This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600101647P

L'ÉGLISE

ET

LA SYNAGOGUE

PROPRIÉTÉ.

CORBEIL, typographie et stéréotypie de CRÉTÉ.

L'ÉGLISE

ET

LA SYNAGOGUE

PAR L. RUPERT

PARIS
Librairie de P. Lethielleux
RUE BONAPARTE, 6

TOURNAI
Librairie de H. Casterman
RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN,
ÉDITEUR.

1859

Droit de traduction réservé.

110. d. 304.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·
HONI HUS ILL
HIRA TIC MEA

AVERTISSEMENT

L'ouvrage que nous publions n'est pas le résultat d'une circonstance, et il n'emprunte pas son opportunité d'un fait qui a pu sembler isolé. Bien que paraissant sous notre nom, il n'est pas de nous ; nous n'en revendiquons pas l'honneur ; nous n'avons fait que le traduire sur le manuscrit d'un savant étranger, qui, préférant être édité en France avant de l'être dans son propre pays, a bien voulu nous confier et nous abandonner un travail où il a su mettre une science philologique et une érudition qui nous eussent fait trop complétement défaut pour une pareille tâche (1). L'ouvrage était écrit

(1) En dehors des erreurs typographiques inévitables dans toute espèce de publication, s'il nous était arrivé parfois de ne pas citer les noms de certains auteurs ou le titre de certains ouvrages dans la forme la plus usitée, on voudra bien se rappeler que nous n'avons fait que traduire, et que ces noms ou ces titres ont pu, même d'après l'usage unanimement adopté, prendre une autre forme dans une langue étrangère. Au reste, nous ne pensons pas que la cause judaïque trouve quelque avantage à ce que l'on veuille discuter l'exactitude ou l'authenticité de tel ou tel détail

depuis plusieurs années, car les prétentions des Juifs, même dans ces derniers temps, ne datent pas de l'affaire Mortara ; on verra qu'ils avaient eu, auparavant déjà, plusieurs apologistes de renom qui s'étaient chargés de plaider leur cause avec un certain éclat, et l'on peut voir aussi que ce n'a pas été sans quelque succès.

Nous avons accepté bien volontiers de coopérer à cette publication et de la prendre même sous notre responsabilité, parce que nous y avons trouvé une occasion nouvelle de venger l'Église de ces reproches d'intolérance et d'excessive sévérité dont nous avons eu plusieurs fois à la disculper par la voie de la presse périodique. Ce n'est qu'un nouveau développement apporté à notre tâche pour ainsi dire journalière : montrer que l'Église est toujours assistée de l'Esprit-Saint, esprit de charité et de sagesse tout autant qu'esprit de vérité, et qu'elle n'est pas moins irréprochable dans son passé qu'admirable dans le présent, et digne de servir de modèle et de guide à toute société pour l'avenir.

Mais aujourd'hui que les Juifs semblent devenus

particulier ; plus on voudrait élever de difficultés de ce genre en sa faveur de cette cause, plus on appellerait les investigations des érudits sur les faits passés ; or, il est d'expérience pour nous, depuis que nous avons commencé ce travail, que toute recherche consciencieuse des faits antérieurs ne peut que multiplier les témoignages à la charge des Juifs.

moins hostiles à notre foi et à notre culte, aujourd'hui que le scepticisme, l'indifférence et le doute sérieux ont pénétré au sein de la Synagogue et ont assez ébranlé son temple pour lui faire craindre de le voir bientôt tomber en ruines, ne valait-il pas mieux laisser le silence se faire enfin sur toutes ces nouvelles attaques, comme il s'est fait sur tant d'autres qui les ont précédées? N'est-ce pas arrêter le mouvement qui s'opère chez les Juifs et les éloigne de la Synagogue, pour ramener vers l'Église tous ceux qui ne veulent pas de l'athéisme? Voilà la question qu'il est assez naturel de se poser quand on n'envisage qu'un certain ordre de faits, et nous n'aurions pas aidé à tirer de l'oubli les documents que nous publions aujourd'hui, si nous avions vraiment lieu de croire que le judaïsme va s'éteindre graduellement dans l'indifférentisme de ce siècle, sans rien faire qui rappelle son activité et ses prétentions d'autrefois. Mais quand on remarque quelle puissance industrielle et financière il a su conquérir à une époque où le sort des empires tient plus que jamais à des questions d'argent, quand on sait avec quel soin il cherche à s'emparer du journalisme et à quel point il y est parvenu dans plusieurs États de l'Est et du centre de l'Europe; quand, d'un autre côté, l'on voit des chrétiens éminents par leur rang et leur réputation, beaucoup plus que par leur es-

prit religieux, se faire les avocats du judaïsme au milieu de la société actuelle et réclamer pour lui d'autres moyens d'influence que ceux que déjà il a su tourner à son profit; lorsque enfin on entend certains bruits qui annonceraient des tentatives nouvelles pour faire cesser la dispersion d'Israël, lui rendre une patrie et donner quelque démenti à la célèbre prophétie du Sauveur, il est très-permis de penser que le judaïsme ne s'éteindra pas sans essayer de réagir contre les éléments de dissolution qui le minent et lui enlèvent chaque jour quelques-uns de ses membres. Il n'est donc pas hors de propos, en face de cette réaction qui s'apprête et qui a déjà commencé, de montrer que l'Église a toujours eu des raisons de se mettre en garde contre les desseins et les menées de la Synagogue, et que jamais elle n'a pu permettre à la société chrétienne de confier indifféremment sa direction, sa défense et sa sûreté soit à ceux qui adorent soit à ceux qui blasphèment le Christ.

Du reste nous ferons ici, au sujet des Juifs, la même observation que nous avons eu à faire ailleurs au sujet des hérétiques, ou plutôt des hérésiarques et des fauteurs d'hérésie. Les mesures de sévérité et de répression n'ont jamais été, de la part de l'Église, qu'en raison du caractère agressif de l'erreur, du péril de subversion qu'elle consti-

tuait au milieu de la société, et du degré de mauvaise foi et d'obstination volontaire qu'il fallait bien reconnaître chez les ennemis de la doctrine et de la paix de l'Église. En la justifiant donc en tout ce qu'elle a fait pour défendre et protéger sa foi ainsi que la liberté de ses enfants, nous ne demandons nullement ce que sa sagesse ne lui inspire pas du tout, l'application des mêmes mesures au for extérieur et le même appel au bras séculier soit contre les hérétiques, soit contre les Juifs d'aujourd'hui. Nous le disons bien haut, car l'esprit de mensonge nous montre chaque jour que nulle protestation à cet égard ne peut être assez explicite et assez éclatante. Les plus grands ennemis de l'Église, ceux qui sont dignes par-dessus tout de répression, ne sont plus les hérétiques et les Juifs : ce sont les hommes qui appartiennent indifféremment à toute religion et dont le langage ne peut être approuvé par aucune. C'est contre ces hommes que doit se mettre en garde toute société qui veut vivre.

L. RUPERT.

PRÉFACE

Depuis quelques années déjà, parmi les nouveautés de toute espèce et les révolutions politiques et religieuses qui ont si souvent agité l'Europe, on a vu, au milieu des nations chrétiennes, un tel engouement en faveur de la Synagogue, que jamais rien de pareil ne s'était rencontré dans l'espace des dix-huit siècles précédents. Non-seulement tout ce qui se pratiquait par ce peuple abandonné de Dieu, mais encore toute la conduite réelle ou supposée des chrétiens à l'égard des Juifs est devenue en différentes occasions le thème favori de la philosophie, de la politique et du journalisme. Chacun parle de cette nation, chacun a les regards tournés vers elle, et cherche à réveiller dans les esprits des sentiments de commisération à son égard. On est allé si loin dans cette voie d'humanité et de sympathie, que l'on est arrivé à déplorer et blâmer sans réserve les sages règlements de l'Église à l'égard des Juifs, et à considérer ces règlements comme injustes, barbares et indignes du nom chrétien.

Autant cet engouement est grand chez certains hommes, autant il est incompréhensible pour un esprit élevé et nourri au sein des anciennes et saines traditions. Pendant que, d'une part, on se livre à tant de déclamations contre la discipline antique de l'Église, il y a, d'un autre côté, un parfait accord de sentiments et de langage en tout ce qui touche à la condition civile et religieuse des Juifs. Il semblerait que ce n'est plus le peuple déicide et réprouvé, le peuple au dur entendement; ce n'est plus la nation obstinée dans son aveuglement; ce n'est plus la Synagogue de Satan; ce n'est plus ce qui, dans le vocabulaire commun, est connu sous le nom d'Hébreux, de Juifs, de perfides, d'ennemis de la croix, ainsi que les appelaient le Sauveur et son Église après lui; on a maintenant adopté une nouvelle nomenclature de titres honorables et pompeux, tels que congrégation israëlite, peuple d'Israël, nation illustre, race privilégiée, digne d'éloges et de louanges, sans aucune distinction d'époques ou de circonstances; et partout on la reconnaît parfaitement digne de toutes les prérogatives dont jouit la société chrétienne, jusque-là qu'elle peut s'asseoir dans les conseils des princes fidèles et prendre part à la direction des intérêts publics (1).

(1) S. Justin, martyr, à fin de son *Dialogue avec le juif Tryphon*, démontre que le vrai peuple d'Israël, ce sont les chrétiens et non les Juifs.

Aussi, en me rendant compte de tant d'efforts et de soins auxquels on se livre aujourd'hui en faveur de la Synagogue, je n'ai pu que me sentir attristé et troublé à la vue de ce zèle et de cette ardeur pour les Juifs, chez des hommes qui ne montrent qu'indifférence manifeste et froideur plus que glaciale pour la religion du Christ, pour l'unité de son Église et pour ses adorables mystères. Je me suis posé à moi-même cette question : Pourquoi ces mêmes hommes ont-ils si constamment poursuivi un but qui paraît leur être cher, celui de détruire tant de préjugés qui, à les entendre, ont dominé dans les âges passés, sous l'influence du fanatisme, de l'intolérance et de la superstition ? et ce qu'ils appellent ainsi, ce sont les lois canoniques publiées dans les différents âges de l'Église et sagement portées par elle relativement à l'état des Juifs au milieu des chrétiens.

Il est malheureusement incontestable que les auteurs d'une pareille entreprise ont fait jusqu'ici de grands progrès au milieu des nations chrétiennes, en faisant parade de sentiments d'humanité et de philanthropie pour se concilier les adhésions des gens encore inexpérimentés et les engager à crier avec eux, soit contre la barbarie des siècles passés à l'égard des Juifs, soit contre toute distinction qui les frappe encore aujourd'hui et les empêche de

jouir de tous les mêmes avantages que les autres citoyens.

Il ne m'a pas fallu de longues réflexions pour être amené à me dire : S'il en est ainsi, nos aïeux se sont donc trompés ; donc l'Église a erré dans les mesures qu'elle a prises contre les maximes et les actes de l'ancienne Synagogue ; donc l'Église et le magistrat chrétien qui agissait conformément aux lois canoniques ont commis de palpables injustices en réprimant et en punissant les tendances de la Synagogue. Dans le tumulte de ces pensées qui m'agitaient l'esprit, je me rattachai aux sentiments de la foi catholique et je me dis : Non, non, l'Église n'est point tombée dans l'erreur ; non, jamais elle n'a été envahie par les préjugés, l'égoïsme et la haine. Ainsi, ajoutai-je, réduisons à néant les accusations et les invectives injustes que l'on ose formuler contre les constitutions ecclésiastiques. Montrons au monde entier que la raison était du côté de l'Église et non de la Synagogue, que tous les torts venaient de la perfidie des Juifs, et que s'ils eurent à souffrir bien des vexations dans les temps passés, ils ne doivent en imputer la faute qu'à eux-mêmes et non au christianisme.

En ce siècle que l'on appelle celui du progrès, de la civilisation et de la tolérance, on ne fait que déclamer, dans les feuilles publiques et dans les

assemblées parlementaires, sur la liberté de penser et sur le respect dû à toute opinion. Arguant de cette liberté concédée à tous, je me présente en face du public avec la certitude acquise de ne rencontrer d'autre obstacle que l'opinion. Mais je ne me dissimule pas que je vais me heurter à de nombreux et puissants contradicteurs. J'aurai à combattre et contre les Juifs et contre l'esprit moderne de réforme et de progrès. Au surplus que l'Europe philanthropique élève un cri de réprobation contre moi et mes paroles, peu importe ; ce n'est pas là ce qui doit m'arrêter.

Le but principal de mon travail est donc la défense de l'Église, de ses canons, de sa conduite à l'égard des Juifs, conduite motivée par leurs maximes et par les faits qui en découlaient. N'y aurait-il pas un sujet de reproche et de blâme contre l'Église, une flétrissure fatale à son autorité, à son caractère divin, et à l'honneur de nos ancêtres, si leur participation à des actes injustes envers la nation juive était une fois admise sans contradiction ? L'Église aurait donc, et par elle-même et par ses enfants soumis à ses lois, causé de graves dommages aux Juifs dans les époques qui nous ont précédés ; elle aurait persécuté cette nation contre tout droit et toute justice ! Telles sont cependant les conséquences qui ressortent bien clairement des déclamations conti-

nuelles que nous entendons en faveur des Juifs et contre le christianisme, surtout au moyen âge.

Les préjugés et les préventions, avec toutes leurs conséquences, peuvent bien être le fait de quelques chrétiens pris individuellement; mais l'Église ne saurait en être entachée. Gardienne et dispensatrice du dépôt de la vérité, juge incorruptible autant que sage, elle n'est sujette à illusion ni passion d'aucune sorte. Je m'attacherai moins à ce qui est des Juifs d'aujourd'hui qu'à ce qui concerne ceux d'autrefois ; c'est de ceux-ci que je veux m'occuper spécialement; c'est à leur sujet que j'aurai surtout à combattre mes adversaires, puisque c'est dans les temps passés que l'on a cru trouver des motifs de justification en faveur des Juifs, et d'accusation contre les chrétiens.

En remettant au jugement de la postérité l'appréciation des voies nouvelles dans lesquelles semble aujourd'hui marcher la Synagogue, je m'abstiendrai, à plus forte raison, de toute investigation sur ses destinées futures.

Je ne veux cependant pas non plus nier ce que les Juifs ont souffert de la part des chrétiens dans les siècles passés; je l'avouerai avec sincérité, comme aussi je veux avec une égale sincérité raconter les maux, les injustices et les outrages que l'Église de Jésus-Christ et ses enfants eurent à endurer de la

part de la Synagogue, et c'est là ce qu'ont nié ou mal expliqué les défenseurs et protecteurs des Juifs. J'étudierai spécialement, comme c'est le devoir d'un historien, l'origine et la cause des désastres que la nation juive a eu à subir en divers lieux, ou pour mieux dire, je m'appliquerai à démontrer quels furent, soit dans l'Église, soit dans la Synagogue, les principaux auteurs des maux que l'une ou l'autre se firent souffrir réciproquement.

Avant d'entrer en matière, j'ai à faire quelques observations préalables et nécessaires au développement de mes arguments. Je répète que mon dessein est de parler des Juifs, non tels qu'ils sont aujourd'hui, mais tels qu'ils ont été à d'autres époques; car si j'avais à parler d'eux tels qu'ils sont ou se montrent de notre temps, je devrais mettre quelques restrictions aux jugements que je porte. Je crois, en effet, que bien des préjugés qui dominaient la Synagogue jusqu'à nos jours n'existent plus à l'heure qu'il est chez les Juifs, ou du moins chez ceux qui habitent au milieu des nations européennes. Et c'est aussi pour cela que je dois protester dès ce moment contre mes adversaires et contre leurs fausses suppositions, puisqu'ils veulent juger la Synagogue ancienne, telle qu'elle fut au commencement de l'ère vulgaire et plus tard, d'après la Synagogue d'aujourd'hui. On ne saurait nier,

en effet, si l'on veut s'en rapporter à ce que l'on voit, que les monstrueux préjugés des Juifs d'autrefois n'aient été modifiés par la philosophie moderne. Mais si les Juifs de nos jours ont quelque titre à plus d'égards pour leurs opinions plus modérées, pour leurs rapports plus pacifiques et plus tolérants avec les chrétiens, cela n'autorise nullement à dire qu'il en ait été de même des Juifs d'autrefois.

En second lieu, je demanderai instamment, surtout pour ce qui est du cadre historique que je présenterai de la Synagogue ancienne dans ses rapports avec le christianisme, qu'il soit bien observé et entendu comme point de la plus haute importance, que les actes d'hostilité et d'intolérance des Juifs à l'égard des chrétiens, actes individuels ou communs à un certain nombre, doivent être imputés à la Synagogue en général depuis le premier jusqu'au dernier des circoncis, non comme effet d'une passion particulière, d'un jugement faux, d'une vengeance ou d'un emportement violent quel qu'il soit, mais bien comme résultat de préjugés enracinés dans l'esprit de toute la Synagogue, ou pour mieux dire comme conséquence naturelle et rigoureuse des maximes contenues dans le Talmud, commentées par les Rabbins et répandues par eux dans l'esprit de leurs coreligionnaires. Follement

admises comme émanant de l'Esprit-Saint, ces maximes faussaient la conscience du Juif et le conduisaient à agir avec la persuasion qu'il ne faisait qu'obéir à la plus haute autorité, et qu'il n'était nullement condamnable, tout en commettant les actes les plus répréhensibles aux yeux des chrétiens. La Synagogue assumait ainsi la responsabilité des actions individuelles de ses adeptes, puisque c'est elle, comme on le verra, qui mettait dans leur esprit ces maximes opposées aux principes chrétiens et hostiles à toutes les nations.

Il en est tout autrement du christianisme, et il faut juger d'une tout autre façon lorsque parfois les fidèles, cédant à la passion, se sont portés à quelques excès contre les Juifs. Ce ne sont alors que les individus qui sont criminels et responsables, et l'Église universelle n'est nullement en cause, puisque les maximes de l'Évangile et les lois canoniques, portées conformément à son esprit, réprouvaient ces désordres et condamnaient toutes violences. Ajoutant les peines temporelles aux menaces de la vengeance divine, dont elle se faisait l'interprète, l'Église protestait, autant qu'il était en elle, contre ceux de ses enfants qui, entraînés par la colère et la vengeance ou par tout autre motif irrégulier, se livraient contre les Juifs à des actes condamnables à l'égard de tout autre individu. Bien plus, elle retranchait de son sein

par les armes spirituelles ceux qui ne tenaient pas compte de ses avertissements et ne se soumettaient pas aux peines qu'ils avaient encourues. Enfin elle demandait le concours du pouvoir séculier pour punir le crime chez le délinquant, et de la sorte l'État et l'Église, animés d'un même esprit, s'attachaient à maintenir intact au milieu des nations chrétiennes le principe évangélique, qui est la véritable base de l'ordre social et universel.

En troisième lieu, comme il est bien difficile de recueillir çà et là, dans les feuilles publiques et dans les autres productions de la presse, tous les reproches articulés par les défenseurs des Juifs contre ce qu'ils appellent les préventions et les préjugés des chrétiens, je me suis borné à signaler à l'attention publique le discours prononcé au parlement britannique par M. Robert Peel, l'opuscule de M. Maxime d'Azeglio, et les opinions exprimées en divers passages des œuvres de l'abbé Vincent Gioberti. On y trouve résumé tout ce qui s'est dit et se débite encore en faveur de la Synagogue et à la honte du nom chrétien, et l'on peut y voir, ce que je n'ai pas besoin de discuter, la question des droits à accorder au peuple juif dans nos sociétés modernes, au dire de ces écrivains.

Ce qui m'importe et ce que je crois nécessaire, c'est de relever, pour les réduire à néant, les accusa-

tions formulées par les hommes dont je parle. Pour justifier leurs réclamations en faveur des Juifs, ils ont invoqué les annales des temps passés, et ont articulé le mensonge en imputant au christianisme et à l'épiscopat catholique des torts indignes qui deviennent une flétrissure aux yeux des n ations; comme si l'Esprit-Saint, qui assiste perpétuellement l'Église dans les lois qu'elle porte, l'avait parfois abandonnée à la passion et aux caprices d'hommes esclaves d'intérêts particuliers, et oubliant la vérité et la justice jusqu'à persécuter des innocents. Ces accusations, que j'appelle des calomnies, l'Église veut en être vengée par ses enfants, et elle attend d'eux qu'ils exposent aux yeux du monde entier les raisons de sa conduite à l'égard de la perfidie judaïque. Voilà ce que je regarde pour moi comme un devoir religieux, et je l'accepte de grand cœur.

Enfin, pour mettre de l'ordre et de la clarté dans ce travail, je me bornerai à deux choses : à donner d'abord un exposé exact et succinct des maximes répandues çà et là dans les livres de la Synagogue et adoptées par elle depuis les temps de Notre-Seigneur ; à présenter ensuite un récit abrégé des faits qui sont la conséquence de ces maximes. J'espère que ce plan, si je ne me fais pas illusion, aura l'avantage d'offrir le résumé de la question sous son véritable aspect et le développement qu'elle doit na-

turellement avoir ; j'espère surtout que l'on verra se dissiper toute espèce de doute sur tant de faits que bien des hommes de bonne foi hésitaient encore à admettre, n'ayant pas de raisons suffisantes pour imputer de tels crimes à la Synagogue, et ne sachant rien des préjugés qu'elle entretenait dans l'esprit aveugle d'un peuple malheureusement abandonné de Dieu pour son infidélité.

Tel est le plan que j'ai suivi ; je désire qu'il tombe sous les yeux de quelques-uns de ces Juifs modernes qui me paraissent avoir d'autres sentiments et d'autres idées religieuses que les Juifs des temps passés. Animés de bien moins d'hostilité ou plutôt d'une véritable tolérance à l'égard de ceux qui ont d'autres doctrines que les leurs, ils sont devenus à peu près étrangers à tous ces préjugés barbares qui dominaient autrefois la Synagogue. Si, avec ces dispositions, il leur arrive de lire cet écrit, et si en le lisant ils éprouvent quelque sentiment d'horreur au récit de tant de crimes dont la vérité est trop bien établie pour être contestable, je les prie de vouloir bien s'arrêter sérieusement à ce point, que si le christianisme a parfois, dans les âges passés, porté la rigueur à l'égard des Juifs plus loin que ne l'exigeait la justice, il avait néanmoins d'autre part les raisons les plus fortes de se tenir en garde contre cette nation, et de réprimer par

les armes les révoltes excitées çà et là dans divers États. De plus, ils devront se persuader et se convaincre que, dans la plupart de ces luttes sans cesse renouvelées, l'initiative est venue des Juifs, dont la félonie a provoqué les chrétiens. Enfin, ils comprendront ce que la saine raison exige d'eux : qu'ils se demandent sérieusement si l'indifférence leur est permise, et s'ils peuvent continuer à vivre dans la Synagogue, lorsque toute la suite de son histoire leur montre la nation juive évidemment abandonnée du Dieu qui l'avait autrefois bénie, protégée et comblée des marques de sa prédilection.

L'ÉGLISE

ET

LA SYNAGOGUE

CHAPITRE PREMIER

Aperçu général des maximes religieuses et morales admises dans la Synagogue depuis sa réprobation.

Quand on considère de quel point sont partis les modernes protecteurs de la cause judaïque, et quelle marche ils ont suivie pour venir à bout de leur entreprise et réveiller les sympathies publiques, on ne s'étonne plus des moyens pris par eux pour captiver les oreilles et les cœurs en faveur de la Synagogue, et couvrir d'opprobre le passé de l'Église. Ils se sont imaginé qu'avec la loi mosaïque en théorie, et avec l'histoire invoquée à l'appui de leurs assertions, ils pourraient mener à bonne fin cette entreprise. Le plan n'était d'ailleurs pas mal conçu, s'ils avaient procédé avec sagesse et loyauté. Mais, il faut bien le leur dire, ils se sont montrés inexacts dans l'emploi de ces deux moyens

et se sont trop écartés de la vérité. Les bases mêmes de leur démonstration ne reposent que sur un amas d'erreurs et d'inexactitudes, soit au point de vue doctrinal, soit au point de vue historique : c'est qu'ils ont surtout négligé de montrer, comme il était juste de le faire, le judaïsme, depuis l'ère vulgaire, à côté du christianisme, et d'indiquer combien il diffère et du christianisme et du mosaïsme antique.

En effet, on ne saurait trop redire de quelle importance il est, dans l'examen d'une question, de recourir aux sources, d'en examiner les différentes parties, les différentes faces et tout ce qui prépare la voie à un développement juste et vrai. C'est en oubliant ces règles dans le sujet même qui nous occupe, qu'on est arrivé aux conséquences les plus erronées, et qu'on a cru voir le faux où était la vérité, et réciproquement. Nous avons donc le droit d'accuser en tout ou en partie les écrivains nommés plus haut pour leur négligence sur ce point, lorsqu'il s'agissait surtout d'une question qui, pendant l'espace de près de dix-huit siècles, a reçu une solution toute contraire à celle qu'ils veulent amener.

Sir Robert Peel, entre autres, croyait présenter la question sous son véritable aspect, lorsqu'il affirmait sans hésitation dans le parlement anglais qu'*il l'avait examinée de la façon la plus large et la plus complète*. Que faisait-il cependant? Comme tous les autres, il recourait à l'Évangile pour y trouver un appui et une sanction en faveur de son opinion, qu'il cherchait à étayer des

maximes mêmes enseignées par Jésus-Christ à ses disciples. C'est ainsi que ces hommes ont cru triompher de toutes les oppositions, en se couvrant du voile sacré de la charité chrétienne. Leurs adversaires, à leur tour, se sont mis aussi à l'ombre de l'Évangile et s'en sont fait un rempart pour leur défense. Nous ferons comme eux. Puisse cependant la doctrine de Jésus-Christ nous servir si bien de guide dans notre entreprise, qu'on puisse dire en quelque sorte, lorsque nous l'aurons menée à son terme, que si le Christ a erré, nous aussi nous nous sommes trompés !

Mais, avant tout, nous avons besoin de protester contre la supposition si fausse de sir Robert Peel (1) et des autres apologistes de la Synagogue, savoir, *que les divins enseignements et les révélations contenues dans l'Ancien Testament sont reçues par les Israélites aussi bien que par les chrétiens;* car il aurait dû ajouter que les Juifs ont de plus une foule d'institutions qui leur sont propres, qu'ils les regardent comme autant de monuments recueillis par la tradition de leurs ancêtres, qu'ils voient autant d'oracles dans ces monuments mille fois commentés par la secte pharisienne et publiés parmi eux, et qu'ils leur accordent une obéissance supérieure à celle qu'ils prêtent aux préceptes des livres de Moïse. C'est là l'erreur la plus grave de nos adversaires, comme c'est la plus dangereuse illusion qui fait méconnaître aux Juifs les vérités

(1) Discours extrait du *Times*, du 12 février 1848.

évangéliques, et les fait persister dans leurs funestes préjugés, ainsi qu'on le verra plus loin. Si l'on avait prétendu parler des Caraïtes, autre secte de Juifs qui se distingue en plusieurs points essentiels de la secte pharisienne, et qui conserve encore un petit nombre de partisans en Orient, nous aurions volontiers été d'accord. En effet, les Caraïtes rejettent tout le système traditionnel des Pharisiens, auquel a toujours été et est encore étroitement attachée la presque totalité de la nation juive, dispersée dans tout le monde, et c'est pour cela que les Caraïtes, comme les Samaritains, sont détestés des autres Juifs avec autant de violence que les chrétiens eux-mêmes.

Nous n'avons donc pas à nous occuper de ces quelques dissidents, et nous pouvons passer à la démonstration de notre thèse qui est celle-ci : La Synagogue, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, est la fille propre de l'école pharisaïque, et l'héritière légitime de toutes les doctrines que celle-ci propageait parmi les Juifs à l'époque de Notre-Seigneur, doctrines qui envahirent peu à peu tous les Juifs dispersés dans le monde. Il n'y a pas d'historien, il n'y a pas d'écrivain qui, après avoir sérieusement étudié les maximes du judaïsme depuis l'ère vulgaire, ne les ait trouvées en tout parfaitement d'accord avec les institutions pharisaïques. Serrarius nous a rapporté l'aveu même des Juifs, qui en sa présence se déclaraient disciples de la secte pharisienne. Le juif Benjamin de Tudèle trouva, dans ses voyages en Orient, au moyen âge, que les Juifs de ces

contrées s'appelaient *Pharisiens*, et qu'ils suivaient les leçons de la secte, de même qu'ils en avaient adopté le nom (1).

Antoine Hulsius, dans la préface de sa *Théologie juive*, après avoir passé en revue les diverses sectes qui partageaient les Juifs du temps de Jésus-Christ, ajoute: « Telle fut la situation de la religion juive « jusqu'à la seconde dévastation du temple. A partir de « cette époque, toute la famille d'Israël étant dispersée « çà et là, et les diverses sectes qui la composaient se « trouvant séparées et dissoutes, une nouvelle cata- « strophe était sans nul doute imminente, si le remède « n'eût été apporté à temps par le rabbin Juda Hakka- « desch ou *le Saint*, qui vivait vers l'an 130 de l'ère « vulgaire. » Celui-ci, pour empêcher que tant et de si diverses traditions nationales, que tant « de constitu- « tions cérémoniales et judiciaires relatives à l'obser- « vance de la loi mosaïque, et recommandées par- « dessus tout et avec le plus grand soin par les Pha- « risiens, ne finissent par s'effacer de la mémoire de « ses compatriotes dans les vicissitudes de l'exil, re- « chercha et recueillit de toutes parts les manuscrits « dispersés, et il en copia un volume qui fut appelé « *Mischna* ou *Sepher Mischnajot*. »

Le texte de ce livre fut enrichi, dans les siècles suivants, de divers commentaires fournis par les académies juives de la Palestine et de Babylone; ces

(1) Nicolai Serarii, lib. II, cap. XVI. Trihæres.

commentaires, pareillement recueillis en différents volumes, formèrent le Talmud jérosolymitain et babylonien. Bartolocci, l'un des hommes les plus profondément versés dans la connaissance des affaires hébraïques, fixe, dans sa *Bibliothèque rabbinique*, à la fin du quinzième siècle, l'achèvement définitif du Talmud, et il ajoute qu'ayant consulté toutes les universités juives, il les trouva toutes d'accord avec lui, sans rencontrer une seule opposition.

Voilà donc un point très-important établi : Le Talmud est l'œuvre des Pharisiens ; les doctrines qu'il renferme sont celles qui ont été enseignées et pratiquées par l'école pharisaïque. Si maintenant nous voulons connaître l'enseignement des Pharisiens et le but qu'ils se proposaient, comme celui des doctrines talmudiques, nous n'aurons qu'à tourner les yeux vers l'Évangile, source infaillible de vérité. Jésus-Christ, qui est la vérité même, et qui lisait dans le cœur des hommes, non d'après l'apparence extérieure, mais d'après leurs pensées les plus intimes, Jésus-Christ, incapable d'aucune illusion dans ses jugements, disait, en parlant des Pharisiens, qu'ils cherchaient un royaume différent de celui qu'il venait annoncer au peuple d'Israël et à tous les peuples du monde. Il leur adressait de vifs reproches sur cette grave erreur. Ouvrons l'Évangile de saint Luc (1). Les Pharisiens disent à Jésus : *Quando venit regnum Dei ?* et Jésus ré-

(1) Cap. XVII, 20.

pond : *Non venit regnum Dei cum observatione;* c'est-à-dire, que le royaume de Dieu ne se manifestera point par une pompe extraordinaire et par l'éclat des victoires, qui seraient pour les Juifs un signe évident de leur restauration politique et de leur prééminence sur les autres nations. Jésus disait au contraire : *Ecce enim regnum Dei intra vos est.* Et, reprochant à ces mêmes Pharisiens de méconnaître sa venue au nom de son Père, il ajoutait, ainsi que saint Jean le rapporte : *Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me ; si alius venerit in nomine suo, illum accipietis* (1). C'est comme s'il leur avait dit : « Je suis venu au nom de mon Père, usant de l'autorité qu'il m'a donnée comme étant le vrai Messie, et vous ne me croyez pas. Mais s'il en vient un autre en son propre nom, qui se déclare le Messie, quoiqu'il ne le soit pas, vous le recevrez. » Le Sauveur voulait montrer ainsi qu'ils attendaient un autre Messie que lui, Messie qui donnerait satisfaction à leurs désirs d'un royaume temporel, et qui rétablirait leur antique prééminence sur les autres nations. Les attentats de plusieurs Juifs fanatiques ne vinrent que trop souvent dans la suite confirmer la vérité de la prophétie du Sauveur.

On voit dans le même Évangéliste (2) à quel point cette fausse idée d'un royaume temporel captivait les imaginations juives. A la vue des miracles du Naza-

(1) Cap. v, 43.
(2) Cap. vi, 15.

réen, les foules s'émeuvent et le proclament roi, dans la persuasion qu'il va procurer le triomphe d'Israël sur l'empire romain et sur les autres nations. C'était aussi l'opinion des deux disciples que Jésus accompagna dans leur voyage à Emmaüs. Il leur demande de quoi ils parlent, et pourquoi ils sont tristes. Ils répondent qu'ils s'entretiennent de Jésus, par qui ils avaient espéré qu'Israël serait délivré du joug des Romains (1). Une multitude de passages des Évangiles et des écrits apostoliques montrent l'existence de semblables illusions. Beaucoup de disciples de Jésus-Christ ne se débarrassèrent que peu à peu de ces rêves, pour reconnaître dans le Messie le fondateur d'un royaume tout spirituel, comme il le déclara ouvertement lui-même devant Pilate : *Regnum meum non est hinc* (2).

Mais c'est en vain que Jésus-Christ combattit souvent l'opinion de la Synagogue au sujet du caractère du Messie qu'elle attendait ; c'est en vain qu'il enseigna et protesta devant les Pharisiens et devant le gouverneur romain que son royaume était tout céleste, et que les Juifs ne devaient nullement espérer de se voir délivrés par lui de la domination étrangère : les Juifs, fermant l'oreille aux paroles du Sauveur, ne firent que se confirmer dans l'idée que le royaume du Christ devait être terrestre et éternel, et s'étendre d'une extrémité du monde à l'autre. Ils durent donc refuser de croire à la venue du Messie dans la personne de Jésus ; ils devinrent

(1) Luc, cap. XXIV, 21.
(2) Joan., cap. XVIII, 36.

les ennemis les plus acharnés de sa doctrine et de ses œuvres, et le maudirent dans sa personne et dans celle de ses disciples. En effet, selon le témoignage de saint Matthieu (1), Jésus prévenant ses disciples de ce qui devait leur arriver, leur fait remarquer que les Pharisiens lui donnaient à lui-même le nom ignominieux de Béelzébub, et les avertit ainsi de ce qu'ils auraient à souffrir de l'entêtement des Juifs : « S'ils ont donné le nom « de Béelzébub au père de famille, combien plus le « feront-ils pour les gens de la maison ! » Saint Jean rapporte (2) que les Pharisiens, ne sachant que répondre à l'aveugle-né, à qui ils ne pouvaient contester l'évidence du miracle opéré sur sa personne, appelèrent Jésus un *homme pécheur*, et maudirent celui qui avait recouvré la vue : *Maledixerunt ergo ei et dixerunt : Tu discipulus illius sis, nos autem Moysi discipuli sumus.* On sait qu'ils traitaient encore le Sauveur de séducteur, d'insensé, de Samaritain, et de possédé du démon, afin d'avilir son divin caractère. Enfin, après avoir employé contre lui tous les genres de calomnie, ils le condamnèrent au supplice de la croix.

Ainsi obstinés dans l'attente d'un Messie si différent de celui que Notre-Seigneur venait manifester au monde, les Pharisiens ne pouvaient se contenter de la condamnation du Sauveur. Il leur fallait aller plus loin dans leur opposition : leur antipathie contre Jésus devait s'étendre à ses disciples, et leur inspirer contre eux

(1) Cap. x, 25.
(2) Cap. IX, 28.

la même haine, les mêmes calomnies et les mêmes persécutions dont ils avaient poursuivi le divin Maître. L'histoire évangélique fait connaître à cet égard les menées de la secte pharisaïque. Saint Jean (1), racontant l'enthousiasme du peuple pour Jésus à la vue de ses miracles, rapporte que les Pharisiens s'étonnaient et s'indignaient que la foule applaudît ainsi le Sauveur, tandis qu'aucun d'eux ne croyait en lui : *Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis? Sed turba hæc quæ non novit legem maledicti sunt. Maudits*, c'est-à-dire dignes de l'anathème et de la peine établie par la loi, dignes de l'exécration universelle. C'est ce que l'Évangéliste explique clairement au chapitre IX en faisant connaître l'enthousiasme qu'excita dans le peuple le miracle opéré sur l'aveugle-né : *Jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret* (2). Ainsi les Juifs chassaient de leur société ceux qui reconnaissaient le Christ dans la personne de Jésus : c'est la situation dans laquelle ils se trouvaient qui les empêchait seule d'aller plus loin dans la condamnation de leurs frères, comme ils tentèrent d'ailleurs de le faire plus tard. Jésus-Christ, qui voyait le fond de leurs cœurs, et qui savait ce qu'ils machineraient dans la suite contre son Église, en prévient ses disciples par ces paroles (3) : *Absque synagogis facient vos ; sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbi-*

(1) Cap. VII, 48.
(2) Cap. IX, 22.
(3) Joan., cap. XVI, 2.

tretur obsequium se præstare Deo. L'incrédulité de la Synagogue était donc annoncée, en même temps que son obstination dans la haine contre Jésus et ses disciples. Tuer ceux qui adoreraient Jésus comme le rédempteur d'Israël, serait regardé comme un acte agréable à Dieu; ce serait combattre pour la défense des lois de Moïse et des traditions nationales. Saint Étienne fut la première victime de cette haine. La condamnation du saint martyr encouragea les Juifs, qui se mirent à persécuter les apôtres et leurs disciples, quels qu'ils fussent. Saint Paul, élevé dans l'école pharisaïque, poursuivait, comme nous le verrons en son lieu, le but impie d'abolir le nom chrétien. Les lettres qu'il avait reçues du Sanhédrin de Jérusalem, dont l'autorité s'étendait jusqu'aux cités les plus lointaines où se trouvaient des Hébreux et des prosélytes, renfermaient le *Chérem* ou anathème d'extermination contre quiconque invoquait le nom de Jésus. L'Apôtre, désabusé de son erreur, l'a ingénument confessé devant le monde. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Jésus-Christ n'accusait pas seulement la Synagogue d'infidélité et de haine contre lui; il reprochait encore aux Pharisiens d'avoir adopté une morale injuste, et d'avoir abandonné la loi de Moïse pour suivre les traditions corrompues de leurs pères. Saint Matthieu nous offre un tableau résumé de ce qu'enseignaient les Pharisiens, au temps de Notre-Seigneur, relativement à ces traditions. D'accord avec les Scribes, ils adressèrent cette question au Sauveur : « Pourquoi vos disciples

« violent-ils la tradition des anciens? Pourquoi ne se la-
« vent-ils pas les mains lorsqu'ils se mettent à table (1)?
« Et Jésus-Christ, répondant, leur dit : Et vous, pour-
« quoi violez-vous le Commandement de Dieu par vos
« traditions? Dieu dit : Honore ton père et ta mère;
« et qui maudira son père et sa mère encourra la
« mort. Et vous, vous dites : « Quiconque dira à son
« père et à sa mère : Ce qui pourrait soutenir votre vie
« est consacré à Dieu, et ne leur donnera pas le né-
« cessaire pour vivre, celui-là agit bien et ne manque
« pas à la loi. » Je vous dis que celui-là, en omettant
« d'honorer son père et sa mère, abandonnera le Com-
« mandement de Dieu pour suivre vos traditions : *In*
« *vanum autem*, répète saint Marc, *me colunt, docentes*
« *doctrinas et præcepta hominum. Relinquentes enim*
« *mandatum Dei tenetis traditiones hominum, baptis-*
« *mata urceorum et calicum, et alia similia his facitis*
« *multa.* »

Ailleurs, dans saint Matthieu (2), Jésus adresse encore ces reproches aux Pharisiens : « Malheur à vous, Scri-
« bes et Pharisiens hypocrites, qui prenez la dîme de
« la menthe, de l'anet et du cumin, et méprisez les
« autres préceptes plus importants, la justice, les de-
« voirs de l'humanité et la fidélité à l'égard des au-
« tres ! » Dans saint Luc, Jésus reproche en ces termes aux Pharisiens leur avarice : « Nul ne peut servir deux
« maîtres à la fois. C'est pourquoi ou il haïra l'un et

(1) Matth., cap. xv, 2, et Marc., cap. vii, 2.
(2) Cap. xxiii, 23.

« aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et négligera « l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent. En- « tendant cela, les Pharisiens, qui étaient avares, le « raillaient, et le Seigneur ajouta : Vous passez pour « justes aux yeux des hommes, mais Dieu connaît vos « cœurs, et ce qui est estimé des hommes est en abo- « mination devant Dieu. » La doctrine des Pharisiens est condamnée d'une manière générale par ces paroles de Jésus à ses disciples (1) : *Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.* Ce qui revient à dire : « Si vos vertus morales ne sont pas supérieures à cel- « les des Scribes et des Pharisiens, vous n'aurez point « part au royaume de Dieu. » C'est ce qu'on lit encore en d'autres termes dans saint Luc (2) : « Les Pha- « risiens purifient tout ce qui est hors du calice, c'est- « à-dire hors d'eux-mêmes, et ce qui est à l'intérieur « est plein de rapine et d'iniquité. »

Jésus joint à ces accusations contre les Pharisiens le reproche d'orgueil et d'hypocrisie, caractères particuliers de leur secte. Qu'on remarque encore l'avis qu'il donne à ses disciples : *Audistis quia dictum est : Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum.* Ces paroles montrent quel était l'enseignement des Pharisiens vis-à-vis de ceux qui les avaient offensés, comme vis-à-vis des hommes étrangers à leur religion : ils leur refusaient tout bon office, et ne se

(1) Matth., cap. v, 20.
(2) Cap. xi, 39.

croyaient même obligés envers eux à aucun des devoirs communs de l'humanité. Nous devons rappeler, enfin, le nom qui leur est donné de *serpents* et de *race de vipères* (1), comme étant les hommes les plus mauvais de tous, supérieurs même à leurs ancêtres en méchanceté, et sans cesse animés du désir de nuire et de tuer. Saint Paul, élevé dans la secte pharisaïque, vient confirmer tout ce qui précède, en confessant avec franchise combien il était attaché aux traditions des ancêtres : *Abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum.* Il développe et combat ces traditions dans son épître aux Colossiens (2); il en montre la vanité et l'inutilité, quoique la secte y attache une souveraine importance : *Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis, quæ sunt omnia in interitum ipsorum secundum præcepta et doctrinas hominum; quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione et humilitate, et non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad saturitatem carnis.*

Tels sont les principaux traits, pris çà et là dans les écrits apostoliques, qui nous retracent les maximes religieuses et morales de la secte pharisaïque, secte qui comprit dans la suite tous les Juifs rebelles à la vocation du Sauveur. Les Pharisiens continuèrent d'amplifier ces doctrines; on les commenta, on les arrangea surtout dans tout ce qui a rapport au christianisme, si abhorré de la secte; on les écrivit, et il en résulta le

(1) Matth., cap. XXIII, 33.
(2) Cap. II, 20.

livre qui a reçu le nom de *Talmud*. Ce livre fut présenté par le grand sanhédrin à toute la nation israélite, qui l'accueillit comme un livre sacré, et avec un enthousiasme et un respect supérieur peut-être à celui qui avait accueilli le livre de la loi écrit par Moïse. Le rabbin égyptien Moïse Maïmonide, surnommé l'*Égyptien*, en rendant compte de la compilation du Talmud, écrit en effet : « Ce qui porta notre saint Maître « à le rédiger, c'est qu'il voyait diminuer le nombre « de ceux qui étudiaient les traditions, et s'accroître « les travaux et les adversités, et qu'un royaume mal- « faisant (l'Église chrétienne) montait et dominait le « monde ; et Israël était transporté aux extrémités de « la terre. »

Les auteurs de la *Mischna*, partie fondamentale du Talmud, afin de confirmer l'autorité des traditions dont on vient de parler, enseignent au commencement du traité *Pirkè avoth* : « Moïse reçut la loi sur le Sinaï, « (c'est-à-dire la tradition orale), et il la transmit à Jo- « sué ; Josué la transmit aux anciens, ceux-ci aux pro- « phètes, et les prophètes aux membres de la grande « Synagogue. Ces derniers la communiquèrent à leurs « disciples, qui durent persévérer dans la méditation « de cette doctrine, faire de nombreux disciples et « fixer les limites de la tradition, afin que personne « ne pût les franchir. » Il fut décrété dans la suite que quiconque ne croit pas à l'origine céleste de la loi orale, ne peut avoir part à la vie future, et, par conséquent, les chrétiens, qui nient cette origine, ne pourront jouir

de la vie bienheureuse. Bien plus, les talmudistes, dans leurs commentaires sur le livre de la Mischna (1), *Bava metzia*, affirment que l'étude du Talmud l'emporte sur l'étude de la Bible, et qu'il y a plus de mérite à se livrer à la première qu'à la seconde. C'est du reste un proverbe vulgaire dans la Synagogue : « Mon « fils, fais attention aux paroles des Scribes (docteurs « de la loi) plutôt qu'aux paroles même de la loi. Les « sages ont surpassé les prophètes en excellence. » Le rabbin Isaac Abuab, dans le livre intitulé *Hamida Golah* (de l'an 1556), enseigne que le fondement de la religion juive est la loi orale, ou la tradition des Pères, et non la loi écrite par Moïse : « C'est en consi- « dération de la loi orale que Dieu fit alliance avec les « Israélites, ainsi qu'il est écrit : *Quia juxta verba* « *pango tecum fœdus*, etc.; et ces paroles sont les tré- « sors du Dieu saint et béni. » Abrabanel et les maîtres les plus estimés de la Synagogue ont soutenu la même opinion; ils avancent que la loi orale contenue dans le Talmud a éclairci les difficultés de la loi mosaïque et en a comblé les lacunes. Dans le livre intitulé *Horcoïm*, on établit que tous ceux qui se moquent des maîtres de la Synagogue, ou disent quelque chose de contraire à leur enseignement, seront jetés au fond de l'enfer pour y être tourmentés. Les rabbins enseignent même, au sujet du Talmud, que, s'il se trouve quelque chose dans ce livre qui sorte de l'ordre natu-

(1) Surenhusius, *Mischna*, part. IV., et Lent. *De moderna theologia Hebræorum.*

rel ou qui surpasse notre intelligence, on doit s'en prendre à la faiblesse de l'entendement humain, car en le méditant profondément, on remarque que le Talmud ne contient que la pure vérité.

Après ces observations générales sur l'autorité de la doctrine talmudique, nous prions le lecteur de faire attention à ce qu'elle enseigne sur la condition des Juifs au milieu des autres peuples, et spécialement des peuples chrétiens. Conformément à ce que nous avons dit tout à l'heure en nous appuyant sur le texte des Évangiles, et à l'idée que nous avons donnée de l'école pharisaïque dans sa conduite à l'égard de Jésus-Christ en qui elle refuse de voir le vrai Messie, les Juifs croient fermement qu'il viendra un autre personnage avec le nom de Messie, et sous des apparences bien différentes : ce Messie sera un conquérant qui s'assoira sur le trône avec une suprême autorité, qui exterminera les nations ennemies, et détruira toutes les religions dominantes, surtout le christianisme, en employant au besoin la contrainte et la violence. Voilà le principal article de leur croyance. Ils renouvellent chaque jour cet acte de foi dans leurs prières, et redoublent leurs vœux au Ciel en demandant à Dieu d'envoyer le libérateur attendu. Voici un exemple de ces prières : « Soyez béni, ô Seigneur, qui devez édi-
« fier Jérusalem. Faites germer de nouveau la se-
« mence de David votre serviteur, et elle grandira
« pour nous donner le salut qui vient de vous ; car ce
« salut, nous l'attendons tous les jours. » Tous les

Hébreux pendant leur vie, et particulièrement à l'heure de leur mort, répètent les paroles suivantes : « Je crois « fermement que le Messie doit venir, et quoiqu'il tarde, « je l'attends. » Les prophètes de l'Ancien Testament qu'ils regardent comme annonçant cet avénement, font toujours espérer aux Israélites qu'ils pourront un jour se venger des nations ennemies. Et en effet, celui d'entre eux qui lit les antiques Écritures sans en pénétrer le sens spirituel et saint, peut se livrer à l'espoir orgueilleux d'une grande destinée, lorsqu'il y rencontre en tant d'endroits les allégories et les figures sublimes dont se servaient les Prophètes. Aussi les sages et les maîtres de la Synagogue terminent-ils ordinairement encore de nos jours, par la pensée de ce triomphe futur, les discours qu'ils tiennent dans leurs assemblées ; ils excitent leurs coreligionnaires à l'observance fidèle de la loi, en leur faisant espérer qu'ils verront l'avénement du Messie, et jouiront de tous les biens promis à Israël. Or, un de ces biens est le moment désiré du massacre des Chrétiens et de l'extinction complète de la secte des Nazaréens. Saint Jérôme, qui connaissait à fond les doctrines judaïques, interprétant les paroles de Daniel relatives à la petite pierre qui tombe de la montagne et brise la statue que Nabuchodonosor avait vue en songe, écrit : « Les Juifs, « tournant ce passage à leur avantage, refusent de « reconnaître le Christ dans cette pierre, et ils sont « persuadés qu'elle désigne le peuple d'Israël qui, à « la fin des siècles, sera assez fort pour renverser tous

« les royaumes de la terre et fonder sur leurs ruines « son empire éternel. » Le docte rabbin Abrabanel, dans son Commentaire sur le chapitre XXX de Jérémie, y voit annoncé le règne du Messie que les Hébreux attendent, règne pendant lequel s'accomplira l'extermination des chrétiens et des Gentils. C'est du reste dans cette attente que les rabbins, et entre autres ce même Abrabanel, ont décrété qu'on ne doit pas fixer le temps de cet avénement, et ont prononcé l'anathème contre quiconque, parmi les Juifs, oserait déterminer une limite à l'arrivée du Messie. Ils ont en outre déclaré que les miracles ne seraient pas nécessaires pour le faire reconnaître : il suffira, selon eux, de le voir arriver comme un grand conquérant, heureux dans ses entreprises, destiné de Dieu à rétablir Israël dans son antique grandeur et à lui donner l'empire du monde.

Reuchlin, qui vivait au quinzième siècle, distinguant les Hébreux cabalistes des talmudistes, dont nous nous occupons ici, dit, en parlant de ces derniers, qu'ils n'attendent que le bruit des armes, les guerres, le ravage des provinces, la ruine des royaumes et leur triomphe sur toutes les nations, comme autrefois les victoires de Moïse sur les Chananéens, pour s'ouvrir ainsi le chemin de leur retour glorieux à Jérusalem, et amener la restauration de leur ancienne splendeur. Ces idées remplissent tous les commentaires rabbiniques faits sur les prophètes; elles ont été traditionnellement transmises et inculquées dans les esprits de

cette nation ; tous les Israélites sont ainsi préparés à cet avénement heureux pour la nation juive et terrible pour toutes les autres nations (1).

Pendant que les Juifs vivent dans cette attente continuelle, ils ont devant les yeux, selon leur langage, une secte d'hommes composée de leurs frères et de païens qui ont suivi Jésus, le fils de Marie, et se sont détachés de la Synagogue pour former une nouvelle église. Est-il étonnant qu'ils continuent d'avoir contre ces hommes et contre leur chef la haine irréconciliable qu'ils montrèrent dès l'apparition du christianisme ? Aussi leur intolérance va-t-elle jusqu'aux dernières limites. Ils ne font pas une action sans maudire et insulter le saint nom de Jésus; ils exècrent ses disciples et les persécutent partout dans leur réputation, dans leur fortune et dans leur personne. En ce qui concerne Jésus-Christ lui-même, les Juifs, excités par les doctrines que nous avons fait connaître plus haut et que nous avons recueillies dans les écrits apostoliques, ont composé d'après le Talmud un ouvrage intitulé *Toledoth Jeschu,* dans lequel le divin caractère du Sauveur est si odieusement outragé, que nous aurions horreur de redire explicitement les ignominies vomies par la Synagogue sur les mystères de l'Incarnation et de la croix, et sur les autres dogmes sacrés de notre religion. Notre silence suffira ici, nous l'espérons, au

(1) Buxtorf, *Synagoga jud.*, cap. xxxv. Maïmonide dans Surenhusius, *Mischna*, part. iv, p. 164. Abrabanel, dans le livre intitulé *Præco salutis.*

moins pour les chrétiens, pour faire juger de ces horribles blasphèmes. Nous nous contenterons de dire que parmi tant de mots outrageants prodigués contre notre adorable Sauveur par la Synagogue, le plus commun est le monogramme *Ieschu* au lieu de *Jeschua* ce qui revient à dire pour les Juifs : *Deleatur nomen ejus et memoria ejus*, ou autrement : *Jesus mendacium et abominatio.*

Les calomnies dont les Juifs accablèrent les apôtres et les martyrs ne sont que la conséquence de ces sentiments pervers sur les points fondamentaux du christianisme. Ils appelèrent les saintes femmes *profanes*, l'Eucharistie, un *corps souillé ;* pour eux la croix fut un *objet abominable*, l'Église chrétienne une *hérésie*, la prédication de l'Évangile, la *révélation de l'iniquité.* Pour montrer leur mépris à l'égard des prêtres du Christ, ils les appelèrent *tondus* et *cumarim* (prêtres des idoles); le Vendredi Saint fut un *jour profane;* les termes les plus injurieux sont toujours ceux qu'ils emploient à notre égard ; les chrétiens sont des *Galiléens épicuriens*, des *Iduméens*, des *miniim*, des *incirconcis*, des hommes *abominables*, etc. Ce vocabulaire d'outrages se trouve reproduit dans le traité du Talmud intitulé *Avodah Zara* et dans le poëme du rabbin Lipmann (1). Il est en outre permis aux Juifs de réciter les paroles suivantes lorsqu'ils passent près d'une église chrétienne et de quelque lieu de prière : « Que

(1) Jérôme de Sainte-Foi, lib. II, cap. v. *Contra jud.* De Rossi, *Bibliotheca rabbinica*, cod. 120-122.

le Seigneur détruise les maisons des cloaques ; » et ils doivent dire, en passant auprès des tombeaux des fidèles : « Que votre mère soit couverte de honte, que « celle qui vous a enfantés soit répudiée, puisque « la fin des chrétiens n'est que vers et pourriture. » Le rabbin Éliézer dit, dans le *Pirkè*, chap. XXIX, que quiconque mange avec un incirconcis doit être regardé comme s'il mangeait avec un chien ; que celui qui touche un incirconcis est souillé comme s'il touchait un mort ; que celui qui se lave avec lui est comme s'il était avec un lépreux. En effet les incirconcis (chrétiens) sont pendant leur vie comme s'ils étaient morts, et après leur mort comme des cadavres jetés à la voirie.

Buxtorf a eu dans les mains un vieux formulaire de prières à l'usage de la Synagogue, imprimé en 1534. L'une des pages de ce volume avait un espace vide ; quand les Hébreux arrivent à cet endroit, ils récitent de mémoire et font répéter à leurs enfants, une malédiction contre tous ceux qui adorent le Christ, et, en même temps, ils crachent à terre, suivant l'exemple de leurs pères qui crachèrent sur le visage trois fois saint de Jésus. Le même auteur remarque en outre (1) que la Synagogue comprend, sous l'ancienne appellation de *miniim*, tous ceux qui ne pratiquent pas son culte, et spécialement les chrétiens. Trois fois par jour, les Juifs prononcent des malédictions contre ces derniers ; ces malédictions sont écrites dans le *Temona*

(1) *Lexicon chald. et talm.*

Hesreh, qui fait partie de leurs prières quotidiennes. Entre autres paroles on y lit *Hamalsinim velamesumadim,* dont la première forme une espèce de monogramme contre les fidèles, qu'on peut traduire ainsi : « Qu'il les arrache dans leur racine, qu'il les foule aux pieds, qu'il les détruise, qu'il les abatte. » Saint Jérôme indique cette formule d'imprécation comme usitée déjà de son temps; un siècle avant Buxtorf, les Juifs, par crainte des magistrats chrétiens, retranchèrent de leurs livres ces paroles, et en substituèrent d'autres qui leur offrirent le même sens, au moyen d'une interprétation convenue. A la fête de *Purim,* qui rappelle l'élévation d'Aman, leur ennemi, et sa défaite, ils substituent le nom de Jésus et de ses adorateurs aux paroles qui expriment la malédiction d'Aman. C'est ainsi que, depuis l'époque de Théodose jusqu'à nos jours, ils expriment leurs malédictions contre les chrétiens en se servant des noms symboliques d'Aman et de ses partisans. Il y a même de vieux manuscrits de la *Jefilah* qui montrent explicitement qu'Aman et ses partisans représentent Jésus et ses disciples, en demandant à Dieu de procurer l'extermination des seconds, comme il procura celle des premiers par la main des Juifs (1).

Pfefferkorn, néophyte bien au courant des coutumes superstitieuses de la Synagogue, parle d'une espèce de culte rendu par les Juifs aux astres, sur lesquels ils dirigent leurs regards en sautant. Et après s'être,

(1) De Rossi, *Bibliotheca rabbinica,* cod. 52.

pour ainsi dire, assurés qu'ils ne peuvent les atteindre, ils disent : « Puissent nos ennemis ne jamais nous atteindre non plus ! » Ensuite ils prient instamment le Seigneur de les venger des Chrétiens, et le conjurent d'envoyer sur les adorateurs du Christ toutes les plaies et tous les fléaux dont il frappa autrefois les Égyptiens.

Victor de Cobden, dans un écrit sur les préjugés de la Synagogue, décrit les rites suivis par les Juifs pour se préparer à la fête de *Kippur*, le 7 septembre : Chaque homme prend un coq, les femmes une poule ; ils font tourner l'animal autour de leur tête en récitant quelques prières et le tuent ; et après l'avoir mis en pièces, ils le jettent hors de leur maison. Le 9 septembre, ils se lèvent de bonne heure, et, sortant de chez eux, ils maudissent le premier chrétien qu'ils rencontrent en récitant ensemble ces paroles : « Fasse Dieu que tu deviennes comme mon coq ! » Les femmes en font autant à la première femme chrétienne qu'elles rencontrent. Ils attendent quelquefois plusieurs heures pour rencontrer une personne contre laquelle ils puissent prononcer leur malédiction. Quand la chose est faite, ils s'en retournent pleins de joie dans leur demeure.

Le même néophyte affirme que lorsqu'ils entendent le son des cloches qui appellent les fidèles à l'église, les Juifs prononcent des imprécations contre celui qui les sonne, lui souhaitant de mourir subitement et d'être jeté au fond de l'enfer. Enfin, lorsqu'un chrétien rencontre un Juif et lui offre le premier le salut de paix

avec le sentiment d'une vraie charité, celui-ci répond au contraire : « Dieu te fasse périr ! » Telle est la tolérance de la Synagogue à l'égard de Jésus-Christ et de son Église; tels sont les sentiments des sectateurs du Talmud.

Si nous en venons aux relations civiles entre les Chrétiens et les Juifs, nous verrons que ceux-ci suivent encore les mêmes doctrines et les mêmes procédés envers les premiers : ce sont les mêmes préjugés funestes et homicides que nous avons remarqués sous le rapport de la religion. Un savant très-versé dans la connaissance des doctrines talmudiques, L'Empereur, écrit dans son *Illustration* du livre de la *Mischna* intitulé *Bava Kama*, chap. IV, § 3 : « La *Gemara* dit que Dieu a proscrit « les biens des Gentils, qui n'observent pas les principes « donnés aux fils de Noé, et a donné le droit sur eux « au premier occupant. Examinons donc les raisons sur « lesquelles s'appuie cette allégation. On lit dans le « Deutéronome, chap. XXXIII : *Illuxit Deus de monte « Pharan*, d'où l'on conclut dans la *Gemara* que Dieu, « du haut du mont Pharan, confisqua les biens des Gen- « tils en faveur des Israélites, car il leur montra pour « ainsi dire les possessions des Ismaélites, pour leur « en donner la propriété. Mais il faut reprendre cela de « plus haut. Les Juifs racontent que le Seigneur, avant « de donner la loi au peuple d'Israël, l'offrit d'a- « bord aux autres peuples, c'est-à-dire aux Ismaélites « et aux Iduméens. C'est ce que rapporte Salomon « fils d'Isaac à propos du commencement du chap. XXXIII

« du Deutéronome. Dieu, d'après lui, proposa d'abord « la loi aux fils d'Ésaü, mais ceux-ci la rejetèrent. « Venant alors sur le mont Pharan, il la montra aux fils « d'Ismaël, qui la repoussèrent également, et il s'a- « dressa enfin aux Israélites. Salomon revient plus am- « plement sur ce sujet dans son commentaire sur le « *Bava*, liv. I, chap. IV : *Circuivit et circumduxit* « *legem ad omnes populos, qui eam non susceperunt.* « Les docteurs juifs ajoutent donc que Dieu apparut « à toutes les nations sur le mont Pharan, et que de là « il proscrivit tous les biens de ceux qui refusèrent sa « loi. Cependant, les Juifs sentirent que cette raison « n'était pas suffisante, et ils eurent recours aux paro- « les du prophète Habacuc : *Constituit et mensus est* « *terram, vidit et disturbavit gentes*. D'après la *Ge-* « *mara*, ces paroles montrent que Dieu, considérant « que depuis longtemps les fils de Noé n'observent « plus sa loi, confisqua leurs biens et les adjugea aux fils « d'Israël. » Sans nous arrêter ici à faire ressortir l'opposition formelle de cette assertion avec la loi de Moïse établie dans le Deutéronome, chap. II, 5-6, nous appellerons l'attention du lecteur sur l'observation que Buxtorf fait à ce sujet (1) : « Les Juifs de- « mandent dans leurs prières au Seigneur qu'il détruise « la montagne d'Ésaü, en entendant sous ce nom « les Chrétiens et leur empire. La raison de cette dé-

(1) *De synagog. judaica*, cap. V, et Abrabanel dans son *Commentaire sur Daniel*, chap. VII, 8.— Antoine Hulpius, *De Messiæ adventu*, p. 125.

« termination appliquée aux Chrétiens se tire de leurs « livres secrets, qu'il est difficile d'avoir entre les « mains quand on n'est pas des leurs, et dans lesquels « on enseigne que l'âme d'Ésaü est passée à Jésus- « Christ. Il en résulte que Jésus fut un impie comme « Ésaü, et que les Chrétiens ne valent pas mieux que « les Iduméens. » Cet écrivain remarque, dans le même livre, avec quelles instances les Juifs demandent à Dieu de mettre en leur pouvoir toutes les richesses des *Goïm* (chrétiens), en ruinant ceux-ci, et d'exciter parmi eux une guerre d'extermination depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.

Enchérissant encore sur ces maximes, ils ont établi dans le livre intitulé *Sanédrim*, « qu'un Hébreu qui « aura tué un homme en ayant l'intention de tuer un « animal, ou un Hébreu, un frère, en croyant tuer un « chrétien, sera absous. » Maimonide, que les Hébreux ont surnommé l'Aigle de la Synagogue, et proclamé le plus beau génie qui ait paru depuis Moïse, partage sans restriction ces sentiments. Voici en effet ce qu'il dit dans des conseils adressés à ses coreligionnaires sur leur manière de se comporter avec les chrétiens : « Quand les Israélites ont une dispute avec un *goï* (chré- « tien), il faut la juger d'après la loi des Chrétiens, car « celle-ci est à l'avantage de l'Israélite : nous invoque- « rons donc alors les constitutions du *goï*. Mais si nous « voyons quelque profit à être jugés d'après notre loi, « nous revendiquerons nos droits, et nous dirons qu'ainsi « le veulent nos coutumes. Et que l'on ne s'étonne

« pas. Cela ne doit pas paraître plus extraordinaire « qu'il ne paraît dur et cruel de tuer un animal, bien « qu'il n'ait pas péché, car quiconque n'a pas la perfec- « tion des vertus humaines ne doit pas véritablement « être regardé comme un homme : la fin de son es- « sence est de servir aux besoins des autres. » Les auteurs des notes faites pour interpréter le traité de la Mischna intitulé *Avodah Zara* ont également établi que « les sectateurs de la doctrine de Jésus doivent être « traités de telle sorte, que si on les voit près de mou- « rir, on les achève, que si l'on en trouve un près d'un « puits, on le jette dedans et le recouvre d'une pierre, « et que s'il y a une échelle dans le puits, on la retire, « afin qu'il ne puisse remonter. » Nous lisons encore en un autre endroit : « Il ne peut pas être permis de « faire alliance avec les idolâtres, ni de traiter de la « paix avec eux ; nous devons seulement essayer de « les désabuser de leurs erreurs, ou les tuer, etc. Cela « doit s'entendre des idolâtres en général. Quant « à ceux qui détruisent Israël et le mènent à sa perte, « comme les hérétiques et les blasphémateurs, c'est « une bonne œuvre de les détruire, et de les porter avec « leur mère dans le fond de l'abîme, puisqu'ils tiennent « Israël dans les angoisses, et éloignent le peuple de la « voie de Dieu. Tels sont Jésus de Nazareth et ses dis- « ciples, dont les noms sont maudits ; d'où il faut con- « clure qu'il est défendu de soigner comme médecin les « adorateurs de Jésus, même moyennant une rétribu- « tion, à moins qu'il n'y ait un grave péril dans le

« refus (1). » Par une conséquence naturelle de ces mêmes principes, les rabbins ont décidé qu'il est permis à un Juif de faire une erreur de compte à son profit en traitant avec un chrétien, et qu'en général, c'est une action honnête d'enlever à un chrétien quelque somme d'argent que ce soit par des moyens analogues.

Maïmonide, dans son commentaire sur le chapitre XC de la Mischna (2), écrit : « C'est une chose évi-« dente par elle-même que lorsqu'un voyageur étran-« ger au judaïsme vient à mourir sans laisser d'enfants « prosélytes, il doit être réputé n'avoir point d'héri-« tiers ; quiconque entrera le premier en possession de « ses biens, sera jugé légitime possesseur. » Les fatales conséquences d'une pareille doctrine sont faciles à pressentir. L'Empereur, après avoir noté cette étrange législation, la compare ainsi avec le droit romain : « *Quod politicam hujus Misnæ constitutionem spectat, legem parallelam non investigabo in lege Romanorum, ut tantam injustitiam stabiliverint; quam tamen Judæi Scripturæ paragrapho male accepto, sanciverunt.* »

Le rabbin Bechaï dit, en parlant de l'usure : « Il est « permis de prêter à usure à un juif apostat. Il est « permis de lui enlever la vie; comment ne serait-il « pas permis, à plus forte raison, de le priver de son « bien? » Cette même considération a fait écrire à Maimonide, dans le *Hilchat rozeoh*, chap. XII : « Il

(1) Voy. dans l'*Arbah Thurim* et dans le *Choschen Hamisphat*.
(2) Surenhusius in *Misna*, tract. *Bava Kama*.

« est défendu de donner un bon conseil au *goï* (chré-
« tien), ou à l'impie. Bien plus, il est défendu de lui
« donner des conseils pour qu'il accomplisse tout ce
« qui est prescrit par la loi, afin qu'il persiste dans
« son impiété. C'est en effet parce que Daniel avait
« conseillé à Nabuchodonosor de faire l'aumône,
« qu'il fut puni, ainsi qu'il est écrit dans son Li-
« vre, etc. »

Erreur sur erreur! la sainteté des divines Écritures devient donc le soutien des paradoxes de la Synagogue? Citons encore cette décision des Talmudistes dans le *Bava Batra* : « Les possessions des *goïm*
« (chrétiens) sont, ou doivent être réputées comme un
« désert, ou comme le sable de la mer; le premier
« occupant en sera le vrai propriétaire (1). » Le rabbin Salomon Jarchi, dans son commentaire sur le *Bava Kama*, répond de la même façon à deux *goïm* qui, étudiant les institutions juives, ne pouvaient comprendre pourquoi le dommage fait à un Juif par un *goï* doit être réparé, tandis qu'il en est autrement du dommage fait par un Juif à un *goï*. Il leur rend compte de la doctrine rabbinique, en disant que la justice n'en pouvait être comprise par eux, parce que leurs docteurs ne leur en avaient pas fait connaître la raison; c'est que les biens des *goïm* sont libres et réputés sans maître, et qu'on les adjuge au premier Israélite qui les occupe.

(1) Pfefferkorn, *Dissert. philolog.*, p. 11.

Le rabbin Isaïa, fils d'Eliah, qui vivait au treizième siècle, écrit aussi dans son Commentaire sur l'*Avoda Zara* : « L'Israélite qui s'est donné à un culte étran-« ger, doit être considéré comme le *min goï*, chrétien, « et jeté dans la fosse. S'il tombe dans un puits, et « qu'on puisse adroitement faire en sorte qu'il ne re-« monte pas, qu'on le fasse. » Il ajoute un peu plus loin : « Si un Israélite circoncit le *goï* sous le nom de « *gher* ou prosélyte, il peut le faire, mais il n'est pas « permis de le faire comme opération médicale, puis-« qu'il est défendu d'exercer la médecine à l'égard du « *goï*, comme de le retirer du puits où il est tombé, « ou de le délivrer d'un danger quelconque (1). » Ce sont toujours les mêmes sentiments : il faut faire tout le mal possible au *goï*. Il y a même une prière très-répandue parmi les Juifs, par laquelle ils demandent à Dieu de ne point accorder de pardon à celui d'entre eux qui rendra au *goï* ou qui lui paiera ce que le *goï* aura perdu (2).

La Synagogue montre ainsi dans ses principes, pour ce qui regarde ses intérêts religieux et civils, un égoïsme éhonté et barbare. Afin d'ailleurs d'inspirer à leurs prosélytes un plus grand attachement au judaïsme et à leurs maximes, les rabbins ont promis en même temps à ceux qui les écoutent toutes sortes d'avantages temporels qui doivent leur être procurés au détriment des autres. Maïmonide, que nous avons

(1) Cod. vatic. Hebraic. N. 184, p. 65.
(2) Alfonso Spina, lib. III. *De bello Judæorum*.

déjà souvent cité, donne l'enseignement suivant au chapitre x de l'*Avoda Zara* : « Quand les Israélites « l'emportent sur les *goïm*, il leur est défendu de lais- « ser libre aucun d'eux parmi nous, quand même il « n'habiterait parmi nous que par hasard, ou qu'il « n'aurait fait que passer d'un lieu à un autre dans « un intérêt de commerce. On ne doit donc leur per- « mettre le passage par notre pays, que lorsqu'ils se « seront auparavant soumis aux sept préceptes donnés « à Noé. » C'est ainsi que l'espérance de vaincre un jour les *goïm* entretient l'orgueil de cette nation dont les membres, dispersés dans tout l'univers, sont des exilés sans gouvernement et sans chef. Les Juifs sont persuadés qu'ils ont dans leurs tables généalogiques les descendants de ces héros qui gouvernaient leurs ancêtres au temps des Machabées, et avant la conquête de la Judée par les Romains. Dans le traité *Sabbatot* du Talmud, ils se glorifient d'être tous les fils des rois, tandis que les *goïm*, ainsi que toutes les autres nations, sont immondes et abominables. Le rabbin Samuel n'hésite pas à dire, en parlant de l'état abject dans lequel est présentement plongé le peuple juif : « Nous sommes « abhorrés de tout le monde, mais dans notre cœur « règne l'orgueil qui fait que nous nous plaçons au- « dessus des autres. » Ils ajoutent : « De même que « Dieu est le Dieu suprême, ainsi le peuple d'Israël « est la nation suprême, parce que Dieu l'a déclarée « supérieure à toutes les nations de la terre. » Dans ces pensées, bien loin de se regarder comme exilés et

comme les esclaves des nations au milieu desquelles ils habitent, ils se considèrent comme des soldats en expédition, campés au milieu du pays ennemi, et attendant le signal du combat ou de l'assaut. On trouve cette formule rabbinique dans leurs signatures : « Moi, rabbin N. N. qui suis ici campé à Hambourg, etc., » formule très-naturellement dérivée de cette croyance qu'ils sont les dominateurs du monde, à cause de leur foi dans le Messie qui doit soumettre toutes les nations.

Le rabbin Salomon *ben Sevet* remarque lui-même franchement que le Juif caresse avec complaisance ses idées d'orgueil, et nourrit dans son cœur un ardent désir de la domination ; oubliant sa condition présente, il ne pense plus qu'il est en proie aux maux de la servitude, et qu'il est errant sur toute la terre. Le jour du sabbat, ces mêmes hommes, comme le fait observer Buxtorf (1), prennent plaisir, pendant qu'ils se livrent au repos, à se faire servir par de pauvres et simples chrétiens dont ils font leurs serviteurs et leurs servantes. Et alors ils se glorifient de les avoir comme esclaves et d'être servis par eux. Conduite bien conforme à la doctrine des Pharisiens, leurs maîtres, à qui Notre-Seigneur reproche leur orgueil et leur vain espoir en un Messie qui ne sera ni pauvre, ni humble, mais fier et indépendant (2) : *Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine*

(1) *Synagog. jud.*, cap. IX.
(2) Joan., cap. V, 43.

suo, illum accipietis. Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ à solo Deo est non quæritis? Pour rendre plus inébranlable cette idée de domination sur les chrétiens, ils se servent de ces paroles prophétiques de Zacharie : *Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis,* et prétendent, comme le remarque le rabbin Manassé ben-Israël, que ce passage doit s'entendre du Souverain Pontife pasteur et vicaire de Jésus-Christ, qui doit être exterminé avec son troupeau pour faire place au Messie dominateur de l'univers. Le même rabbin (*Quæst.* IX *in Ezechiel*), fait tous ses efforts pour démontrer que Rome est désignée par le nom d'*Edom,* et que les Iduméens figurent les Romains et les chrétiens. Tout ce que les prophètes disent de la ruine des Iduméens doit s'entendre des chrétiens eux-mêmes. Les Juifs ne conçoivent aucun doute à cet égard ; pour eux, le Deutéronome ne dit pas autre chose par les paroles suivantes : *Fœnerabis gentibus multis, et ipse a nullo accipies mutuum ; dominaberis nationibus plurimis, et tibi nemo dominabitur.*

Il est un point qui mérite surtout d'attirer notre attention dans le sujet qui nous occupe. Il s'agit d'un passage du Talmud qui, dans sa brièveté, a produit et produit encore de très-graves conséquences pour les peuples, ou, pour mieux dire, pour les chrétiens. Nous trouvons de nombreux documents, à cet égard, dans un petit ouvrage de Salomon ben Sevet, qui contient l'histoire des Juifs, et spécialement de ceux qui habi-

taient l'Espagne avant d'en avoir été chassés. On pourrait croire, à première vue, que cet ouvrage fournit plutôt à nos adversaires des arguments pour combattre l'antique discipline de l'Église à l'égard des Juifs; mais, si l'on examine attentivement ces documents, on reconnaît qu'ils fournissent aux chrétiens sincères le tableau le plus exact de la perfidie judaïque. L'auteur, Juif, en effet, a voulu défendre sa nation contre le christianisme, et il n'a fait que montrer son avilissement, en faisant connaître ses préjugés et la perversité manifeste de sa morale. Le roman nous paraît se mêler quelquefois à l'histoire dans cet écrit, comme dans ce qu'on y lit de la conférence de l'an 1353, tenue devant le Souverain Pontife, et dans laquelle de doctes rabbins se disputèrent avec le néophyte de Sainte-Foi, dont le nom hébreu était Josué, et que les Juifs appelèrent blasphémateur, depuis sa conversion, en faisant l'anagramme de son second nom. L'histoire ecclésiastique fixe l'époque de cette controverse à l'an 1412, la dix-huitième de l'antipape Benoît XIII, qui résidait à Avignon. L'objet spécial de la discussion était la venue du Messie et le Talmud. En ne nous occupant que du second point, c'est-à-dire du Talmud, nous acquerrons de nouvelles preuves de l'engouement extraordinaire des Juifs pour ce livre, dans lequel ils mettent toute leur confiance. Le néophyte reproduit les accusations élevées contre la Synagogue; il parle des maximes barbares contenues dans le Talmud, et il en cite une conçue en peu de paroles, mais grosse de

graves conséquences. Salomon ben Sevet fait alors parler le Pontife comme s'il interrogeait les rabbins Samuel Abrabanel et Salomon Lévite. Nous traduisons :

« Est-il vrai qu'on lise dans votre Talmud ces paro-
« les : *Tov schebagoïm herogh*, c'est-à-dire, c'est une
« bonne action de tuer le *goïm?* — Ceux-ci répondi-
« rent : C'est vrai, ô Pontife suprême. Nous tenons de
« nos ancêtres que tout ce qui appartient à la loi et à
« l'exposition des lettres sacrées fut écrit par nos maî-
« tres, parmi lesquels se trouve le rabbin Aschav; que
« le reste fut écrit par les commentateurs pour con-
« firmer les pensées des premiers et inséré plus tard
« dans le texte du Talmud. Pour nous, qui avons reçu
« le Talmud dans sa première rédaction, nous faisons
« peu d'attention à ces paroles. — Le Pontife ajouta:
« Quoi qu'il en soit, elles sont écrites dans votre Tal-
« mud, et pour prouver ce que vous avouez, savoir,
« qu'elles ont été plus tard insérées dans le texte, il
« faudrait apporter des témoignages oculaires ou le
« démontrer par des raisons évidentes. Vous avez,
« d'ailleurs, à me faire connaître le vrai sens de ces
« paroles, car, à les bien considérer, elles renferment
« un sens cruel et sanguinaire, de sorte que les Juifs
« qui habitent mes États, se rendent dignes d'un juste
« châtiment.

« Le célèbre Salomon Lévite répondit ainsi : O Pon-
« tife suprême, les anciens ont interprété ce passage
« comme ils l'ont fait, de la sévère administration de la

« justice en usage chez les autres nations dans la puni-
« tion de l'homicide, et ils ont affirmé qu'il est sim-
« plement opposé à la justice trop douce des Hébreux,
« qui assurait souvent l'impunité aux meurtriers. En
« effet, avant que quelqu'un chez nous soit mené au
« supplice, il faut qu'il y ait des témoins qui aient dû
« essayer d'arrêter la main de l'homicide par des me-
« naces; il faut, en outre, que ces témoins aient ob-
« servé les circonstances les plus minutieuses, les vê-
« tements, les armes, etc.; sinon, l'homicide ne peut
« être puni. Les anciens ont assuré que le passage dont
« il s'agit est spécialement opposé à ce sentiment ma-
« nifesté par quelques hommes illustres, que *si nous*
« *avions vécu à l'époque de nos juges, personne n'aurait*
« *pu être condamné à mort comme homicide, dans la*
« *crainte que, si, par hasard, la victime avait eu précé-*
« *demment quelque maladie ou reçu quelque blessure*
« *certainement mortelle, elle ne dût être considérée*
« *comme semblable à un mort; ce qui devait faire con-*
« *sidérer l'agresseur à son tour comme n'ayant pas tué*
« *un homme sain, c'est-à-dire vraiment homme, mais*
« *seulement un moribond.* Or, parmi nous, quiconque
« tue un moribond ne peut légalement être condamné
« au dernier supplice.

« Les autres nations jugèrent bien que les homici-
« des se multiplieraient peu à peu, si on laissait au
« crime cette facilité et cette impunité. Si, en effet, il
« fallait soumettre à un si rigoureux examen les crimes
« manifestes et les actes des coupables, ceux-ci pour-

« raient presque toujours impunément se livrer à leur « rage et accomplir leurs funestes desseins. Il suffit « donc, chez les autres peuples, d'avoir des soupçons « fondés pour condamner à mort l'homicide, et pour « intimider les autres par son supplice. Aussi, peut-on « dire qu'il n'y a rien de meilleur parmi les nations « que la sévère administration de la justice et la peine « de mort établie pour les homicides.

« Du reste, les paroles qui font l'objet de cette dis- « cussion ne doivent pas se prendre dans un sens im- « pératif, comme les a entendues Pierre (le néophyte), « mais dans un sens indéterminé, c'est-à-dire qu'elles « signifient que tuer est une excellente chose parmi « les nations ou les chrétiens. Il n'y a pas com- « mandement de tuer, il n'y a qu'une formule géné- « rale disant que pour les nations c'est une excellente « chose de tuer; de sorte qu'en examinant avec at- « tention le passage déterminé, on n'y trouvera ni l'or- « dre de tuer les chrétiens, ni la dureté et la barbarie « qu'on croit y voir. Au contraire, on reconnaîtra que « ces paroles sont glorieuses et honorables pour les « chrétiens, puisqu'elles font la louange de leur con- « duite; car elles disent que c'est une excellente cou- « tume chez les nations que ceux qui s'adonnent à « l'étude de la vertu et de la justice se fassent les ven- « geurs sévères des scélérats et les condamnent au der- « nier supplice.

« Le Pontife répliqua : Si les maîtres dans la doc- « trine du Talmud s'accordent à ne vouloir point pu-

« nir comme homicide celui dont la victime aurait pu « mourir auparavant de maladie, sans aucun doute, « tous se sont trompés et rendus indignes du nom de « sages. Qui ne comprend qu'il y a là une opinion ab- « surde et pernicieuse, qui assure, pour le motif le plus « frivole, l'impunité à l'homicide?

« Voici la réponse de Salomon Lévite : Le prophète « Amos, chap. III, a prononcé cet oracle : *Tantum vos « cognovi ex omnibus gentibus terræ, idcirco visitabo « super vos iniquitates vestras.* Celui donc qui échappe « au tribunal terrestre, et n'est point puni en ce « monde, n'échappera certainement pas au tribunal « céleste. Nos pères nous ont appris que ceux qui sont « punis en ce monde expient totalement leurs fautes, « et que ceux qui évitent la justice terrestre ne peuvent « éviter celle du ciel, et ne font que tomber dans des « maux plus grands après cette vie.

« Le Pontife répliqua encore : Ce raisonnement a « quelque valeur. Toutefois, il est nécessaire que la « justice humaine soit exercée dans cette vie, afin que « la crainte du châtiment retienne les hommes per- « vers. — Pierre dit alors : Très-Saint Père, avec « quelle astuce et quelle fourberie vous parlent les « Juifs! Ils substituent audacieusement le faux au vrai. « D'ailleurs, les paroles qui suivent : *Le meilleur parmi « les bouchers est le compagnon d'Amalec,* ne peuvent « être répétées par eux à notre louange, mais plutôt à « notre honte; de même que les paroles indiquées : « *Tov shebagoim herogh,* etc. »

Nous n'avons pas besoin de suivre plus loin cette longue dispute entre le bon néophyte Pierre et les rabbins. Qui ne voit, dans les réponses étudiées des Juifs, de subtils faux-fuyants avec lesquels ils cherchent à échapper à l'accusation que fait peser sur eux le passage dont il vient d'être question? Il n'est pas difficile à un homme de bon sens et quelque peu versé dans la façon dont les Juifs expliquent les antiques écritures, de trouver dans ce passage un tout autre sens que celui qu'y ont attaché avec leurs sophismes les docteurs ci-dessus nommés de la Synagogue, obligés de recourir à un autre paradoxe pour disculper le texte du Talmud.

Les paroles du néophyte Pierre sont significatives et concluantes. Il n'est entré dans l'Église du Christ qu'après s'être convaincu de la fausseté de la Synagogue et de ses injustices à l'égard de la société chrétienne; entré dans cette Église, où tout est vérité et sincérité, aurait-il voulu, ainsi que les autres Juifs convertis au christianisme, accuser ses frères d'un préjugé aussi barbare, si en réalité les paroles du Talmud n'avaient pas mérité cette interprétation? Nous allons, d'ailleurs, confirmer la vérité de l'accusation en examinant, à la lumière de la grammaire hébraïque, le sens des paroles *Tov shebagoim herogh.*

Le mot *haragh*, tuer, dévaster, se construit avec le nom absolu; et, lorsqu'on parle d'une personne, il reçoit le plus souvent, joint au nom, le *lamed* ou le *beth*. C'est avec ce dernier préfixe, le *beth*, que, dans le se-

cond livre des Paralipomènes, chap. XXVIII, v. 6, et dans le psaume 78, suivant l'hébreu, il offre complétement le sens de *dévaster, faire du carnage* parmi les hommes. Le sens du mot *haragh* étant tel, la signification rigoureuse de la sentence talmudique est : *C'est une chose bonne de faire le carnage des goïm* (*chrétiens*). Comment ne pas voir dans cette sentence une conformité parfaite avec les paroles prophétiques de Jésus-Christ dans l'Évangile : *Venit hora, ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo* (1) ? Comment ne pas voir dans ces paroles le *cherem* et l'*anathème* d'extermination prononcés par la Synagogue contre l'Église chrétienne ? Comment n'y pas voir ces vœux faits tous les jours par les Juifs pour l'arrivée du jour de leur gloire, qui verra s'accomplir cette extermination des chrétiens? Nous citerons plus loin des exemples de l'exécution de cette sentence, soit en rapportant ce qui fut décidé par le sanhédrin de Jérusalem contre les disciples du Sauveur, décision que saint Paul exécutait avec zèle lorsqu'il appartenait encore à la Synagogue, soit en rapportant ce que Barcochébas recommandait aux Juifs de faire au sujet des chrétiens qui ne renieraient pas le Christ, etc. ; et ces exemples confirmeront amplement la justesse de l'interprétation que nous venons de donner.

Le rabbin Salomon Jarchi, dans ses Commentaires

(1) Joan., cap. XVI, 2.

sur le livre de l'Exode, nous donne une explication conforme à ce que nous avons dit, quoique dans un sens moins large : « Le meilleur parmi les Nazaréens homicides, » dit-il. Dans une autre édition, on lit *miniim* au lieu de *Nazaréens*. Les *miniim* ou *minées*, comme je l'ai remarqué ailleurs, d'après l'autorité de ce même Jarchi et de Maïmonide, s'entendent des chrétiens ou disciples de Jésus qui ont perverti les paroles du Dieu vivant. Disons ici, une fois pour toutes, que, nonobstant les dénégations de certains Juifs modernes et leur apparente sincérité, les Juifs appliquent aux chrétiens les termes méprisants de *miniim*, de *goïm*, d'*épicuriens*, d'*idolâtres*, d'*ânes* et autres mots du même genre imaginés pour se mettre adroitement à l'abri des attaques de leurs adversaires (1). L'expression *goï*, employée de tout temps pour distinguer le peuple hébreu des autres nations, s'applique plus spécialement chez eux au peuple chrétien, qui ne pouvait et ne peut être pour la Synagogue un peuple choisi.

L'abbé Chiarini, dans ses *Etudes* sur le Talmud de Babylone (2), a trouvé que le nom de *miniim* indiquait, dans la bouche des Juifs, les Manichéens ou les hérétiques, les Sadducéens et les Chrétiens. Ces derniers, quoique d'origine juive, ont nié, selon les talmudistes, l'unité de Dieu et la divinité de la loi orale. Parlant des *tosephoth*, additions faites au Talmud, dans lesquel-

(1) Bartolocci, *Biblioth. rabbin.*, pars I, p. 308; pars III, p. 319, 365, 367. Salomon ben Sevet, traduit par Genti, p. 226, 327.
(2) Chiarini, part. I, p. 304.

les on lit : « Quoique les *miniim* (chrétiens) et les trai-
« tres (juifs baptisés) doivent être jetés dans un puits,
« et qu'il ne soit pas permis de les en tirer, cela s'en-
« tend de la main de l'homme, et non de la main de
« Dieu, car on n'a pas l'habitude de demander à Dieu
« de les punir et de les détruire ; » l'abbé Chiarini remarque que c'est comme si l'auteur hébreu disait : On ne peut demander à Dieu l'extermination des *miniim* (chrétiens), mais il est permis aux Juifs de se faire les instruments de cette extermination. On raconte, dans le Talmud de Babylone (Traité *Bérachoth*), qu'Élie passant un jour près d'une Synagogue, vit un Arabe qui priait sans tourner le visage vers elle. Élie lui dit : « Crois-tu donc qu'il y ait deux dieux, pour oser rester ainsi devant ton Seigneur ? » Et en disant cela, il le tua. C'est pour une raison analogue que les auteurs de l'autre Talmud, celui de Jérusalem, applaudissent à l'homicide commis par Moïse, et ils en concluent qu'il faut suivre son exemple chaque fois qu'il s'agit d'un idolâtre ou d'un homme qui n'est pas Juif (1). Tout cela confirme de plus en plus l'intolérance et le barbare préjugé qui domine la Synagogue, en persuadant aux Juifs qu'il est permis et même méritoire, ainsi que le prédit Notre-Seigneur, de condamner à mort et de massacrer les Chrétiens, comme formant un peuple qui leur est opposé par les doctrines, et qui constitue le plus grand obstacle à leurs prétentions.

(1) Chiarini, *le Talmud de Babylone traduit*, vol. I, part. I, p. 297.

Les Chrétiens doivent être toujours, selon eux, considérés comme des bêtes de somme et non comme des hommes; aussi, lit-on dans le Talmud de Babylone : « Le Seigneur, dit Simon Ben-Jochai, le Seigneur « vous a désignés par la bouche d'Ézéchiel : *Vous êtes « mon troupeau et le troupeau de mon peuple*, c'est-à- « dire, vous êtes des hommes, tandis que les autres « peuples du monde ne sont pas des hommes, mais « des bêtes (1). »

Il existe un dialogue entre le juif Versorius et Alphonse, roi d'Espagne, qui nous a été transmis par Salomon ben Sevet déjà cité, et qui rend encore plus évidente la perfidie judaïque, en montrant clairement pour un chrétien la barbarie des préjugés du peuple hébreu (2). Dans ce dialogue, le roi Alphonse interroge le juif Versorius au sujet de ces paroles prononcées par les Juifs dans leurs prières solennelles : *Que Dieu détruise au plus tôt le royaume orgueilleux*, et par lesquelles ils faisaient allusion à la destruction de l'empire chrétien par leurs mains. Le sens de ces paroles ne pouvant être autre, Alphonse leur reproche cette malveillance à l'égard des chrétiens, même depuis qu'il les tolérait dans son royaume.

Versorius cherche naturellement une excuse; il s'efforce de donner un autre sens aux paroles alléguées, et il répond : « O roi, par ces paroles : *que Dieu détruise au plus tôt le royaume orgueilleux*, il faut entendre le

(1) Bartolocci, part. III, p. 555.
(2) *Historia judaica*, a Gentio edita, p. 345.

royaume des Amalécites, qui fut occupé par les Hébreux d'après l'ordre du Seigneur. Toute cette nation doit être exterminée, ainsi qu'il est écrit au Deutéronome, chap. XXV : *Delebis memoriam Amalech sub cœlo; cave ne obliviscaris*, etc. »

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : la réponse de Versorius est-elle recevable ? N'est-elle pas plutôt un de ces faux-fuyants rabbiniques, dont nous avons déjà donné un si remarquable exemple? Qui pourrait ne pas voir, dans une réponse aussi puérile, une nouvelle preuve de cette perfidie judaïque qui, pendant qu'elle fait des vœux à Dieu pour la ruine du christianisme vainqueur, essaie d'en faire accroire aux chrétiens, et prétend que ses prières ont pour objet de demander la ruine d'un royaume détruit depuis longtemps, et dont la mémoire est complétement éteinte? Croira-t-on que les Hébreux sont assez insensés pour demander à Dieu la perte d'une nation comme celle des Amalécites, dont la ruine totale remonte à près de trois mille ans? Comment! les Juifs d'Espagne et des autres pays, au moyen âge, suppliaient Dieu de renverser le royaume orgueilleux d'Amalec, qui n'existait plus? En vérité, la réponse de Versorius n'est qu'un nouveau trait de perfidie pour échapper à l'accusation si juste, portée par le roi Alphonse et par la chrétienté tout entière contre la Synagogue, de chercher la ruine des chrétiens en adressant des vœux continuels au ciel pour qu'il daigne accélérer leur perte par les mains mêmes des Juifs.

L'hypocrisie est un autre vice pharisaïque contre lequel Notre-Seigneur s'est particulièrement élevé. Saint Matthieu, au chapitre XXIII de son Évangile, expose les nombreux motifs qu'avait le divin Maître pour leur reprocher ce vice dans leurs rapports avec les hommes, et l'espèce de zèle avec lequel ils le cultivaient. Le récit des faits, que nous ferons bientôt, montrera à quel point ils étaient adonnés à l'hypocrisie, vice si préjudiciable à la société, et combien est vrai ce mot de l'Évangile : *Dicunt enim et non faciunt.* En attendant, nous ferons connaître quelques passages des talmudistes qui approuvent l'hypocrisie, ce qui est parfaitement conforme à la doctrine pharisaïque, dans les cas où l'on peut y trouver quelque avantage, ou lorsqu'on a sujet de craindre quelque dommage, quelque faible que soit le motif de cette crainte, c'est-à-dire que les talmudistes n'hésitent pas à permettre, pour un léger motif de gain, ce qu'ils jugent criminel dans d'autres circonstances. Le rabbin Ascher, folio 81, parlant de la manière de vivre des Juifs parmi les *goïm*, dit ouvertement qu'on peut, en vue de quelque gain, négliger les défenses portées par les rabbins. L'hypocrisie est surtout employée dans les rapports obligés que les Juifs ont avec les chrétiens : ne songeant qu'à les tromper et à leur nuire, ils ne craignent pas de recourir même à la flatterie pour atteindre leur but. Aussi ne ménagent-ils pas les protestations de loyauté, d'amitié, de bienveillance et de sympathie, et ils sont si persuadés qu'ils inspireront ainsi confiance à la droiture chré-

tienne et la feront tomber dans leurs filets, qu'ils ont recommandé dans leurs livres cet art diabolique. Dans les *Additions marginales* du Talmud, les rabbins se font une objection et disent : « Nous pourrons encore « nous essayer sur le passage du Talmud de Jérusalem « relatif aux paroles de la Mischna qui prohibent le « commerce. En effet, on y demande : A qui s'adressent « ces paroles de la Mischna ? Et l'on répond qu'elles re- « gardent le *goï*, que le Juif ne connaît pas. D'où l'on « conclut qu'il est permis de faire le commerce avec un « païen que l'on connaît, parce que le Juif peut le flat- « ter. Il existe encore une autre tradition. Si un Hé- « breu entre dans une ville et y trouve des *goïm* dans « la joie, il s'associera à leur joie, parce qu'en les ca- « ressant ainsi, il s'attirera leur bienveillance. » Le rabbin Ascher, cité plus haut, donne une raison pour rejeter le précepte des rabbins en vue de ce que les légistes appellent *lucrum cessans*. « On peut encore dire, « écrit-il, que notre existence dépendant des *goïm*, « et que devant faire le commerce avec eux pendant « toute l'année, nous nous exposerions à leur haine, si « nous nous séparions d'eux dans leurs jours de fêtes. » Davity, de son côté, dans sa description générale de l'Asie, donne une preuve évidente de cette hypocrisie qui s'appuie sur l'autorité des rabbins. Selon lui, c'est une maxime reçue parmi les rabbins qu'il est permis aux Juifs de feindre la profession du christianisme ou du mahométisme, ou de quelque autre religion, lorsque leurs intérêts le demandent, pourvu cependant que

leur volonté intérieure soit de mourir dans le sein de la Synagogue.

Parmi les autres doctrines enseignées dans la Synagogue, il faut encore admirer la croyance à la magie et l'exercice de cette science occulte. Cette croyance et ces pratiques remontent, comme toutes les autres, à la secte des Pharisiens, ainsi que le remarque saint Épiphane, qui fait connaître, en examinant les maximes de cette secte, comment on y enseignait et comment on y professait la croyance à l'influence des astres. C'est à cause de cela qu'ils avaient imposé aux étoiles des noms hébreux répondant aux différents noms attribués à Dieu par les prophètes. Les rabbins disent que tous les membres du grand sanhédrin de Jérusalem avaient été instruits dans l'art de la magie. A les en croire, d'ailleurs, le patriarche Abraham fut un nécromancien qui enseigna son art aux fils de ses concubines. David, comme Abraham, fut astrologue et magicien. Abraham Zacut écrit au sujet de la culture de cet art dans la Synagogue : « J'ai été dans le royaume « d'Espagne et dans d'autres royaumes chrétiens de- « puis qu'ont paru mes ouvrages sur l'astrologie. Et « tous applaudissaient Abraham Zacut, originaire de « Salamanque. Et il m'est permis de m'en glorifier, « comme l'ont dit nos savants, d'heureuse mémoire. « Quelle est donc la science par laquelle les hommes de- « viennent célèbres aux yeux des peuples? Ils disaient « que c'est l'habileté à discerner le cours des astres. Et « moi, devant le Seigneur, j'atteste qu'ils louaient

« beaucoup Israël pour cette étude. Et toute mon atten-
« tion se dirigeait à entendre les paroles des savants et
« les commentaires qu'ils ont écrits sur cette matière. »

Le rabbin Akiba dit, dans le traité *Sabbath* : « L'ange de la mort (qui est Azraël) enseigna encore « quelques traditions à Moïse, ainsi qu'il est écrit dans « la Thora : *Dedit spiritum*, etc. — Les rabbins en- « seignent dans le *Pesachim* que personne ne doit « boire de l'eau dans la nuit du quatrième jour, ni « dans celle du sabbat; si quelqu'un en boit, que son « sang soit sur sa tête. » Et cela, à cause du danger qu'il y a dans cette action. Quel est ce danger? Ils répondent qu'il vient du diable, etc. Voici encore une de leurs prescriptions : « Personne ne boira l'eau des « fleuves ou des étangs. Si quelqu'un en boit, que son « sang soit sur sa tête. » Les talmudistes disent, dans le *Bava kama* : « Lorsque la peste règne dans une « ville, personne ne doit entrer seul dans la Synago- « gue, dans la crainte de l'ange de la mort qui y dé- « pose ses armes. » Ils affirment également que les hurlements plaintifs des chiens annoncent l'arrivée de l'ange de la mort; que les rires de ces animaux annoncent l'arrivée d'Élie; pourvu, toutefois, qu'il n'y ait point parmi eux une femelle. Le rabbin Siméon ben Jochai dit : « Lorsque la tête de la femme est décou- « verte, les esprits malfaisants arrivent et s'y placent, « et ils ruinent tout ce qui se trouve dans leur mai- « son. » On lit dans le Traité *Chelech* : « Il est permis « de consulter les esprits de l'huile et les esprits des

« œufs (1); cependant, il ne faut pas consulter les dé-« mons le jour du sabbat. » Vient ensuite cette glose du rabbin Salomon, qu'ils agissent ainsi quand ils ont perdu quelque chose, et qu'ils consultent pour cela les démons par le moyen de certains artifices : ceux-ci répondent en indiquant où se trouve l'objet perdu. Les démons ont reçu différents noms à cette occasion.

Le rabbin Élias Tesbita (2) assure que les femmes juives demandèrent un jour aux anciens de la Synagogue d'où venait que leurs petits enfants mouraient avant le huitième jour depuis leur circoncision. Les anciens répondirent qu'ils étaient tués par la sorcière *Lilit*. C'est pour éviter ce malheur que les femmes juives tracent des noms et des caractères cabalistiques dans les angles de leurs maisons et de leurs chambres. Remarquons, au sujet de ces noms et de ces caractères d'origine hébraïque, que, depuis le temps d'Origène et de saint Augustin jusqu'à nos jours, on voit en usage parmi les Juifs certaines inscriptions renfermant des caractères semblables, exprimant les différents noms de la Divinité et des anges, et entremêlés de signes astrologiques; ce qui s'accorde avec ce que nous avons dit plus haut des Pharisiens adonnés à cette étude. Ceux-ci croyaient que les astres avaient une certaine influence sur la marche de la nature, et que tout ce qui arrive de bien ou de mal à la société humaine doit être attribué à leurs mouvements. Tous les livres

(1) Raimondo Martini, dans le livre *Pugio fidei*.
(2) Del Rio, lib. III, quæst. I.

cabalistiques compilés par les Juifs aux diverses époques de leur existence renferment plus ou moins de traces de ces superstitions.

Mais ce qui doit inspirer le plus d'étonnement et d'horreur, parmi toutes ces opérations magiques contraires à la pure doctrine de l'Évangile, c'est l'invocation des esprits infernaux. Et les Juifs ne se sont pas contentés de les appeler à coopérer avec eux au moyen d'actes honnêtes et de sacrifices innocents, ce qui aurait été un moindre mal; ils ont mis en œuvre des actes barbares, des cérémonies impures, injurieuses à Dieu et à la raison, et la plupart du temps pour des fins immorales, iniques et exécrables (1). Cela sera établi par les monuments que l'histoire nous a conservés, pour convaincre ceux qui douteraient de ce que nous avançons.

Il nous suffit, pour le moment, de remarquer que ces invocations tiraient également leur origine de l'école des Pharisiens. L'accusation portée par eux contre Jésus-Christ le fait bien comprendre. Comme ils ne pouvaient nier le miracle évident opéré sous leurs yeux, ils dirent que c'était par l'invocation de Béelzébub, prince des démons, que Jésus chassait les mauvais esprits du corps des possédés, indiquant ainsi la puissance qu'ils attribuaient aux conjurations faites au nom du prince des ténèbres : *Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmoniorum* (2). Ces pratiques

(1) Martin Del Rio, lib. II, quæst. III.
(2) Matth., cap. XII, 24.

furent en usage chez les Pharisiens, malgré la défense réitérée de Dieu, qui avait répété, par la bouche de Moïse, qu'aucun genre de maléfice ne devait être toléré parmi les Hébreux : *Maleficos non patieris vivere* (1).

Nous n'irons pas plus loin, pour ne pas offenser les chastes oreilles du lecteur. Il faut taire les impuretés, les ordures et les obscénités agitées parmi les maîtres de la Synagogue et répandues çà et là dans le Talmud. Le plus souvent encore, ils osent s'appuyer sur les divines Écritures, en étayant leurs immondes doctrines de paroles ou d'exemples des vénérables patriarches et des prophètes. Ainsi s'ouvre un large champ à leur propre corruption et à celle des personnes qui ont le malheur de les fréquenter. Afin, d'ailleurs, d'attirer plus sûrement à ces désordres, ils fortifient autant qu'ils peuvent cette fausse idée que les pensées les plus perverses, lorsqu'elles ne sont que dans la volonté, sans passer à l'acte, ne constituent point un crime devant Dieu. Jésus-Christ leur reprochait déjà cette opinion si funeste : *Quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est in corde suo* (2). Mais l'opinion des pharisiens se répandit parmi leurs descendants au moyen du Talmud.

Il faut en dire autant de la haine. Notre-Seigneur nous a fait connaître l'étrange idée que la Synagogue se faisait de l'amour et de la haine, en mettant ses disciples en garde contre cette fausse maxime des pha-

(1) Exod., cap. XXII, 18.
(2) Math., cap. V, 28.

risiens : *Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum* (1). Malgré la condamnation si juste de cette maxime, l'école pharisaïque continua de haïr sans distinction ses ennemis. Et cela est si vrai, comme les faits le démontrent, que le rabbin Jochanan dit, dans le Talmud, au nom du rabbin Siméon ben Josedech : « Tout disciple savant qui ne cherche pas et ne pra- « tique pas la vengeance, et ne conserve pas sa « haine, comme le serpent, ne peut être réputé un « excellent rabbin (2). »

Nous devons encore signaler, parmi les injustices reprochées par Notre-Seigneur aux pharisiens, leur doctrine sur le serment. Le peuple, formé à leur école, devait jurer sans aucun scrupule de conscience. Jésus mettait en garde ses disciples contre cette facilité et cette habitude de jurer : « Ne jurez point du tout, « leur disait-il (3), ni par le ciel, parce que c'est le « trône de Dieu, ni par la terre, parce que c'est son « marchepied, ni par Jérusalem, parce que c'est la « ville du souverain roi, etc. » Il ajoute en un autre endroit : « Malheur à vous, conducteurs aveugles qui « dites : Quiconque jurera par le Temple, cela n'est « rien (c'est-à-dire, sera de nul effet) ; mais quiconque « jurera par l'or du Temple, sera tenu d'accomplir « son serment. » Jésus réprouve hautement ces interprétations des pharisiens, qui cherchaient ainsi à cou-

(1) Matth., cap. v, 43.
(2) Bartolocci, *Biblioth. rabbin.*, part. II, p. 428.
(3) Matth., cap. v, 34 ; et cap. XXIII.

vrir d'un manteau leurs iniquités, en considérant ces serments comme de nulle valeur; c'est pour cela qu'il recommande à ses disciples de ne point faire de serment, et de rejeter cette doctrine des pharisiens, si contraire à la justice. Les maîtres de la Synagogue persévérèrent dans ces opinions funestes à la société. Maïmonide écrit, au chapitre IV du *Schabaoth* : « Si « quelqu'un jure par le ciel, par le soleil, etc., quand « bien même son esprit entendrait sous ces objets « Celui qui les a créés, il n'a pas fait un serment. » Dans le livre du Talmud intitulé *Nedarim*, les Juifs affirment qu'il est permis de payer par des promesses et des serments ceux qui recouvrent les impôts.

Sans s'arrêter du reste à ces vagues et subtiles interprétations, il importe de noter leur ferme croyance que Dieu annule dans le jour de *Kippur* ou de leur expiation, le serment fait en faveur de quelqu'un, quand même on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a juré. Cela est prouvé par la prière qu'ils font ce jour-là en présence de la Divinité, et qui commence ainsi : *Omnia vota, pacta, juramenta, etc.* Ils entendent que par cette prière sont annulés tous les vœux, toutes les conventions, tous les serments de fidélité qu'ils ont pu violer ou ne pas accomplir dans l'année précédente; qu'ils ne peuvent plus leur être imputés à péché, mais qu'ils sont entièrement remis sans qu'il y ait aucune compensation à établir pour le dommage qui peut en résulter. Dans cette croyance, au lieu de se regarder comme des criminels et des par-

jures, ils sont persuadés de leur candeur et de leur sincérité. Ajoutons à cela que le juif a une formule particulière accompagnée de différents actes extérieurs pour prononcer un serment : le chrétien qui n'est pas au courant de ces détails, croit au serment, tandis que le Juif a juré sans scrupule une chose contraire à la vérité. Maïmonide et le rabbin Moïse Cozzen proposent un grand nombre de ces détours et de ces subtilités pour délivrer leurs coreligionnaires de l'obligation de maintenir leurs serments. Ainsi, dans la nuit qui précède la fête de *Kippur*, ils déclarent que toutes les fois que dans l'année suivante ils seront obligés de faire un vœu ou un serment, il devra être regardé comme de nulle valeur et ne sera pas imputable à péché. En venant dans la Synagogue en présence de leurs rabbins, ils tiennent dans les mains le livre de la loi et prononcent ces paroles : « Moi, Isaac ou David, « etc., je déclare devant Dieu et devant vous que tous « les serments que je ferai à quelqu'un pendant l'an- « née prochaine, et que j'aurai promis d'observer, « tandis que ma volonté ne consentira pas à les ob- « server, je veux qu'ils soient nuls, et de nulle valeur et « non imputables à péché, si je ne les accomplis pas.» C'est pour cela que le docte néophyte Pfefferkorn, examinant la doctrine de la Synagogue, au sein de laquelle il était né, écrit : « Il arrive quelquefois qu'un « débat s'élève entre un chrétien et un Juif au sujet « d'un gage, d'un prêt, d'une époque fixée ou de « quelque autre chose importante, de sorte que, en

« l'absence de preuves, le Juif est obligé de prêter ser-
« ment selon les rites de sa religion. Celui-ci ne fait
« pas de difficulté, et il jure, quoique intimement con-
« vaincu qu'il jure une chose fausse, et il ne craint
« aucun Dieu vengeur du parjure. Si par hasard il re-
« fuse de prêter serment, cela ne vient pas de son
« amour pour la justice ou pour la vérité, mais de la
« crainte d'être sévèrement puni si l'on venait à le
« convaincre de faux serment. Aussi les Juifs n'ont-ils
« ni religion ni foi dans leurs serments. »

Nous n'avons pas besoin de prolonger ce chapitre, en parlant du divorce, point sur lequel les Juifs ont si mal interprété les prescriptions de la loi de Moïse, afin de les accommoder à leurs passions, ainsi que Jésus-Christ le leur a reproché (1) ; nous ne parlerons pas davantage de tant de coutumes introduites chez eux plutôt par des motifs superstitieux que par de bonnes raisons. Nous en avons assez dit pour conclure que la doctrine actuelle de la Synagogue n'est pas celle du Pentateuque, mais que c'est une *réforme* faite par la secte pharisaïque, et arrangée pour satisfaire les passions, au grand dommage des peuples. Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous l'avons remarqué, a multiplié les reproches à cet égard. Buxtorf, que nous avons plusieurs fois cité, termine ainsi son examen du système de la législation judaïque (2) : « Le lecteur chrétien « comprendra, d'après ce que nous avons dit jus-

(1) Matth., cap. v.
(2) *Synagog. judaic.*, cap. xxxvi.

« qu'ici, que les Juifs ont posé les fondements de leur « croyance et de toute leur religion, non pas sur les « livres de Moïse, mais sur les traditions menteuses, « fausses et frivoles des rabbins et sur les fables ra- « contées par ces séducteurs. Les chrétiens ne doivent « donc pas dire que les Juifs sont fermement attachés à « la loi de Moïse. » Le rabbin Elias Levita avoue ingénument que le système actuel de la législation judaïque est basé sur la doctrine des pharisiens. Pfefferkorn, Victor de Cobden, Jérôme de Sainte-Foi, etc., qui, relevés par la grâce divine, quittèrent la Synagogue pour embrasser le christianisme, et qui connaissaient bien les doctrines talmudiques, ont constamment affirmé et démontré que les Juifs modernes ont non-seulement abandonné la loi de Moïse par leurs doctrines orales et par leurs capricieuses interprétations, mais qu'ils ont encore introduit au sein de la Synagogue des maximes entièrement opposées au Mosaïsme et à la raison naturelle. Adrien Fini compte douze dogmes des pharisiens combattus par Notre-Seigneur dans l'Evangile comme contraires à l'esprit des lois de Moïse et au droit des gens, et il ajoute que cette doctrine s'est maintenue jusqu'à nos jours parmi tous les Juifs dispersés dans le monde (1).

Lightfoot écrit dans la préface de ses *Horæ hebraicæ et talmudicæ :* « C'est en étudiant les lois tradition- « nelles des Juifs, qu'on apprend à quel point ils ont « dénaturé la loi de Moïse, combien ils y ont ajouté de

(1) Lib. IX, cap. III.

« traditions purement humaines, ainsi que le leur re-
« proche si vivement Jésus-Christ dans plusieurs en-
« droits des Évangiles. » Schickard, Buhle, L'Empereur, et d'autres savants jurisconsultes, qui ont sérieusement étudié la doctrine de la Mischna et du Talmud, organes de la tradition judaïque, ont repoussé cette doctrine comme opposée à la loi de Moïse et à la loi naturelle (1).

Cependant, pour éviter les objections qu'on pourrait nous faire, nous devons insister sur un point de la législation du judaïsme moderne, c'est-à-dire sur la manière d'accomplir ce qu'elle prescrit, spécialement dans ce qui a rapport à la morale. En effet, autre est la morale talmudique et pharisaïque pratiquée par les Juifs entre eux, autre elle est, lorsqu'elle est pratiquée entre un Juif et une personne étrangère à la Synagogue. Les modernes philosophes refusent de reconnaître cette différence de morale dans la doctrine de la Synagogue, comme ils refusent de croire que le *goï* soit pour les talmudistes la même chose que pour les chrétiens, et veulent que ce mot ne s'applique qu'aux idolâtres. Et pourtant, si l'on fait attention à la contradiction si frappante entre les institutions chrétiennes et judaïques, à l'opposition si complète qui se trouve entre les maximes et les tendances des doctrines, faudra-t-il tant d'études pour comprendre la haine implacable vouée par le Juif au chrétien? N'est-ce pas là l'antagonisme qui existe entre Jésus-Christ et le pharisien? Le Juif peut-il être plus ennemi de l'idolâtre,

(1) Surenhus., t. IV *in Misna.*

du musulman, ou de tout autre membre d'une autre religion, qu'il ne l'est du chrétien? Nous l'avons déjà remarqué; les faits que nous citerons rendent la démonstration complète. Pour en revenir à la morale pratiquée par les Juifs vis-à-vis des étrangers, il est certain que les talmudistes ne la considèrent pas de la même façon que la morale entre Juifs. Ce qui est réprouvé comme une faute entre Juifs, n'est plus qu'un acte permis, un acte de vertu, lorsqu'il s'agit d'un chrétien ou d'un homme d'une autre religion. Le doute est impossible à cet égard pour quiconque se rappelle les reproches adressés aux Pharisiens par Jésus-Christ, et ces mots de Tacite sur les Juifs : « *Erga suos misericordia in promptu, adversus alios hostile odium.* »

Le traité de la Mischna que nous avons souvent cité, *Avoda Zara* ou *De cultu peregrino*, composé vers la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne, commenté par d'autres rabbins dans le cours du quatrième et du cinquième, publié dans le Talmud avec d'autres traités semblables, et discuté, dans la suite, par les docteurs de la Synagogue, classe parmi les *goïm* toutes les nations dont la religion est opposée au culte judaïque, et il mentionne spécialement la religion chrétienne comme étant la plus répandue de toutes parmi ces *goïm*. Maïmonide, qui vivait au commencement du douzième siècle, fait cette remarque dans son commentaire sur le *Avoda Zara*, au chapitre II : « Voici quel est le fondement de la loi relati-

« vement à l'idolâtrie. Nul de nous ne doit adorer les « choses créées, ni les anges, ni les planètes, ni les « étoiles, ni aucun des quatre éléments, ni quelque « autre chose qui en soit composée. Et, bien que celui « qui honore ces choses sache qu'elles ne sont pas « Dieu, et ne les adore qu'à la manière d'Énos et de « ses contemporains, cependant cela doit s'appeler « idolâtrie. » On sait à quelle époque écrivait Maïmonide ; on sait quelle était alors la situation de l'Église chrétienne, et l'ardente animosité du judaïsme contre le christianisme, dans ce siècle et dans les siècles précédents ; ce serait donc faire une hypothèse ridicule et contraire au bon sens, que de supposer que le célèbre rabbin n'ait pas voulu parler du christianisme dans ses discussions sur les *goïm*, et dans des commentaires qui montrent si clairement son intolérance à l'égard de notre religion. Restera-t-il d'ailleurs le moindre doute, si l'on remarque, avec Georges Edgard dans ses discussions sur le *Avoda Zara*, que Maïmonide a, dans d'autres endroits, appliqué formellement le nom de *goïm* aux chrétiens, en disant qu'ils ne sont pas moins idolâtres que les autres *goïm*, quoiqu'ils aient des opinions différentes? Telle était la pensée commune des membres de la Synagogue antique et moderne.

Ceux qui ont soutenu que la morale des Juifs est la même à l'égard des autres qu'entre eux, se sont fondés sur le mot *gherim* qui, selon eux, désigne les *goïm* chrétiens, païens ou autres; car les *gherim*,

d'après la doctrine de la Synagogue, doivent être considérés et traités absolument comme les Juifs eux-mêmes. Nous répondons que les talmudistes n'entendent par *gherim* ni les chrétiens, ni les sectateurs des autres religions, mais bien les *prosélytes* du judaïsme, c'est-à-dire ceux qui ont embrassé le culte d'Israël en renonçant à l'idolâtrie, ceux-là même qui doivent être regardés et traités comme des frères, selon les prescriptions de la loi de Moïse. L'auteur du livre *Hinnouch* écrit : « Il nous est défendu de nuire, même « en parole, au *gher* (étranger). Le *gher* (étranger) est « un païen qui, devenu prosélyte, a adopté nos lois. » Maïmonide, dans son livre *De venditione*, confirme la justesse de cette définition. L'objection qu'on nous oppose tombe d'elle-même.

Écoutons, du reste, un dialogue rapporté dans le livre intitulé *Fortalitium fidei*, et attribué à Alphonse Spina. Nous y trouvons la confirmation de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Dans ce dialogue, un Juif expose ainsi les dogmes de sa religion : « Je crois qu'il « y a au ciel un seul Dieu, que j'adore, dont j'attends « le bien de mon âme, et la récompense de ceux qui « appartiennent à la même loi et à la même foi. Je crois « aussi qu'il m'est permis d'ôter la vie, d'enlever ses « biens, son ami, sa femme et ses parents, à quiconque « a une foi différente. Je crois, en outre, que je suis « un homme maudit si je lui tiens parole, si je l'aide « en quelque chose, ou si j'use de compassion à son « égard. » Ces principes sont tellement enracinés dans

l'esprit des Juifs et inculqués dès la plus tendre enfance, qu'ils renoncèrent au Christ parce qu'ils se persuadèrent que l'intolérance qu'ils pratiquaient à l'égard des autres peuples, pour ce qui concerne la religion, serait pratiquée à leur égard par ceux-ci. Et c'est pour cela qu'ils instituèrent des règles de prévoyance applicables aux rapports qu'ils pourraient avoir avec les *goïm* au milieu desquels ils vivent. Il nous suffira de prendre quelques exemples dans la Mischna, au livre *Avoda Zara*. Voici une prescription des maîtres de la Synagogue : « Il n'est pas permis à « une femme juive d'allaiter les enfants des idolâtres, « parce que ce serait les nourrir pour le culte des « idoles, et qu'il vaudrait mieux, dans ce cas, les lais- « ser mourir. Mais il est permis à une femme païenne « d'allaiter les enfants des Juifs, pourvu que cela se « fasse dans la maison paternelle, sous les yeux de la « mère, afin d'éviter que la nourrice *goï* (païenne), ne « fasse périr les enfants. On ne doit pas permettre aux « idolâtres d'être les médecins des Juifs; il ne faut, en « aucun cas, se servir de barbiers ou de coiffeurs « *goïm*. Cependant, on pourrait le faire en un lieu « public. »

Après toutes ces réflexions sur le système législatif de la Synagogue réprouvée, le baronnet sir Robert Peel et ceux qui partagent son opinion pourront-ils encore soutenir que la doctrine des Israélites ne s'est pas éloignée de sa première et divine institution depuis l'époque de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Diront-ils qu'elle

n'est pas autre que celle qui est renfermée dans les écrits de Moïse? Et si cette doctrine est reçue et adoptée chez les Juifs avec un respect, sinon supérieur, au moins égal à celui qu'ils ont pour le mosaïsme antique, quelle impression ne doit-elle pas faire sur l'esprit de tous les Juifs, élevés dans ces idées, nourris de ces maximes dès leur plus tendre enfance? Enseignées par les pères à leurs enfants avec toute la force du prestige religieux, ces idées ne forment-elles pas, pour ainsi dire, une seconde nature? Elles ont d'autant plus de force, qu'elles flattent l'amour-propre, qu'elles favorisent les désirs de la nature humaine corrompue par le péché originel, et surtout la cupidité et l'orgueil : l'avarice, parce que les Juifs croient pouvoir impunément tromper les chrétiens; l'orgueil, parce qu'ils se croient le peuple choisi de Dieu et supérieur aux autres nations. Joignez à cela une aversion invincible et une haine aveugle contre Jésus et ceux qui l'adorent, parce que c'est dans les chrétiens qu'ils voient le plus grand obstacle à leurs projets ambitieux. C'est en vue de cet égarement étrange de la Synagogue et des pharisiens, cause de la ruine future de toute la nation juive, que Notre-Seigneur leur reprocha d'avoir abandonné la foi d'Abraham, et prononça contre eux cette sentence terrible, châtiment de leur incrédulité : *Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia non est veritas in eo; cum loquitur mendacium,*

ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus (1).

Enfin, ce qu'il y a de plus grave parmi les préjugés de la Synagogue, et ce qui la rend sous tous les rapports si dangereuse pour la société chrétienne, c'est l'opinion générale que soutiennent les rabbins et qu'ils inculquent dans l'esprit de leurs adeptes sur l'enfer, lieu destiné aux âmes des damnés. S'appuyant sur les traditions talmudiques au sujet du paradis, du purgatoire et de l'enfer, les Juifs n'hésitent pas à dire quels sont ceux qui seront punis du feu éternel (2). Ils enseignent dans le livre *Rosch Haschana* du Talmud : « Les *miniim*, c'est-à-dire les païens chrétiens, les hé« rétiques, les traîtres, les apostats et les épicuriens, « qui ont nié la loi et la résurrection des morts, et ont « abandonné les préceptes de la Synagogue, ceux qui « ont semé l'épouvante dans la terre des vivants au « milieu d'Israël, ceux qui ont péché et ont poussé les « autres à pécher, comme Jéroboam, fils de Nabat, et « ses compagnons idolâtres, tous ceux-là descendront « dans l'enfer et seront condamnés par toutes les gé« nérations, ainsi que le dit Isaïe : *Et egredientur et* « *videbunt cadavera eorum*, etc. (3). » En dehors des péchés ci-dessus désignés, les Juifs n'en reconnaissent pas qui les privent de la grâce de Dieu et méritent d'être châtiés par le feu éternel. Tous les autres péchés, quelque graves qu'ils soient, doivent, selon eux, être

(1) Joan., cap. VIII, 44.
(2) Bartolocci, *Biblioth. rabbin.*, t. II, p. 143, 157, 158.
(3) Cap. LXVI, 24.

expiés dans le purgatoire, et encore le temps de l'expiation ne devra pas durer plus de douze mois.

Dans le livre *Sanedrim*, les rabbins proclament que tous les Juifs seront sauvés dans l'autre vie. C'est là pour eux un article de foi, un dogme généralement accepté, que les rabbins ne cessent de prêcher à leurs frères, et de leur présenter comme une faveur spéciale de Dieu à leur égard. Resch Lachis appuie de son autorité ce que nous disons, dans le livre *Chaghiga :* « Le feu de l'enfer, dit-il, n'agit pas sur les enfants « d'Israël qui ont prévariqué, cela résulte de ce qui est « dit de l'autel d'or. De même que l'autel d'or, quoi« que les lames de ce métal ne fussent pas de plus d'un « denier d'or, résista au feu pendant tant d'années, « de même, et à plus forte raison, les fils d'Israël qui « sont pleins de préceptes comme la grenade de « grains, seront préservés du feu. » Tel est le privilége dont ces insensés croient devoir jouir, en leur qualité de peuple choisi de Dieu, tandis que les autres nations, et spécialement les chrétiens, seront condamnés, selon eux, à souffrir au fond de l'enfer. C'est avec ces folles pensées que les rabbins flattent leurs frères et qu'ils les affermissent de plus en plus dans leurs préjugés. Ils laissent ainsi, comme une conséquence légitime, le champ le plus vaste ouvert à toutes les entreprises qui peuvent nuire aux chrétiens ; rien ne peut plus en effet retenir les Juifs : l'ordre moral et civil est bouleversé. La Synagogue antique n'est plus reconnaissable, la législation de Moïse est anéantie, et

la sentence de Notre-Seigneur bien justifiée : « Après « avoir fermé le royaume des cieux aux hommes, ils « n'y entrent pas eux-mêmes, et ils ne permettent pas « aux autres d'y entrer. »

Nous avons brièvement retracé les principaux traits de l'école pharisaïque et talmudique ; nous avons montré cette école sous son véritable aspect. Qui ne verra, dans cette nation dispersée conformément aux antiques prophéties, un peuple en proie au délire de l'orgueil, abandonné de Dieu, aveuglé par une ambition qui ne pourra se satisfaire que par la ruine des autres ? Qui ne reconnaîtra là une preuve évidente de la vérité évangélique et de la vanité des doctrines juives ? C'est ce qu'avait prédit Isaïe : *Excæcavit oculos eorum et induravit cor eorum, ut non videant oculis, et non intelligant corde, et convertantur et sanem eos* (1). Nous le disons ouvertement : Que pourraient attendre de bon d'un tel peuple, et la cause chrétienne, et une société d'hommes réputés abominables par les Juifs, autant que le furent Jésus-Christ et les Apôtres aux yeux des Pharisiens, dont les Juifs actuels sont les légitimes descendants, comme ils ont hérité des mêmes idées, des mêmes opinions et des mêmes tendances ?

Mais arrivons aux faits : ils montreront, jusqu'à l'évidence, la vérité de ce que nous disons.

(1) Joan., cap. XII, 40 ; Isa., cap. VI, 10.

CHAPITRE II

Haine, intolérance, persécutions, meurtres, trahisons, fraudes, vols, sacriléges, mauvaise foi et crimes de tous genres dont la Synagogue s'est rendue coupable en suivant les doctrines talmudistes ou traditionnelles, telles que nous les avons fait ressortir dans le chapitre précédent, et considérées sous le double rapport religieux et politique.

Ce serait peu d'avoir jusqu'à présent exposé les doctrines judaïques telles qu'elles sont consignées dans les livres de la Synagogue, et regardées par elle comme sacrées et divines, dignes par conséquent de croyance et de respect ; ce serait peu pour nous d'avoir vu les Juifs expliquer ces doctrines, si les actes n'avaient répondu et ne répondaient aux paroles. C'est ici que, conformément au dessein que nous nous sommes proposé, nous allons, la plume à la main, parcourir les fastes de l'histoire dans tous les siècles depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, pour constater l'accord qui a existé entre les idées religieuses et civiles et la conduite des Juifs au milieu des sociétés chrétiennes.

Mais avant d'entreprendre cet examen, nous prions nos lecteurs de se rappeler ce qu'ont dit nos adversaires, et en particulier, MM. Maxime d'Azeglio et sir Ro-

bert Peel. Le premier, dans son opuscule (1), commence ainsi : « L'émancipation des Israélites, le terme de cette « longue et douloureuse suite de souffrances, d'ou- « trages, d'injures, d'injustices qu'ils ont eu à souffrir « pendant tant de siècles, non pas d'après l'inspiration, « mais au contraire en violation manifeste du principe « chrétien, et par suite de l'aveuglement, des préjugés, « de l'ignorance, trop souvent même en vertu de « causes encore plus difficiles à excuser, l'émancipa- « tion, dis-je, etc. » Plus loin, le même écrivain (p. 36), n'admettant qu'avec quelques doutes la culpabilité des Juifs dans certains actes de violence, ne fait pas difficulté d'ajouter que la faute de ces crimes est imputable aux chrétiens et aux persécutions qu'ils faisaient souffrir aux Juifs.

Sir Robert Peel y met encore plus de franchise et moins de réserve. Parlant devant une assemblée nombreuse, il termine ainsi son discours (2) : « Je veux ici « accomplir un acte qui ne m'est cependant pas impo- « sé, comme l'est celui de pardonner à quiconque nous « a offensés, mais un acte tout aussi sacré en fait d'o- « bligation morale, et qui flatte moins l'orgueil hu- « main, celui de pardonner à ceux que nous avons « offensés. »

Faisons encore une courte observation ; c'est que les sentiments exprimés par les deux hommes d'État que nous venons de citer, sont aussi ceux que nous retrou-

(1) Emancipazione civile degli Israeliti. Florence, 1848.
(2) Voir le *Times* du 12 février 1848.

verons dans le livre consacré par Gioberti à l'apologie de son *Jésuite Moderne*, et de tant d'autres régénérateurs de la société humaine, sentiments qu'une foule de gens séduits jusqu'au fanatisme ont accueillis avec des applaudissements indicibles. Nous n'en mettrons cependant pas moins de calme dans notre réponse.

Après que la Judée eut entendu annoncer par Jésus-Christ la plénitude des temps où devait apparaître au monde l'envoyé de Dieu pour le salut du genre humain, après que les prophéties qui le désignaient lui-même eurent été accomplies sur le Calvaire, alors commença une ère nouvelle, messagère de paix pour Israël et pour toutes les nations du globe. Une prodigieuse révolution s'opérait dans l'esprit des hommes par cet événement; donnant en même temps naissance à cette Eglise qui exerce aujourd'hui son empire sur le monde entier et l'exercera jusqu'à la fin des siècles, elle réunissait en un seul corps et dans un même sentiment religieux le Juif et le Gentil, le Grec et le Barbare ; une seule et même espérance animait tous ces peuples et les portait à la conquête de l'éternel salut.

Malheureusement un indigne fanatisme s'était emparé d'une grande partie d'Israël, et avait suscité une opposition furieuse contre un Restaurateur dont les caractères ne répondaient pas à l'idée que bien des gens s'en étaient faite. Cette opposition, conduite par les chefs mêmes de la nation, une fois soulevée contre lui, lui contesta et lui nia sa mission céleste, malgré les signes les plus évidents apportés par lui-même à

l'appui de la vérité. Bientôt elle se mit à poursuivre avec acharnement lui et tous ceux qui invoquaient et confessaient son saint nom ; et les rigueurs s'étendirent en tous lieux, aussi loin que pouvait se faire sentir la force morale et matérielle des opposants.

C'est alors que commence à se développer la perfidie pharisaïque ; c'est le point de départ de ces crimes et de ces abominations dont la Synagogue s'est souillée à la face du monde, obéissant à un faux zèle, à un esprit cruel d'intolérance contre quiconque renonçait au judaïsme ou à l'idolâtrie pour se réfugier sous l'étendard de la croix.

En effet, quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la mort et la résurrection de Jésus-Christ, que le feu de la persécution allumé à Jérusalem par la Synagogue infidèle, se propageait avec la rapidité de l'éclair dans le monde entier ; d'iniques rumeurs, les calomnies, les tourments et la mort, tout était mis en œuvre, mais inutilement, pour arrêter les progrès du christianisme. Pour mieux comprendre ce qui s'est passé alors, rappelons-nous que les tendances de la Synagogue, comme nous l'avons remarqué en parlant ailleurs de ses maximes fondamentales, étaient dirigées vers le rétablissement de son règne sous la conduite d'un roi qu'elle attendait à cette même époque, et qu'elle a encore la folie d'attendre, pour faire triompher le judaïsme religieux et politique dans toutes les contrées du globe. Cette espérance dominait tous les Juifs indistinctement, soit ceux qui habitaient la

Palestine, soit ceux qui étaient disséminés dans l'empire romain et jusqu'au delà de ses limites; à leurs yeux, c'était y renoncer que de ne pas nier la mission de Jésus-Christ, le vrai Rédempteur d'Israël.

Pleins de cette fausse espérance, tous les Juifs infidèles à Jésus-Christ prirent part à sa condamnation par leurs paroles et par leurs actes, et non-seulement à sa condamnation, mais encore à la persécution de ses disciples. La peine de mort infligée au Sauveur à la suite d'un procès en apparence régulier et sanctionné par le sanhédrin de la métropole, en présence d'une immense multitude d'Hébreux et de prosélytes venus à Jérusalem des divers points de la terre pour célébrer la Pâque, fut acceptée et approuvée par tous les Juifs dispersés dans le monde. Jusqu'aujourd'hui même, ils en renouvellent la mémoire de père en fils, en rattachant à cet événement la cause principale de leur décadence aux yeux des nations et surtout des peuples chrétiens. Saint Justin martyr, dans son dialogue avec le Juif Tryphon (1), sachant bien que le but constant de la Synagogue est de répandre partout et de conserver vivace parmi les nations et les siens la haine contre le nom du Christ, en le calomniant de mille manières, lui et ses disciples, s'exprime ainsi : « Il est certain que « les autres nations ne sont pas animées autant que « vous de sentiments injustes à notre égard, et c'est « plutôt à vous qu'elles doivent leurs malheureuses « préventions contre le Juste et contre nous qui lui ap-

(1) Cap. x et xviii.

« partenons. Après avoir crucifié en lui le seul homme « juste, le seul innocent, dont les plaies sont devenues le « remède pour ceux qui par lui s'approchent du Père, « lorsque vous avez su qu'il était ressuscité du tombeau « et monté au ciel comme les prophéties l'avaient pré- « dit, non-seulement vous ne vous êtes pas repentis de « votre crime, mais choisissant quelques hommes par- « mi vous, vous les avez envoyés de Jérusalem par « toute la terre en les chargeant de dire qu'une secte « impie avait paru dans le monde sous le nom de Chré- « tiens, et de répandre contre nous toutes ces accusa- « tions que répètent sans cesse ceux qui ne nous con- « naissent pas. En sorte que vous devenez responsa- « bles non-seulement de vos iniquités, mais encore de « celles que tous les autres commettent partout contre « nous. »

Ailleurs (1) le même saint renouvelle aux Juifs le même reproche et ajoute : « Vous avez envoyé des « gens dans le monde entier pour faire savoir qu'une « secte impie et perverse avait été formée par un cer- « tain Jésus de Galilée ; que c'était un imposteur qui a « été crucifié par vous... Et vous ajoutez pour nous « nuire qu'il nous a appris des choses criminelles et « impies, que vous racontez à toutes sortes d'indivi- « dus contre ceux qui confessent que Jésus-Christ est « le maître des hommes et le Fils de Dieu. »

Il est donc permis de conclure d'après ce témoignage que ce n'étaient pas seulement les Juifs de Jérusa-

(1) Can. CVIII.

lem qui étaient coupables, mais que la Synagogue infidèle avait partout ses adhérents, que, par la sanction donnée à la condamnation du Sauveur, elle s'associait au crime du déicide et à toutes les conséquences qu'il a eues pour l'Église chrétienne.

Revenons maintenant à l'histoire même de la persécution. Nous savons par qui et pourquoi elle a été suscitée. Jetons un coup d'œil sur la Judée, où fut inauguré pour la première fois le Christianisme ; nous y verrons inauguré en même temps l'étendard de la persécution. La conduite de saint Paul et la franchise de ses aveux suffisent pour expliquer le véritable caractère de la Synagogue dès ces premiers jours de l'ère chrétienne, lorsque, transporté d'un zèle immodéré, ne respirant que menaces et carnage, il s'en va trouver le prince des prêtres et lui demande des lettres pour les synagogues de Damas, afin d'y rechercher les Chrétiens et de les amener chargés de chaînes à Jérusalem. Après avoir exprimé ailleurs combien il avait montré d'ardeur à soutenir les traditions de sa nation, il ajoute : « Pour moi, je m'étais persuadé que je devais tout « faire à l'encontre du nom de Jésus de Nazareth ; et « c'est ce que j'ai fait. J'ai jeté en prison un grand « nombre de saints, en vertu des pouvoirs que les « grands prêtres m'avaient donnés, et, quand il s'est « agi de les faire mourir, j'ai participé à leur condam- « nation. Souvent, en visitant les diverses synagogues, « j'ai employé les tourments pour forcer à blasphémer « le nom de Jésus, et ma fureur augmentant toujours

« contre eux, je les poursuivais jusque dans les villes « les plus éloignées (1). »

S'il était besoin de confirmer ce témoignage, on n'aurait qu'à ouvrir le livre des Actes des apôtres, et l'on y verrait à chaque page combien l'Église chrétienne a eu à souffrir dès son berceau. Malheur au christianisme si la Synagogue eût été libre partout dans l'exercice de son pouvoir politique sur ses coreligionnaires, sur ceux qui, étant nés Juifs ou venus de la gentilité, auraient osé prêcher que Jésus est l'envoyé de Dieu pour la rédemption des hommes! Mais grâce à la divine Providence, la Synagogue se trouvait alors privée de l'usage du glaive, comme l'a très-bien remarqué saint Justin; autrement elle eût bientôt dispersé les disciples du Christ.

Néanmoins cette absence de pouvoir ne la laissa pas dans l'indifférence; toujours plus ardente dans sa haine contre les chrétiens, et n'ayant d'autre moyen de leur nuire, surtout hors de la Judée et au milieu des nations païennes, elle se mit à les calomnier. Elle s'attacha surtout à les représenter comme des rebelles, comme des gens qui conspiraient contre César et contre l'empire, accusations qui pouvaient tomber bien mieux sur les Juifs que sur les chrétiens; comme la conduite insensée de la Synagogue ne tarda pas à le faire voir de la manière la plus évidente. Que l'on se rappelle saint Paul prêchant l'Évangile dans les synago-

(1) Justin. *Dial. cum Tryph.*, chap. 108.

gues de Thessalonique et de Bérée (1). Aussitôt les Juifs se soulevèrent contre lui; s'associant quelques hommes pris dans la populace et des plus malheureux, ils excitent une sédition dans la ville, assaillent la maison de Jason où Paul et Silas avaient trouvé l'hospitalité, et les cherchent pour les emmener avec eux au milieu du tumulte. Ne les ayant pas trouvés, ils s'emparent de Jason et de quelques-uns des frères qu'ils traînent devant les magistrats de la ville en criant : « Ce sont là les hommes qui troublent le monde en « suscitant partout des séditions. A leur arrivée ici, ils « ont été reçus par Jason; ils parlent et agissent contre « les décrets de César en proclamant un autre roi ! »

C'est par les mêmes accusations, et par les intrigues les plus odieuses, que les Juifs essayaient, à Césarée, d'arrêter la prédication du grand apôtre et de le perdre; les paroles de Tertullus, prononcées devant le préfet romain au nom d'Ananie et d'autres anciens du peuple, le montrent évidemment (2) : « Grâce à vous, « nous jouissons d'une profonde paix; bien des abus « ont été réformés par votre sage et vigilante adminis- « tration, et c'est toujours et partout avec une vive re- « connaissance que nous recevons ces bienfaits de « votre bonté, ô Félix. Mais pour ne pas vous impor- « tuner par de longs discours, je vous prie de vouloir « bien, dans votre clémence, nous écouter un instant. « Nous avons trouvé cet homme qui apporte avec lui

(1) Act., chap. XVII, 13.
(2) Act. des apôt., chap. XXIV.

« la peste, qui excite des séditions parmi tous les Juifs « du monde, et qui est le chef de la secte des Naza- « réens. Il a été jusqu'à vouloir profaner le Temple. « Nous étant saisis de cet homme, nous voulions le « juger d'après notre loi; mais le tribun Lysias, étant « survenu, l'a arraché violemment de nos mains, et a « commandé aux accusateurs de se présenter devant « vous. Vous pourrez donc vous-même vous informer « juridiquement de tout ce que nous lui imputons. » Là-dessus, tous les Juifs présents d'affirmer et de confirmer ce qui venait d'être dit, quoiqu'il n'y eût rien de vrai dans les accusations formulées contre saint Paul, ainsi que le préfet romain en fut bientôt persuadé par la réponse de l'apôtre.

Ces témoignages qui abondent en faveur du christianisme et rendent en même temps manifestes la calomnie et la perfidie judaïques, sont fortifiés par les paroles de Gallion, proconsul d'Achaïe (1), lorsque les Juifs amenèrent saint Paul à son tribunal pour le faire condamner comme réfractaire à leur loi. Gallion leur répondit : « S'il s'agissait de quelque injustice, ou de « quelque action vraiment mauvaise, assurément, ô « Juifs, je vous soutiendrais. Mais si vous venez soule- « ver des questions de doctrine, de noms, de per- « sonnes ou de choses qui regardent votre religion, « c'est votre affaire et voyez à vous entendre. » Et il les congédia.

(1) Actes, chap. XVIII.

Il est certain que l'espérance dont se flattait la Synagogue infidèle de voir se relever le sceptre de Juda ne s'est pas encore réalisée ; d'autre part, la scission opérée au sein de la Synagogue par les disciples du Christ, regardé par eux comme le vrai réparateur, en qui se sont définitivement accomplies les prophéties des patriarches, a beaucoup affaibli cette vaine attente des Juifs; dès lors, ils ont vu en Jésus-Christ un principe de ruine pour eux, et c'est pourquoi, plus ils ont vu le christianisme faire de progrès au milieu de la Synagogue et de la gentilité, plus s'est accru en eux l'esprit d'intolérance, de pharisaïsme et de persécution à l'égard de la doctrine chrétienne et de ses disciples. C'est cet esprit d'intolérance que paraissait vouloir arrêter l'empereur Claude, lorsque, dans un décret daté de la seconde année de son consulat, et relatif aux Juifs disséminés dans les provinces, il commence par leur rappeler les bienfaits qu'ils ont obtenus de ses prédécesseurs, surtout en ce qui concerne l'exercice de leur religion, puis il ajoute (1) : « Nous « croyons convenable aussi que les Juifs, dispersés « dans toute l'étendue de notre empire, conservent « leurs institutions sans en être nullement empêchés; « mais nous voulons en même temps que, satisfaits « des marques de notre bienveillance, ils se montrent « plus amis de la paix, et qu'en gardant leurs lois ils « ne méprisent pas le culte des autres nations. » En

(1) Flavius Josèphe, lib. XIX, *Des Antiquités jud.*, chap. v.

finissant, il ordonne que son décret soit transcrit par les préfets des villes, des colonies, des municipes de l'Italie et des autres contrées, afin de donner à tous la facilité d'en prendre connaissance et de l'observer.

Maintenant, après avoir rappelé tous ces faits liés à l'histoire des calomnies, des insultes, des vexations, des supplices, que les chrétiens ont eu à endurer sous l'influence directe ou indirecte du principe pharisaïque qui dominait alors la Synagogue, nous demanderons quels ont été les auteurs de toutes ces violences? Qui est-ce qui a excité l'esprit public contre les chrétiens. Quels étaient, à cette époque, les persécuteurs? étaient-ce les chrétiens ou les Juifs? Nous prions les avocats de la cause israélite de nous le dire. Au nom du christianisme et de la tolérance qu'ils professent, ils voudront bien nous répondre : de quel côté étaient les torts? était-ce du côté des chrétiens ou du côté des Juifs?

Sans attendre toutefois cette réponse, continuons notre examen historique, et remarquons ceci, que malgré la haine acharnée du Juif contre le nom chrétien, malgré les obstacles suscités à la prédication des apôtres, le christianisme faisait partout des progrès incessants, partout montrant aux Juifs que son institution ne venait pas de l'homme, mais qu'elle était l'œuvre de Dieu, par conséquent œuvre indestructible, comme raisonnait très-bien Gamaliel devant le sénat de Jérusalem (1). La vue de ce fait, cependant, ne décourage

(1) Act. des apôt., chap. v, 38.

et n'abat pas la Synagogue; loin de là, elle redouble d'efforts pour en triompher. Trop convaincue de l'inefficacité des moyens qu'elle a employés jusqu'alors, dans sa perversité elle en invente de nouveaux pour arriver à son but : elle s'attache à inspirer aux nations de bonne foi, et peu en garde contre sa perfidie, une horreur extrême et un mépris profond pour les pratiques sacrées du christianisme et pour les mœurs de ceux qui le suivent : rendre odieuse la vie des chrétiens est un moyen d'en abréger le cours. On les accuse donc d'immoralité et d'actes infâmes dans leurs rites et dans leur conduite privée. Tacite, répété par Suétone, nous a conservé le souvenir de ces accusations dans ses *Annales* (1), et il les énumère avant de nous parler du meurtre des chrétiens suppliciés à Rome sous l'empereur Néron; il nous dit tous les vices auxquels le peuple les croyait adonnés, et qui les avaient fait tellement haïr par tout le monde, que Néron ne crut pas pouvoir mieux faire que de rejeter sur cette secte infâme le crime de l'incendie de Rome. Qui donc, sinon les Juifs, avait pu répandre de telles calomnies à la charge des chrétiens? Un des plus sages philosophes, saint Justin, qui, après s'être laissé entraîner par l'opinion universelle, avait reconnu l'innocence des chrétiens et s'était attaché à eux, recherchant l'origine de ces bruits calomnieux, la trouvait dans la Synagogue, et il en faisait le reproche au Juif Tryphon lui-même,

(1) *Annal.*, liv. XV, chap. XLIV.

qui n'osait nier le fait (1). Et quand nous voyons les chrétiens ainsi décriés dans l'esprit public, l'odieux et infâme Néron prendre les conseils d'un Juif admis auprès de lui, subir la domination de l'impératrice Poppée, femme dévouée au judaïsme et protégeant les Juifs comme Josèphe en fait foi (2), femme impudique, au dire de Tacite, adultère, cruelle, orgueilleuse et perfide, ne sommes-nous pas autorisés à dire que la perte des chrétiens de Rome fut préparée par la Synagogue, conduite d'après ses conseils, et accomplie selon ses désirs?

Dans la condition civile faite à la Synagogue, après sa révolte contre les empereurs, nous la voyons chassée de sa ville détruite, privée de son Temple, sans autels, sans sacerdoce; elle vit misérable, triste et méprisée, au milieu des nations, mais elle conserve ses illusions obstinées, et s'attend toujours à voir s'élever dans son sein un chef et un Messie, qui lui donnera la victoire sur les peuples qui l'oppriment. Dans le récit qu'il nous fait de l'histoire de Trajan, Dion Cassius cite les massacres horribles exécutés en Égypte, à Cyrène, en Chypre. « A Cyrène, dit-il, les Juifs, s'étant « soulevés, sous la conduite d'un fanatique du nom « d'André, égorgèrent sans distinction Grecs et Ro- « mains. Et, non contents de les faire mourir, ils dé- « vorent leurs chairs; les uns se font une ceinture de « leurs entrailles sanglantes, d'autres se couvrent

(1) *Dialog.*, chap. x, xvii, cviii.

(2) Liv. XX, chap. vii, ix, *Des Antiquit.* — Voir aussi sa *Vie*.

« de leurs peaux. Beaucoup de ces malheureux vaincus « sont mis en lambeaux depuis le milieu du corps jus- « qu'à la tête, puis sont jetés en pâture aux bêtes fé- « roces; ceux qui restent sont contraints à se battre « les uns contre les autres, et c'est ainsi que plus de « deux cent mille hommes périssent par l'épée et par « la fureur des Juifs. En Égypte, ils se livrent à un pa- « reil carnage. Les mêmes meurtres se renouvelèrent « sur les habitants de Chypre, alors que les Juifs se « soulevèrent sous la conduite d'Artémion, et égorgè- « rent environ deux cent quarante mille Grecs. C'est « à la suite de ces épouvantables scènes qu'une loi sé- « vère interdit à tout Juif de toucher le sol de l'île. »

Eusèbe et Nicéphore (1) ajoutent à ces faits quelques circonstances remarquables, dans lesquelles il est aisé de voir les dispositions séditieuses et hostiles de la Synagogue contre les nations étrangères, dispositions produites par la folle et vaine attente du Messie. Aucun des écrivains dont nous avons parlé n'indique d'autres causes qui auraient pu donner motif ou prétexte à toutes ces atrocités. Les trois imposteurs, André, Artémion et Lucua, prirent le nom de Chefs et de Rois, lorsqu'ils voulurent pousser leurs coreligionnaires à ces massacres, parce que ceux-ci étaient persuadés d'avance que le temps était arrivé où ils allaient dominer sur toutes les nations. Mais de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, comme de tout ce que nous

(1) *Hist. eccl.*, liv. IV, chap. II.

aurons encore à dire, on peut déjà conclure, en s'étonnant de tant de perfidie, que les Juifs accusaient les chrétiens des crimes qu'ils étaient eux-mêmes prêts à commettre en toute occasion, contre les nations au milieu desquelles ils vivaient. Aussi, l'auteur des *Constitutions* dites *apostoliques*, fait cette observation très-juste, que l'esprit de ténèbres a commencé par se servir de la Synagogue infidèle pour susciter dans le monde des afflictions, des persécutions, des mouvements séditieux, des blasphèmes, des schismes et des hérésies (1). Il ne pouvait en être autrement; l'esprit prophétique s'étant retiré complétement d'Israël, il fallait suppléer à son assistance par des inventions mensongères, auxquelles n'était point étranger l'esprit de ténèbres, invoqué par la Synagogue à l'appui de ses fausses espérances et de ses impiétés. En face de pareilles cruautés, comment ne pas voir les indices de cette sentence du *cherem*, anathème ou extermination, que la Synagogue se proposait d'accomplir sur toutes les nations qui feraient obstacle à son triomphe, alors que l'un de ses enfants s'élèverait au milieu d'elle avec les caractères de son Messie, pour la reconstituer comme autrefois, et lui donner la prépondérance sur tous les royaumes de la terre? Et ce que nous disons n'est-il pas confirmé encore par le fait de cette guerre d'extermination que l'empereur Adrien fit aux Juifs? Ceux qui l'avaient provoquée ne sont-ils pas eux-

(1) *Constit. apost.*, liv. VI, chap. v, vi et vii.

mêmes des témoignages irrécusables de cette haine persévérante et mortelle que le judaïsme avait jurée à l'Église chrétienne?

Nous n'entrerons pas ici dans la question politique de savoir jusqu'à quel point les Juifs avaient droit de s'affranchir, eux et leur pays, de la domination des Romains. Sans nous y arrêter, nous examinerons tout de suite certaines circonstances qui reviennent à notre but principal, qui ont été consignées par les écrivains juifs aussi bien que par les historiens ecclésiastiques, et qui nous présentent le chef de ce grand mouvement d'insurrection sous le nom d'un nouveau Messie attendu par la Synagogue. Barcochébas, ainsi qu'on l'appelait, signifie, d'après l'étymologie chaldaïque *fils de l'étoile*. Le fameux rabbin Akiba reconnaissait dans cet imposteur le Messie objet des vœux d'Israël, destiné à délivrer les Juifs de la servitude des Romains et à détruire la religion du Christ. C'est par cette dernière raison que Barcochébas publia un édit par lequel il ordonnait de tuer tous les chrétiens sans distinction ni égard pour aucun d'eux. Beau sujet de réflexions pour ceux qui ont entrepris de défendre la cause de l'innocence des Juifs en face de la société chrétienne. Comment ne pas voir encore dans l'édit de cet imposteur le *cherem*, ou l'anathème d'extermination porté dans le Lévitique (1) et que la Synagogue prétendait appliquer avec toute espèce de droit aux chré-

(1) Ch. dernier.

tiens et à tout autre peuple comme il l'avait été autrefois aux Chananéens? Et quels étaient donc les torts des chrétiens envers les Juifs à une époque où l'Église du Christ était encore si faible, en butte aux mépris, aux agitations et aux inculpations les plus diverses? Dans son *Apologie* (1) saint Justin, après avoir reproché aux Juifs leur ignorance des anciennes Écritures, dit d'eux en parlant aux gentils : « C'est pourquoi ils nous re-« gardent comme leurs ennemis et leurs adversaires « tout aussi bien que vous; ils le font voir en nous « égorgeant et nous opprimant toutes les fois qu'ils le « peuvent, comme il vous est facile de vous en assurer. « C'est ainsi que tout récemment dans la guerre des « Juifs, Barcochébas, chef de l'insurrection, avait or-« donné de faire mourir dans les plus cruels supplices « tous les chrétiens qui ne voudraient pas renier le « Christ. » On sait que cet imposteur, ainsi que le dit saint Jérôme (2), se mettait dans la bouche des étoupes enflammées, pour avoir l'air de vomir le feu, en signe de la mission qu'il s'était donnée. Que si l'on rapproche les actes de Barcochébas contre l'empire et contre les chrétiens, de ce qu'avaient fait peu auparavant André, Artémion et Lucua qui s'étaient donnés également pour les rédempteurs d'Israël et qui avaient fait un si horrible carnage parmi les populations des provinces impériales, étrangères à la Judée, il faut bien dire avec Baronius que dans ces diverses circonstances les Juifs

(1) N° 31.
(2) *In Rufin.*, lib. XI.

avaient enveloppé dans les mêmes massacres et les païens et les chrétiens qui étaient déjà répandus en grand nombre dans ces contrées.

A la suite de tels excès commis dans les provinces de l'empire, il avait été facile aux empereurs de s'apercevoir que l'esprit de sédition chez les Juifs tenait au désir qu'ils avaient de dominer, désir produit par la malheureuse et constante idée qu'ils étaient appelés de Dieu à posséder le monde en héritage, à régner sur toutes les nations et à exercer sur elles une puissance illimitée ou plutôt une sorte de violence morale et religieuse, ainsi que nous le disent Tacite et Suétone en parlant de leur révolte sous Vespasien. Discernant bientôt les caractères particuliers qui distinguaient ce peuple de tous les autres et qui devenaient pour lui un motif de conspiration et un moyen de se reconnaître, tels que la circoncision, l'observance du sabbat et la lecture des livres saints, les empereurs portèrent différents décrets pour empêcher ou du moins entraver l'usage de ces pratiques. Les rabbins eux-mêmes avouaient que Titus et Adrien ne toléraient qu'avec peine ces observances, et plusieurs fois il ne fut possible d'échapper à des condamnations et à des peines sévères qu'en payant de fortes sommes à titre de compensation. D'après Modestinus (1), Antonin le Pieux ne permettait l'usage de la circoncision que chez les Juifs; tout individu d'une autre religion qui l'aurait pra-

(1) Lib. VI *Regularum ad legem Corneliam de sicariis.*

tiquée était puni. Nous voyons dans Julius Paulus que la peine de mort était portée contre les médecins, et l'exil avec la confiscation des biens contre tous les citoyens romains qui laisseraient pratiquer la circoncision sur eux-mêmes ou sur leurs esclaves. Et s'il arrivait aux Juifs de circoncire un de leurs esclaves, ils étaient exilés, ou même parfois décapités (1). Telle avait dû être la dureté des lois contre ce « peuple à tête dure. »

Revenant à la haine de la Synagogue contre le christianisme, nous voyons qu'Eusèbe, dans un récit du martyre de saint Polycarpe, consigne la part qu'y prirent avec empressement les Juifs. Répandus au milieu de la foule des païens, ils demandaient à grands cris la mort du saint, et quand il fut condamné au supplice du feu, on les vit, fidèles à leurs habitudes, concourir à la consommation du sacrifice. Lorsque ensuite ils se furent aperçus que les chrétiens honoraient avec respect les restes sacrés du saint martyr, ils agirent avec instance auprès du préfet, pour que son corps ne fût remis à aucun des fidèles (2).

C'est à cette époque surtout que prirent tant de crédit par tout l'empire ces calomnies inventées par la Synagogue et dont nous avons déjà parlé ; trouvant parmi les nations une multitude d'esprits grossiers et crédules, la fourberie pharisaïque répandait partout ces calomnies avec succès. Saint Justin, que nous avons cité plusieurs fois, Militon, Athénagore, Théophile,

(1) Lib. V. Tit. *De seditiosis.*
(2) *Eccl.*, liv. IV, chap. XIV.

Apollinaire, Miltiade, Apollonion, l'auteur de la lettre écrite par les chrétiens de Lyon et de Vienne à leurs frères de l'Asie (1), et d'autres nous ont fait connaître quelles préventions fâcheuses avaient été produites par les calomnies des Juifs, et combien peu l'on était disposé à croire au caractère divin de la mission de Jésus-Christ et à l'intégrité de mœurs de ses disciples. L'épicurien Celse (cet impie contre lequel écrivit Origène), aussi ardent ennemi de Jésus-Christ et des chrétiens qu'interprète fidèle de la Synagogue, a consigné dans ses écrits non-seulement les blasphèmes déjà répandus depuis si longtemps par les Juifs pour déshonorer la naissance et la vie du Rédempteur, mais encore les accusations formulées contre les pratiques suivies dans les assemblées religieuses des chrétiens. Pour ce qui regarde la personne même du Sauveur, il circulait alors entre les mains du public une lettre infâme répandue par la Synagogue pour arrêter les progrès du christianisme et le rendre odieux. C'est au milieu de tout cela que saint Justin, exhortant les Juifs (sous le nom de Tryphon) à se convertir, leur disait : « Voici ce que je vous demande : Ne blasphémez « pas le Fils de Dieu ; n'écoutez pas si docilement vos « pharisiens jusqu'à vous moquer avec des rires iro- « niques du roi d'Israël, comme vous le faites chaque « jour après les prières communes, et comme vous « l'ont appris les chefs de votre Synagogue (2). »

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. V, chap. 2.
(2) *Dialog. cum Tryphone*, cap. CXLI.

Au sujet de ces préjugés répandus alors par la Synagogue, préjugés passés à l'état traditionnel et qui ont pris place parmi les doctrines du Talmud où ils ont toujours lutté contre le véritable esprit des lois de Moïse, il ne sera pas inutile de rapporter ici un passage d'une lettre attribuée à saint Justin. Le saint y reprochait aux Juifs de son temps l'usage qui avait prévalu parmi eux d'avoir plusieurs femmes; il leur disait qu'en cela, « ils avaient beaucoup dégénéré des prescriptions de la loi mosaïque, choisissant à leur gré des femmes et renvoyant les premières, quand cela leur convenait. » Le saint martyr explique ailleurs que les patriarches, qui avaient eu plusieurs femmes, et dont on prétend suivre l'exemple, ne pouvaient être accusés de fornication ni d'adultère, et il ajoute « qu'il n'était pas permis dans les temps anciens, pas plus qu'alors, de prendre quelle femme on voulait, comme on voulait, et d'en avoir autant que l'on voulait, ainsi que le faisaient les Juifs de son temps, dans quelque contrée du monde qu'ils se trouvassent ou qu'on les envoyât (1).

Passons à l'époque de Sévère. Elius Spartianus, qui nous a donné une histoire de cet empereur, y fait mention des Juifs. Toujours animés de leurs folles espérances de restauration politique, ils conspirèrent en Syrie avec les Samaritains contre la domination romaine. Ils ne firent qu'aggraver leur joug. Sévère, qui voyait

(1) *Epist. ad Diognet.*, cap. IV.

dans la circoncision un signe de révolte et d'insubordination, porta des peines très-fortes contre quiconque se ferait juif. Tertullien, témoin de la misérable condition où la Synagogue était tombée de son temps, écrivait dans son *Apologétique* : « Mais combien les « Juifs se sont égarés par leur orgueil, par leur vaine « confiance, par l'interprétation profane qu'ils ont « donnée à leurs doctrines ! ils ne l'avoueront pas, mais « ce qui se passe aujourd'hui ne l'atteste que trop. « Dispersés, errants, éloignés du sol et du ciel de leur « patrie, ils s'en vont çà et là par le monde, sans chef, « sans Dieu, sans roi ; on ne leur accorde même pas « le droit de saluer une fois en passant la terre de « leurs aïeux et de la traverser en voyageurs. » Un peu plus tard, Origène, comparant l'état où il voyait la nation juive avec ce qu'elle avait été autrefois dans son existence civile et religieuse, s'écriait : «Et main- « tenant voyez en quelle humiliation ils sont tombés, « sans temple et sans autel, sans prophète et sans au- « cune communication du ciel, dispersés par toute la « terre, menant une vie errante et abreuvée d'oppro- « bres. » Est-il donc possible aujourd'hui à des chrétiens libres de toute prévention, en voyant ce qu'était la Synagogue au dire de Tertullien et d'Origène, et ce qu'elle était réellement, d'assigner à ce misérable état une autre cause que l'inquiétude et le mécontentement inspirés partout où se montraient les Juifs avec leur orgueil religieux, et leur esprit remuant, et leurs rêves de domination universelle? Pourra-t-on raison-

nablement en accuser l'intolérance des chrétiens, qui avaient eux-mêmes tant à souffrir de la part des gentils, qui rencontraient tant d'opposition et d'hostilité, hors d'état par conséquent d'exercer la moindre influence contraire à la Synagogue, avec laquelle ils portaient le joug de l'oppression?

Dans le courant de l'année 256, Valérien et Gallien arrivèrent au pouvoir. Eusèbe et Nicéphore remarquent, d'après le témoignage de Denys (1), quelle liberté fut alors accordée au culte chrétien; ils admirent aussi combien l'Église se montrait pleine de douceur et de condescendance pour ceux qui s'attachaient à elle; en sorte que ses fidèles fréquentaient publiquement le palais impérial, qui semblait devenu une réunion de chrétiens plutôt que de courtisans. Cela dura jusqu'à ce qu'un faux prophète, c'est-à-dire un imposteur, chef de la synagogue d'Alexandrie, fût parvenu, à force d'intrigues et d'artifices de tout genre, à s'emparer de l'esprit de Valérien, et à changer tellement ses dispositions à l'égard des chrétiens, qu'il devint un des plus furieux ennemis et des plus ardents persécuteurs de l'Église. Que l'on cherche une autre cause, si l'on veut, aux souffrances qu'eurent alors à endurer les chrétiens? Que l'on nous dise quelles étaient leurs fautes, ou plutôt leurs crimes, pour être ainsi livrés aux supplices?

Le commencement du quatrième siècle semblait promettre à l'Église une ère de paix et de tranquillité

(1) Eusèb., *Hist. eccl.*, liv. VII, chap. IX. — Nicéph., liv. VI, chap. X.

beaucoup plus durable. Des hommes éminents par leur sainteté, leur science et leur zèle, consacraient tous leurs efforts à la propagation de l'Évangile, lorsque l'ennemi de tout bien jeta d'une part le brandon de la discorde parmi les croyants, et regagnant de l'autre les faveurs du pouvoir, amena bientôt les empereurs à renouveler les anciens décrets pour faire abattre les églises et sévir par l'exil, les confiscations, les tourments et la mort contre ceux qui confessaient le nom du Christ. Quoique Eusèbe ne cite pas les Juifs comme ayant concouru aux nouvelles mesures de proscription contre les chrétiens, il y a néanmoins toute sorte de raisons de penser qu'ils y ont contribué par leurs moyens ordinaires, c'est-à-dire par la publication de libelles livrant au mépris et à l'infamie la naissance et la vie du Sauveur, aussi bien que les pratiques religieuses de ses disciples. Un de ces livres, dont nous avons déjà parlé comme d'une œuvre de la Synagogue, fut répandu dans toutes les provinces en vertu d'un ordre impérial, et le même ordre portait qu'on ferait connaître ce livre aux enfants, qu'on en pénétrerait bien leur esprit, afin de leur inspirer de bonne heure une profonde aversion pour l'Évangile (1). D'ailleurs, comment les gentils auraient-ils pu se faire une idée aussi fausse et aussi abjecte que celle qu'ils avaient de la vie du Rédempteur, si les Juifs n'y eussent donné lieu par leurs fourberies haineuses, trop fidèles en cela

(1) Surius, *Acta SS.*, die I Februarii.

aux traditions des Pharisiens leurs pères, qui leur avaient appris à exécrer le nom et la doctrine du Nazaréen? Au milieu de ce siècle, saint Pioricus, martyr, parlant des Juifs en leur présence, attestait que dès sa première jeunesse il avait su ce qu'ils disaient de la personne de Jésus-Christ aux païens, pour les éloigner de la vérité et les porter à persécuter ceux qui la pratiquaient(1). Tout cela devait naturellement avoir quelque poids dans l'esprit de Maximin et des autres empereurs, qui ne cherchaient que des prétextes pour opprimer l'Église.

Enfin, après trois siècles de dures épreuves, l'Église chrétienne trouva dans le chef de l'empire romain autre chose que la haine et l'hostilité; elle vit en lui un disciple, un protecteur, un ardent défenseur de son éternelle vérité. Les Juifs, voyant bien dans quelle voie Constantin était résolu de marcher, s'adressèrent à sa mère; ils lui persuadèrent d'écrire à son fils pour le louer du parti qu'il avait pris d'abandonner l'idolâtrie, mais en même temps pour lui exprimer le regret qu'il se fût déterminé à embrasser la religion du Nazaréen, religion toute nouvelle dans le monde. Cela n'arrêta point Constantin, dès lors fermement persuadé que le christianisme est la seule vraie religion, en voyant une multitude innombrable de chrétiens livrés à d'affreux supplices et n'en confessant pas moins le nom du Christ avec une admirable et invincible constance.

(1) Eusèb., *Hist. eccl.*, liv. IX, chap. III.

Trompés dans leurs espérances et croyant trouver une occasion plus favorable, les Juifs se soulevèrent de nouveau ; ce qui obligea Constantin à recourir aux armes pour les ramener à la soumission. Comme il eut lieu de se convaincre qu'ils n'avaient pas renoncé à leur esprit de révolte contre l'autorité, il leur fit couper une partie de l'oreille afin que, dispersés dans l'empire, ils portassent partout avec eux le signe de leur rébellion, et eussent moins de facilité à se soustraire à l'obéissance et à troubler l'ordre public (1). Dans son zèle pour l'honneur du nom chrétien, il défendit aux Juifs d'avoir pour esclave un disciple du Christ, parce qu'il ne pouvait pas permettre, disait-il, que ceux qui avaient égorgé les prophètes et mis à mort le Sauveur lui-même conservassent dans l'humiliation et les rigueurs de la servitude ceux que le Sauveur a rachetés de son sang. Que si un chrétien venait à être réduit à cette condition, il devait être mis aussitôt en liberté, et le Juif sévèrement puni (2).

L'empereur, s'étant aperçu aussi des persécutions implacables qu'ils exerçaient contre ceux d'entre eux qui prenaient la livrée du Christ, ce dont on peut voir un exemple dans saint Épiphane (3), publia un nouveau décret dans lequel il était dit : « Nous voulons que « l'on fasse savoir aux Juifs et à leurs magistrats, que « si, à partir du moment où cette loi aura été donnée,

(1) S. Jean Chrysost., *Sermon II contre les Juifs.*
(2) Euseb., lib. IV, *De Vita Constantini.*
(3) Epiph., *Hæres.*, XXX, XII et suiv.

« quelqu'un d'entre eux se permettait (comme il est « venu à notre connaissance qu'ils le font), de se « porter à des attentats qui compromettent la vie, « soit en jetant des pierres, soit par d'autres violences « quelconques, contre ceux qui abandonnent cette « secte perverse et se convertissent au culte de Dieu, « il sera condamné aux flammes avec ses complices. « Si quelqu'un du peuple vient à s'attacher à cette « secte criminelle et prend part à ses conciliabules, il « encourra les mêmes peines. » La circoncision était considérée à cette époque par les magistrats romains, ainsi qu'elle l'était déjà depuis longtemps, non plus comme un signe religieux, mais plutôt comme engagement à la révolte contre l'autorité légitime.

Mais toutes ces mesures prises par Constantin ne purent avoir leur effet jusque dans la Perse. Là, au rapport de Sozomène (1), les Juifs, de concert avec les mages, surent tellement circonvenir le roi et le rendre hostile à la religion chrétienne, qu'ils parvinrent à faire abattre toutes les églises et à susciter contre les disciples du Rédempteur une longue et violente persécution qui en fit périr seize mille. Et quels pouvaient être les griefs des Juifs contre les chrétiens dans ce pays infidèle, sinon la profession de l'Évangile qui allait s'étendant avec rapidité dans toutes les provinces? Évode Assemani et Cassiodore (2) rapportant, d'après

(1) *Hist. eccl.*, liv. II, chap. IX.

(2) *Menolog. Græcorum*, t. I, pars I, p. 52. — Cassiod., *Hist. tripart.*, lib. III.

les monuments grecs, les actes du martyre de saint Siméon, évêque de ce pays, parlent de la complicité et de l'activité incessante de la Synagogue à répandre des calomnies contre le saint évêque, calomnies que les Juifs soutenaient par d'indignes serments afin de hâter son supplice. Entre autres mensonges articulés contre lui, on l'accusait d'avoir conspiré avec l'empereur des Romains pour renverser le trône et la dynastie des rois de Perse. Et, non contents du succès de ces criminelles machinations, les Juifs ourdirent encore une nouvelle trame contre la vie des deux sœurs de saint Siméon; en quoi ils réussirent encore, comme on le verra bientôt.

Rappelons-nous que c'est à l'époque dont nous parlons que l'Église eut la douleur de voir s'élever dans son propre sein la secte de l'arianisme; et remarquons tout de suite que cette secte perverse et subtile, qui s'attaquait à la divinité de Jésus-Christ, trouva dans le judaïsme un appui constant et un concours des plus actifs. La Synagogue ne demandait pas mieux que d'attiser le feu de l'arianisme, parce qu'elle y voyait d'abord un certain accord avec ses propres idées religieuses, et parce qu'ensuite elle espérait que la scission opérée dans le christianisme l'aiderait à arriver elle-même à son but. L'Église d'Alexandrie avait à souffrir particulièrement des entreprises de la secte, et ce fut là surtout que l'on vit les Juifs faire cause commune avec les ariens. Lorsqu'une partie de ces hérétiques, partisans de Mélèce, voulurent se débarrasser des catholiques, les Juifs les aidèrent puissamment par

leurs calomnies contre le saint évêque Macaire, que les ariens accusaient d'actes de violence commis contre un prêtre dans la célébration des divins mystères, contre l'autel même et contre les vases sacrés; les Juifs montrèrent le plus vif empressement à soutenir ces accusations et à les corroborer par leurs serments (1). Philagre, préfet d'Égypte, s'étant associé de son côté à cette conspiration, il résulta de ce concours une persécution violente contre les catholiques et contre leurs églises. Saint Athanase, à qui nous devons la connaissance de ces faits, adressa aux évêques une lettre circulaire dans laquelle il rapporte les attentats sacriléges commis par les païens, par les Juifs et par de mauvais chrétiens, dans l'église des orthodoxes; il s'exprime ainsi : « Bientôt on vit entrer au-« dacieusement dans le sacré baptistère, ô abomina-« tion ! les Juifs déicides, les athées et les païens ; là « ils se livrèrent aux actes les plus honteux ; ils se « dépouillèrent de tous leurs vêtements jusqu'au « dernier, et se mirent à proférer des paroles telle-« ment obscènes que la pudeur nous interdit de les « rapporter. Quelques-uns de ces malheureux, plus « impies encore que les autres, rappelant les cruautés « des persécutions, et entraînant de force avec eux « des vierges et des femmes vertueuses, les obligeaient « à blasphémer et à renier Jésus-Christ ; sur leur refus « elles étaient accablées de coups et foulées aux pieds.

(1) S. Athan., *Apol. contra Arianos.*

« L'arien Grégoire survint alors; applaudissant à tout « ce qu'avaient fait les païens, les Juifs et tous les pro- « vocateurs de ces horribles scènes, il les récompensa « de leur zèle en leur abandonnant l'église à piller. « Ils se mirent aussitôt à l'œuvre, enlevant, brisant, « dispersant tout ce qu'il y avait de plus précieux et « de plus vénéré, et livrant à la risée les mystères « augustes de notre sainte religion. » Ailleurs le même saint (1), comparant les sentiments des Juifs et des ariens, les trouvait rivalisant d'impiété et de violence quand il s'agissait de combattre les catholiques; il prenait de là sujet d'exhorter les seconds à renoncer à l'hérésie pour ne pas se trouver enveloppés dans les tristes prérogatives de la Synagogue répudiée.

Tout en combattant d'un côté le christianisme et en s'attachant à le détruire, la Synagogue ne perdait pas du reste une seule occasion de se soulever contre l'ordre politique, animée qu'elle était toujours du même esprit d'indépendance et de domination. A l'époque où Constance partageait l'empire avec Gallus, c'est-à-dire en l'an 357, selon la chronique de saint Jérôme, les Juifs, insurgés en Orient, massacrèrent une garnison romaine; sur quoi Gallus, déterminé à les ramener à la subordination, les fit égorger par milliers, sans respecter même l'âge le plus tendre; plusieurs de leurs villes, telles que Diocésarée, Tibériade et différents bourgs et châteaux, furent livrés

(1) *Serm. III*, nos 27, 28, édit. Maur.

aux flammes. Qui peut dire combien cette malheureuse révolte des Juifs fit périr d'innocents et de personnes tout à fait étrangères à la sédition ?

Le souverain pouvoir passe à ce Julien que l'esprit d'impiété a rendu apostat, et dont il a fait le protecteur de tous ceux qui partagent ses passions et sa haine contre la croix de Jésus-Christ. Encore bien que dans le commencement de son règne il affectât de montrer de la modération de caractère et de la tolérance pour toutes les doctrines religieuses, on ne fut pas longtemps à voir en lui l'ennemi et le persécuteur des chrétiens, le défenseur des Juifs et des païens. Avec les dispositions où il était, il devenait facile à la Synagogue de s'emparer de lui ; bientôt il publia un décret par lequel il défendait de donner à l'avenir le nom de chrétiens aux disciples de l'Évangile ; on devait désormais les désigner sous le nom de *Galiléens*, comme les Juifs leur donnaient celui de *Nazaréens*, pour mieux faire sentir l'humble condition d'où Jésus était sorti ; c'est aussi le nom dont se servait le philosophe Celse pour la même raison, fidèle en cela aux leçons qu'il avait reçues d'un maître juif. « Entre tous « les maux que Julien s'attacha à faire à l'Église chré- « tienne, dit saint Grégoire de Nazianze (1), il faut « compter enfin les vexations auxquelles il excita les « Juifs contre nous ; l'esprit toujours remuant de cette « nation, et la haine ardente qu'elle n'a cessé de nous

(1) Orat. IV contra Julian.

« porter, servirent à Julien pour l'accomplissement « de ses desseins perfides. » Socrate dit aussi, de son côté, qu'à cette même époque les Juifs inspirèrent les plus grandes craintes aux fidèles; les traitant avec insolence en toute rencontre, ils les menaçaient de faire beaucoup plus de mal au christianisme que ne lui en avaient fait autrefois les Romains (1). Et saint Ambroise, dans une de ses lettres à l'empereur Théodose, rapporte en particulier quel était l'acharnement des Juifs, alors qu'excités et protégés par Julien, ils se portèrent aux dernières violences contre les fidèles, dont ils brûlèrent les églises, deux à Damas, d'autres à Gaza, à Ascalon, à Béryte, et ailleurs, notamment la riche et célèbre basilique d'Alexandrie (2). Et, quel motif, encore une fois, poussait les Juifs à toutes ces menaces et ces hostilités contre les chrétiens, sinon l'intolérance traditionnelle chez leur nation, sinon cette haine profonde qu'ils avaient conçue pour Jésus-Christ et pour ses adorateurs? Qui ne voit enfin dans tous ces faits l'arrêt porté de nouveau et d'âge en âge par la Synagogue et toujours en voie d'exécution, ce fatal *cherem*, qui est, depuis la venue du Sauveur, l'abolition et l'extirpation du nom chrétien?

Parlant de Magnus qui s'était fait l'instrument et le fauteur ardent de l'arianisme, et par suite le persécuteur de l'Église catholique (3), Théodoret dit qu'il es-

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, liv. III, chap. XVII.
(2) S. Ambr., *Epist.* XL, édit. Maur.
(3) *Hist. eccl.*, liv. IV, chap. XX.

saya d'amener, par la rigueur des tourments, dix-neuf prêtres et diacres à embrasser la doctrine d'Arius. Mais, les trouvant inébranlables dans leur foi, il les fit conduire au bord de la mer, où était rassemblée une multitude d'idolâtres et de Juifs qui, selon leur habitude se mirent à pousser des cris de mort contre les confesseurs.

Mais si l'on veut savoir ce qu'il y avait alors d'immoralité, d'audace et de préjugés religieux ou plutôt sacriléges chez ces Juifs vivant au milieu des chrétiens, que l'on consulte à cet égard le témoignage des auteurs contemporains. Saint Athanase donne comme proverbiale la fourberie des Juifs, qui ne vendaient habituellement du vin qu'en y mêlant de l'eau. Saint Ambroise (1) exhorte les chrétiens à fuir toutes relations avec les Juifs, dont la seule conversation est pour l'homme un sujet de souillure, et il les qualifie de gens inquiets, impudents et téméraires. On voit par un décret de l'empereur Arcadius quelle était leur hypocrisie, alors que, poursuivis pour dettes ou pour crimes par les magistrats, ils se réfugiaient chez les chrétiens avec de grandes démonstrations de piété et invoquant le nom du Christ. Sur quoi l'empereur, instruit par l'expérience, défendit qu'on les reçût parmi les chrétiens avant qu'ils eussent satisfait à la justice; qu'après cela on pourrait s'assurer si leur conversion était réelle et non illusoire.

(1) *Serm. XI, In die Circumcis.*

Enfin nous rappellerons ici avec un peu plus de détails un fait particulier qui donnera quelque idée de ce qu'était cette intolérance judaïque qui devait parfois pousser à bout la patience des chrétiens et eût pu naturellement amener de fâcheuses, mais justes représailles. Consultons le mémoire présenté, en 388, par saint Ambroise à l'empereur Théodose, qui avait voulu, en vertu de la loi Julia contre les incendiaires, obliger l'évêque de *Castrum callinicum* à reconstruire une synagogue et un temple d'idolâtres livrés aux flammes par les chrétiens. On remarquera en même temps quel zèle, quel esprit de piété et de liberté évangélique animait saint Ambroise, et ce qu'il pensait de la nation juive. D'après le rapport adressé à l'empereur par le comte d'Orient, l'évêque devait être regardé comme le véritable auteur des deux incendies. Saint Ambroise, qui avait mieux découvert les passions mises en jeu dans toute cette affaire et surtout la perfidie des Juifs, envoya à l'empereur un mémoire où il exposa si bien les motifs qui avaient amené les chrétiens à agir comme ils l'avaient fait, que le décret fut révoqué. Le saint docteur rappelle d'abord quelle est la haine des Juifs contre le culte chrétien; appuyés et encouragés par les partisans de Valentin, ils avaient déjà insulté publiquement des moines qui, selon leur usage, étaient venus à la solennité des saints Machabées en procession et en chantant des psaumes; ils les avaient même empêchés de passer et de se rendre à la cérémonie. Irrités d'une telle insolence et se laissant aller à l'excès

de leur zèle, les chrétiens se vengèrent en mettant le feu à la synagogue et au temple des Valentiniens. Les Juifs recoururent alors au comte pour obtenir réparation, et celui-ci, comme on sait, leur avait donné droit.

Saint Ambroise n'approuve pas le fait des chrétiens, mais il expose à l'empereur quelle est la malice des Juifs, et quel scandale il donnerait à l'Église en protégeant la Synagogue aussi ouvertement qu'il le faisait par son décret. Par suite de la haine dont ils sont animés contre Jésus-Christ et contre ses disciples, ils le maudissaient chaque jour dans cette même enceinte qui a été livrée aux flammes, et à leurs malédictions ils ajoutaient des insultes aux cérémonies religieuses de l'Église. S'il voulait, dit-il, raisonner d'après le droit des gens, nulle réparation ne serait due aux Juifs, qui, dans les années précédentes, sous Julien l'Apostat, ont incendié impunément bien des basiliques chrétiennes, sans autre motif que leur aversion profonde contre le nom chrétien, et on ne leur a pas demandé la réparation de tous les dégâts qu'ils ont commis. « L'Église n'a « pas été vengée, dit-il, mais la Synagogue le sera ! les « Juifs ont pu incendier les basiliques chrétiennes, et « ils n'ont eu aucun dédommagement à payer ; on n'a « rien exigé d'eux, on ne leur a rien demandé. » Il fait voir en outre que l'on a calomnié l'évêque en le représentant comme l'instigateur de l'incendie, et que c'est à tort qu'il a été condamné comme tel. On a calomnié aussi les chrétiens lorsqu'on a dit qu'ils avaient

enlevé à la Synagogue des objets précieux, puisque ces objets ne s'y trouvaient réellement pas, et que, s'ils y eussent existé, on n'aurait pu tromper la jalouse et inquiète surveillance des Juifs pour les dérober. Après avoir apporté d'autres raisons des plus convaincantes, il cède au zèle ardent que lui inspire la vérité chrétienne et s'écrie : « Comment donc pourrons-nous « compter sur le secours du Christ, nous qui combat- « tons pour les Juifs contre le Christ?.... Quelles ca- « lomnies ne peut-on pas attendre de ceux qui ont ca- « lomnié Jésus-Christ lui-même et ont suborné contre « lui de faux témoins? A quels mensonges ne se por- « teront pas des gens qui mentent même dans les « choses divines? Qui ne présenteront-ils pas comme « auteurs ou complices de sédition? A qui ne s'atta- « queront-ils pas, d'hommes connus ou inconnus, lors- « qu'il s'agira pour eux de voir une quantité de chré- « tiens chargés de fers, réduits en servitude, jetés dans « les cachots, frappés par le glaive du bourreau, livrés « aux flammes ou condamnés aux mines comme à un « supplice encore plus long? Donnerez-vous aux Juifs, « ô Empereur, cette victoire sur l'Église catholique, ce « sujet de triomphe sur le peuple du Christ? Accorde- « rez-vous cette satisfaction à la perfidie judaïque, un « tel crédit à l'orgueil de la Synagogue? Causerez-vous « une telle affliction à l'Église? »

Saint Ambroise va plus loin; il démontre que les chrétiens qui ont trop favorisé la Synagogue, ont perdu la protection de Jésus-Christ. « Et ne connaissons-nous

« pas, dit-il, ce qui est arrivé à Maxime, qui, peu de « jours avant son expédition, publiait un édit au sujet « d'une synagogue incendiée à Rome, s'en déclarant « le protecteur comme d'un établissement public? Si « bien que le peuple chrétien s'écriait: Cet homme n'a « rien de bon à attendre. Il est devenu juif en se « faisant le défenseur d'un tel établissement. Voilà « ce que nous entendions dire de lui. Et si c'est là ce « que le peuple pensa dès le premier moment, que « dira-t-il de ce qui a suivi? Maxime a été vaincu tout « aussitôt par les Francs, par les Saxons, en Sicile, en « d'autres provinces de l'empire, partout où il a fait « la guerre. Qu'y a-t-il donc de commun entre la re- « ligion et la perfidie? On doit faire disparaître avec « l'impie jusqu'aux emblèmes de l'impiété. Com- « ment le Seigneur n'aurait-il pas exercé sa sévérité « contre le restaurateur de cette Synagogue qui mécon- « naît le Christ? Cette même Synagogue, relevée au « mépris de la religion et de la justice, n'était-elle pas « un témoignage de l'impiété de Maxime, et n'appe- « lait-elle pas la vengeance du Christ? C'était bien le « siége de la perfidie judaïque élevé au moyen des dé- « pouilles de l'Église; et il se trouvait que le patri- « moine acquis par les chrétiens pour le service du « Christ servait à des perfides. Les Juifs auraient pu « inscrire au frontispice de leur synagogue ces mots: « *Templum impietatis factum de manubiis christiano-* « *rum* (1). »

(1) S. Amb., *Epist.* II, C. *Epist.* XL, édit. Maur.

Saint Jean Chrysostome, dans ses sermons contre les Juifs, insiste sur leur immoralité, sur leur fourberie et sur leur esprit d'intrigue, d'agitation et de révolte. Il dit que les synagogues étaient, de son temps, des lieux de débauche où se rendaient des femmes impudiques et des hommes dissolus. Il parle de la prétention qu'ils avaient d'être habiles médecins; mais il ajoute que leur science médicale n'était qu'imposture, enchantement, amulettes et pratiques empruntées à la magie; c'est avec cela qu'ils trompaient les gens sans obtenir de résultats réels. Il parle aussi de leurs richesses; le produit de leurs contributions entre eux formait des trésors considérables dont leur patriarche avait le dépôt, et qui servaient à soutenir les entreprises de cette nation hardie, impudente, tracassière, téméraire et séditieuse. C'est vers cette époque qu'écrivait le poëte païen Rutilius, sur ce qu'il savait de l'extrême avarice des Juifs, qui, dispersés dans le monde entier, trouvaient le moyen de mettre à contribution tous les autres peuples, d'obliger les chrétiens et les gentils à les servir et à faire passer insensiblement toutes leurs richesses entre leurs mains; il écrivait :

« Plût à Dieu que jamais la Judée n'eût été soumise « par les guerres de Pompée et les armées de Titus! La « peste que l'on a cru détruire, étend partout ses rava- « ges, et la nation vaincue opprime ses vainqueurs : »

« Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset
« Pompeii bellis imperioque Titi !

« Latius excisæ pestis contagia serpunt,
« Victoresque suos natio victa premit. »

Saint Jérôme, qui a vu de plus près encore le caractère de la Synagogue, disait : « S'il est permis de haïr « les hommes et de détester une nation quelconque, je « hais et je déteste profondément les circoncis, attendu « que jusqu'aujourd'hui les Juifs persécutent Notre-« Seigneur Jésus-Christ dans leurs synagogues de Sa-« tan. » Et l'évêque d'Hippone ajoute : « Si l'on doit « bannir les hérétiques à cause des erreurs qu'ils pro-« fessent contre l'Église, à bien plus forte raison les « Juifs, qui en tout et à propos de tout blasphèment « le nom de Notre-Seigneur, et qui soutiennent qu'il « ne faut rien croire de lui, sinon qu'il est mort. »

En présence de tous ces faits et de ces documents fournis par des écrivains païens et par des docteurs catholiques, les nouveaux défenseurs de la Synagogue peuvent voir combien leur tâche devient difficile. Si toutefois ils ont le courage de combattre contre de tels arguments, tout ne sera pas encore dit, car nous n'avons pas fini de leur exposer nos raisons.

L'an 408, l'empereur Théodose II publia un décret qui nous fait voir jusqu'où allait l'animosité des Juifs contre le nom de Jésus. Comme leur aversion ne pouvait se manifester publiquement, ils la déguisaient en substituant un autre nom à celui qui était l'objet de leur haine ; et tout en chargeant d'imprécations le nom d'Aman, qui avait été autrefois l'ennemi mortel de leur nation, ils se portaient à des actes de fureur

contre l'image de la sainte Croix, qu'ils livraient aux flammes. « Que les gouverneurs de provinces, est-il dit « dans ce décret, défendent aux Juifs de brûler l'image « de la sainte Croix dans les jours qu'ils consacrent so- « lennellement à rappeler le supplice d'Aman; c'est « là un acte de mépris pour la religion chrétienne, et « cet acte accuse une intention sacrilége. Que dans leurs « assemblées ils ne fassent pas intervenir le signe de « notre croyance, mais qu'ils accomplissent leurs rites « sans injurier le christianisme; et qu'ils soient bien « persuadés qu'ils ne pourraient que perdre les privi- « léges qu'ils ont obtenus jusqu'à présent, s'ils conti- « nuaient à faire des choses illicites. » Ces usages impies, qui démontrent le caractère intolérant des Juifs, nous les trouverons encore pratiqués dans les siècles suivants; et divers passages de leurs livres de prières y font ouvertement allusion, comme plusieurs fois ceux d'entre eux qui se sont convertis les en ont convaincus par-devant les tribunaux chrétiens.

L'historien Socrate (1) rapporte que vers l'année 415 une rixe éclata entre les chrétiens et les Juifs d'Alexandrie à l'occasion d'un spectacle public donné au théâtre par un danseur le jour du sabbat; « attendu, « dit l'historien, que ce jour-là les Juifs se livrent au « repos, non pour entendre les paroles de la loi mo- « saïque, mais pour jouir plus complétement du spec- « tacle et des plaisirs du théâtre. Le préfet de la ville « se mit en devoir d'apaiser le tumulte; mais, dans

(1) *Hist. eccl.*, liv. VII, chap. XIII.

« leur haine contre le nom chrétien, les Juifs n'atten-
« daient que le moment pour se jeter sur les fidèles
« et les massacrer. Cependant un édit venait d'être
« publié dans l'enceinte du théâtre, et un certain Hié-
« rax s'étant approché pour le lire, une multitude de
« Juifs, en l'apercevant, se mirent à crier qu'il ne ve-
« nait là que pour exciter le peuple à se soulever. Sur
« cette imputation, toute calomnieuse qu'elle était, le
« préfet fit saisir et battre publiquement Hiérax. L'é-
« vêque Cyrille, ayant appris la chose, fit appeler chez
« lui les principaux d'entre les Juifs, et leur déclara
« que s'ils ne cessaient d'exciter des rumeurs contre
« les chrétiens, ils en porteraient la responsabilité.
« Ces mesures ne firent qu'exaspérer encore davantage
« les Juifs, si bien qu'ils résolurent de mettre le feu à
« l'église dès la nuit suivante; ce qu'ils firent à la faveur
« des ténèbres. Quantité de chrétiens, avertis, s'em-
« pressèrent d'accourir pour sauver l'édifice sacré; mais
« en même temps les Juifs, qui se tenaient prêts, tom-
« bèrent sur eux et massacrèrent tous ceux qui se trou-
« vaient dans les rues. Quand le jour fut venu et que
« l'on sut généralement parmi les chrétiens ce qui s'é-
« tait passé, on se rassembla en grand nombre et l'on
« se porta à l'attaque des synagogues, on chassa les
« Juifs de la ville et on laissa le peuple maître de piller
« tout ce qu'ils avaient. » On pourra trouver que les chrétiens excédèrent ici les bornes; mais nous demanderons quels étaient, en réalité, les agresseurs et de quel côté l'on eut le plus de tort?

Que l'on se rappelle d'ailleurs les actes d'atrocité exercés par les Juifs contre un enfant chrétien, battu et crucifié dans les environs d'Antioche de Syrie, fait généralement connu, mais dont nous reparlerons ailleurs. C'est au sujet de cette barbarie habituelle des Juifs, attestée comme certaine et évidente, que l'empereur Théodose, écrivant au préfet Aurélien, fait observer, entre autres choses, que toutes les fois que lui et ses prédécesseurs ont voulu se rendre agréables aux Juifs, ils en ont été toujours récompensés par l'ingratitude. Dans cette lettre, qui est toute relative à la perversité judaïque, nous voyons le titre de préfet honoraire ôté à Gamaliel, la défense de circoncire les chrétiens de quelque secte que ce soit, ou de les avoir pour esclaves, l'ordre de démolir les synagogues situées dans des lieux éloignés des habitations, si toutefois cela pouvait se faire sans exciter de tumulte ni de sédition. Cet ordre avait été provoqué par le fait dont nous venons de parler, les lieux écartés et déserts laissant aux Juifs bien plus de liberté pour se livrer à des actes de haine contre le christianisme.

Baronius a publié dans ses *Annales*, sous la date de 418, une lettre de Sévère, évêque de Minorque, une des îles Baléares. Cette lettre fait connaître la misérable situation où se trouvaient les chrétiens au milieu des Juifs qui habitaient l'île en grand nombre. Chaque jour ils avaient à souffrir quelque chose dans leur religion ou dans leurs biens de la part de ces ennemis du Christ. Un jour qu'une rixe était près d'éclater entre les Juifs

et les chrétiens, arriva au moment même un prêtre, qui revenait de Jérusalem, rapportant les reliques du martyr saint Étienne. Ici Sévère, qui raconte le fait, voulant faire ressortir la protection céleste obtenue par le saint martyr, dit que les chrétiens se préparèrent à en venir aux mains avec les Juifs, en invoquant le secours de saint Étienne, avec l'intention bien arrêtée de défendre leur propre vie et non pas de l'ôter à leucs adversaires. C'est ce qui arriva en effet; bien des Juifs ouvrirent les yeux à la lumière de l'Évangile, et en soumettant humblement l'esprit rebelle du judaïsme à l'action sainte du christianisme, ils procurèrent à la véritable religion un de ces triomphes qu'elle ambitionne par-dessus tout. Témoins de cette victoire, un certain nombre de chrétiens, enflammés d'un zèle plus ardent que louable, mirent le feu à la synagogue, espérant par là déterminer le repentir et la conversion des Juifs demeurés encore infidèles, et les empêcher de troubler à l'avenir la paix de l'Église comme ils l'avaient fait précédemment. Cet exemple même fut suivi par les chrétiens d'autres provinces, qui s'en promettaient également d'heureux résultats. Les empereurs crurent devoir mettre un terme à ces abus, et publièrent différents décrets qui interdisaient tout acte de violence comme étant indigne de la doctrine de Jésus-Christ, qui ne demande des hommes que des sacrifices volontaires, et ne les met pas dans la nécessité de croire malgré eux. Si quelquefois, en raison de circonstances particulières et urgentes, les magistrats chrétiens ont été

jusqu'à interdire complétement l'exercice du culte judaïque, ils ne l'ont jamais fait que lorsque les Juifs, entraînés par des préjugés traditionnels, dangereux aussi pour l'ordre politique, avaient cherché à exciter çà et là quelques séditions dans les provinces, comme nous l'avons vu pour le passé, et comme l'histoire continuera à nous le montrer dans l'avenir.

Mais ce qui peut donner une idée des illusions où était alors la Synagogue et de ses espérances touchant la venue du Messie et la rentrée des Juifs à Jérusalem, c'est le fait suivant, où l'on trouve en même temps un bel exemple de cette charité dont les chrétiens usaient envers les Juifs, malgré tous les efforts que ceux-ci faisaient pour leur nuire et pour les perdre. Un Juif crétois, que l'historien Socrate nous présente comme un fanatique, se disant Moïse envoyé du ciel pour sauver Israël, parcourut toute l'île dans une année et persuada à tous ses coreligionnaires de le suivre, en leur promettant de les conduire à travers les mers à la conquête de la Judée. Au jour indiqué, les Juifs qui avaient eu foi en sa parole, abandonnent tout ce qu'ils possèdent, et, emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants, ils le suivent jusqu'à un promontoire d'où il leur commande de se jeter dans la mer. Les premiers, obéissant à l'ordre de l'imposteur, se précipitent aussitôt, et un bon nombre d'entre eux trouvent la mort, noyés dans les flots ou brisés contre les écueils. Il en eût péri beaucoup plus encore, si des pêcheurs et des marchands chrétiens, qui se trouvaient près de là,

n'étaient accourus et n'eussent sauvé les uns du naufrage et déterminé les autres à ne pas s'exposer, comme les premiers, à un péril certain. Bien convaincus ensuite de la fourberie de cet imposteur, qui eut soin de se dérober par la fuite, beaucoup de ces pauvres dupes renoncèrent à la vaine espérance d'un Messie toujours à venir et embrassèrent le christianisme.

L'auteur des *Annales des rois de Perse*, Guillaume Schickard, parle d'une révolte excitée au ve siècle par les Juifs qui habitaient le royaume. « Un fanatique « de cette nation, dit-il, se donnant comme favorisé de « l'assistance divine et comme le Messie envoyé du ciel « pour sauver le peuple hébreu, obtint un tel ascendant « sur l'esprit de ses coreligionnaires, qu'ils finirent « par refuser toute obéissance à Firouz, le prince lé- « gitime. Forts de leur multitude et de leur fanatisme, « ils tinrent pendant quelque temps toute la monar- « chie dans le trouble et l'agitation, cherchant à en- « traîner les sujets dans la révolte. Mais, à la fin, le « fanatique rebelle fut vaincu, tous ses partisans se « dispersèrent, et le reste de la nation fut soumis à « une dure servitude. »

Quel était, après tout, le droit que pouvaient s'arroger les Juifs sur le royaume de Perse, où ils avaient trouvé l'hospitalité et un asile lorsqu'ils furent bannis de la Judée? Comment voir en eux autre chose que cette perfidie qui les dominait et les portait à nuire à tout ce qui leur était étranger? Malgré l'injustice évidente dont

les enfants de la Synagogue se rendirent coupables dans cette insurrection, ils en ont conservé et consigné le souvenir dans les fastes de leur histoire, et ce n'est qu'avec le plus grand respect qu'ils parlent de l'imposteur comme d'un grand prince et d'un homme extraordinaire. Nouvelle preuve de l'esprit séditieux qui anime la Synagogue.

Sixième siècle.

L'esprit d'hostilité contre le nom chrétien et contre la hiérarchie ecclésiastique se transmettant de père en fils au sein de la Synagogue, il en résultait çà et là, dans les diverses contrées où se trouvaient des Juifs, toujours quelque occasion qui s'offrait à eux pour attaquer et insulter la religion chrétienne, et obligeait par là même l'Église et les princes à surveiller tout particulièrement cette malheureuse nation. Au commencement du sixième siècle, Théodoric accordant son approbation à une supplique des Juifs de Gênes qui demandaient de pouvoir réparer leur synagogue, constate par sa réponse quelles étaient alors leurs prétentions et leurs desseins : « Et cependant sachez, leur disait-il (1), que vous n'avez pas cessé d'être soumis à la rigueur des anciennes lois, si vous ne vous abstenez pas de ce qui vous est interdit... Il est vrai que nous vous accordons ce que vous demandez, mais c'est un

(1) *Cassiod. Epist.*, lib. II, *ep.* XXVII.

devoir pour nous de blâmer les vœux que forment des gens égarés. Il n'est pas en notre pouvoir de faire adopter votre religion, parce que nul ne saurait être contraint à croire contre son gré. » Nous trouvons de même dans la *Chronique de Milan* un autre décret de Théodoric qui astreint les Juifs de cette ville à se distinguer des chrétiens par leurs vêtements et par certains signes extérieurs ; ce qui prouve qu'il y avait dans leur conduite quelque chose de suspect et de répréhensible (1).

Baronius, à l'année 508, rapportant les actes de saint Césaire, évêque d'Arles, nous donne une idée de ce que pouvait se permettre la perfidie judaïque au détriment du saint évêque et de sa ville épiscopale. Lorsque les Francs et les Bourguignons assiégeaient cette ville occupée par les Goths, il arriva qu'un clerc eut l'imprudence de vouloir sortir de la ville en se glissant du haut en bas des murailles au moyen d'une corde. Les Goths s'en aperçurent et l'arrêtèrent. Là-dessus les hérétiques et surtout les Juifs excitèrent un grand tumulte, en criant que l'évêque avait envoyé clandestinement ce clerc aux ennemis pour les aider à s'emparer de la ville; et sans donner à l'évêque le temps de se disculper, ils l'arrachent de son église et le font jeter dans un noir cachot pour y attendre sa condamnation.

Pendant que tout cela se passait et que les Juifs

(1) Muratori, *Antiquit. medii ævi*, t. I, p. 894.

cherchaient les moyens de perdre l'évêque comme coupable de trahison, un d'entre eux, placé en sentinelle sur les murs, attacha une lettre à une pierre et la jeta aussi loin qu'il put de la ville, persuadé qu'elle arriverait jusqu'au camp ennemi. Dans cette lettre, faisant connaître de quelle religion il était, il conseillait aux ennemis de se présenter la nuit suivante avec des échelles au même lieu, dont la garde était confiée aux Juifs, mettant pour conditions au service qu'il leur rendait, que tous les Juifs fussent épargnés dans leurs personnes et dans leurs biens. Le lendemain matin, quelques Goths qui n'avaient pas craint de s'écarter des murs de la ville, trouvèrent la lettre, la lurent et firent connaître à tout le monde quels étaient les traîtres.

Vers l'an 522, l'Arabe Dhou-Nowâs était parvenu à se saisir du sceptre des Himyarites en Arabie; s'étant fait juif, et espérant réaliser l'idée de cette primauté à laquelle aspirait sans cesse la Synagogue, animé aussi d'une haine mortelle contre les chrétiens, il se fit d'abord proclamer fils de Moïse et se mit à persécuter les fidèles qui habitaient en paix le pays. Leurs églises furent pillées et détruites, eux-mêmes égorgés sans distinction d'âge ni de sexe. En même temps, à la tête d'une nombreuse armée, il assiégeait la ville de Nadjran, qu'il menaçait de ruiner de fond en comble, si les habitants ne consentaient à abattre eux-mêmes une croix qui s'élevait de manière à la dominer. Les chrétiens s'y étant refusés, le Juif eut recours au mensonge et à la trahison : il

promit avec serment que si on lui permettait d'entrer, il se contenterait de parcourir et d'admirer la ville et qu'ensuite il se retirerait sans lui faire aucun mal (1). Les chrétiens, pleins de bonne foi, ouvrirent là-dessus leurs portes à leur ennemi le plus acharné et le plus perfide ; foulant aux pieds ses serments et les traités, il fit un horrible carnage de tous les habitants qui demeurèrent fidèles à Jésus-Christ ; il détruisit la ville et tous les monuments religieux ; et, non content d'avoir exterminé une population trop confiante, il excita encore le roi de Perse à persécuter les chrétiens de ses États.

En agissant ainsi, l'imposteur ne faisait qu'obéir au fanatisme de ses coreligionnaires, qui se disaient que l'on devait traiter les chrétiens comme Moïse avait traité les Chananéens, c'est-à-dire les exterminer en tous lieux. L'arrêt porté par Dieu même contre les descendants de Cham, était transporté par l'autorité de la Synagogue sur la tête des disciples de Jésus-Christ. Aussi, l'empereur Justin, à la vue de tant d'excès, écrivit-il à Élesbaas, roi des Éthiopiens, pour l'engager à combattre ce tyran, qui fut en effet battu et renversé. Mais peu de temps s'était à peine écoulé que déjà les Juifs du pays s'étaient entendus avec les païens pour inquiéter et molester les chrétiens des contrées circonvoisines ; ce qui détermina le successeur d'Élesbaas à recommencer la guerre ; ses armées de terre étant

(1) Nicéph., *Hist. eccl.*, liv. XVII.

soutenues par une flotte imposante, il fut complétement victorieux, et maître de disposer du souverain pouvoir, il le donna à un prince chrétien.

Tout ce que la haine implacable des Juifs faisait souffrir en Arabie à l'Église chrétienne se renouvelait à la même époque en Palestine. Là, les Samaritains, unis aux Juifs, s'étaient révoltés contre l'empire (1), et avaient proclamé pour leur roi un certain Julien qui se faisait appeler le *Messie*. Sous sa conduite, ils déclarèrent une guerre furieuse aux chrétiens qui habitaient pacifiquement le pays et les environs; tout ce qui leur appartenait fut mis au pillage, livré aux flammes et leur vie partout menacée. Baronius, dans les recherches auxquelles il se livre sur cette époque, nous fait connaître combien les chrétiens eurent alors à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens. Les ossements mêmes des saints martyrs ne furent pas respectés; on les tirait de leurs châsses pour les brûler publiquement avec les pieux chrétiens qui en avaient eu la garde et que l'on mutilait horriblement; en un mot, rien de ce qui pouvait insulter au nom sacré de Jésus-Christ ne fut omis par ces furieux.

Environ vingt années plus tard, ces mêmes Juifs et Samaritains dont la haine contre le christianisme ne pouvait être assouvie, s'insurgèrent de nouveau à Césarée de Palestine, massacrèrent un grand nombre de fidèles, mirent le feu aux églises, et égorgèrent le préfet

(1) Cedren., an 3 de Justinien, et 530 de J. C.

impérial lui-même dans le prétoire, après l'avoir dépouillé de tous ses vêtements. Mais toutes ces atrocités et ces fureurs ne demeurèrent pas impunies : la veuve de l'infortuné préfet écrivit à l'empereur et l'informa de tout ce qui s'était passé. Une armée fut envoyée en Palestine; Adamantius, qui la commandait, n'eut pas plutôt pris connaissance des faits et des violences exercées par les Juifs contre les chrétiens, qu'il condamna une partie des coupables au supplice de la croix ; d'autres furent décapités, d'autres enfin furent bannis et privés de leurs biens. Vers la fin du même siècle, et du temps de l'empereur Maurice, les Juifs de la Perse, nous dit Théophylacte Simocatta (1), ayant soutenu la faction de Varame, en furent punis sévèrement par Mebodès. « Que les Juifs, ajoute cet histo-« rien, eussent puissamment contribué à l'usurpa-« tion de Varame, il n'y a pas à s'en étonner, car « à cette époque les Juifs de la Perse étaient très-« riches. Ayant quitté la Judée après la ruine de « leur ville et du temple, ils avaient emporté avec eux « leurs richesses, et ils s'en servaient pour exciter des « séditions, pour alimenter chez les Perses un amour « de nouveauté qui les portait à la révolte. Car cette « nation juive est une nation corrompue et sans foi, « amie du tumulte et des intrigues, aimant à exercer la « tyrannie; ingrate, jalouse, envieuse, elle nourrit con-« tre nous une haine indicible et implacable. »

(1) *Historia Mauritii*, lib. V, cap. VII.

Entre autres exemples de cette aversion constante que la Synagogue toujours égarée portait au nom chrétien à cette époque, nous rapporterons un fait consigné par Evagre dans son *Histoire ecclésiastique*, sous la date de 552, fait arrivé de son temps à Constantinople et qui était à la connaissance de tout le monde. Un enfant juif étant entré avec d'autres enfants chrétiens du même âge dans une église, reçut avec eux les restes du pain eucharistique comme il était d'usage alors de le distribuer aux enfants. De retour à la maison, il raconta simplement ce qu'il avait fait. Là-dessus le père entra dans un accès de fureur ; ne pouvant supporter l'idée que son fils eût participé aux mystères des chrétiens, il le jeta dans une fournaise préparée pour la fabrication du verre. La mère, qui ne savait rien de ce qui s'était passé, et inquiète de ne pas revoir son enfant, le cherchait partout en l'appelant par son nom. Enfin, au bout de trois jours,, s'étant approchée par hasard de l'officine de son mari, elle entendit la voix de son fils. Soudain elle brise la porte et voit, à sa grande surprise, son fils plein de vie au milieu des flammes. L'enfant, sorti de là, raconte à tous le miracle de sa conservation, et bientôt après reçoit le baptême avec sa mère. Le père, obstiné dans les dispositions qui l'avaient porté à un si grand crime, fut condamné au supplice de la croix.

L'an 579, rapporte Sigebert dans ses *Annales*, un Juif se convertit par les soins de saint Avit d'Auvergne, et fut baptisé le jour de Pâques. Au moment où le

néophyte, accompagné des fidèles, entrait dans la ville, un autre Juif, irrité contre lui, porta l'insolence et la fureur jusqu'à lui jeter sur la tête de l'huile infecte. Tout le peuple fut indigné de cet affront; toutefois il se contint pour le moment, grâce à l'intervention et à la parole de l'évêque. Mais quelque temps après, les Juifs ayant donné de nouveaux sujets de mécontentement aux chrétiens, ceux-ci se portèrent en masse à la synagogue, qu'ils détruisirent complétement. L'impression que cet événement produisit sur les Juifs fut telle qu'ils demandèrent à l'évêque à être baptisés, et le jour de la Pentecôte ils furent reçus dans le sein de l'Église.

A la suite de ces violences de la part des Juifs, et de bien d'autres actes commis au mépris des saints mystères de l'Église dans ses plus augustes solennités et particulièrement le jour de Pâques, les évêques se virent obligés à leur tour de défendre aux Juifs de parcourir les rues et les chemins pendant la semaine sainte, c'est-à-dire depuis le jeudi saint jusqu'au jour de Pâques inclusivement. Les Juifs avaient l'habitude d'insulter, ces jours-là spécialement, les chrétiens et leurs rites; ils avaient même pour cela composé un libelle dont ils accompagnaient la lecture des gestes les plus indignes et les plus outrageants pour les mystères de la Rédemption.

Les empereurs Justin et Justinien, par des lois expresses et conformes aux vœux du clergé, défendirent aux Juifs de prendre des chrétiens à leur service, de les circoncire, de les traîner devant leurs tribunaux;

ils leur ôtèrent le pouvoir de juger les chrétiens, les déclarèrent incapables de porter les armes et de percevoir les impôts. Ces mesures, dictées par la prudence, comme le dit Justinien, avaient pour but d'éloigner les Juifs de toute sédition et de les mettre à l'abri des insinuations de ceux de leurs frères qui les y poussaient : « Afin, dit l'empereur, qu'ils ne conspirent pas « contre Dieu, et qu'ils n'aient pas l'audace de se ré- « volter contre la puissance impériale (1). »

Si les philanthropes modernes veulent bien se reporter à tous ces faits, auxquels la critique n'a rien à opposer, pourront-ils encore accuser le christianisme d'avoir agi avec injustice ou excès de rigueur à l'égard des Juifs ? Pourront-ils continuer à dire que la Synagogue n'a rien d'hostile à la société chrétienne, rien de dangereux pour la sécurité publique ? Dans tous ces faits, de quel côté ont été les torts ? Où est l'intolérance ? Où sont les provocateurs ? Où est non-seulement la dureté, mais la barbarie ? Il nous semble qu'en comparant les délits et les peines, on doit trouver celles-ci légères et conformes à l'esprit de douceur du christianisme, quoique le caractère rebelle et obstiné de la nation juive autorisât certainement un ensemble de législation beaucoup plus sévère.

Et néanmoins le pape saint Grégoire le Grand, fidèle à cette douceur évangélique autant qu'à la prudence, se garda bien d'opprimer les Juifs, tout en prenant à

(1) Codex Justiniani, *De Hæreticis et Manichæis*, et alibi.

leur égard les mesures que lui commandaient sa conscience et son zèle. Il ne leur demanda jamais qu'un sacrifice volontaire, s'attachant à aplanir devant eux les voies qui pouvaient les ramener de leur égarement; mais en même temps il veillait à l'honneur et à la justification de l'Église, en montrant combien il y a dans cette nation de perfidie, de superstition, et de penchant à mal faire. Dans une lettre à l'évêque de Terracine, il le blâme du parti qu'il a pris de chasser les Juifs d'un lieu où ils se rassemblaient pour vaquer à leurs cérémonies et à leurs prières. Dans une autre lettre aux évêques d'Arles et de Marseille, il désapprouve le projet que l'on avait dans chacun de ces diocèses d'obliger les Juifs à professer le christianisme. De même ayant appris que dans les environs d'Agrigente, un néophyte, secondé par quelques individus aussi peu éclairés que lui, avait changé une synagogue en église chrétienne au moyen des images de la croix et de la Vierge, il commanda d'enlever ces images et de rendre la synagogue aux Juifs.

Mais aussi quand il s'agissait de venger l'honneur de l'Église contre l'orgueil et les superstitions du judaïsme, le saint pontife montre un zèle et une liberté qui ne tiennent aucun compte de toute opposition séculière quelle qu'elle soit. Dans une lettre à Libertinus, préfet de Sicile, il lui rappelle d'abord que Dieu l'a élevé à cette charge pour défendre sa cause, et il lui reproche ensuite la tolérance extrême qu'il montre à l'égard d'un Juif impie qui, se plaisant à

confondre les rites des chrétiens et les superstitions judaïques, avait séduit bien des fidèles et s'était fait parmi eux des esclaves : « Et tandis, ajoute le saint, que l'on aurait dû punir sévèrement de tels crimes, Justin, séduit par l'avarice, a négligé de venger l'injure faite à Dieu. » Puis il exhorte Libertinus à bien s'assurer des faits, à poursuivre le coupable et à l'obliger de rendre la liberté à ses esclaves chrétiens (1). Remarquons en passant le moyen employé par le Juif pour corrompre Justin, moyen qui en tout temps a servi si bien à couvrir les intrigues et les méfaits de la Synagogue; c'est à ce sujet que le diacre Jean s'exprime ainsi dans la Vie du pontife : « Et quand la perfidie judaïque employait habituellement l'or pour tromper et ralentir le zèle des chrétiens, non-seulement Grégoire n'accepta jamais rien d'eux, mais il regardait leurs présents comme dignes d'exécration. »

Écrivant à Récarède, roi des Visigoths, Grégoire le loue par-dessus tout de ce qu'il a fait pour la gloire de Dieu, en particulier des lois qu'il a portées contre les perfides menées des Juifs, et du désintéressement avec lequel il a rejeté les offres qu'ils lui faisaient d'une s omme d'argent considérable dans l'espérance de faire ainsi fléchir la droiture de son jugement. En cherchant à plaire avant tout au juge tout-puissant, il a, lui dit-il, mieux aimé rester innocent et pur que de s'enrichir. L'auteur de la Vie de saint Grégoire ajoute : « Ces

(1) *S. Gregorii Epist.*, lib. III, *ep.* 38. Edit. Maur.

traditions de nos ancêtres se sont conservées jusqu'à nous, et nous en avons le témoignage sous nos yeux; malgré tous les riches présents que ces hommes superstitieux ont offerts, jamais ils n'ont pu entrer dans des rapports particuliers avec les souverains pontifes, ni obtenir d'eux aucune marque de considération.

Septième siècle.

Toujours attachée à ses espérances, toujours également active à mettre tout en œuvre pour relever son antique gloire, pour réédifier la nation juive sur les ruines des empires et des religions, et surtout sur les ruines du christianisme, la Synagogue épiait sans cesse quelque occasion favorable pour s'insurger et pour assouvir sa haine invétérée contre le Christ et ses croyants. En 609, disent Nicéphore et d'autres annalistes, une sédition très-grave éclata à Antioche. Les Juifs avaient voulu encore une fois secouer le joug des chrétiens, et comme c'était de leur part un mouvement préparé d'avance, ils eurent d'abord le dessus, et une quantité de chrétiens périrent par le fer et le feu. Entre autres personnages de distinction, on eut à déplorer dans cette circonstance la mort de l'évêque Anastase. Les Juifs lui mirent une corde aux pieds et le traînèrent par la ville jusqu'à ce qu'il expirât au milieu des douleurs, des insultes et des outrages; puis son corps fut livré aux flammes. L'empereur Phocas punit sévèrement ces barbaries et chassa les Juifs de la ville. Nul

historien ne nous dit que cette fatale sédition ait été provoquée, en quelque manière que ce soit, par les chrétiens.

Un autre événement non moins déplorable pour l'Église et qui montre tout autant de perfidie chez les Juifs, nous est rapporté dans l'histoire de Chosroès, et attesté aussi par Zonare (1), Schickard et Baronius, à l'année 614. Chosroès, ayant envahi, à la tête d'une nombreuse armée, les provinces de la Syrie, jusqu'à Jérusalem, réduisit en captivité tous les chrétiens qui ne s'étaient pas réfugiés en Égypte, et il les vendit aux Juifs. Ceux-ci achetèrent comme des criminels dignes de mort ceux qu'on leur vendait comme esclaves, et ils en égorgèrent quatre-vingt-dix mille en haine du nom chrétien; puis ils saccagèrent toutes les églises, jetèrent au feu ou foulèrent aux pieds les vases sacrés. Dans ce carnage des fidèles, dans cette destruction de leurs temples, comment ne pas voir encore une fois la sentence d'extermination portée par la Synagogue contre l'Église de Jésus-Christ, comme autrefois contre les Amalécites et les Chananéens?

C'est sans doute à ces atrocités commises en Orient par les Juifs qu'il faut attribuer la rigueur du décret porté par Sisébut, en Espagne, et obligeant tous les Juifs du pays à recevoir le baptême, sous peine d'être rudement fustigés, puis exilés et privés de leurs biens jusqu'à ce qu'ils donnassent des signes de re-

(1) *Annales Regum Syriæ*, t. II, p. 83.

pentir. En France, une loi à peu près semblable fut portée par le roi Dagobert, qui n'ignorait pas l'esprit d'intolérance dont les Juifs étaient animés à l'égard des chrétiens, esprit que les rabbins s'attachaient à entretenir et à rendre toujours plus ardent. Toutefois l'influence de l'Église fit tempérer beaucoup l'exécution de ces décrets. Ainsi le cinquième concile de Paris ordonnait qu'on leur laissât la liberté de conscience, mais défendait qu'on leur demandât leurs services comme militaires, ou qu'on leur confiât aucune autorité extérieure sur les chrétiens. Quant à l'Espagne, le quatrième concile de Tolède, composé de soixante-deux évêques, faisait cesser la contrainte morale imposée aux Juifs par le décret de Sisébut : « Pour ce qui est des Juifs, dit ce concile dans le ca-« non 57e et les suivants, le saint Synode défend qu'à « l'avenir on leur fasse violence pour les amener à la « foi : *Cui enim vult Deus miseretur, et quem vult* « *indurat*. Pour procéder avec justice à leur égard, il « faut faire en sorte qu'ils entrent volontairement « dans le chemin du salut, et non pas malgré eux. « Car l'homme s'étant perdu en obéissant au serpent « par sa libre détermination, nul homme n'est sauvé « par la foi qu'en cédant à l'invitation de la grâce et « en changeant ses dispositions intérieures. C'est « pourquoi il faut leur persuader de se convertir par « l'exercice de leur libre arbitre, et ne pas les obliger « à céder par la force. » Néanmoins les Pères du concile demandent que ceux qui déjà s'étaient soumis à

l'Église fussent obligés, autant que possible, à observer la doctrine de l'Évangile et à s'abstenir des pratiques de la Synagogue. Rappelant ensuite l'ancienne discipline de l'Église sur les rapports des chrétiens avec les Juifs, le concile menace de l'anathème, comme sacriléges, ceux qui, cédant à l'or et aux présents des Juifs, seconderaient de leur concours et de leur appui cette nation perfide. Dans le canon 65, à la demande du roi Ferdinand, le concile déclare que les Juifs ne peuvent être admis comme candidats aux fonctions publiques, parce qu'une telle prétention n'est qu'une injure faite aux chrétiens. C'est pourquoi les juges des provinces, de concert avec les ecclésiastiques, doivent prononcer la suspension contre tous les Juifs qui se seraient fait admettre par intrusion, et ne pas souffrir qu'ils remplissent les charges publiques. « Quiconque « agira autrement sera excommunié comme sacri- « lége. » De même, le concile décrète que les Juifs ne pourront se faire servir par les chrétiens, ni les acheter comme esclaves, « parce que c'est un crime que « les membres de Jésus-Christ servent les ministres « de l'Antechrist (1). »

Quittons l'Occident pour l'Orient où Mahomet, prêchant une nouvelle doctrine et flattant toutes les passions humaines, unit la force des armes à la séduction pour conquérir le monde. Ici encore, les Juifs espérant tirer parti de ces nouvelles divisions, comme ils l'ont

(1) *Concil. Tolet.*, IV, an. 633.

espéré de toutes les précédentes, et s'imaginant que l'imposteur après avoir déclaré la guerre à l'Église du Christ, rétablira la Synagogue dans l'état de son ancienne puissance, s'agitent avec autant d'empressement et de fanatisme que jamais. Marracci rapporte (1) qu'un Juif nommé Tobba disait en parlant de Mahomet : « J'atteste de lui qu'il sera l'envoyé du Dieu « créateur des esprits. Si ma vie dure autant que la « sienne, je lui servirai de conseiller, de fils, et je ferai « subir de rudes tourments aux *scharachin* (chrétiens, « adorateurs de la Trinité) et je les abreuverai du « calice de la terreur et de l'affliction (2). » Tel est l'appui que Mahomet rencontra à ses débuts, et que lui accordèrent les Juifs jusqu'à ce qu'ils le virent faire bon marché des lois mosaïques, les transgresser, et vouloir en faire un mélange avec les idées et les institutions de l'Évangile. Alors ils l'abandonnèrent, ils devinrent ses ennemis et lui tendirent des embûches. A peine Mahomet se fut-il convaincu de la perfidie judaïque de Caab, un de leurs chefs, qu'en trois jours il chassa tous les Juifs du territoire de Médine. Dans l'an cinq de l'hégire, il entreprit de se défaire des Juifs coraïdites ; après vingt-cinq jours de résistance, ils furent obligés de se rendre à Mahomet, qui les abandonna à la discrétion de Saad, fils de Moad, Juif comme eux. Celui-ci, pour faire une chose agréable au nouveau sectaire, condamna tous les hommes

(1) *Refutat. Corani*, p. IV, p. 253.
(2) Nouvelle application du *Cherem*.

à être égorgés, et les femmes à être vendues comme esclaves avec leurs enfants ; quant aux biens, ils furent partagés entre les soldats de Mahomet pour qu'il n'y eût plus à l'avenir de moyens de révolte possibles. Par suite de ces événements, Mahomet ayant épousé une femme juive, celle-ci chercha à l'empoisonner pour venger la mort et les malheurs de ses coreligionnaires. Enfin, il eut la certitude qu'un Juif nommé Jazir cherchait à soulever contre lui les habitants de Golfan ; dès lors, il se mit à persécuter cette malheureuse nation avec un tel acharnement qu'au dire d'un historien (1), bientôt il ne resta plus de Juifs en Arabie. Tel était d'ordinaire le sort d'une nation qui, s'attachant à perdre un peuple de saints, appelait sans cesse sur sa propre tête les châtiments célestes dus à sa perfidie. Mais cette fois il y eut ceci de particulier, c'est que les Juifs ne trouvèrent pas en Mahomet les sentiments d'humanité que l'esprit évangélique avait toujours inspirés aux chrétiens.

Malgré l'état misérable auquel ils étaient alors réduits, ils n'avaient garde de laisser échapper aucune des occasions où ils pouvaient faire endurer quelque chose aux chrétiens. En 634, ainsi que le rapporte Théophane dans sa *Chronographie*, ils engagèrent Omar, calife des Musulmans, à enlever la croix du Christ de la montagne des Oliviers et de bien d'autres lieux consacrés par les fidèles à l'adoration de l'instru-

(1) Celius, Aug. Curio, *Historia Sarrac*, lib. I.

ment de notre salut. Dans ses *Annales des Ducs de Brabant*, François Harée rapporte, sous la date de 653, que Moawia, prince sarrasin, après avoir dévasté l'île de Rhodes, vendit à un Juif le fameux colosse de bronze qui représentait Apollon; cette énorme statue, depuis longtemps renversée et brisée, fut mise en pièces et les débris fournirent la charge de neuf cents chameaux. On peut voir dans ce fait l'habitude où étaient dès lors les Juifs de profiter des guerres, des séditions et des calamités publiques pour assouvir leur cupidité au détriment des autres nations, comme ils ont toujours continué de le faire.

Vers la fin du septième siècle, l'Église et l'État eurent en Espagne beaucoup à redouter du fanatisme religieux et politique de la Synagogue. Toujours persuadés qu'ils seraient un jour élevés au-dessus de toutes les nations et qu'ils verraient le christianisme vaincu par un prétendu Messie, issu de la race de David et maître de la terre, les Juifs qui habitaient l'Espagne ne doutaient nullement que ce ne fût parmi eux que dût apparaître ce Messie, parce qu'ils se regardaient comme les vrais descendants de la tribu de Juda et de la race de Jessé. Leurs commentaires sur les Prophètes, que nous aurons à examiner ailleurs, montrent combien cette idée était enracinée parmi eux. Entretenus dans ces illusions par leurs maîtres, flattés dans leur orgueil par l'espoir de dominer un jour, ces malheureux, non-seulement n'ouvraient pas les yeux à la lumière de l'Évangile, mais encore ils entraînaient de nouveau

dans l'erreur ceux de leurs coreligionnaires qui, à cette époque, s'étaient fait baptiser en assez grand nombre. Beaucoup de ceux-ci, instruits dans la doctrine et la morale du christianisme, admis par la condescendance du pouvoir aux fonctions publiques et même aux charges de la cour, n'en restaient pas moins attachés intérieurement à leurs anciennes superstitions. Mêlant la pratique du judaïsme à celle du christianisme, qu'ils professaient pour tromper les autorités ecclésiastiques et séculières, ils conservaient au fond et dans leurs relations secrètes toute la rigueur des prescriptions de Moïse et des traditions pharisaïques. A tout cela s'unissait assez naturellement un genre de vie profondément immoral, contraire à la nature, et tout à fait propre à déshonorer l'Église et la nation espagnole. Cet état de choses ne put demeurer longtemps inconnu au souverain et à l'épiscopat. Après s'être bien assuré des faits, le roi Égiza fit rassembler à Tolède, en 693, un concile où se réunirent cinquante-neuf évêques. Dans un discours qu'il fit lors de la première réunion, et où il parla aux Pères du concile avec une éloquence vraiment chrétienne, il exposa quel était l'objet principal que devait se proposer l'assemblée : « Ce qui importe le plus, disait-il « aux évêques, c'est de mettre fin une bonne fois à la « perfidie des Juifs des deux sexes ; et pour cela il faut « que les lois portées précédemment par nous contre « leur perversité et renouvelées tout récemment aient « une pleine et entière exécution ; il faut qu'une sanc-

« tion nouvelle apportée à ces mêmes lois arrête les « excès de la malice judaïque. Ainsi, il sera désormais « réglé que ceux des Juifs qui persévèrent dans leur « obstination ne pourront paraître devant les tribu- « naux pour traiter quelque affaire que ce soit, ni avoir « aucun intérêt commun avec les chrétiens. » Après avoir énuméré certains avantages et certaines exemptions promises à ceux qui se convertiraient sincèrement, il ajoute : « Nous entendons que la totalité du tribut « imposé aux Juifs de nos États, retombe à la charge « de ceux qui demeurent dans leur incrédulité et leur « attachement aux préjugés traditionnels. Entre autres « points que nous avons décrétés, nous voulons que « l'on détruise complétement parmi eux le crime ob- « scène de la sodomie, action infâme qui souille et flé- « trit toute vie honnête et provoque la colère céleste « du souverain juge. Et comme la plus grande partie « de ces perfides, n'obéissant point à Dieu, mais à l'or- « gueil, se distinguent par une ambition qui menace « le trône, quiconque d'entre eux, abusant de l'hon- « neur et du rang qu'il aurait obtenu à la cour, conspire- « rait pour la ruine de la nation et du pays des Goths, « ou chercherait à exciter des troubles à l'intérieur de « l'Espagne, sera déchu, lui et toute sa postérité, de « toute charge du palais; il sera, lui avec les siens, « réduit à servir à perpétuité ; ses biens lui seront « ôtés et donnés à qui le prince voudra. » Vient ensuite, dans les actes du concile, le premier canon qui exprime à peu près les mêmes idées. Mais, quelque

justes et religieuses que fussent les dispositions de cette loi, et bien qu'elle fût de nature à modifier heureusement la conduite des Juifs à l'égard des chrétiens et de l'autorité séculière, il paraît toutefois, par un décret de l'année suivante 694, qu'elle avait produit chez les Juifs du pays plus d'hostilité encore qu'auparavant contre l'Église et contre le trône, plus d'agitation et de haine contre le nom de Jésus. Le concile réuni de nouveau à Tolède sous la protection et le patronage du même souverain, acquit la preuve authentique d'une conjuration ourdie par les Juifs d'Espagne et par leurs coreligionnaires d'Afrique contre la nation elle-même et contre l'Église. Les coupables furent condamnés à une servitude perpétuelle. Après qu'à l'ouverture du concile, le roi eut exposé les motifs de la convocation, les évêques décrétèrent ce qui suit, dans le 8e canon, que nous rapporterons en entier, afin que l'on se fasse quelque idée de ce que devait être alors l'esprit judaïque :

« De même que la droiture et l'équité chez les fidè-
« les ont droit à être reconnues et récompensées, de
« même la perversité des infidèles doit être poursuivie
« avec rigueur par le glaive de la justice. Car il est
« juste que les croyants soient exaltés autant que leurs
« adversaires sont abattus, en sorte que les premiers
« croissent toujours en prospérité sous la protection
« divine, et que les autres s'effacent toujours davantage
« devant la domination souveraine de Dieu. Aussi,
« depuis que le malheureux peuple juif s'est flétri lui-

« même par son sacrilége, qu'il a fait tomber sur sa « tête le sang du Christ, et a mérité, bien des fois, le « nom de parjure par le nombre de ses crimes, il a « dû s'attendre à porter la peine des actes dont il s'est « rendu coupable. Ainsi on l'a vu non-seulement « chercher à troubler l'Église, mais encore s'efforcer, « avec une insolente audace, d'attirer les derniers mal- « heurs sur le pays et sur toute la nation, c'est-à-dire « que, se croyant arrivé au moment de la restauration « de sa puissance, il a entrepris d'exterminer tous les « catholiques. Des illusions si criminelles et si étranges « ont dû être dissipées par la rigueur; et c'est ainsi « que l'on a pris des mesures sévères pour que tout « crime constaté juridiquement soit puni. Ainsi en- « core, pendant que, réunis dans ce saint Synode, nous « donnions toute notre attention à d'autres objets, « nous avons été tout à coup informés d'une conspi- « ration tramée par la perfidie de ces mêmes hom- « mes; non-seulement, au mépris des promesses qu'ils « avaient faites, ils ont souillé, par la pratique de leurs « rites traditionnels, la robe de la foi dont l'Église les « avait revêtus en versant sur eux l'eau du saint bap- « tême, mais ils ont encore osé former, comme nous « l'avons dit, une conspiration pour s'emparer du « trône. C'est par leurs propres aveux que notre as- « semblée a eu la pleine et entière connaissance de « cette criminelle entreprise; et c'est pourquoi nous « avons arrêté, d'un commun accord, qu'ils doivent « être soumis à des peines irrévocables. En consé-

« quence et par ordre de notre très-pieux et très-reli-
« gieux prince Égiza (lequel enflammé de zèle pour le
« Seigneur et plein d'ardeur pour notre sainte foi, ne
« veut pas seulement venger l'injure faite à la croix
« de Jésus-Christ, mais se propose encore d'ôter aux
« coupables tous les moyens qu'ils veulent faire tour-
« ner à la ruine de la nation et du pays) décrétons que :
« dépouillés de tous leurs biens, abandonnant leurs ri-
« chesses au trésor public, et disséminés çà et là
« dans toutes les provinces de l'Espagne, ils demeure-
« ront esclaves de tous ceux auxquels ils auront ordre
« d'obéir. Et tant qu'ils persévéreront dans leur obsti-
« nation, ils ne pourront, à aucune condition, être
« rendus à la liberté, attendu qu'ils ont été pleine-
« ment convaincus d'une multitude de crimes. »

Si l'on veut une autre preuve de cette criminelle tentative des Juifs, on la trouvera dans ce passage du livre II, tit. v, du code des Visigoths : *Quod et temporibus nostris detectum facimus, manifestis eorum* (Hebræorum) *confessionibus retinetur, qui gloriam vestram conati sunt aut gladio interimere, aut mortifera veneni potione decipere.* Assurément on aurait droit de trouver excessivement sévère le décret que nous venons de citer, s'il n'y avait pas eu des raisons toutes particulières de défendre la religion et le trône contre les Juifs. En réalité, il s'agissait d'abattre un ennemi qui ne pouvait souffrir aucun gouvernement étranger à sa nation, et qui haïssait toute autre religion que la sienne, et par-dessus tout le christianisme. Enfin, il

faut tenir compte de ces diverses circonstances, que les Juifs étaient très-nombreux dans toutes les provinces de la monarchie, qu'ils étaient fortement attachés à l'idée, héréditaire parmi eux, que leur nation était appelée à exercer une grande prédominance dans le monde; qu'ils étaient riches, et avaient par là une grande influence sur une quantité de gens dépourvus de fortune et de force de caractère; qu'enfin ils entretenaient des relations suivies avec leurs coreligionnaires de l'Afrique et des provinces limitrophes du royaume. Le but de ces relations et de cette influence ne se trouve-t-il pas, du reste, dans les principes et les enseignements que nous avons exposés dès l'abord, et auxquels la nation ajoutait une foi aveugle?

Huitième siècle.

Exilés de bien des pays, opprimés dans les autres, il semblerait difficile que les Juifs eussent quelque influence dans les cours. Accusée généralement de conspirer contre les trônes, la Synagogue devait naturellement veiller avec crainte sur ses actes et sur ses tendances. Tombée dans l'ignominie, objet des soupçons et des mépris, elle avait le plus grand intérêt à réformer sa doctrine et sa morale, pour ne pas laisser aux peuples la moindre raison de croire à son esprit de sédition et de révolte. Mais elle semblait avoir mis un voile devant ses yeux, *ut videntes non videant*. Faisant ostentation de probité, d'humble soumission aux gou-

vernements, feignant de leur rendre de grands services par leurs opérations financières, les Juifs en revenaient toujours insensiblement à reprendre du crédit; et par leurs trésors, employés à propos, ils achevaient de se concilier l'esprit des courtisans et des princes.

Au commencement du huitième siècle, le trône d'Espagne était occupé par Witiza, dont les dispositions, trop peu conformes à celles de ses prédécesseurs, furent tout de suite appréciées et exploitées par les Juifs. A force d'habileté et de moyens mis en œuvres, non-seulement ils obtinrent de lui d'amples priviléges, mais encore ils firent rappeler dans le pays leurs coreligionnaires exilés, qui se virent bientôt assez bien appuyés pour porter un préjudice notable à la prospérité du peuple chrétien. S'abandonnant à tous les vices, ils foulaient aux pieds toutes les prescriptions catholiques, violaient les lois sur le mariage, détournaient la nation de l'obéissance au souverain Pontife, persécutaient même les évêques et insultaient par tous leurs actes à l'honneur de l'Évangile et de l'Église, au grand scandale des fidèles, qui en étaient continuellement témoins. A la fin, les Espagnols, résolus à ne plus supporter les insolences de cette nation perfide, et n'écoutant que leur zèle pour la foi, détrônèrent Witiza, et le protecteur des Juifs perdit la vie avec le pouvoir.

En 714, la population de Tolède, en Espagne, était composée d'Arabes, de Juifs et de Chrétiens. Le jour des Rameaux, au moment où ceux-ci étaient hors de

la ville et tout entiers aux cérémonies de leur culte, les Juifs, d'accord avec les Arabes, se hâtèrent de fermer une partie des portes, et, sortant par les autres, ils attaquèrent les Chrétiens, qui, surpris et sans défense, furent tous indistinctement massacrés. Leurs biens devinrent ensuite la proie de leurs meurtriers.

Quelques années après, c'est-à-dire en 723, un Juif fanatique, qui ne cherchait qu'à ruiner le culte chrétien, promit au nom du ciel à Yézid la possession du pouvoir sur les Arabes pendant quarante ans s'il abolissait les églises chrétiennes, ainsi que les images de Jésus-Christ et des Saints. Flatté et séduit par cette assurance, Yézid se hâta de rendre un décret conforme au but assigné. Les chrétiens essayèrent d'en arrêter l'exécution; mais alors les Juifs apportèrent aux Arabes le concours de leurs violences; les saintes images disparurent en partie sous la chaux : d'autres furent brûlées, d'autres furent foulées aux pieds et brisées.

Vers le même temps, l'empereur Léon l'Isaurien, circonvenu aussi par les flatteries et les intrigues de ce malheureux peuple, décréta également dans tous ses États l'abolition des saintes images, en menaçant de peines sévères ceux qui s'y opposeraient. Saint Germain, Nicétas, Théophane et Baronius, parlent tous également des instances que les Juifs firent à Léon pour qu'il étendît aux images de Jésus-Christ les mesures décrétées contre les images des Saints.

Canisius (1) rapporte une conversation d'Andronic

(1) T. IV, p. 302.

de Constantinople, avec un Juif, en 728, dans laquelle sont racontés deux faits, l'un arrivé à Béryte, et l'autre à Constantinople. Dans l'une et dans l'autre de ces villes, les Juifs ayant rencontré une image de Jésus crucifié en avaient pris occasion de renouveler, autant qu'ils le pouvaient par leurs actes et par les paroles les plus outrageantes, tout ce que leurs pères avaient fait contre la personne sacrée du Rédempteur. Mais par un effet de la miséricorde divine, qui voulait montrer la gravité de l'offense faite à Dieu, on vit l'image outragée répandre du sang, et les témoins, frappés de ce prodige, abandonnèrent la Synagogue pour s'attacher à l'Évangile.

Neuvième siècle.

Dans son histoire de Normandie, Dumoulin rapporte qu'en 802 les Juifs, toujours prêts à trahir les chrétiens qui les admettent et les tolèrent parmi eux, livrèrent aux ennemis la ville de Bourges, qui, par suite, fut saccagée et incendiée. La ville de Périgueux eut le même sort. Ce fut encore par une trahison semblable que les Danois s'emparèrent de Bordeaux en 848, et y mirent le feu. Enfin le même concours des Juifs aida les Maures, qui assiégeaient Barcelone en 852, à se rendre maîtres de la ville; elle fut mise ensuite au pillage, et presque tous les chrétiens qui l'habitaient furent massacrés (1).

(1) *Annales Bertiniani e scriptor. rer. gallic.*, t. VII, p. 65.

A cette époque, Agobard, évêque de Lyon, adressa, conjointement avec plusieurs de ses collègues, des représentations au souverain sur la gravité du scandale qui résultait pour la religion et la morale des pratiques superstitieuses en usage chez les Juifs vivant au milieu des chrétiens; les prélats signalaient en outre l'infâme et odieux trafic que faisaient les Juifs de la personne même des chrétiens, enlevés furtivement à leurs familles et livrés aux barbares de l'Afrique; on savait par des hommes et des femmes qui s'étaient échappés des chaînes de la servitude ce qu'ils avaient eu à souffrir d'atrocités et d'infamies de la part des Juifs.

Dans ses *Fastes* de la France, Aimoin, racontant la mort de Charles le Chauve, dit que pour se guérir de la fièvre, ce prince prit une poudre que lui avait envoyée un médecin juif en qui il avait grande confiance ; mais ce fut pour lui un poison qui l'emporta au bout de onze jours. Ce fait est attesté également par Mauclerus et Calvisius; le seul Basnagè a cru pouvoir le révoquer en doute, sans faire attention qu'un siècle auparavant, un calife avait été emporté par ce même médicament, prescrit aussi par un médecin juif.

Dixième siècle.

Les siècles suivants nous présentent la Synagogue, poursuivant son même but, toujours animée du même esprit, cherchant toujours à nuire au christianisme dans son existence civile et religieuse. Les canons ec-

clésiastiques et l'histoire contemporaine attestent la perversité des pratiques et des mœurs judaïques, la gravité du scandale qui en résultait pour les fidèles au milieu desquels les Juifs étaient admis à vivre, les outrages faits au culte chrétien, et le tort causé à la société par les contrats usuraires, par les conventions injustes, par les fraudes de tout genre que condamne la morale évangélique, mais qui trouvent leur pleine et entière justification dans les doctrines talmudiques, ainsi que nous l'avons démontré dès le commencement.

Vers le milieu du dixième siècle, la ville de Sparte étant ravagée par une maladie pestilentielle, les magistrats firent supplier saint Nicon de venir au milieu d'eux et de demander à Dieu la cessation du fléau. Le saint promit de s'y rendre, et assura en même temps que le mal disparaîtrait dès que l'on aurait chassé les Juifs de la ville, et qu'ils ne souilleraient plus la contrée de leurs abominations et de leurs sacriléges. Les magistrats suivirent le conseil du saint, et l'expulsion des Juifs amena réellement la cessation du fléau (1).

Onzième siècle.

L'an 1009, à la suite d'un conciliabule tenu à Arles, les Juifs adressèrent des lettres au prince qui régnait à Babylone pour l'engager à détruire une église élevée à Jérusalem et dédiée au Rédempteur ; pour appuyer

(1) Edmond Martène, *Vie de S. Nicon*, t. VI, p. 859.

ces conseils, on calomniait les chrétiens de la Palestine, que l'on accusait de conspirer contre le souverain. En effet, l'église fut complétement détruite, et avec celle-là on détruisit encore une autre église de la contrée, dédiée à saint Georges, martyr. Mais quelque temps après les chrétiens vinrent à découvrir les preuves de la méchanceté des Juifs à leur égard, et il leur en firent subir la peine (1). Qui pourrait ici plaindre les Juifs de ce qu'ils eurent alors à souffrir dans leurs personnes et dans leurs biens?

Cinq années après, en 1014, sous le pontificat de Benoît VIII, les Juifs de Rome se rendirent coupables d'outrages indignes envers le signe auguste de notre rédemption. Là encore ils renouvelèrent contre un crucifix tous les attentats que leurs pères avaient commis en paroles et en actes contre la personne de Jésus-Christ. Ce fut un Juif même qui les dénonça, et sur les preuves qui furent acquises contre eux, les criminels furent condamnés au dernier supplice (2).

La mort d'Évrard, évêque de Trèves, arrivée en 1066, fut le résultat de la vengeance des Juifs, qui avaient résolu sa perte, parce que le digne prélat faisait usage de son pouvoir en bannissant de la ville tous ceux d'entre eux qui étaient une cause de ruine morale ou matérielle pour les chrétiens par des actes iniques et scandaleux (3).

(1) *Annales Bertiniani è scriptor. rerum gallic.*, t. VII, p. 68.
(2) Labbe, Glaber, lib. III, cap VIII.
(3) Dionys. Sammarthani, *Gallia christ.*, an. 1066.

Saint Grégoire VII, affligé de l'humiliation où se trouvait l'Église d'Espagne par suite de la trop grande liberté que le roi Alphonse accordait aux Juifs, écrivait à ce prince : « Ne permettez pas que dans les contrées « qui vous sont soumises, les chrétiens soient sous la « domination des Juifs, ni que ces derniers exercent sur « eux aucun pouvoir. Mettre les chrétiens sous la do- « mination des Juifs, et les obliger à reconnaître ceux-ci « pour juges, n'est-ce pas opprimer l'Église de Dieu et « exalter la synagogue de Satan? Vouloir plaire aux « ennemis du Christ, n'est-ce pas une insulte à la per- « sonne même du Christ? Prenez donc garde, ô mon « fils, d'agir envers votre Seigneur et Créateur comme « vous ne laisseriez pas impunément agir votre servi- « teur envers vous. Rappelez-vous que c'est à la bonté « et à la miséricorde du Christ que vous devez l'hon- « neur et la gloire dont vous jouissez entre tous les « rois d'Espagne, etc. (1). »

Les Annales des Bénédictins, parlant de la perversité du comte Jean de Soissons, nous disent que sa mère, poussée par l'ambition et l'amour du pouvoir, avait fait périr son propre frère, aidée en cela de la complicité et du concours d'un Juif. Des faits de cette nature, si souvent imputés aux Juifs, donnent lieu de réfléchir sérieusement à quiconque veut étudier l'histoire de cette malheureuse nation.

(1) Baronius, an. 1080.

Douzième siècle.

Dans sa *Chronique*, Jean Brompton rapporte que, le vendredi saint de l'an 1113, les Juifs qui habitaient Syracuse attachèrent un bouc tout vivant à une croix pour insulter ainsi à la mort du Sauveur et aux pratiques de la religion chrétienne. Accusés par une femme nommée Apis, et convaincus de cet abominable sacrilége au tribunal du prince Tancrède de Sicile, les coupables furent condamnés à mort.

Nul doute, au reste, comme on l'a vu jusqu'à présent, et comme on le verra encore par la suite, que les Juifs n'aient tenu à raviver toujours parmi eux et à transmettre à leurs descendants le souvenir du supplice de Jésus-Christ. Pour continuer à l'insulter, on les a vus outrager la sainte Eucharistie, se porter à des actes de fureur contre le crucifix, renouveler la passion du Sauveur par le sacrifice et l'immolation de chrétiens innocents, ou se livrer à des dérisions barbares et sacriléges, aux actes les plus odieux, enfin à des imprécations et des blasphèmes, montrant toujours au monde de quelle antipathie profonde, de quelle haine ils sont animés contre la personne de Jésus de Nazareth.

Othon le Frison dit qu'en 1146 les Juifs furent persécutés en Allemagne et en France, et qu'un grand nombre d'entre eux eurent beaucoup à souffrir. A la vérité, si l'on examine les faits dans leurs détails, on pourra trouver parmi ces malheureux beaucoup de gens in-

justement inculpés ou frappés ; mais il est certain aussi qu'il y avait alors à la charge des Juifs une multitude de faits particuliers qui avaient poussé à bout la patience des chrétiens à l'égard de cette nation injuste et cruelle. Ceci deviendra évident par la suite.

En attendant, si l'on veut avoir une idée de ce que les Juifs faisaient peser de misère et d'opprobre sur les chrétiens vers le milieu du douzième siècle, que l'on jette un coup d'œil sur la lettre que Pierre, abbé de Clugny, écrivait à Louis VII, roi de France, au moment où ce prince s'apprêtait à la guerre contre les Sarrasins. C'est dans cette lettre que Pierre, avec une franchise tout évangélique, porte au pied du trône ses plaintes et ses justes réclamations contre les abus de la liberté et de la protection accordées aux Juifs à cette époque, et déjà depuis longtemps, en sorte qu'ils étaient parvenus, à force d'usure, de monopoles et de fraudes, à concentrer entre leurs mains tous les trésors de la France (1) : « Mais à quoi servira, dit-il, de com-« battre les ennemis de l'espérance chrétienne à l'é-« tranger et dans les contrées lointaines, si, près de « nous et au milieu de nous, les Juifs pervers et blas-« phémateurs, bien plus criminels que les Sarrasins, « peuvent toujours en toute liberté continuer, comme « ils l'ont fait, à blasphémer, outrager et fouler aux « pieds Jésus-Christ et ses plus augustes mystères ?.. « Si nous devons avoir en horreur les Sarrasins, qui

(1) Duchêne, t. IV.

« admettent cependant avec nous que Jésus-Christ est « né d'une vierge, mais qui se séparent de nous sur « d'autres points, quel éloignement et quelle horreur « ne devons-nous pas avoir pour les Juifs, qui ne s'ac- « cordent avec nous en rien de ce qui concerne le Christ, « qui n'ont aucune de nos croyances, et qui même rejet- « tent, blasphèment et tournent en dérision la maternité « virginale et tous les mystères de notre Rédemption?

« Je n'entends pas du tout par là qu'on doive les « mettre à mort; mais ce que je demande, c'est qu'on « les punisse dans une mesure proportionnée à leur « perfidie. Et quel genre de punition plus convenable « que celui qui est à la fois une condamnation de l'i- « niquité et une satisfaction donnée à la charité? Quoi « de plus juste que de les dépouiller de tout ce qu'ils « ont accumulé par la fraude? Ils ont ravi et dérobé « comme des voleurs, et qui plus est, comme des vo- « leurs assurés jusqu'à ce jour de l'impunité. Ce que « je dis est de notoriété publique. Car ce n'est pas par « les travaux simples de l'agriculture, ni par le service « régulier dans les armées, ni par l'exercice de fonc- « tions honnêtes et utiles qu'ils font abonder les céréa- « les dans leurs magasins, le vin dans leurs celliers, la « monnaie dans leurs bourses, l'or et l'argent dans « leurs coffres. Que n'en ont-ils pas amassé par tout ce « qu'ils ont pris par ruse aux chrétiens, par tout ce « qu'ils ont acheté furtivement et à vil prix aux vo- « leurs, qui ont fait passer entre leurs mains bien des « objets qui nous sont des plus chers! Si un voleur vient

« à dérober, pendant la nuit, des encensoirs, des croix, « des calices consacrés, il échappe aux poursuites des « chrétiens en recourant aux Juifs; et trouvant auprès « d'eux une sécurité pour nous malheureuse, non-seu- « lement il se prépare à de nouveaux méfaits, mais « il livre à la synagogue de Satan tout ce qu'il a en- « levé de sacré à nos églises.

« Et ce que ne sentent point ces vases sacrés, livrés « aux outrages des Juifs, Jésus-Christ le sent en eux. « Car, comme je l'ai su bien des fois par des hommes « non suspects, la perversité des Juifs leur fait em- « ployer ces vases célestes à des usages qui sont un « opprobre pour nous et pour Jésus-Christ lui-même : « chose horrible à penser et que l'on voudrait ne ja- « mais dire ! En outre, pour qu'un commerce aussi cri- « minel entre les Juifs et les voleurs pût se faire en « toute sécurité, il existait une loi aussi ancienne que « diabolique, portée cependant par des princes chré- « tiens, en vertu de laquelle si un objet sacré quelcon- « que était trouvé en la possession des Juifs, ou s'ils « avaient recélé quelque vol sacrilége, le possesseur « n'était point obligé à la restitution, ni même à faire « connaître le voleur qui lui avait vendu l'objet. On « laisse impuni chez le Juif un détestable sacrilége « que l'on fait expier au chrétien par le supplice hor- « rible de la corde. »

Si des Gaules nous passons à l'Angleterre, les annalistes nous y montreront de même la condition des chrétiens rendue également malheureuse par les vexa-

tions des Juifs protégés par les princes; et nous y verrons encore les plus tristes événements résulter de cet état de choses. Walter Hermingford, dans sa chronique de l'année 1189, nous parlant du couronnement de Richard Ier, roi d'Angleterre, cérémonie à laquelle les Juifs avaient pris part malgré la défense qui leur en était faite, dit que de ce moment on commença à sévir contre eux, et il ajoute : « Mais c'est à York surtout que les Juifs eurent le plus à souffrir, parce que là ils étaient parvenus à tenir tous les chrétiens dans leur dépendance par leurs prêts usuraires; tous les biens des chrétiens, et jusqu'aux objets sacrés, avaient fini par passer entre les mains des Juifs. Et tout cela grâce à la protection spéciale des rois qui, dans leurs besoins, recouraient aux trésors des Juifs, leur permettant en échange de se livrer à des trafics injustes au détriment des pauvres et innocents chrétiens. »

Guillaume de Newbridge, à l'occasion du même couronnement de Richard, se demande quelle est la cause de ces rigueurs extrêmes exercées contre les Juifs. Il ne sait, dit-il, si elles ne furent pas motivées par la crainte de certaines opérations magiques auxquelles les Juifs s'étaient alors livrés, et aussi par l'appréhension que l'on avait de les voir s'assurer toujours davantage de la protection royale au détriment des chrétiens. Ce qu'il y a de certain, c'est que jouissant alors de cette protection comme ils l'avaient eue depuis longtemps, ils exerçaient leurs monopoles avec une liberté illimitée, et se trouvaient, par un scanda-

leux renversement de l'ordre, environnés de plus de considération et d'avantages que les autres sujets. Enorgueillis de cette position, ils levaient les plus lourds tributs sur les chrétiens et prodiguaient au Christ les plus insolents outrages. Trivet ajoute que leur cupidité leur faisait altérer et rogner les monnaies, crime qui fit condamner quelques-uns d'entre eux dès l'année 1170, et qui remontait à un temps déjà bien antérieur.

Enfin écoutons ce même Guillaume nous dire quelles étaient les conséquences de la protection que Richard accordait aux Juifs : « A Linna, dit-il, où habitaient « beaucoup de ces gens, et où, en raison de leur nom- « bre, de leurs immenses richesses et de la protection « dont ils jouissaient, ils étaient devenus insolents et « cruels, il se forma un mouvement contre eux, et « voici à quelle occasion. Un des leurs s'étant converti « au christianisme, ils ne virent plus en lui qu'un dé- « serteur rebelle aux lois de la nation ; avides de son « sang, ils ne cherchaient qu'une occasion pour assou- « vir sur lui leur fureur ; enfin un jour ils s'armèrent et « se jetèrent sur lui au moment où il passait. Pour se « soustraire au péril, le bon néophyte se réfugia dans « une église voisine. Ce ne fut pas toutefois un obsta- « cle à la rage de ses persécuteurs ; ils se ruèrent en « furieux contre les portes de l'église, les firent voler « en éclats et arrachèrent le néophyte à son asile. A « ce moment un cri universel s'éleva parmi les fidèles « qui étaient présents et qui appelaient du secours. Ce « cri fut entendu au loin ; on en connut bientôt la

« cause et l'on courut en armes et avec ardeur à la dé-
« livrance du chrétien persécuté. Les habitants du
« lieu, craignant la colère du roi, n'agissaient qu'avec
« une certaine modération ; mais un grand nombre de
« jeunes gens étrangers, qui étaient venus pour affaires
« de commerce, y mirent plus de détermination et ne
« ménagèrent pas du tout les insolents ennemis du
« christianisme, en sorte que ceux-ci abandonnèrent
« le combat et prirent la fuite. » De quel côté sont les torts ? Où sont encore ici les provocateurs ?

Mais ce ne sont pas là les seuls maux que ce malheureux peuple fit à la société chrétienne, vers la même époque. Il était toujours dominé par l'esprit d'orgueil et de révolte ; et sous l'inspiration de cet esprit il se trouvait toujours quelque individu plus exalté et plus pervers pour se proclamer au milieu des nations comme le Messie attendu, destiné à élever le peuple juif au-dessus de tous les autres, à lui donner une domination sans limites, et surtout à ruiner l'empire du christianisme. L'an 1137 il parut en France, parmi les Juifs, un imposteur qui prit ce nom de Messie. Le roi Louis le Jeune, en voyant les multitudes que cet imposteur rassemblait autour de lui et les justes craintes de séditions que tout le monde éprouvait, fit abattre les synagogues pour empêcher toutes réunions. Bientôt après on se saisit du perturbateur et de ses principaux complices, et ils furent condamnés à mort (1).

L'année suivante, un autre fanatique, nommé David

(1) Christophe Wagenseil, *Tela ignea Satanæ*, t. I, p. 238.

Almussar, souleva les Juifs de la Perse contre l'autorité en se donnant également pour le Messie ; il rassembla même une armée imposante avec laquelle il osa marcher contre la capitale. Ce ne fut qu'à grande peine que l'on put faire rentrer dans le devoir cette masse de rebelles. Soumis ensuite à de lourds tributs, ils furent en outre obligés de porter en tout temps un signe de leur révolte.

A Cordoue, en 1157, un autre imposteur, s'arrogeant le même titre, parvint à entraîner après lui les Juifs de l'Espagne. Leurs audacieuses prétentions, qui n'allaient à rien moins qu'à renverser le pouvoir, attirèrent sur ces malheureux des rigueurs trop justement méritées. Dix ans après ils renouvelèrent les mêmes tentatives, si bien que les chrétiens furent obligés de recourir aux armes pour comprimer ces mouvements insurrectionnels. Ce second soulèvement paraît avoir été provoqué par un autre Juif fanatique de l'Arabie, qui avait le secret de faire des choses extraordinaires au moyen desquelles il trompait ses coreligionnaires et un assez grand nombre d'Arabes qu'il portait à la rébellion. Il fallut la force armée pour avoir raison des séditieux, et quoique leur chef eût été ensuite condamné à mort et exécuté, la superstition de ses adhérents allait jusqu'à prétendre qu'il vivait encore et qu'il était ressuscité.

En Perse, en 1174, un autre Juif, affichant les mêmes prétentions, obligea le roi à prendre les armes pour comprimer des mouvements semblables. Et le siècle

n'était pas achevé que les Juifs renouvelaient leurs entreprises, de manière à tenir toute la nation persane dans une assez longue agitation.

Tous ces faits non-seulement ne sont pas contestés par les écrivains contemporains appartenant aux diverses nations, mais en outre ils sont confirmés par les chefs mêmes de la Synagogue, dont les uns se bornent à déplorer la triste fin de tous ces fanatiques ainsi que la malheureuse issue de leurs entreprises, tandis que les autres donnent des éloges à leur mémoire et ne citent leur nom qu'avec vénération. Le Rabbin Maïmonide, dans une lettre adressée aux Juifs de Marseille, Salomon ben-Sevet et d'autres Rabbins parlent longuement de ces fanatiques et des actes particuliers de chacun d'eux. Or, nous le demandons aux apologistes de la Synagogue : était-ce faire acte de justice ou de violence de la part du pouvoir, soit en France, soit en Espagne, soit en Perse, soit en Arabie, que de réprimer les prétentions audacieuses des Juifs révoltés ? Sur quel droit se fondaient toutes les séditions opérées par eux au milieu des nations étrangères ? Dans des pays où ils n'étaient tolérés qu'au détriment de la société et de la religion, quelle raison avaient-ils de chercher à renverser le pouvoir légitime ?

Que l'on remarque d'ailleurs que ce n'était pas l'oppression dont ils auraient eu à souffrir qui les portait à se révolter; mais c'était leur confiance aveugle et obstinée dans le Messie attendu par eux qui les armait à chaque instant contre l'État, quelle que fût du reste

leur situation au milieu des peuples. C'est qu'à leurs yeux c'était non-seulement chose bonne et honnête, mais un acte religieux que de s'insurger à la suite de leur Messie contre le pouvoir et de le renverser; car telle était la conséquence de ce préjugé enraciné dans leur esprit, qu'ils devaient un jour dominer sur le monde entier et y abolir complétement le christianisme. Dans toutes ces diverses insurrections, on a pu voir que le succès des Juifs, sous la conduite des fanatiques qui se faisaient leurs chefs, avait été plus ou moins grand en raison inverse du plus ou moins de vigilance et de force qu'avaient les gouvernements contre lesquels ils s'insurgeaient; car bien des fois, et nous l'avons vu clairement dans toute la partie de l'histoire que nous avons parcourue, on a su prévenir à temps les désastres et les calamités qui menaçaient les peuples chrétiens particulièrement; tandis que d'autres fois la prépondérance des Juifs, déjà trop bien établie précédemment, a été sur le point de leur livrer tout à fait le sort des chrétiens déjà appauvris et opprimés.

D'un autre côté, que l'on y fasse attention aussi, ce n'est pas seulement parmi les nations chrétiennes et en Europe, c'est encore chez les Musulmans de l'Asie, que les Juifs se soulevaient contre l'autorité légitime, se laissant entraîner au premier appel de quelque imposteur; si bien que les princes mahométans finirent par les chasser de toutes leurs provinces. Dans le onzième siècle ils furent chassés de Babylone; dans le suivant, ils furent bannis de tout l'empire des

Sarrasins. Et Victor de Cobden fait très-bien observer qu'alors, au milieu des Sarrasins, les Juifs étaient, de leur propre aveu, réduits à la plus misérable condition et livrés à tous les mépris; et cela à cause de ces passions cupides et orgueilleuses qui les portaient à tromper ceux à qui ils avaient affaire et à troubler l'ordre partout où ils se trouvaient en nombre suffisant. Pour achever de détromper ceux qui les soutiennent, nous ajouterons que ce n'était évidemment pas la haine, l'égoïsme et l'intolérance des chrétiens qui persécutaient le peuple d'Israël dans les provinces mahométanes de l'Asie et de l'Afrique; c'était uniquement parce que la perfidie judaïque appelait partout l'exécration publique sur cette malheureuse nation.

Le treizième siècle nous offre comme le précédent des exemples de cette barbarie avec laquelle les Juifs sacrifiaient des enfants chrétiens à leur haine contre Jésus-Christ et les faisaient servir à leurs opérations magiques. Nous traiterons ce sujet dans un chapitre à part, et nous ferons seulement observer ici que si nous parlons peu des mauvais traitements que les Juifs ont eu à souffrir pendant le cours de ce siècle, c'est qu'il en faut attribuer la cause à ces crimes abominables dont ils s'étaient rendus coupables dans différentes contrées de l'Europe comme nous le démontrerons jusqu'à l'évidence.

Treizième siècle.

Considérant toutefois sous un autre rapport les annales de cette nation, rappelons-nous les paroles prononcées par M. Peel dans ce discours où il rapporte le traitement vraiment barbare que Jean Ier, roi d'Angleterre, fit subir à un Juif de Bristol, ordonnant qu'on lui arrachât une dent molaire chaque jour jusqu'à ce qu'il eût payé une somme de dix mille marcs d'argent. Le fait est incontestable, comme il est incontestable aussi que ce roi cruel, entraîné par des conseils odieux, ne se contenta pas de persécuter les Juifs de ses États en leur extorquant de l'argent, mais qu'il exerça aussi sa tyrannie à l'égard des chrétiens, et en particulier contre les personnes sacrées, qu'il dépouilla de leurs biens, qu'il fit même mettre à la torture, et dont plusieurs subirent le martyre sous un prince bien peu différent de ces empereurs romains qui dans les premiers siècles de l'Église exercèrent tant de cruautés sur les disciples de Jésus-Christ (1). De plus, sir Robert Peel ne pourra se dispenser de tenir compte de tout ce qu'ont fait alors les Juifs, plus actifs et plus cruels encore à l'égard des chrétiens que ne l'était Jean Ier ; et en attendant, l'histoire demandera compte ici à M. Peel d'une erreur qui semble trahir chez lui la mauvaise foi ou l'ignorance dans un degré peu commun ; s'il a agi réellement par

(1) Matthieu Pâris, an 1210.

ignorance, qu'il se résigne à apprendre les faits ; nous allons les lui exposer.

Vers cette même époque Philippe-Auguste, roi de France, publia des lois sévères contre l'usure et la fraude auxquelles se livraient les Juifs dans leurs relations commerciales avec les chrétiens. Mais les intentions de Philippe n'ayant pas atteint suffisamment leur but, saint Louis, son successeur, publia de nouveaux édits, et ordonna en premier lieu que les Juifs portassent habituellement et partout une marque distinctive qui les fît reconnaître. Ensuite, pour assurer l'exécution de ses décrets contre l'usure, il obligea tous les grands de son royaume à prêter serment qu'ils les feraient observer et qu'ils n'en laisseraient pas la violation impunie. Enfin il soumit les Juifs à certaines conditions s'ils voulaient qu'on les tolérât dans le royaume : c'était de se faire marchands ou artisans, ou de gagner leur vie par quelque profession honnête, comme les autres sujets. Ces règlements, qu'Henri Sauval appelle très-sages, furent si bien respectés que si quelque Juif venait à faire quelque profit usuraire, outre qu'il était obligé de rendre tout ce qu'il avait indûment perçu, il était encore rigoureusement puni. Il ne manqua cependant pas, dans les conseils du roi, d'hommes pour lui représenter que le prêt à intérêt était le nerf du commerce, que le supprimer c'était ruiner les peuples, ôter aux colons les moyens de cultiver les terres et aux marchands les moyens de faire leur commerce : saint Louis méprisa toutes ces raisons ;

tant que dura son règne, ce désordre, que ses prédécesseurs avaient toléré par avarice ou par habitude, dut absolument cesser. Il eut soin en outre de faire connaître à ses enfants les maux qui en résultent pour la société, en sorte que ses prescriptions continuèrent à être en vigueur après sa mort (1).

On voit dans l'histoire d'Allemagne qu'en 1222 les Juifs d'Occident se soulevèrent sur le bruit qu'une armée persane, accompagnée de leurs frères d'Orient, se dirigeait vers nos contrées; ils étaient persuadés que c'était pour eux une armée de libérateurs, et ils avaient donné au chef qui la commandait le titre de fils de David.

Dans l'assemblée générale de ses États tenue à Barcelone, Jacques Ier, roi d'Aragon, publia une constitution dans laquelle, dit Pierre de Marca (2), il prétendait mettre une limite raisonnable à l'usure pratiquée par les Juifs, en leur défendant de recevoir plus de vingt pour cent d'intérêt annuel; ce qui probablement paraissait alors un assez modique bénéfice. De là on peut juger jusqu'où allait l'avarice judaïque. Il décréta, en outre, qu'à l'avenir on n'eût aucune foi aux serments prêtés par les Juifs, (qu'on se rappelle leurs doctrines en ce point !) il voulut par conséquent qu'on s'abstînt de leur en demander, et qu'on n'admît comme preuves contre leurs débiteurs que des titres réguliers,

(1) Edmond Martene, *Collect. veterum monumentor.*, t. I. Henri Sauval, t. II, *Histoire de Paris*, liv. X.

(2) Marca *Hispanic.*, lib. IV, an. 1228.

ou des témoignages légaux, ou enfin des gages et des hypothèques. Enfin on les déclara inhabiles à remplir des fonctions publiques et on leur défendit d'avoir des chrétiens à leur service. Malgré ces règlements, le roi fut obligé, douze ans après, de prendre de nouvelles mesures de rigueur contre l'insatiable avarice et la dureté des Juifs, qui trouvaient toujours mille moyens d'extorquer l'argent et le bien des fidèles, ce qui devenait souvent pour ceux-ci un danger d'apostasie. Tout cela néanmoins n'intimida pas tellement les Juifs, que l'année suivante l'un d'eux ne parvînt à tromper un chrétien avec tant d'habileté que celui-ci se trouva dans des embarras dont il lui fut bien difficile de se tirer.

Si l'on veut voir, d'un autre côté, quel était l'esprit de patience et de douceur de l'Église en face de la perversité judaïque, que l'on consulte les canons portés dans ses conciles. On y remarquera avec quel soin l'épiscopat s'attachait à écarter du nom chrétien tout reproche de cruauté et à inculquer aux fidèles le respect et la tolérance pour la nation juive. Nous nous contenterons de mentionner ce que statuait en 1236 le concile de Tours contre ceux des croisés qui, au moment de faire la guerre aux infidèles, s'attaquaient aux biens et à la personne des Juifs qui, à leurs yeux, faisaient cause commune avec les ennemis du nom chrétien. Au chapitre IV le concile disait : *Nos autem districtius inhibemus* (1) *ne Cruces ignati, vel alii christiani, Judæos*

(1) Labbæi *Concil. Turonense*, an. 1236.

occidere, seu verberare, vel bona eorum invadere, vel auferre, vel quascumque injurias eisdem inferre prœsumant, cum Ecclesia eos sustineat, quæ non vult mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat, scituri quod si contra prœsumpserint, ultionem canonum non evadent. » Que la Synagogue nous montre à son tour les canons et les décrets qu'elle portait alors contre ses enfants, puisque de leur côté ils mettaient à mort des chrétiens, leur tendaient des embûches, les trahissaient, les dépouillaient de leurs biens autant qu'ils le pouvaient, et cherchaient enfin tous les moyens de ruiner et d'abattre l'Église.

Dans ses recherches et ses observations sur les Juifs, Schudt cite un cas de collision arrivé à Francfort vers l'an 1240 ; alors qu'ils habitaient indistinctement parmi les chrétiens, un d'eux qui voulait se faire baptiser, en fut non-seulement dissuadé par les siens, mais encore en fut matériellement empêché par sa famille et par ses proches ; ce qui amena la collision dont nous parlons entre les Juifs et les chrétiens. Des paroles que l'on s'était dites d'abord on en vint bientôt aux faits, et l'on se fit une guerre où périrent quelques chrétiens, mais où un plus grand nombre de Juifs perdirent la vie soit par le fer, soit par un incendie que ces malheureux allumèrent à leur propre détriment comme au détriment des chrétiens, et qui détruisit une grande partie de la ville (1). On peut juger par là quelles étaient

(1) Scudtius, *De origine et incremento Judæorum*, p. 521.

la haine et l'intolérance nourries au sein de la Synagogue contre le nom du Christ, puisque l'instinct de la conservation le cédait parfois, chez les Juifs, au désir aveugle de nuire au christianisme.

Poggiati, sur l'autorité de Matthieu Pâris, écrivain contemporain, raconte les tentatives que firent les Juifs en 1241 pour faire tomber l'Allemagne et quelques autres pays au pouvoir des Tartares et des Cumans, qu'ils appelaient leurs frères comme descendants de ceux des Juifs qu'Alexandre le Grand transporta dans les montagnes de l'Asie : « Dans un conseil secret qu'ils réunirent, ils s'arrêtèrent à ces résolutions : « Depuis que Dieu a permis que nous eussions « à souffrir sous la domination des chrétiens, le mo- « ment est arrivé où, délivrés de la servitude par un « autre jugement de Dieu, c'est à nous maintenant « d'opprimer le christianisme. Car voilà que nos frères « ont quitté leur patrie pour réduire le monde entier « sous leur puissance et la nôtre. Autant notre servi- « tude a été longue et cruelle, autant sera grande la « gloire qui nous attend. Allons donc au-devant d'eux « en portant avec nous du vin, des armes et du fro- « ment. » Pour accomplir leurs projets, les Juifs trompèrent les chrétiens en leur faisant croire que les Tartares de leur religion ne buvaient de vin que celui qu'ils avaient fait eux-mêmes, et c'est ainsi qu'ils obtenaient qu'on leur permît de transporter ce breuvage, qui fût devenu fatal ensuite aux Tartares eux-mêmes à cause du poison que l'on y avait mêlé. Les chrétiens

trop crédules laissèrent les Juifs circuler librement jusqu'aux frontières de l'Allemagne, où la fourberie fut découverte par les agents des douanes; dans les objets de transport on trouva des armes de différents genres que les Juifs allaient faire passer à leurs frères. Les coupables furent condamnés comme ils le méritaient : les uns renfermés dans une prison perpétuelle, les autres mis à mort avec leurs propres armes. Qui peut-on accuser ici ? et l'historien n'a-t-il pas le droit de s'écrier comme il le fait : « Trahison inouïe ! Et com-« ment donc tolérons-nous une nation pareille au mi-« lieu de nous ? »

Dans l'histoire des archevêques de Trèves publiée par Edmond Martene, il est fait allusion à ce fait et aux folles espérances réveillées chez les Juifs, qui se croyaient alors au moment de voir arriver leur Messie, leur règne se rétablir et s'étendre sur les ruines du christianisme. Malgré le péril qui la menaçait toujours de la part de tels ennemis, l'Église fermait les yeux sur leur infidélité, attendant leur retour, et les laissait vivre en paix au milieu de ses enfants.

Maintenant, si l'on veut avoir quelque aperçu des maux que causait la perversité judaïque à la société chrétienne en Allemagne à l'époque dont nous parlons, que l'on jette un coup d'œil sur la lettre que le pape Grégoire IX adressait aux évêques d'Allemagne au sujet de l'humiliation dans laquelle vivaient les chrétiens. La cause en était que les Juifs étaient élevés aux charges publiques, et surtout qu'ils avaient à leur service des

fidèles de tout sexe sur lesquels ils exerçaient toute sorte de cruautés et d'infamies, les obligeant même à se faire circoncire. A ce sujet, le souverain Pontife exhortait vivement les évêques à se faire appuyer par le bras séculier pour éloigner l'opprobre de l'Église de Jésus-Christ. En même temps il s'adressait au roi de Hongrie par l'intermédiaire de son légat le cardinal Jacques, évêque de Palestrine, et le conjurait de mettre un frein à l'insolence des Juifs de ses États. Enfin le concile de Vienne en 1267 ordonnait aux fidèles d'éviter toute communication habituelle et toute espèce de vie commune avec les Juifs, parce qu'il y avait crainte fondée d'être empoisonné par eux, de s'abstenir aussi de relations commerciales avec eux, parce que l'iniquité du gain pouvait charger la conscience du chrétien, ou bien la fourberie du Juif, se jouant de la bonne foi du fidèle, en faisait sa victime. On défendait en outre aux Juifs de visiter les chrétiens malades, d'exercer la médecine à leur égard, dans la crainte qu'ils ne leur administrassent des substances nuisibles sous prétexte de médicament, ou qu'ayant recours à des opérations magiques, ils n'entraînassent les faibles dans l'apostasie par l'espérance de recouvrer la santé. On leur interdisait de rester dans les rues lorsque l'on portait le saint sacrement de l'Eucharistie, parce qu'ils prenaient de là occasion de blasphémer le saint nom de Jésus et d'insulter les personnes présentes (1).

(1) Vid. Canis. sub hoc anno et Bartolocci, *Bibliot. rabbin.*, t. IV.

Et pendant que l'histoire nous offre ainsi dans les faits la preuve de la perversité judaïque, et de ses injustices envers l'Église, dans ce même siècle le rabbin Moïse Maïmonide, qui écrivait alors ses commentaires sur les lois mosaïques, y épanchait sa haine contre la société des fidèles, exprimant l'espérance dont il se flattait, lui et les siens, de voir la ruine prochaine du christianisme.

Si nous nous reportons maintenant aux motifs principaux qui ont fait chasser les Juifs de l'Angleterre à la fin de ce siècle, nous verrons d'abord que ce fut la barbarie qui leur faisait immoler des enfants, crime dont nous parlerons ailleurs et qui seul suffirait pour les faire reléguer dans les déserts de la Libye, et ensuite la mauvaise foi qu'ils mettaient dans toutes leurs relations avec les chrétiens, mauvaise foi qui ressort de leurs propres aveux. Les historiens anglais s'accordent tous à dire combien leur nation a perdu à ce contact. Matthieu Pâris remarque, sous la date de 1250, que les Juifs étant parvenus, à force d'hypocrisie et d'intrigues, à gagner la faveur du prince, avaient réussi à lui rendre suspects certains magistrats et à les faire destituer. Le même auteur, racontant la conversion de quelques Juifs en 1259, s'exprime ainsi : « Le Juif Élie, baptisé avec deux des siens, « échappe de cette manière aux filets du démon, et « au châtiment d'un acte de scélératesse qu'il avait « autrefois commis. Car on disait que c'était dans sa « maison qu'avait été préparé le breuvage empoi-

« sonné qui ôta la vie à un grand nombre de gentils-« hommes anglais. Et ce fait fut confirmé par ses « aveux. Mais lorsqu'il agissait ainsi il n'était qu'un « démon; maintenant il est changé en chrétien. » Bien d'autres faits analogues viendront établir d'une manière incontestable ce qu'à certaines époques bien des gens ont cru pouvoir révoquer en doute.

Ailleurs le même auteur parle d'un autre Juif qui avait une horreur toute particulière pour le nom de la très-sainte Vierge; il avait placé son image dans un lieu immonde et se plaisait à l'outrager par des paroles et des actes des plus obscènes. Il en vint jusqu'à étrangler sa femme qui, par un sentiment d'honnêteté et de pudeur, avait montré plus de respect pour cette image et en avait essuyé les ordures dont son mari la couvrait chaque jour (1). Ce crime abominable ayant été découvert, ainsi que les motifs qui l'avaient fait commettre, le meurtrier fut enfermé dans les cachots de la Tour de Londres. Voulant alors échapper au supplice qu'il avait trop bien mérité, le détenu offrit de faire des révélations qui prouveraient que tous les Juifs de l'Angleterre étaient des traîtres de la pire espèce. (Ce qui peut très-bien s'admettre si l'on considère à quoi ils tendaient au milieu de la société.) Voulant à tout prix empêcher qu'il ne fût donné suite à cette accusation, ses coreligionnaires mirent tout en œuvre pour le faire condamner à

(1) Pâris. *Hist. Anglic.*, p. 753.

mort. Mais le comte Richard s'interposa en sa faveur. Alors les Juifs l'accusèrent d'autres crimes, entre autres d'avoir altéré la monnaie, et ils offrirent au comte une somme de mille marcs pour le faire condamner à mort. Que l'on se demande en passant ce qu'un juge intègre penserait aujourd'hui de pareilles intrigues? Quelle opinion devront donc en avoir ceux qui se font maintenant les protecteurs et les apologistes du judaïsme?

C'est à cette époque aussi que Henri III ayant chargé quelques hommes sûrs de faire une enquête sur les richesses qui étaient entre les mains des Juifs, il leur adjoignit un Juif même qui devint l'accusateur de ses coreligionnaires, et révéla aux chrétiens quelles perfidies secrètes on employait pour leur nuire. La vigilance des magistrats n'en devint que plus sévère et plus active ; et encore bien que l'on fût très-disposé à voir quelque exagération dans les révélations du Juif, on dut reconnaître qu'il y en avait très-peu, si toutefois il y en avait, lorsque les faits vinrent témoigner de la fourberie de la Synagogue. Matthieu Pâris, faisant observer que de son temps tous les Juifs avaient un air misérable, ajoute qu'aucun d'eux n'est réellement dans la misère, car ils se font des moyens d'existence, dit-il, en altérant les monnaies, en falsifiant les sceaux et les papiers ; plusieurs fois on en a poursuivi pour ces méfaits, et trouvés coupables ils ont été condamnés à mort. Knyghton parle de même et nous dit quels châtiments plusieurs d'entre eux subi-

rent sous le règne d'Édouard en 1277. La chronique de Thomas Wiches est encore plus explicite. On y lit : « Le parlement anglais ayant eu lieu de se convain- « cre des fraudes que les Juifs avaient employées à « l'égard de bien des chrétiens pour les tromper dans « les contrats qu'ils passaient avec eux, obligea les pre- « miers à rendre tous les papiers qu'ils possédaient, « et toutes les obligations contractées par des chré- « tiens en faveur des Juifs furent annulées. Six ans « après, comme les Juifs continuaient à pratiquer le « même genre d'usure, un décret vint leur défendre « de prêter leur argent à intérêt et les mit dans la né- « cessité de chercher leurs moyens d'existence dans « le commerce et le travail de leurs mains. Mais en- « core bien que ces règlements auxquels on soumettait « les Juifs, ne fussent pas sans résultats, toutefois cela « ne suffisait pas pour mettre un frein à leur avarice ; « toujours enclins à tromper, ils se mirent à rogner et « altérer les monnaies, si bien que les marchands du « continent cessèrent de fréquenter les côtes et les « marchés de l'Angleterre, ce qui fit élever le prix de « leurs marchandises dans le royaume au-dessus du « cours ordinaire. Un ordre ayant fait saisir et empri- « sonner tous les Juifs à la fois, on instruisit leur « procès, et il se trouva que peu d'entre eux étaient in- « nocents. Les plus coupables furent condamnés à « mort avec quelques chrétiens qui s'étaient faits « leurs complices. »

Enfin, en 1289, le conseil royal et ecclésiastique,

considérant l'intolérance de la nation juive sous tous les rapports, civils ou religieux, à l'égard des personnes qui professent une autre religion, considérant les blasphèmes et les outrages qui s'attaquent au mystère de la Rédemption, considérant les vols et les fraudes commis au préjudice des fidèles, au point que bien des familles s'en trouvaient réduites à la plus extrême misère, porte un décret qui bannissait la nation à perpétuité. Il faut cependant remarquer ici que dans l'exécution de cette mesure, quelques marins ayant volé des Juifs pendant la traversée, ils furent sévèrement punis par le tribunal royal. De Larrey, qui discute cette question de l'expulsion des Juifs d'Angleterre, ne peut s'empêcher d'admirer la sage lenteur que le gouvernement opposa à l'impatience générale du peuple anglais, et il ajoute que du reste « la nation juive avait « le soin habile de tenir toujours des sommes à la dis- « position du prince, tout en s'enrichissant par des « moyens illégitimes qui ruinaient les familles et ap- « pauvrissaient l'État. Jusque-là on s'était récrié vai- « nement contre eux, et, si quelques-uns avaient été « punis sous les règnes précédents, les autres avaient « eu assez d'adresse ou de crédit pour éluder la ri- « gueur des lois et l'animadversion des Parlements. « Henri III et ses prédécesseurs, Édouard Ier entre « autres, avaient reçu trop de secours des Juifs pour « se résoudre à les bannir. »

Nous n'entrerons pas ici dans de plus longs détails sur les actes commis par les Juifs pendant ce siècle

contre les mystères du christianisme, et sur les outrages auxquels ils se livraient particulièrement pendant la semaine sainte, ajoutant quelquefois l'audace d'insulter publiquement les fidèles au milieu des pieuses pratiques de leur culte. Les canons publiés par les conciles et les décrets portés par les pontifes en temps et lieu sont des témoignages suffisants de ce qui se passait. Nous ajouterons seulement deux faits qui eurent lieu, l'un à Paris en 1290, et l'autre à Rotingen en Franconie ; tous deux sont dignes d'être mentionnés.

A Paris, disons-nous, une femme chrétienne ne trouvant aucun moyen de s'acquitter envers un Juif qui lui avait prêté de l'argent, s'engagea, sur les instances que lui fit ce malheureux, à lui remettre une hostie consacrée. Dès qu'il l'eut en son pouvoir : « Je verrai bien « maintenant, dit-il, si c'est là le corps de Jésus-Christ, « comme les chrétiens le prétendent. » Et aussitôt plaçant l'hostie sur un coffre, il la frappa de plusieurs coups de couteau; tout à coup il en voit sortir du sang comme d'un corps plein de vie. Étonné, il appelle sa femme et ses enfants qui sont à leur tour témoins stupéfaits du prodige. Mais, au lieu de cesser ses outrages, cet homme prend un clou dont il perce l'hostie sainte à coups de marteau. Le sang continue à couler. Alors la femme veut empêcher son mari de se livrer à de nouveaux actes de cette nature, mais en vain, et, comme le prodige continue à se manifester par des signes toujours plus éclatants, cette femme, émue

et effrayée, se retire dans un cabinet pour ne pas être témoin des fureurs de son mari.

Cependant un enfant de ce Juif, qui était sur la porte de la maison, donnant sur la *rue des Jardins*, demanda à des chrétiens qui passaient, où ils allaient. Nous allons à l'église, dirent-ils, pour adorer Dieu. C'est inutile, reprit l'enfant, mon père lui a donné tant de coups qu'il l'a tué. Sans faire attention à ce que pouvaient signifier ces paroles, ils continuaient leur chemin quand une femme, dont la curiosité avait été naturellement excitée par là, entra dans la maison du Juif sous prétexte de demander du feu. Elle y vit l'hostie, la prit avec respect dans ses vêtements et la porta au curé de Saint-Jean en Grève. Le Juif, arrêté avec toute sa famille, avoua tout ce qu'il avait fait; sur quoi l'évêque l'exhorta, lui, sa femme et ses enfants, à se convertir ; mais ni les exhortations, ni l'exemple de toute sa famille qui s'y rendit, ne purent l'ébranler et il persista dans son obstination. Alors l'évêque l'abandonna au bras séculier qui le livra aux flammes.

Au milieu du supplice on l'entendit s'écrier : « Ah ! si seulement j'avais ici un livre qui est chez moi, le feu ne pourrait me faire aucun mal ! » Aussitôt le juge envoya chercher ce livre à la maison du Juif; on le lui attacha au cou, et l'un et l'autre furent également consumés. Le fait eut un tel retentissement, ajoute l'historien, que l'on en parla dans les pays les plus éloignés; et Villani, auteur contemporain,

en fait mention dans son histoire de Florence (1).

L'an 1299, dit le prêtre Sigfrid, écrivain contemporain, un Juif de la ville de Rotingen en Franconie s'entendit avec le gardien de l'église, qui lui laissa prendre, pendant la sainte nuit de Pâques, quelques parcelles consacrées. Ces parcelles furent distribuées aux Juifs des villes et bourgs du dehors pour être, entre leurs mains, l'objet des outrages auxquels la nation juive s'était autrefois livrée contre la personne du Sauveur. L'historien ajoute (2), que dans le procès qui s'ensuivit contre le principal coupable, d'après l'aveu des Juifs eux-mêmes, il fut prouvé qu'en divers temps et divers lieux des sacriléges semblables avaient été commis, ce qui avait soulevé l'indignation du peuple chrétien contre les Juifs. Comment s'étonner dès lors de l'animadversion qui partout éclatait contre une nation coupable de pareils crimes?

A l'occasion de l'art de la magie, dont il est parlé dans l'un des deux faits ci-dessus et que pratiquaient alors les Juifs en s'adonnant à toutes sortes de maléfices et d'actions infâmes, nous ferons remarquer que Henri Sauval cite comme célèbre en ce genre le Rabbin Ezéchiel ; les Juifs lui donnaient le nom de saint, et les chrétiens celui de magicien, à cause des moyens tout particuliers qu'il avait pour en imposer aux savants et aux

(1) *Hist. de la ville de Paris,* par les bénédict. de Saint-Maur, t. I, p. 458. — Dubois, t. II. — Boniface VIII, décret de l'an 1298 relatif à ce sujet.

(2) Sigfridus presbyter, *Epitom.*, lib. II.

ignorants (1). Livrés comme ils l'étaient à leurs préjugés instinctifs et aux suggestions de cet esprit pervers qui est essentiellement ennemi de toute vertu et de toute sainteté, les Juifs ne voyaient rien de plus insultant pour les mystères augustes de notre religion que de mêler à leurs abominables pratiques et au culte du démon la profanation de la sainte Eucharistie. Les faits que nous avons rapportés jusqu'à présent et bien d'autres que nous pourrions y ajouter en sont un témoignage permanent. Ainsi, par exemple, la chronique belge pour l'année 1306, exposant les divers motifs qui firent bannir les Juifs du sol de la France, y ajoute l'outrage fait par eux à une hostie consacrée qu'ils avaient obtenue d'une femme chrétienne à force d'instances, en lui abandonnant une somme d'argent qu'elle devait à l'un d'eux.

Quatorzième siècle.

A mesure que l'on s'avance dans l'histoire de cette nation, malgré les charges et les humiliations dont on la voit accablée en retour de son hostilité et de ses attaques de tout genre contre le christianisme, on la retrouve toujours prête à redevenir insolente et agressive en toute occasion et en tout lieu, tant elle est dominée par la haine du nom chrétien. C'est dès l'an 1319, comme on le voit dans un décret de Philippe le

(1) Henri Sauval, *Histoire de Paris*, t. II.

Long, roi de France, que les Juifs de Lunel, quatre ans seulement après avoir été admis dans le pays, se livrèrent publiquement, le jour de Pâques, à des insultes et des dérisions sacriléges contre le mystère de notre Rédemption, en portant par les rues de la ville une croix contre laquelle ils lancèrent des immondices, et frappant ceux d'entre eux qui la portaient et qui par là même leur représentaient la personne du Sauveur (1). Devant de tels affronts les fidèles pouvaient-ils donc demeurer indifférents et calmes ? Et l'Église ne devait-elle pas vivement ressentir les outrages ainsi adressés à l'objet auguste de sa profonde vénération?

Mais passons à une autre question qui n'a pas moins d'importance et qui jusqu'à présent semble avoir été toute à l'avantage des Juifs et tourner à la honte des chrétiens. Il s'agit des tentatives que firent les Juifs en 1321 pour se débarrasser des chrétiens en les empoisonnant, tentatives qui ne sont pas, dit-on, suffisamment constatées et qui auraient suscité une persécution injuste contre les Juifs. La peste qui régnait alors dans le midi et l'occident de l'Europe a donné lieu aux uns de prétendre que les Juifs étaient parfaitement innocents de ces imputations, et aux autres de penser que cette peste n'avait fait que servir leurs desseins et couvrir leurs attentats. Pour nous guider dans l'appréciation de ce qui s'est passé, nous avons sous les yeux un monument tiré des compilateurs des Fastes de

(1) Bénédict. de Saint-Maur, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 161.

Bohême et publié par Marquand Treher. L'exposé des faits est joint à la lettre *De Leprosis* du pape Jean XXI. Dans cette lettre, qui date de l'année même de 1321, le souverain Pontife reproduit un rapport qui lui est adressé, par Philippe, comte d'Anjou, et qui parle des divers moyens mis en œuvre par les Juifs pour nuire aux chrétiens. « Enfin le lendemain, dit « Philippe, les gens de notre comté ont fait irruption « chez les Juifs au sujet des boissons (*impotationes*) « qu'ils avaient composées à l'usage des chrétiens. En « se livrant à d'actives recherches dans la maison des « Juifs, dans une des habitations qui appartenaient au « Juif Bananias, en un lieu obscur de la maison, dans un « petit coffre où se trouvaient ses trésors et ses secrets, « on trouva une peau de mouton, ou parchemin, cou- « verte d'écriture des deux côtés. Le sceau, qui était « d'or et du poids de 19 florins, était retenu par « un cordon de soie rouge. Sur le sceau était repré- « sentée la figure du crucifix, devant lequel un Juif se « montrait dans une posture si ignominieuse et si dés- « honnête, que j'ai honte de la décrire. Nos gens n'au- « raient pas fait attention au contenu de la lettre, si « tout à coup et par hasard ils n'avaient été frappés « de la longueur et de la largeur de ce sceau. Des « Juifs nouvellement convertis traduisirent la lettre. « Bananias lui-même et six autres Juifs suffisamment « instruits firent la même traduction, non point d'eux- « mêmes, mais contraints par la crainte et par la « force. Séparés ensuite et mis à la torture, Bana-

« nias et ses compagnons persévérèrent à présenter la « même traduction. Trois clercs instruits dans la « science théologique et dans la langue hébraïque, « traduisirent enfin la lettre en latin. »

La lettre était adressée au prince des Sarrasins, maître de l'Orient et de la Palestine, siége de la nation juive, et dont le pouvoir s'étendait jusqu'à Grenade, en Espagne. On y demandait qu'un traité d'amitié fût conclu entre les Juifs et les Sarrasins, et, montrant l'espoir de voir les deux peuples réunis un jour dans la même religion, on priait le prince de vouloir bien restituer aux Juifs la terre de leurs ancêtres. On y lisait :

« La nation chrétienne obéit au fils d'une femme « vile et pauvre de notre peuple, qui a injustement « usurpé notre héritage et celui de nos pères. Lorsque « nous aurons pour toujours réduit cette nation sous « le joug de notre domination, vous nous remettrez « en possession de notre grande cité de Jérusalem, de « Jéricho et d'Aï, où repose l'arche sacrée. Et nous « pourrons élever votre trône sur le royaume et la « grande cité de Paris, si vous nous aidez à parvenir « à ce but. En attendant, et comme vous pourrez vous « en assurer par votre noble vice-roi de Grenade, nous « avons travaillé à cette œuvre en jetant adroitement « dans leurs boissons des substances empoisonnées, « des poudres composées d'herbes amères et perni- « cieuses, en jetant des reptiles venimeux dans les « eaux, dans les puits, dans les citernes, dans les fon- « taines et dans tous les cours d'eau, afin que les

« chrétiens, les uns après les autres, et chacun suivant « sa constitution, périssent prématurément sous l'effet « des vapeurs corrompues exhalées par ces poisons. « Nous sommes venus à bout de ce projet particuliè- « rement en distribuant des sommes considérables à « quelques pauvres gens de leur religion que l'on appelle « des lépreux. Mais ces misérables se sont tout à coup « tournés contre nous; et, se voyant surpris par les « autres chrétiens, ils nous ont accusés et ont dévoilé « tout le fait. Néanmoins, il reste ce point glorieux « pour nous, c'est que ces chrétiens avaient empoi- « sonné leurs frères, marque certaine de leurs dis- « cordes et de leur dissolution. Sans doute, sur l'ac- « cusation de ces lépreux, nous avons été ignominieu- « sement traités et cruellement emprisonnés; mais « nous avons supporté patiemment ces mortifications et « nous les supportons encore chaque jour de la part « des chrétiens, parce que nous espérons que Dieu « nous en donnera une abondante compensation dans la « vie future. Nous ne doutons pas que nous n'eussions « été exterminés, si nos immenses trésors n'avaient « tenté leur avarice. Aussi notre or et notre argent et « le vôtre nous ont rachetés, comme vous pouvez le « savoir par votre vice-roi de Grenade. Faites-nous « donc encore passer de l'or et de l'argent, afin que « nous puissions en faire davantage, après avoir laissé « quelque temps s'écouler. Ces *breuvages*, qui n'ont « pas encore pu produire l'effet attendu, le produiront « dans la suite, nous l'espérons; nous vous tiendrons

« soigneusement au courant de tout; vous pourrez « bientôt, avec l'aide de Dieu, passer la mer, vous « rendre à Grenade, et étendre sur le reste des chré- « tiens votre magnifique épée avec une main puissante « et un bras invincible. Et ensuite vous serez assis sur « le trône à Paris, et, dans le même temps, redevenus « libres, nous posséderons la terre de nos pères, que « Dieu nous a promise, et nous vivrons dans la concorde « sous une seule loi et un seul Dieu. Il n'y aura plus « jamais, à partir de ce temps, ni angoisse ni chagrins, « car Salomon a dit : Celui qui marche uni avec un « seul Dieu, celui-là n'a qu'une volonté avec lui. Et « David ajoute : Oh ! qu'il est bon, qu'il est doux d'ha- « biter ensemble comme des frères ! Notre saint pro- « phète Osée a ainsi parlé par avance des chrétiens : « Leur cœur est divisé, et à cause de cela, ils périront. « Nous transmettons à votre très-excellente Majesté « royale cette lettre patente et signée de nous, par le « moyen de Sadoc, grand prêtre des Hébreux, et de « Léon, l'homme le plus instruit dans la science de « notre loi, lesquels vous exposeront mieux encore de « vive voix toute la question. »

Henri Sauval (1) fait mention de deux lettres écrites aux Juifs, l'une par le roi de Tunis et l'autre par le roi de Grenade, au sujet de l'empoisonnement des eaux, et des moyens à employer pour atteindre le but. On y trouve des expressions plus ou moins con-

(1) *Histoire de Paris*, t. II, liv. X, p. 517.

formes aux renseignements fournis par la relation de Philippe d'Anjou : tout cela confirme l'histoire de l'attentat des Juifs. Nonobstant de tels témoignages après un si long temps, Sauval, s'arrêtant à des variantes légères et de peu d'importance qu'on remarque dans ces lettres, conclut ainsi : « Voilà « bien des absurdités et des erreurs. Je suis fort « étonné que Pierre de Pui, personnage ordinairement « si bien en garde contre les opinions populaires et si « versé dans l'histoire, ait laissé dans le *Trésor des* « *Chartes* ces deux lettres remplies de faussetés et « d'impostures, d'ailleurs sans date, et dont on ne « possède pas les originaux. Quant à prouver qu'elles « ont été supposées par les ennemis des Juifs, cela « n'est pas nécessaire ; cela se voit assez facilement « et par les expressions, et par les circonstances, et « par les preuves que j'ai fournies. »

En premier lieu, il ne me semble pas que l'absence de l'original et de la date soit un si fort argument contre l'authenticité de ces lettres. La lettre que j'ai rapportée plus haut contient à elle seule tous les éléments nécessaires pour démontrer qu'elle a été écrite par les Juifs, et tout ce qu'elle contient est vraisemblable. Quiconque est un peu au courant des tournures de l'hébreu et de ses locutions, ne peut soutenir que l'original de cette lettre n'a pas été écrit en hébreu. Il faudrait pour cela supposer qu'un néophyte au moins l'a commentée. Mais toutes les circonstances notées dans le rapport du comte d'Anjou

excluent formellement une pareille supposition. Au reste, il faudrait regarder comme des inventions des chrétiens non-seulement les deux lettres relatives à l'empoisonnement dont parle Sauval, mais encore celle que nous avons citée plus haut, dans laquelle les Juifs s'occupent du même sujet, lettre qui offre tant de conformité avec les deux autres, et qui montre si bien la souveraine inconvenance avec laquelle les Juifs ont coutume de parler de la personne de Jésus-Christ. Or, on ne peut supposer que cela vienne d'un chrétien. Comment donc peut-il paraître étrange à Sauval que les Arabes songeassent à cette époque à envahir les contrées chrétiennes, et qu'ils se servissent pour réussir de la perfidie des Juifs, de ce peuple qui ne reconnaît aucune patrie, et qui se répand dans les pays étrangers pour exercer son trafic, prêt à trahir le peuple qui l'accueille, s'il y voit son profit, qui court partout où il trouve quelque chose à gagner, qui regarde la terre, d'un pôle à l'autre, comme son héritage, qui se réjouit de toutes les dissensions, de toutes les guerres entre les nations, entre les princes et leurs sujets, entre les sectes, qui enfin jette le feu de la sédition parmi les peuples, certain d'améliorer ainsi sa propre condition, et heureux de voir détruire la paix de l'Église chrétienne, objet de sa haine la plus ardente?

Labbe a donné une grande preuve de la véracité de la relation du comte d'Anjou en citant la lettre adressée par le pape Jean XXI à tous les fidèles pour

les exhorter à la guerre contre les Sarrasins; le pape, en effet, rappelle à leur mémoire l'attentat dont parle la relation (1). Paul-Emile, écrivain contemporain, nous informe que les Juifs, à leur retour en France, ayant reçu de l'argent des rois et chefs des Turcs et des Sarrasins, engagèrent les lépreux, qui vivaient d'aumônes et erraient de pays en pays, à jeter du poison dans les puits. Un grand nombre d'entre eux ayant été surpris, on leur fit leur procès, et, sur leur aveu, on les livra au dernier supplice. Par suite, les Juifs furent mis en prison, et, ayant été interrogés séparément, ils avouèrent le crime. L'auteur de la *Chronique de Bohême*, citant la lettre des *lépreux*, dit: « En cette même « année (1321), j'ai parcouru une grande partie des « bords du Rhin et des Gaules, et j'ai vu toutes les « habitations des lépreux brûlées, et l'on avait brûlé « en même temps tous ceux de ces misérables que « l'on avait pu trouver. Le bruit avait couru en effet « que les lépreux, corrompus par l'or des Juifs et « des Sarrasins, avaient jeté du poison dans les eaux, « dans les fontaines et dans les puits. Aussi ai-je vu « dans les diverses contrées de la Gaule beaucoup de « puits fermés et de fontaines couvertes de terre. La « lettre du pape, dans laquelle est contenu tout ce qui « se rapporte à cette affaire, m'est venue du mo- « nastère de Movimond par l'entremise d'une per- « sonne qui m'a affirmé l'avoir reçue de la Curie ro-

(1) Labbæi, t. XV, p. 149. Édition de Venise, *epist. 2 Joan, Papæ XXI, vulgò XXII.*

« maine, et je l'ai transcrite de ma propre main. »

Guillaume de Nangis, cité par Spondanus dans sa continuation des *Annales* de Baronius, fait mention, à cette date, de l'attentat préparé par les Juifs. Un autre écrivain, sous le nom de *Auctor Memorialis Historiarum*, dit que la substance vénéneuse se composait principalement de sang humain, d'urine et de trois herbes différentes dont il ne donne pas le nom. Dans le concile de Reims, on compte parmi les cas réservés de recevoir des boissons des mains des Juifs, parce que, cette année-là même, des boissons empoisonnées avaient été fabriquées, ce qui fit expulser tous les Juifs du royaume de France. On condamna à être brûlés beaucoup de lépreux dont les Juifs s'étaient servis pour faire passer dans le commerce ces boissons empoisonnées. La chronique de saint Evrould et d'autres auteurs confirment le même fait.

Il semble peut-être étrange que les Juifs aient tenté de détruire par ce moyen le royaume chrétien de France pour relever leur propre nation. Mais cela n'est-il pas conforme à l'idée de leur *chérem*, ou anathème qu'ils prononcent contre les chrétiens, leurs principaux ennemis, comme je l'ai plus d'une fois déjà remarqué? Et rien de plus convenable à un tel but que d'employer l'office des Sarrasins. A l'appui de ce qui précède, il se trouve dans un manuscrit hébreu, où on lit les prières propres à la synagogue de Mayence, une pensée qui a le plus grand rapport avec le temps et les choses dont nous parlons : « On voit que, dans l'affliction

« où vivent les Ismaélites, le Dieu que nous bénissons « appellera à leur aide le royaume des Ismaélites, et « ils seront sauvés de la main et de la puissance des « Iduméens, c'est-à-dire des Chrétiens (1).

Enfin, pour éviter toute équivoque, on ne doit pas confondre cette tentative d'empoisonnement de la part des Juifs, avec celle qui eut lieu en 1346 ou 1348, alors qu'une peste vraiment dévastatrice envahit et affligea presque toute l'Europe. Schœpflin (2) observe à ce sujet que les Juifs furent alors injustement poursuivis en Alsace et mis à mort au nombre de deux mille. Mais, en même temps, l'histoire a soin de dire qu'à cette époque, les citoyens de toutes les classes étaient les débiteurs des Juifs, par suite du monopole et de l'usure que ceux-ci exerçaient à l'égard des chrétiens. Un grand préjudice religieux et moral était ainsi causé au christianisme, à cause de l'influence que l'argent des Juifs leur donnait dans la société des fidèles.

Albert Krantz raconte, vers la date de 1323, que les Juifs qui habitaient le petit bourg de Cracov, ayant brisé les portes d'une église, s'emparèrent du saint ciboire, et qu'ils déchirèrent, foulèrent aux pieds et dispersèrent par les rues les saintes hosties qu'il renfermait, de sorte que les chrétiens eux-mêmes marchèrent sur les divines espèces sans le savoir. Les prêtres, qui s'aperçurent les premiers du sacrilége, ne savaient sur qui faire tomber les soupçons. L'affaire ayant

(1) De-Rossi, *Bibliotheca rabbinica anti-christiana.*
(2) *Alsatia germanica illustrata,* t. II.

été portée au chapitre de Gustrow, qui soupçonna les Juifs d'en être les auteurs, ceux-ci furent appelés devant le tribunal; ils avouèrent leur crime, et dénoncèrent leurs complices, qui furent arrêtés dans les provinces et condamnés à mort (1). A la vue de ces profanations et de leur multiplicité, qui pourrait nier l'horreur diabolique et les sentiments d'intolérance des Juifs pour les mystères de notre sainte religion? Il faut que ces sentiments soient bien puissants, puisque les châtiments et les supplices ne les empêchent pas de chercher à renouveler leurs attentats par la parole et par les actes. Et si le peuple chrétien s'est parfois soulevé contre ces profanateurs, d'où vient la provocation?

Florien, rapportant, sur l'autorité de Sébastien Franck, l'invasion des Flagellants dans les provinces allemandes, en 1346, dit que, arrivés à Francfort, ils se jetèrent sur les maisons des Juifs, et que beaucoup d'Israélites périrent dans le conflit qui en résulta. Les citoyens chrétiens s'armèrent contre les envahisseurs, à leurs grands risques et dommages, et ils parvinrent enfin à rendre la tranquillité aux Juifs. Mais ceux-ci, persuadés que les autres ne peuvent vouloir leur faire que ce qu'ils feraient eux-mêmes s'ils avaient pleine liberté d'agir, interprétèrent en mal le service que les chrétiens venaient de leur rendre et crurent qu'en réalité on avait voulu leur nuire. Pour se venger, ils mirent le feu à la maison où les conseillers se réunissaient. La

(1) Alb. Krantz, *Historia Wandaliæ*, lib. VIII.

maison fut brûlée, et l'incendie s'étendit aux édifices voisins. Quand les chrétiens connurent les auteurs du désastre, ils entrèrent dans une colère facile à comprendre; les Juifs furent poursuivis, et l'on tua tous ceux qui avaient survécu au massacre précédent (1).

A la même époque, l'historien Dlugosz déplore les outrages et les injures faits au christianisme en Pologne, après que le roi Casimir eut pris pour maîtresse une Juive, dont les prières le portèrent à accorder aux Juifs de très-grands priviléges; et, ajoute l'historien, il en reste jusqu'à présent comme une odeur fétide (2).

Albert d'Argentina (Strasbourg), dans ses *Mémoires* sur la vie de Berthold, évêque de cette ville, dit, à propos des circonstances terribles dans lesquelles les Juifs se sont trouvés vers le milieu du quatorzième siècle : « On a, dernièrement encore, tenu un conseil en Espa« gne au sujet des Juifs ; on les a trouvés coupables « de maléfices, d'infanticides, de falsifications de billets, « d'altération des monnaies, et de beaucoup d'autres « délits injurieux à la divine Majesté. » Vers la même époque, Louis Ier, roi de Hongrie, connaissant que le monopole exercé encore par les Juifs était très-préjudiciable à la chrétienté, les expulsa du pays sans toucher en rien à leur fortune.

Dans son *Histoire d'Espagne*, arrivé à l'année 1360, où il raconte les actions du roi de Castille, qui gouverna ses peuples avec dureté, Mariana fait mention

(1) Schudt, *De origine et incremento Judæorum*, p. 480.
(2) Dlugosz, *Hist. polonica*, lib. IX.

d'un Juif appelé Samuel, qui fut mis à la tête des finances par ce monarque dont il secondait les mesures despotiques. Samuel se mit à administrer les finances selon son bon plaisir, et il acquit ainsi d'immenses richesses qui furent encore cause de sa ruine. Mis en demeure de rendre compte de toutes ses dilapidations, il fut condamné, et tous ses biens furent confisqués. On trouva chez lui quatre cent mille écus d'or, des meubles et des vêtements d'un grand prix, tant de richesses, en un mot, qu'il paraissait merveilleux qu'un seul Juif eût pu s'enrichir à ce point à nos dépens. *Ab uno disce omnes.*

Nous avons parlé plus d'une fois des malédictions que les Juifs prononcent chaque jour contre Jésus-Christ et ses adorateurs ; nous avons vu qu'ils n'ont cessé de persévérer dans cette coutume impie, et d'inspirer à leurs enfants l'horreur qu'ils éprouvent pour le nom chrétien. En 1374, le roi Alphonse, en Espagne, leur défendit sous les peines les plus sévères de réciter de pareilles imprécations, quoique, contrairement aux aveux faits par plusieurs néophytes, ils s'efforcent de faire croire que ces imprécations se rapportaient à d'autres qu'aux chrétiens. Malgré cette défense, ils continuèrent à les prononcer sous une autre forme et sous un autre nom, comme cela est constaté par le livre 56 de la *Téphilla* écrite en caractères hébreux-espagnols, et conservée par de Rossi, que nous avons cité plus haut. En 1380, on chassa les Juifs de France, à cause des moyens qu'ils employaient pour attirer à

eux tout le numéraire et de l'usure dont ils accablaient les chrétiens qui avaient recours à eux. Les chrétiens, exaspérés jusqu'à l'injustice, se soulevèrent en plusieurs lieux, en tuèrent un grand nombre, s'emparèrent de leurs biens et surtout des papiers qui renfermaient les preuves des dettes; actes que nous sommes loin d'approuver, mais qui avaient été provoqués, il faut bien le reconnaître, par l'avarice même des Juifs.

On lit, dans la *Chronique de Bohême* citée par Jean-Georges Eckard, qu'en 1388 ou 1389, à Prague, le jour où les Juifs célèbrent leur Pâque et le souvenir du passage de la mer Rouge, un prêtre vint à passer près de leur quartier pour porter la sainte Eucharistie à un malade. En ce moment, une foule de jeunes Juifs, excités par leur haine contre Jésus-Christ et animés par leurs pères qui étaient présents, ramassèrent dans la rue des pierres et de la boue, et les lancèrent sur le très-saint sacrement. Ce sacrilége souleva les chrétiens qui se jetèrent sur les Juifs, en tuèrent un grand nombre, et pillèrent ensuite leurs maisons auxquelles ils mirent le feu (1). Krantz fait la remarque suivante, à propos de cet événement: « On vivait alors sous un roi indolent et lâche, pour « qui il n'y avait rien de sacré ; les chrétiens ne pu- « rent supporter plus longtemps les insultes des Juifs; « ils se soulevèrent tous ensemble contre eux et brû-

(1) Jean-Georges Eckard, t. I, p. 1139, et Krantz, *Historia Wandaliæ*.

« lèrent leurs maisons. » Quel chrétien, d'ailleurs, pénétré d'amour pour sa foi, aurait pu se contenir à la vue des impiétés et de l'intolérance d'un pareil peuple ? Quels étaient les provocateurs ?

En 1390, on publia à Paris un décret qui interdisait aux Juifs l'exercice de la médecine, dans la crainte qu'ils n'administrassent aux malades des potions plus nuisibles qu'utiles à leur guérison (1). L'année suivante, Abraham Zacut, auteur du *Juchasin*, rappelant la conversion merveilleuse de deux cent mille Juifs obtenue par saint Vincent Ferrier dans les provinces de Catalogne, d'Aragon et de Castille, raconte qu'un rabbin, nommé Juda ben Ascher fit périr cruellement sa femme et sa belle-mère, dans la crainte qu'elles n'embrassassent la religion chrétienne. Ce rabbin se tua ensuite lui-même (2).

Quinzième siècle.

Le quinzième siècle arrive, et la haine et l'intolérance du Juif contre les mystères de notre sainte religion, spécialement contre l'eucharistie, se montrent toujours aussi violentes, et il semble que l'esprit du mal excite davantage cette haine, là surtout où les chrétiens se distinguent par une plus grande foi, là où les fruits salutaires de la rédemption se montrent avec le plus

(1) Bénédictins de Saint-Maur, *Hist. de Paris.*
(2) Bartolocci, *Biblioth. rabbin.*, t. III, p. 37.

d'abondance dans la piété des fidèles. Les chroniques de Silésie rapportent que plusieurs Juifs furent condamnés au feu pour avoir outragé le sacrement de l'eucharistie. On voit, dans la principale église de Glogau, une inscription qui atteste l'outrage. Le fait est de 1401, et en 1404 les Juifs renouvelèrent le même sacrilége à Salzbourg (1).

Vers la même époque, au témoignage de l'historien Dlugosz cité plus haut, la liberté dont les Juifs jouissaient en Pologne sous le règne de Casimir, leur avait fait acquérir d'immenses richesses, fruit de leurs usures, et les avait conduits aux derniers excès de l'insolence. Leurs crimes étaient impunis, grâce à la connivence d'un pouvoir qui ne s'inquiétait guère de rendre la justice aux peuples. La vengeance divine se réserva de punir elle-même des forfaits auxquels le pouvoir humain assurait l'impunité. Le mardi de Pâques, 27 mars, maître Rudeck, chanoine de Wislichi, suivant les inspirations d'un zèle plus emporté que prudent, avertit le peuple, en descendant de chaire, qu'il avait reçu une lettre importante. On le prie de la lire : elle l'informait que, la nuit précédente, les Juifs de Cracovie avaient tué un enfant chrétien et s'étaient servis de son sang pour des rits abominables, et que, de plus, ils avaient lancé des pierres contre un prêtre qui portait l'eucharistie à un malade. Ce récit souleva le peuple contre les Juifs, qui eurent à souffrir de cruels trai-

(1) Marci Hansisii, Soc. Jes., *Germania sacra*, t. I.

tements, malgré les efforts du magistrat qui essayait en vain d'arrêter des manifestations aussi dommageables dans leurs suites aux chrétiens qu'aux Juifs.

Vers l'an 1420 (1), les Juifs d'Asie, continuant de se montrer toujours aussi perfides à l'égard des chrétiens et de leur culte, engagèrent les Turcs à occuper le tombeau de David, sous le faux prétexte qu'il s'y trouvait de grands trésors cachés, tandis que leur intention réelle était de faire détruire une église chrétienne élevée en l'honneur de la sépulture de Notre-Seigneur; et, en effet, ils obtinrent ce qu'ils désiraient, au grand dommage des chrétiens. C'est pour cela que Martin V s'adressa à la reine de Naples, Jeanne II, qui frappa les Juifs de Calabre d'une amende considérable en compensation des dommages soufferts par les chrétiens.

C'est aussi vers ce temps que le chroniqueur Albert Krantz écrivait : « Les Juifs, nation perfide, ayant été « convaincus d'avoir fourni des armes et de l'argent aux « hérétiques de la Bohême, qui faisaient la guerre aux « catholiques, Frédéric, duc de Bavière, les fit mettre « en prison dans toute l'étendue de ses domaines et les « condamna à de fortes amendes. C'est vraiment une « nation à éloigner des pays chrétiens, car elle fait tout « pour insulter le Christ et détruire ses adorateurs. »

On lit, dans les *Fastes d'Autriche* écrits par Pez (2), que, vers l'année 1421, des Juifs ayant obtenu d'une

(1) Giannone, *Storia di Napoli* (Histoire de Naples).
(2) T. II, p. 851.

femme chrétienne quelques parcelles d'hostie, se les partagèrent entre eux pour renouveler sur elles les outrages faits autrefois à Notre-Seigneur dans sa passion. Le fait fut reconnu, sur l'aveu même de cette femme, et ils furent punis. Cet acte impie, commis à l'époque du temps pascal, indique que les Juifs, n'ayant pu avoir en cette circonstance un jeune enfant chrétien pour le sacrifier en haine de Jésus-Christ, avaient voulu satisfaire cette haine sur la sainte Eucharistie.

On trouve, dans l'*Histoire de Silésie*, le récit d'un sacrilége semblable commis en 1453. Joachim Curéus, hérétique, révoque ce fait en doute, et s'élève contre les rigueurs dont on usa à l'égard des Juifs. Mais il trouve ces rigueurs trop grandes précisément à cause du peu de compte qu'il faisait, en sa qualité de protestant, de l'adorable sacrement de l'Eucharistie et de la présence réelle de Jésus-Christ sous les saintes espèces ; en sorte qu'il croyait que les Juifs n'avaient pas mérité des peines aussi rigoureuses. Mais lui-même montre ensuite qu'on n'aurait pas dû recevoir les Juifs dans le royaume, pour les chasser après les avoir admis.

Lorsque, vers le milieu du même siècle, les Turcs attaquèrent avec tant de cruauté les chrétiens d'Orient, les Juifs se réjouissaient et ils exaltaient le farouche conquérant, dans l'espoir qu'il serait leur Messie, qu'il rétablirait la Synagogue, et qu'il détruirait l'Église chrétienne (1).

(1) Ugolino, *Thesaurus antiquit.*, t. XXIII, p. 1066.

C'est vers cette époque que vivait saint Antonin, évêque de Florence. Parlant des Juifs dans son traité *De summo Pontifice*, il rappelle les canons des anciens siècles de l'Église qui recommandaient instamment aux magistrats chrétiens d'éloigner ce peuple de l'administration des affaires publiques. Saint Antonin recommande en outre aux évêques et aux princes chrétiens de détourner les Juifs de l'oisiveté et de la paresse, en les obligeant à se livrer à l'industrie ou à quelque métier, afin qu'ils n'aient pas à se procurer des moyens d'existence d'une autre manière, c'est-à-dire par l'usure et par d'autres voies honteuses. Cette insistance du saint évêque, et ces prescriptions des siècles précédents qui obligeaient les Juifs au travail, mettent dans tout leur jour la malice de ces hommes qui passaient leur vie dans l'oisiveté et la fainéantise, ne cherchant qu'à vivre des sueurs et des biens des chrétiens qu'ils détournaient à leur usage par l'usure, par le monopole qu'ils exerçaient et par de véritables rapines. Ce désordre engendrait mille autres inconvénients pour l'Église et pour l'État. Aussi nous semble-t-il que personne aujourd'hui ne peut approuver un pareil système suivi par la Synagogue au milieu des nations chrétiennes. Qui oserait, par conséquent, blâmer les mesures prises par l'épiscopat à l'égard de ce peuple ?

Il suffit d'ailleurs de considérer la conduite de l'Église envers les Juifs, ainsi que le fait remarquer le saint évêque de Florence, et de songer aux soins qu'elle

prenait afin de les tirer de l'oisiveté et de tous ces préjugés ridicules et barbares qu'ils puisaient dans le Talmud et dans les commentaires de leurs rabbins ; il suffit de réfléchir aux efforts redoublés de l'épiscopat chrétien pour arracher de leur esprit tant de funestes maximes, et au mauvais succès de toutes ces tentatives, pour voir clairement que la dégradation des Juifs à cette époque était tout entière leur œuvre propre, la conséquence logique de leur indolence et de leur mauvaise volonté, et nullement l'effet de l'intolérance dont les magistrats chrétiens, laïques ou ecclésiastiques, usaient à leur égard, puisque ces magistrats faisaient tous leurs efforts pour arracher ce malheureux peuple à son ignorance, à ses erreurs et à son inertie.

Le fait le plus remarquable du quinzième siècle, relatif aux Juifs, est leur expulsion de l'Espagne sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, en 1492. Cet acte des *rois catholiques* a fourni un prétexte aux défenseurs de la cause judaïque pour crier à la cruauté. Avant toutefois d'en juger ainsi, ne serait-il pas convenable d'examiner l'affaire sous ses divers points de vue religieux et politiques, de faire particulièrement attention aux dépositions des néophytes, et plus encore à celles des rabbins eux-mêmes, sans parler des documents que fourniront les historiens chrétiens sur cet acte providentiel dont les Juifs ont été l'objet ?

Alphonse Spina, ou quel que soit l'auteur, qui est certainement un néophyte espagnol, qui ait fait l'*Histoire des Juifs en Espagne*, raconte, dans le troisième

livre *De bello judaico*, que, dans le village de Tavara, appartenant à Louis d'Almanza, dans le royaume de Castille, un forgeron juif dont le fils avait été juridiquement condamné à mort, contrefit le fou, et se mit à parcourir le pays en poussant des cris affreux, de sorte qu'on le laissait faire, parce qu'on l'excusait à cause de sa folie. Cependant ce n'était qu'une feinte, et le traître forgeait en secret avec ses autres enfants des barres de fer percées de trous qu'il voulait faire servir à fermer et enclouer pendant la nuit toutes les portes des maisons. Il avait aussi préparé des pointes de fer qu'on appelle en Espagne des *abrojos*, dont les malfaiteurs se servent ordinairement pour blesser les pieds des chevaux et des hommes qui passent dans les endroits où on les a placées. Une fois que tous ces engins furent prêts, il commença son œuvre une nuit à la faveur des ténèbres, et parcourant la localité avec tous les signes de sa folie ordinaire, il encloua les portes des maisons et sema partout ses pointes de fer pour en blesser ceux qui viendraient à bout de sortir de chez eux. Cela fait, à l'aide, sans aucun doute, de plusieurs autres Juifs qui désiraient comme lui la destruction de tous les chrétiens du village, il mit le feu aux maisons et s'enfuit. Éveillés par le feu et par la fumée, les habitants se levèrent en hâte; pour fuir l'incendie, ils courent ouvrir leurs portes, mais ne pouvant en venir à bout, ils périrent en grand nombre. Ceux qui purent sortir, rencontrèrent les pointes de fer qui leur blessèrent les pieds.

Quand le roi apprit ce qui s'était passé, il fit mettre à mort tous les Juifs trouvés dans le village. Rappelons ici, comme confirmation de ce que nous avons dit et de ce que nous dirons dans la suite, un monument historique très-important, la bulle de l'antipape Benoît XIII, publiée en 1415 en Espagne contre le Talmud et ses doctrines, qu'elles déclarent intolérantes sous le rapport religieux et moral, et contraires à la raison naturelle. Cette bulle montre clairement le dommage que causaient à la société chrétienne les ruses commerciales des Juifs quand ils avaient affaire aux chrétiens, et avec quelle opiniâtreté ce peuple persévérait dans sa perfidie, malgré les menaces dont il était l'objet.

L'auteur que nous venons de citer nous apprend un autre fait. Sous le règne de Jean II, en Castille, et pendant la régence de sa mère Catherine, un médecin juif de Ségovie acheta à prix d'or une hostie consacrée, qu'il jeta dans l'eau bouillante, en compagnie de plusieurs complices. Quelques-uns de ceux-ci, épouvantés de cet horrible sacrilége, reprirent l'hostie et la rapportèrent au monastère de Sainte-Croix de l'ordre des Frères-Prêcheurs, afin d'éviter le châtiment qu'ils auraient à subir si le fait était découvert. Le prieur du couvent fit connaître le fait à l'évêque de Ségovie, Jean de Oxerdesillas. La régente, qui se trouvait alors dans cette ville, en eut connaissance. On fit faire des recherches actives, on retrouva les coupables, et, parmi eux, don Mair, le

médecin juif dont nous venons de parler, qui avait été médecin du roi Henri. Mis à la torture, non-seulement il avoua l'outrage qu'il avait fait au saint Sacrement, mais il déclara encore qu'il était cause de la mort du roi Henri, et il fut condamné à mort avec ses complices. Cette révélation poussa l'évêque à faire des recherches plus exactes encore sur les méfaits des Juifs. Ceux-ci, craignant d'être découverts, gagnèrent à force d'argent le sommelier de l'évêque, afin de se débarrasser de ce vigilant pontife par le poison. Le sommelier reçut l'argent, et, profitant d'un moment où le cuisinier était absent, il jeta le poison dans un vase rempli de sauce; puis il revint préparer la table de son maître. Le cuisinier, de retour, continua son travail; mais, quelques gouttes de la sauce empoisonnée lui étant tombées sur les mains, il fut tout étonné de ressentir presque aussitôt une inflammation très-douloureuse. Il reconnut ainsi que la sauce était empoisonnée, et il avertit l'évêque de ce qui venait d'arriver. On rechercha l'auteur du crime; les soupçons ne tardèrent pas à tomber sur le sommelier, qui finit par s'avouer coupable et qui fut condamné à mort avec quelques Juifs: les autres coupables prirent la fuite. « Ces faits, ajoute l'auteur que nous suivons, m'ont été racontés par le R. P. Martin de Cordoue, de l'ordre des Augustins, qui les tenait de frère Jean de Canalejas, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et témoin oculaire de toute la procédure. »

Ajoutons à tout cela de curieux aveux faits par le

Juif Salomon ben-Sevet, dans une conversation avec le roi Alphonse au sujet de l'immoralité de la Synagogue dans ses rapports avec les chrétiens, à l'époque même dont nous nous occupons. Ben-Sevet, comparant les chrétiens aux Juifs, dans leurs prières et dans leurs coutumes, dit que ces derniers prient plus que les chrétiens (1), et il ajoute : « Les chrétiens, « pour respecter leurs lois, s'abstiennent des rapines, « des fraudes, de l'usure et d'autres choses sembla- « bles... Les Juifs, au contraire, n'ont pas l'habitude « de s'abstenir du vol, de la fraude et de la rapine. » Et ailleurs : « Les Juifs, avec la finesse de leur esprit « et avec leur adresse, connaissent mieux que les « chrétiens les moyens de faire du gain, de sorte « qu'ils se sont acquis de grandes richesses par l'ini- « quité de leurs usures. Quiconque voudrait s'assurer « de la vérité, trouverait que le tiers des terres et des « autres propriétés de l'Espagne est tombé entre les « mains des Juifs par l'excès de leurs usures. » Notre auteur continue, et il énumère les causes principales des calamités arrivées aux Juifs parmi les chrétiens (2) : « 1° la gravité des fautes de leurs pères ; « 2° le peu de droit qu'ils ont à la bienveillance ; 3° la « mort de Jésus de Nazareth. Ce n'est pas en vain « que Moïse a dit que si nous immolions les dieux « abominables des Égyptiens en leur présence, nous « serions accablés sous les pierres qu'ils nous jet-

(1) *Res Judæorum a Georgio Genteo editæ*, p. 76, 329, etc.
(2) P. 339.

« teraient. La quatrième cause a rapport à l'amour « de la loi, des femmes et des richesses. En cela les « Juifs se conduisent comme les autres peuples. Il « y a longtemps que les Juifs d'Espagne se sont « mis à aimer les jeunes filles chrétiennes, par suite « de la trop grande familiarité dans laquelle ils vi- « vent avec elles. Et il y en a qui ne craignent pas « d'affirmer hautement que ce n'est qu'une faute lé- « gère d'aimer des femmes chrétiennes, puisqu'il « n'y avait qu'une peine légère infligée dans ce cas « aux infracteurs de la loi, c'est-à-dire la peine du « bâton; ils oublient que les embûches que leur ten- « dent leurs rivaux leur coûtent souvent la vie. Aussi « les Kabbalistes jugent-ils que ces hommes seront « condamnés aux supplices éternels. Mais ce qu'il y a « de plus criminel en cela, c'est qu'un pareil com- « merce augmente le nombre des idolâtres (des chré- « tiens). Le désir des richesses a aussi poussé les Juifs « à porter leur faux dans la moisson des affaires et de « l'industrie des chrétiens, d'où est venu le mal « très-grave des vols et des rapines auxquels ils se « livrent... La sixième cause est le parjure qu'ils « commettent sans aucune retenue. La septième est « l'orgueil et l'ambition qui ont poussé quelques-uns « des nôtres à vouloir dominer sur les chrétiens et « sur tous les peuples, etc. »

Un pareil aveu de la part d'un Juif est, certes, précieux à recueillir. Que ceux maintenant qui comprennent le principe religieux du christianisme, qui aiment l'ordre,

les bonnes mœurs et leur patrie, disent si la mesure qui expulsa les Juifs d'Espagne est justifiée. Et que penseront-ils de cette mesure, si nous ajoutons que les Juifs prétendaient avoir des droits spéciaux à dominer en Espagne, parce que c'était une tradition parmi eux (c'est le même Ben-Sevet qui le reconnaît) qu'il existe dans ce pays des descendants des tribus de Juda et de Benjamin, de l'une desquelles doit naître le Messie qu'ils attendent ? Cette croyance traditionnelle rendit la Synagogue plus ardente à renverser la domination chrétienne dans ce pays que dans les autres. Ils se confirmaient encore dans cette croyance en lisant dans le prophète Abdias le mot *Sepharad*, que leurs rabbins interprètent par le mot *Espagne*, et ils s'imaginaient qu'ils deviendraient les maîtres de l'Espagne sous la conduite du Messie.

Simon Tuzzato, l'un des maîtres de la Synagogue, tout en blâmant les décrets de Ferdinand relatifs à l'expulsion des Juifs, avoue franchement que le grand nombre des Juifs espagnols, qu'il fait monter à un million, porte facilement à croire qu'il se trouve parmi eux bien des motifs de révolte qui expliquent les soupçons du roi d'Espagne. Si l'on ajoute à cela les craintes qu'inspiraient les Maures d'outre-mer, avec lesquels les Juifs étaient presque toujours d'intelligence, l'on comprendra mieux encore la mesure prise à leur égard. Enfin, le même rabbin avoue qu'un grand nombre de meurtres et de vols avaient été commis par les Juifs ses frères au préjudice des chrétiens, ce qui

ne devait pas être d'un poids léger dans la détermination du roi. Blanca (1) compte au nombre de ces excès le meurtre de Pierre Arbuesio, inquisiteur du Saint-Office, crime comploté par les Juifs, qui gagnèrent deux chrétiens pour mettre à exécution leur horrible dessein. Cet assassinat est de l'année 1485. Et il faut y ajouter les nombreuses irrévérences commises à l'égard des mystères de notre sainte religion, surtout à l'égard de l'Eucharistie, objet de leur haine spéciale et qu'ils cherchèrent à se procurer par le vol ou à force d'argent, afin de témoigner, par leurs paroles et par leurs actes, combien ils l'avaient en abomination. Tous ces faits sont connus par les révélations du néophyte Alphonse Spina.

Nous ne devons pas d'ailleurs passer sous silence d'autres graves scandales dont fut affligée l'Église d'Espagne par les opérations magiques, les maléfices, les incantations que les Juifs y introduisaient en fréquentant les chrétiens. On voit combien ces sortes de pratiques sont funestes à la religion et à la morale chrétienne. Les réformes provoquées par le cardinal archevêque de Tolède, avec le secours de Ferdinand, prouvent à quel point le mal s'était étendu. Jérôme Paolo, jurisconsulte de Barcelone, écrivait à cette époque à Paolo Pompilio, en lui donnant des détails sur la situation de Barcelone : « Notre ville est particulièrement « digne de louanges par-dessus toutes les autres, parce

(1) Hieronymus Blanca, *Commentat. rerum Aragon.*

« qu'il n'est pas possible aux Juifs d'y habiter, comme « étant une race sordide, débauchée, impudente, su- « perbe et exécrable, quand elle n'est pas contenue « par le frein de l'esclavage, race adonnée à l'usure « et à toute sorte de gains honteux, et essayant, par « suite de la haine singulière qu'elle porte aux chré- « tiens, de les tromper de toute manière. »

Après avoir rapporté tous ces faits, dont la plupart s'appuient du témoignage même des Juifs, il nous semble que les défenseurs de la Synagogue devraient perdre de leurs illusions, puisque c'est dans le décret d'expulsion porté par Ferdinand qu'ils trouvent le comble de l'injustice dont on a usé à l'égard des Juifs. Tous les hommes d'État, sans exception, ont applaudi à l'expulsion des Maures ; pourquoi désapprouveraient-ils l'expulsion des Juifs, qui s'appuie sur les mêmes raisons ? Tout le monde ne devrait-il pas voir qu'il y avait des motifs plus puissants encore de prendre la mesure dont les Juifs ont souffert, puisque ceux-ci s'entendaient habituellement avec les Maures et qu'ils secondaient de toutes leurs forces les entreprises de ces peuples contre les chrétiens, tant est grande leur haine contre le nom du Christ et ses adorateurs ? N'est-il pas prouvé en effet qu'ils ont toujours cherché à déshonorer ce nom et à exterminer ceux qui le révèrent ? Certainement les Maures, plus tolérants en matière de religion, moins corrompus en matière de morale, méritaient d'être traités avec plus d'égards que les Juifs, nation qui s'était montrée plus que toute autre dange-

reuse et fatale pour la société, et dont la plus grande partie, chassée trois siècles auparavant à cause de ses méfaits, réfugiée en Espagne grâce à l'indulgence des princes, se rendait continuellement indigne, par son ingratitude, de l'hospitalité qu'on lui avait accordée.

Enfin, pour comprendre le caractère perfide de cette nation, caractère si conforme à l'esprit des Pharisiens, dont les Juifs ont suivi de tout temps la doctrine et les exemples, il suffit de lire les protestations adressées à Charles-Quint, successeur de Ferdinand, par quelques Juifs qui avaient embrassé le christianisme pour éviter l'exil. Ces Juifs, qui suivaient en secret les rites de la Synagogue, ayant trouvé une occasion favorable de manifester leur perfidie, envoyèrent des députés à Charles-Quint pour lui remontrer « qu'ils avaient em-« brassé l'Évangile malgré eux, ajoutant qu'ils faisaient « honnêtement leur commerce, qu'ils étaient les plus « utiles et, peut-être, les plus fidèles sujets de son « royaume. Ils espéraient donc qu'en conséquence on « leur laisserait la liberté de revenir à leur ancienne « religion. Ils promettaient en outre de venir en aide « aux besoins de l'État, et offraient huit cent mille « écus d'or en reconnaissance de ce bienfait. » Notons en passant l'impudence de ces hommes qui osent se donner comme les meilleurs sujets du royaume, après que leurs maîtres eux-mêmes ont avoué les crimes des Juifs et tous les maux qu'ils ont causés à la société et à la religion chrétienne. Ouvrons l'Évangile, et nous verrons comme ces protestations s'accordent merveil-

leusement avec leur caractère : *Gratias tibi ago, Deus,* disait le Pharisien dans le Temple, *quia non sum sicut cæteri homines, raptores, injusti, adulteri, veluti hic publicanus.* Notre-Seigneur Jésus-Christ disait d'eux avec une merveilleuse justesse : *Labiis me honorant, cor autem eorum longe est a me.* Voici, à ce sujet, la confession ingénue d'un Juif qui avait rencontré un chrétien dans un voyage qu'il faisait en Castille, et qui lui dit, en se séparant de lui : « Tu sais combien nous nous « sommes donné de marques de bienveillance dans ce « voyage, où nous nous sommes conduits en frères l'un « à l'égard de l'autre. Sache toutefois que, quels « qu'aient été les signes de bienveillance que je t'aie « montrés, la haine que je nourris dans mon cœur « n'en était pas moins grande. En récompense des ser- « vices que tu m'as rendus, je veux te donner cet avis : « Ne te fie jamais à un Juif, quelle que soit l'amitié « qu'il te montre (1). »

Tel était en effet le système adopté et pratiqué par les maîtres de la Synagogue à cette époque : savoir envelopper leurs paroles et leurs actions de l'hypocrisie la plus subtile, afin de tromper les hommes simples. Après un examen attentif des écrits d'Abrabanel, que les Juifs regardent comme l'oracle de la Synagogue, Bartolocci conclut ainsi (2) : « Ce fut le plus grand en- « nemi des chrétiens. Mais ce qu'il y a de plus abo-

(1) *Itinéraire du P. Philippe a SS. Trinitate,* liv. VI, c. VIII.

(2) *Bibliotheca rabb.*, t. III, p. 875.

« minable en lui, c'est que, dans le temps même où il « remplissait ses livres de malédictions contre les ado- « rateurs de Jésus-Christ, dans ce temps-là même il « flattait les princes chrétiens. Il n'évitait pas la so- « ciété des fidèles, et semblait prendre plaisir, au con- « traire, à converser amicalement et familièrement avec « eux. Il exprimait même quelquefois des sentiments « qui l'auraient fait prendre pour un parfait chrétien. « Cependant, il gardait dans son cœur le venin de la « haine contre le christianisme, et il en imprégnait ses « écrits, répandant partout, et surtout dans ses Com- « mentaires sur les Écritures, des blasphèmes contre « Jésus-Christ, contre son Église, contre le Souverain « Pontife, contre les Évêques et le clergé, et contre « tous les catholiques romains. Il est difficile de ren- « contrer une page de ses observations sur les pro- « phètes, qui ne contienne quelqu'une de ses perni- « cieuses idées. » Si telles étaient la doctrine et les actions de l'un des plus respectables maîtres de la Synagogue d'Espagne, que devra-t-on penser des disciples qui recevaient ses leçons?

Il nous semble que, en présence de tous ces faits, si l'on trouve des reproches à faire au tribunal de la sainte Inquisition en Espagne, ce n'est certainement pas pour les rigueurs qu'il a exercées contre la Synagogue, dont tout le dessein était de combattre les dogmes et de renverser la morale de l'Évangile. Il faudrait ne pas sentir la force du principe chrétien, ne pas être touché de sa vérité et de sa sainteté, et ne pas

aimer l'ordre social, pour ne pas détester hautement la conduite des Juifs d'Espagne. Mais reprenons la suite des événements.

Beaucoup de Juifs chassés d'Espagne se réfugièrent en Portugal. Le roi Emmanuel tint conseil à ce sujet avec les principaux seigneurs de sa cour (1). On convint avant tout que les Juifs formaient une classe nuisible à la société et à l'État, principalement dans les pays chrétiens, et l'on délibéra sur le meilleur parti à prendre en cette circonstance. La majorité rejeta l'avis de ceux qui voyaient dans leurs richesses un avantage pour l'État. « Ce n'est pas sans motif, observa-t-on, que ce « peuple a été expulsé de France, de plusieurs provin- « ces d'Allemagne, et des royaumes d'Aragon et de « Castille. Et les princes ont agi de la sorte, parce « qu'ils ont moins estimé l'abondance des tributs im- « posés sur les Juifs que l'intégrité de la religion, con- « vaincus que les Juifs attentaient à la croyance des « simples, qu'ils outrageaient le très-saint nom de « Jésus, et que leurs discours entretenaient de fu- « nestes erreurs dans l'esprit d'un grand nombre et « entraînaient la ruine des hommes les moins instruits. « Il n'était pas prudent d'ailleurs de se confier à ces « ennemis du nom chrétien, qu'aucun précepte de « religion ne pouvait empêcher de révéler à l'étranger « les secrets qu'ils auraient découverts, et de nous tra- « hir pour de l'argent. Quant aux avantages qu'ils

(1) Hieronymi Osorii *De Rebus Emmanuelis regis Lusitaniæ* lib. I.

« peuvent procurer, il valait certainement mieux ren-
« voyer ces gens connus par leurs fraudes avec tous
« les biens qu'ils possèdent, que d'avoir à les expulser
« après qu'ils auraient accaparé toutes les richesses
« du royaume, puisque dans la circonstance actuelle
« ils ne pourraient emporter avec eux que ce qu'ils ont
« acquis en Espagne. S'ils restaient plus longtemps
« dans le royaume, on devait s'attendre à les voir
« s'enrichir aux dépens des chrétiens, grâce aux
« fraudes et aux fourberies dans lesquelles ils sont
« passés maîtres. » Emmanuel, frappé de ces considérations, publia, en 1496, le décret qui expulsait de son royaume tous les Juifs et les Maures.

Après avoir fait connaître les puissantes raisons et les faits qui amenèrent les rois d'Espagne et de Portugal à éloigner la nation israélite de leurs États, nous tenons à dire que nous sommes et que nous serons toujours bien éloigné d'approuver la conduite des chrétiens ou des autres personnes qui employèrent toutes sortes de cruautés et de violences pour transporter hors de ces pays les infortunés punis par les lois. Ces violences et ces cruautés n'étaient nullement approuvées par les princes, et elles sont contraires à la justice et aux maximes du christianisme. L'histoire de cet exil qui amena un assez grand nombre de Juifs à Gênes nous rappelle que Tanarega, dans les *Fastes* de cette ville, rapporte une ancienne loi par laquelle il était interdit à aucun Juif d'y rester plus de trois jours, passé les-

quels il devait quitter la ville (1). Ne doit-on pas supposer que quelque fait criminel avait poussé le sénat génois à rendre ce décret si sévère ?

Nous avons maintenant à rechercher les actes de la Synagogue dans les autres pays pendant le même siècle. Scardeoni écrit ce qui suit dans son ouvrage sur les antiquités de Padoue: « En 1491, lorsqu'on « établit dans cette ville le Mont-de-Piété pour affran- « chir les chrétiens des usures exercées sur eux par « les Juifs, qui exigeaient vingt pour cent de leurs « prêts, on abolit vingt-deux banques que les Juifs « avaient montées, et qui leur procuraient un béné- « fice annuel de vingt mille écus d'or. On les me- « naça en même temps d'une très-forte amende, s'ils « continuaient leurs opérations. »

Jean-Matthias Beekr, dans son *Histoire du Mecklembourg*, rapporte, sous la date de 1492, un fait qui inquiéta vivement le prince Magne III. Les Juifs commirent à cette époque un crime horrible. Un prêtre de Stenberg, appelé Pierre Danois, homme de mœurs dissolues, ne pouvant payer une dette qu'il avait contractée envers un Juif nommé Éléazar, fut engagé par celui-ci à livrer deux hosties consacrées en compensation. Le Juif conserva ces précieux objets jusqu'au jour des noces de sa fille, où se rendirent d'autres Juifs qui connaissaient l'acquisition faite par leur coreligionnaire. Celui-ci posa avec mépris les hosties sur la

(1) Tanarega, *Storia di Genova* (Hist. de Gênes), cité par Muratori, *Annali d'Italia*, t. XXIV, p. 531.

table, sur laquelle se trouvaient quelques flambeaux allumés ; puis il perça les hosties. Tout à coup on vit le sang couler. Ce prodige effraya les convives, et Éléazar, non moins épouvanté, chargea sa femme de restituer au prêtre ces hosties consacrées. Celui-ci, non moins effrayé du miracle, ne put longtemps résister à ses remords, et il finit par révéler son propre sacrilége et celui des Juifs. A la suite du procès qui fut instruit, vingt-cinq Juifs furent condamnés au feu, et leurs autres coreligionnaires furent bannis de la ville. Le prêtre, après avoir avoué sans détour tout son crime, fut dégradé et pareillement condamné à mort. L'historien ajoute que le miracle a été révoqué en doute de son temps et a fait l'objet d'un grand nombre de discussions : « Pour nous, dit-il, nous pensons qu'il faut s'en tenir aux témoignages contemporains, car il n'est pas facile d'en imposer en cette matière à tant d'hommes témoins du fait, et qui firent toutes les recherches nécessaires pour s'assurer que le prodige n'était pas le résultat de la fraude et de l'imposture. D'ailleurs aucun doute ne s'est élevé au sujet du vol sacrilége commis par le prêtre, et de l'acte abominable dû à la perversité des Juifs. »

Il est certain que, entre les crimes de tout genre commis par les Juifs dans ce siècle, il y en a beaucoup qui ont eu pour objet l'auguste sacrement de l'Eucharistie, sans parler de ceux qui avaient précédé et de ceux dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Je sais bien que les hérétiques font tous

leurs efforts pour contester la réalité des prodiges qui accompagnèrent plusieurs de ces sacriléges, et ils cherchent ainsi à jeter des doutes sur les faits mêmes à l'occasion desquels les miracles ont été opérés. Nous soumettrons les réflexions suivantes à ces incrédules. Le mépris et l'horreur que les Juifs ressentent pour les mystères du christianisme resteront toujours comme des faits incontestables, quand même on nierait que Jésus-Christ soit réellement présent sous les espèces eucharistiques. La multiplicité des faits de cette nature qu'on lit dans l'histoire de l'Église, faits accomplis en divers temps et en divers lieux, exclut l'idée de quelque invention ou de quelque falsification volontaire qu'on pourrait reprocher aux historiens. Or, des actes semblables seront toujours une offense très-grave envers le christianisme; ils seront toujours un signe évident de l'intolérance des Juifs à l'égard de la religion de Jésus-Christ, intolérance qui poussait nécessairement les gouvernements chrétiens à prendre des mesures rigoureuses contre les profanateurs. Qu'arriverait-il, nous le demandons, si, de nos jours, un Juif entrait, par exemple, dans l'église de Saint-Paul de Londres, et osait y commettre des actes outrageants pour le culte chrétien ?

Il nous semble, d'un autre côté, que nos adversaires devraient tirer d'autres conclusions des faits que nous avons rapportés. Les prodiges opérés par la sainte Eucharistie, prodiges attestés par tant de témoignages et par l'aveu même des Juifs, dont plusieurs se con-

vertirent en les voyant et renoncèrent à la Synagogue pour embrasser la religion de Jésus-Christ; la croyance publique et ferme de l'antique Église à la présence réelle de Jésus dans ce sacrement; la fureur infernale qui poussa les Juifs à insulter et à outrager ce Sacrement auguste, tout cela ne devrait-il pas les faire revenir de leurs erreurs sur ce mystère ? Si, en effet, le vrai corps et le vrai sang du Fils de Dieu n'existaient pas dans l'Eucharistie, comme ils le prétendent, comment s'expliquer cette haine inspirée par le démon à la Synagogue qui, devenue l'instrument de sa malice, ne cessa de blasphémer et d'outrager le corps adorable de notre Sauveur ?

Seizième siècle.

Le seizième siècle ne diffère pas des précédents ; il nous fournit autant d'exemples de la perversité judaïque. Afin de mieux faire comprendre avec combien de justice le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique s'employaient à réprimer et à éloigner de la société les maux qui en provenaient, je commencerai par le témoignage de deux écrivains Juifs qui entrèrent dans le sein de l'Église après avoir renoncé au judaïsme. Le premier est Victor de Cobden, et l'autre Pfeffercorn ; ce dernier, à la vérité, apostasia dans la suite et retourna à ses anciens préjugés, mais cela n'affaiblit pas le fait de son témoignage. Cobden dévoila ouvertement la malice et la perversité de la Synagogue. Il af-

firme d'une manière absolue qu'il n'y a pas de nation plus injuste et plus obstinée que celle des Juifs. Entre autres choses dignes d'attention, il montre avec quelle adresse le Juif sait s'introduire dans les localités où il n'est pas connu, en employant tous les moyens capables de séduire les étrangers. Il sait adroitement flatter les habitants et leur montre un très-grand respect; il fait valoir l'utilité dont il pourra être pour le commerce à cause de l'argent qu'il possède; il multiplie les promesses, et c'est ainsi qu'il s'insinue d'abord dans les esprits. Mais cela n'est rien; ce qui suit est tellement extraordinaire, qu'on ne peut le lire sans étonnement: « Il y a un autre genre de malhonnêteté, dit Cobden, « qui permet à ces scélérats de Juifs de s'enrichir, et « je le ferai connaître sans détour, afin de mettre en « garde contre leur perfidie, et de montrer qu'on ne doit « nullement se fier à eux. Dans quelques endroits, sur « leurs livres de vente et de paiement et dans les ac- « tes sous seing privé, ils prêtent de l'argent sans pra- « tiquer l'usure; mais il ne faudrait pas se fier à ces « apparences, car ils savent parfaitement changer ou « falsifier les sceaux; ils imitent et contrefont les écri- « tures des autres, ils ajoutent et retranchent, ils mo- « difient ce qu'il leur convient de changer; ils fabri- « quent aussi de nouvelles obligations, et enfin, « trompent de toutes les façons, comme cela a été « prouvé bien souvent. C'est pour cela que l'empe- « reur Maximilien a puni les coupables en plusieurs « lieux de son empire, en Autriche, en Styrie et en

« Carinthie, et qu'il en a fait expulser d'autres aussitôt « qu'il eut été assuré de ces falsifications. Il est facile « de voir par cela combien les fraudes des Juifs nuisent « à la prospérité des chrétiens. »

Ailleurs, le même auteur dévoile l'intolérance barbare dont les Juifs usaient à l'égard des chrétiens, et il en fournit plusieurs exemples : « Un Juif respectable « par sa naissance et par ses richesses, dit-il au cha- « pitre XXI, convaincu de la fausseté de sa religion, « embrassa le christianisme. Ses compatriotes en con- « çurent une telle fureur, qu'ils cherchaient les moyens « les plus criminels de lui enlever la vie. Ne pouvant « venir à bout de leur dessein, parce qu'il se tenait sur « ses gardes et qu'il évitait leurs embûches, ils eurent « recours à deux mauvais chrétiens qu'ils séduisirent « par l'appât de l'or. Ceux-ci finirent par se faire re- « garder comme des amis par le néophyte, et ils pro- « fitèrent de la confiance qu'ils lui inspiraient pour le « conduire dans un lieu écarté, où ils le remirent en- « tre les mains de ses ennemis, qui le firent périr « d'une façon cruelle. » Voici un autre exemple cité par Cobden : « Un enfant juif se trouvant par hasard « avec des enfants de son âge, qui étaient chrétiens, « entra avec eux dans une église, et, de retour chez « lui, il raconta à ses parents ce qu'il y avait vu. Ceux- « ci lui firent de grands reproches sur sa conduite, ce « qui ne l'empêcha pas de visiter plusieurs fois encore « la même église avec ses camarades. Cette conduite « irrita tellement sa mère, qui était pleine d'un zèle

« ardent pour le judaïsme, qu'elle résolut de tuer se-
« crètement son propre enfant, dans la crainte qu'il
« ne finît par embrasser le christianisme, et elle exécuta
« son affreux projet. »

Le portrait des Juifs tracé par Pfeffercorn ne diffère pas du précédent. Le Juif, écrit-il, est toujours porté à la fourberie et à la fraude; c'est toujours avec des intentions de tromper qu'il traite d'affaires avec les chrétiens. Il reçoit sans aucun scrupule le fruit des vols sacriléges des autres, et lui-même enseigne aux autres l'art de voler. Il y a sans doute dans le monde bien des hérésies et bien des croyances différentes, mais il n'y a pas de secte plus malhonnête, plus dangereuse, plus trompeuse, plus funeste au peuple chrétien que la secte immonde des Juifs. Nuit et jour, ces hommes ne s'occupent qu'à méditer les moyens de détruire et de renverser la puissance des chrétiens. Et, quand ils n'en trouvent pas d'autres, ils emploient l'usure, ils emploient tous les genres possibles de fraudes, s'insinuent partout avec tous les signes apparents de la bienveillance, de l'amitié, et d'un commerce plein de charme (1).

Notre auteur va plus loin, et il note le zèle qu'apportent les Juifs, comme s'il s'agissait d'un acte religieux, à blasphémer continuellement les plus augustes mystères du christianisme, ce qu'il reconnaît être tout à fait opposé à la vraie doctrine de Moïse.

(1) Pfeffercorn, part. II.

Mais les Juifs méprisent les préceptes de Moïse, et suivent plus volontiers les enseignements pervers du Talmud. Aussi ont-ils déclaré la guerre à la vérité et à la justice, en ennemis qu'ils sont de Dieu et de la nature. Résister à leur opiniâtre malice, employer contre eux le conseil, les actes et l'autorité, c'est vraiment se montrer fidèle à Jésus-Christ, comme c'est agir pour le plus grand bien de la société, que de les éloigner des frontières de l'Empire, ainsi que des hommes nuisibles au bien public. Tel est le portrait que cet auteur nous trace de la Synagogue à cette époque.

Les faits confirment la véracité de ces témoignages. Ouvrons d'abord l'*Histoire byzantine* (1) à l'année 1522. Avant que le sultan Soliman prît les rênes de l'empire, un magicien juif vint le trouver, et lui prédit qu'il régnerait. Soliman étant en effet monté sur le trône, demanda au magicien quels seraient les événements de son règne. Le Juif répondit : « Tant que « les chrétiens resteront dans les villes, ils tenteront « tout pour exciter des séditions, et ils feront empe- « reur celui qui se sera mis à la tête de la révolte. « Vous devez donc, grand sultan, chasser et détruire « ces hommes avant qu'ils ne commettent ce méfait. » Le sultan tint conseil à ce sujet, et il aurait fait massacrer tous les chrétiens, si Piri-pacha ne s'était opposé à un dessein si cruel. Qui ne reconnaît, dans ce

(1) *Chronicon historiæ byzantinæ* Ducæ Michaelis Nepotis.

conseil du Juif à Soliman, l'idée du *Cherem*, c'est-à-dire de la destruction des chrétiens, que ne cesse de méditer l'impiété judaïque? Sans l'opposition du pacha, on aurait vu se renouveler les scènes du cinquième et du sixième siècle.

On lit dans la *Chronique de Nuremberg*, sous la date de 1532 (1), que les Juifs de Prague et de Francfort avaient trouvé une espèce de poison si subtil, qu'il suffisait d'une seule goutte pour faire périr subitement un homme ou une bête de somme. Un Juif en avait fait l'expérience sur un chien. Quand on apprit cela, le Juif fut mis en prison, et il avoua la découverte faite par ses frères en vue de l'employer contre les chrétiens. Vers cette époque, Paul Jove dit en parlant des coutumes des Moscovites (2) : « Les Moscovites ont une « telle horreur de la race Juive, qu'ils frémissent à « la seule pensée de ce peuple, et qu'ils ne veulent « pas les recevoir dans leur pays, parce qu'ils les « regardent comme des hommes pervers et malfai- « sants. »

En 1555, l'empereur Charles-Quint condamna à mort un Juif fanatique qui voulait se faire passer pour le Messie. Ce Juif avait séduit un grand nombre de ses frères par des opérations magiques; ceux-ci, le prenant pour le restaurateur du royaume d'Israël, excitèrent des séditions sur plusieurs points de l'Empire.

(1) J. Burchardus Menchenius, *Rerum germanicarum*, t. II, p. 81.
(2) *De legatione Basilii Magni, principis Moscoviæ, ad Clementem VII.*

Etait-ce un acte de précaution ou un acte de justice, de réprimer la révolte de ces hommes pervers ?

Famien Strada (1) raconte qu'un certain Michez, homme remuant et ambitieux, qui s'était enfui d'Espagne et s'était réfugié à Anvers, où il se faisait passer pour chrétien, se concilia la faveur de la reine Marie et des principaux seigneurs de la cour. Il profita de cette faveur pour enlever une noble demoiselle avec laquelle il se rendit à Venise. De là il passa à Constantinople, où il épousa une dame juive très-riche. On le voit ensuite en Cilicie, où il entre en relations d'amitié avec Sélim, fils de Soliman, dont il satisfait tous les désirs et sert les plus honteuses passions. Lorsque Sélim succéda à son père, Michez devint son conseiller pour les affaires relatives à la guerre. C'est grâce à son influence et à ses perfides menées que les plus cruelles calamités fondirent alors sur les habitants de Venise, de l'île de Chypre et d'autres pays encore. Les annales de ces pays en ont fait plus d'une fois une amère mention.

Il est à propos de rappeler ici un passage d'une bulle de saint Pie V publiée en 1569. Cette bulle décrète l'expulsion des Juifs de quelques provinces des États de l'Église. Le zélé pontife savait quel mal faisait aux chrétiens leur commerce journalier avec les Juifs : « Toutefois, dit-il, leur impiété, voilée par toute sorte « d'artifices réprouvés, allait si loin, qu'il devenait

(1) *De bello belgico*, decas I, lib. V.

« nécessaire, pour le salut des nôtres, d'opposer un « prompt remède à la violence d'un si grand mal. « En effet, sans parler des divers genres d'usure au « moyen desquels les Juifs dépouillent partout les « pauvres chrétiens de leurs biens, nous regardons « comme suffisamment établi qu'ils sont recéleurs et « complices de vols de tous genres, sacrés et profanes, « en en dissimulant les produits de diverses manières, « ou en les faisant disparaître, ou en les transportant « ailleurs, ou en les transformant pour les rendre mé- « connaissables. Un grand nombre d'entre eux, sous « prétexte de traiter des affaires qui se rapportent à « leur commerce, fréquentent les maisons des femmes « honnêtes et les excitent au mal par les appâts les « plus honteux ; et, ce qu'il y a de plus pernicieux, « par des charmes, des maléfices et diverses autres « superstitions magiques auxquelles ils s'adonnent, ils « séduisent les esprits faibles ou téméraires, et leur « persuadent qu'on peut prévoir l'avenir, retrouver « les objets dérobés, découvrir des trésors et autres « choses cachées, toutes choses qu'il est défendu aux « hommes de rechercher. Enfin, il est suffisamment « connu avec quelle indignité cette race perverse pro- « nonce le nom vénérable de Jésus-Christ, etc. »

Notons encore ici que saint Pie V, au commencement de son pontificat, rappela à la mémoire du rabbin Élie Carcassio, président de la synagogue de Rome, la promesse que celui-ci lui avait faite lorsqu'il n'était que cardinal, c'est-à-dire qu'il se ferait chrétien si le

cardinal devenait pape. Élie exécuta sa promesse et se convertit avec plusieurs membres de la Synagogue, qui étaient les plus distingués des rabbins de cette époque. Le Souverain Pontife ne manqua pas sans doute d'être informé par eux touchant les maux et les scandales que souffrait le christianisme de la part des Juifs. L'histoire nous montre plus d'une fois que les néophytes ont concouru, directement ou indirectement, aux délibérations des autorités civiles ou ecclésiastiques relatives aux Juifs; ils ont sincèrement avoué l'iniquité de la Synagogue, et les inconvénients qu'aurait pour les chrétiens la fréquentation des Juifs, à cause de la sévérité de la morale chrétienne et du relâchement de la conscience des Juifs sous tous les rapports, ce qui constitue un antagonisme irréconciliable entre les deux morales et était cause d'un grand scandale pour les consciences peu éclairées.

Quant à ce qui regarde la magie, Georges Godelmann, qui écrivait à cette époque, reproche à la Synagogue l'abus qu'elle faisait des oracles divins proférés par les anciens prophètes et les pratiques d'incantation et de magie si injurieuses à la religion et à la morale, auxquelles l'avait poussé l'étude de la *Kabbale*. Et il s'écrie : « Il est « vraiment étonnant que, pendant que l'Évangile brille « d'une si vive lumière, il se trouve des princes et des « républiques qui tolèrent et protégent les blasphèmes « et les opérations magiques de ce peuple. C'est pour « cela que Christophe, duc de Wurtemberg, rejeta « le conseil de ceux qui, sous prétexte d'une utilité

« spécieuse, demandaient l'admission des Juifs dans « l'État. On ne saurait trop louer la conduite des rois « de Danemark et de Suède, des électeurs, des prin- « ces et des villes de Saxe, qui n'admettent pas chez « eux une nation si impie (1). »

Les Musulmans, qui professent un grand respect religieux pour Jésus, fils de Marie, ont porté des peines graves contre ceux qui le maudissent. Il arriva cependant en 1577, à ce que rapporte Gerlach, attaché à l'ambassade impériale près la Porte Ottomane, qu'un chrétien et un Juif ayant une dispute entre eux à Constantinople, le Juif appela Jésus *Mamzer*, ce qui revient à dire *bâtard*. Le sultan fut informé du fait. Il demanda au mufti quelle peine méritait celui qui avait maudit *Isaï ben Mariam*, Jésus, fils de Marie; on lui répondit que, d'après l'opinion de quelques anciens docteurs, il devait être condamné au feu, d'après d'autres à une prison perpétuelle, d'après d'autres enfin soumis à la bastonnade pendant quarante jours (2).

Luther, qui connaissait parfaitement l'opiniâtreté des Juifs à conserver leurs institutions, et la haine qu'ils portent au nom chrétien, a écrit ces lignes : « Ils « auraient plutôt crucifié dix Messies et Dieu lui-même, « si c'était possible, avec tous ses anges, et détruit « toutes les créatures, que de souffrir que nous fussions

(1) Georg. Godelmann, *De Veneficis et Magis*, p. 52.

(2) Wilhelmi Schikard, Annales des rois de Perse, *Proemium*, p. 82.

« les héritiers du vrai Messie et des promesses des pa-
« triarches, nous, dis-je, qu'ils ne cessent d'exécrer et
« de maudire. Ils veulent avoir seuls le Messie, ils at-
« tendent de lui la domination sur tout le monde, et
« les chrétiens doivent être alors leurs esclaves; l'or et
« l'argent des chrétiens leur sera remis, et les chrétiens
« devront être soumis à leurs caprices comme des
« bêtes de somme. »

Dans son *Histoire de Genève*, à l'année 1582, Spon rapporte la discussion qui s'éleva sur l'admission des Juifs dans cette ville. Le sieur de Candole, revenant d'Allemagne, apporta une requête des Juifs qui, craignant d'être chassés de ce pays, demandaient à être admis à Genève. Ils offraient de s'établir au nombre de huit à dix mille, vers Saint-Jean ou Saint-Victor, et à entourer de murs ces quartiers, où la république entretiendrait garnison. Ils promettaient en outre d'être les premiers à s'armer pour la défense de l'État, quand on voudrait les employer, de payer un tribut annuel, et de se soumettre aux lois qu'on leur imposerait, se contentant d'avoir cet endroit pour refuge, et de pouvoir faire le commerce avec le Valais et le Piémont. Quelques conseillers étaient d'avis de les recevoir, et faisaient valoir les grandes richesses que les Juifs apporteraient dans le pays, que ce seraient de bons soldats qui ne coûteraient rien, que la ville deviendrait, grâce à eux, plus commerçante, qu'enfin personne ne pourrait reprocher à Genève de les admettre, puisqu'ils étaient tolérés dans toute l'Italie. D'autres conseillers

furent d'un avis contraire. Ils représentaient que les États protestants s'étaient mal trouvés de leur tolérance à l'égard des Juifs; que, dans les circonstances actuelles, on ne pourrait se fier à ce peuple ; que leur admission amènerait un grand renchérissement des vivres, parce qu'ils les accapareraient au moyen de leurs trafics usuraires; que c'était pour cela qu'on les avait chassés de la France et qu'on songeait à les éloigner de l'Allemagne. Ce dernier avis l'emporta, et la requête des Juifs fut rejetée.

Vers la même époque, Lorenzo Soranzo raconte comment les Juifs, d'accord avec les Turcs, et toujours prêts à nuire aux chrétiens, tentèrent de pénétrer les secrets des cabinets de l'Europe pour les révéler aux Ottomans. Parmi ces espèces d'espions se distinguait un certain Jean Lopez qui, marchant sur les traces de Michez, dont nous avons parlé plus haut, vint à bout de pénétrer les secrets desseins de Sixte-Quint, et les fit connaître au sultan Amurath.

Le même Soranzo raconte un fait qui montre mieux encore leur perfidie et leur cruauté : « Quelque temps « avant la mort d'Amurath, dit-il, les chrétiens de Con- « stantinople coururent de grands dangers pour leur « vie, parce qu'on les accusa d'avoir mis le feu en dif- « férents endroits de la ville. Amurath avait en consé- « quence ordonné aux janissaires de massacrer tous « les chrétiens, sans distinction de personnes. L'agha « s'opposa à cet ordre du sultan, en montrant combien « le grand nombre des chrétiens en rendrait l'exécu-

« tion dangereuse, et le dommage qui en résulterait « parce que le tribut serait diminué et qu'on aurait violé « le droit des gens. Le résultat finit par être tout à fait « contraire à ce qu'on attendait, car ce furent quelques « femmes juives qui avaient donné ce conseil à « Amurath, qui furent condamnées à mort. » N'y a t-il pas quelques rapports entre cette accusation inspirée par la haine du nom de Jésus-Christ, et ce qui arriva à Rome du temps de Néron? Ce fut aussi par l'inspiration des Juifs que Néron songea à rejeter sur les chrétiens l'incendie de Rome. On voit que les Juifs sont constants à renouveler leurs anciennes calomnies contre les chrétiens. C'est ce que déplorait déjà le martyr saint Justin, et ce qu'il reprochait au juif Tryphon et à la Synagogue tout entière, qui, ne pouvant par elle-même se débarrasser des chrétiens, poussait à force de calomnies les autorités romaines à persécuter et à détruire l'Église naissante de Jésus-Christ.

Nous avons vu, dans les siècles précédents, combien il était dangereux pour les chrétiens d'avoir recours aux Juifs dans leurs maladies. Voet nous fournit des exemples qui prouvent que ce danger n'existait pas moins au seizième siècle (1).

En 1512, Bajazet, sultan des Turcs, périt par le crime de son médecin, qui était Juif, et qui lui administra un médicament dont il mourut sur-le-champ. Joachim, électeur de Brandebourg, éprouva le même

(1) *Voetius, ex auctoritate episcopi Senensis.*

sort de la part d'un médecin juif. Si nous nous rappelons ici les paroles de l'abbé Gioberti, qui exalte la Synagogue comme ayant rendu de grands services au moyen âge par l'exercice de la médecine, nous verrons que cet écrivain a bien oublié les décrets des évêques et des conciles qui défendirent aux chrétiens, précisément dans ce temps, d'avoir recours aux Juifs dans leurs maladies, attendu les graves sujets de crainte qu'il y avait qu'ils n'employassent, au lieu de remèdes salutaires, les médicaments nuisibles que l'expérience leur avait fait connaître. Le néophyte anonyme, dans son livre intitulé *Fortalitium fidei contra Judæos*, etc., représente comme une chose prouvée, que les médecins juifs se vantaient à l'envi l'un de l'autre, dans leurs réunions solennelles, d'avoir tué un plus grand nombre de chrétiens.

Enfin, pour voir combien les Juifs étaient alors funestes à la société dans leurs rapports avec les chrétiens, il suffit de se rappeler ce qui fut établi, en 1527, dans la réforme de la république de Florence. Il fut défendu aux Juifs de prêter à usure à aucun des citoyens; il leur fut interdit en outre de demeurer dans les domaines de la république autrement qu'en passant, et pendant plus de quinze jours. Les lois d'Alsace, de 1532 à 1548, défendirent absolument aux Juifs de négocier aucune affaire avec les citoyens de Strasbourg. Maximilien II ajouta à cette défense la peine de la perte de tout ce qu'ils auraient acquis par ces contrats, à l'exception des choses nécessaires à la vie.

La charité chrétienne chercha, ainsi que nous l'avons déjà dit, un remède à ces maux, qu'on n'avait jamais pu guérir par tous les moyens employés jusque-là. Les magistrats songèrent à établir ce qu'on appela des Monts-de-Piété, auxquels pouvaient avoir recours les citoyens qui avaient besoin d'argent pour subvenir aux nécessités de la vie, et on les mit ainsi à l'abri de l'usure et de la rapacité des Juifs. Une inscription qu'on lit sur la place principale de Trévise atteste les dommages que les Juifs avaient fait supporter aux habitants de cette ville, surtout aux pauvres, avec le monopole qu'ils exerçaient et leurs divers moyens de s'enrichir, lorsqu'enfin la république, suivant l'exemple d'autres cités, décréta l'expulsion de ce peuple, et établit un Mont-de-Piété pour venir au secours des indigents.

Disons ici, une fois pour toutes, que, parmi les causes des maux faits au Christianisme par la Synagogue dans tous les temps, et spécialement au moyen âge, il faut compter l'oisiveté et la fainéantise auxquelles les Juifs étaient particulièrement adonnés. Fuyant ainsi toute espèce de fatigue, soit dans les travaux de l'agriculture, soit dans ceux de l'industrie ou de quelque métier, ils passaient leur vie abandonnés à tous les vices, et se livraient à un trafic inique dans lequel ils ne cherchaient qu'à tromper. C'est ce qu'on peut inférer justement de ces prescriptions si souvent renouvelées par les autorités ecclésiastiques et civiles pour prévenir les conséquences funestes à la so-

ciété chrétienne qu'entraînait l'inertie de ce peuple.

Nous terminerons nos observations sur le seizième siècle, en signalant à l'attention du lecteur la bulle du pape Clément VIII, en date de 1593. Rappelant dans cette bulle les décrets de ses prédécesseurs Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Honorius IV, Jean XXII, Jules III, Paul IV et Grégoire XIII, ce pape renouvelle la défense de lire le Talmud et les autres livres de la Synagogue comme détestables sous tous les rapports : *Perpetuò prohibemus quosvis libros et codices talmudicos, impios, sæpè damnatos, vanissimos, cabalisticos, atque alios nefarios a prædecessoribus nostris condemnatos*, etc. Une telle condamnation n'était-elle pas légitime ? Dans ces livres, les dogmes et la doctrine du Christianisme sont foulés aux pieds et vilipendés ; la morale publique n'y est pas moins outragée ; tous les désordres civils et religieux en découlent naturellement, et il serait difficile de trouver ailleurs des doctrines plus dangereuses pour la société et pour la religion.

Dix-septième siècle.

La Synagogue a persisté à entretenir la même haine que dans les siècles précédents pour le nom de Jésus-Christ et de ses adorateurs ; cette haine, sucée avec le lait dès l'enfance, ne peut être que difficilement détruite. Toujours prêts en même temps à se jouer de la bonne foi des chrétiens, les Juifs ont soin d'adapter leur conduite aux diverses circonstances, et de se

montrer tels que le demandent leurs intérêts, en cachant leurs mauvais desseins sous les apparences hypocrites qui étaient le caractère distinctif de leurs pères les pharisiens. En 1648, à Vienne, un Juif de Bohême qui avait volé un vase d'argent dans la Synagogue, songea à éviter la vengeance de ses frères en se faisant chrétien (1). Il s'attira la faveur de Ferdinand III et il vivait à la cour. Mais, au bout de quelque temps, de concert avec deux autres Juifs, il enleva furtivement du trésor royal des dépôts d'une grande valeur. Il fut découvert et condamné à mort. Comme on le conduisait au supplice, il montra bien que sa conversion n'avait été qu'une feinte : il jeta par terre le crucifix qu'on lui avait remis dans les mains, et prononça cette protestation publique : « En vérité, ce n'est que de bouche, « et non de cœur, que j'ai participé à vos honteuses « abominations et à votre pain. » Quand la sentence eut été exécutée, l'autorité conserva à la postérité par une inscription la mémoire de cet infâme. Buxtorf, un des plus doctes hébraïsants de ce temps-là, qui avait pénétré le plus avant possible dans l'esprit de la Synagogue, et qui connaissait à fond les maximes et les tendances antisociales professées par elle et recueillies dans ses livres, Buxtorf dit : « Par « suite des vaines idées de puissance et de domination « auxquelles elle s'attache comme à autant de pro- « messes divines, il n'y a pas au monde une nation « plus sanguinaire et plus avide de vengeance que

(1) Wagenseil, *Tela ignea Satanæ*, t. I, p. 189.

« celle des Juifs. Ils se regardent comme le peuple de « Dieu choisi pour disperser et détruire par le fer et « par le feu toutes les autres nations, et c'est là le bien- « fait le plus grand qu'ils attendent de leur Messie. »

Le Juif Léon de Modène, qui vivait en Italie à cette époque, était tellement animé de cette haine judaïque contre le Christianisme, qu'il blasphémait publiquement contre Jésus-Christ, en proférant les paroles les plus injurieuses à son divin caractère. Aussi le fameux Cromwell, tout attentif qu'il était à favoriser le commerce, base de la prospérité et de l'opulence britannique, lorsqu'on lui parla d'admettre les Juifs en Angleterre, observa-t-il qu'il n'était ni chrétien ni politique de permettre l'introduction d'une telle race dans le pays, et il répondit aux députés des Juifs qu'il se faisait gloire d'adorer, avec toute l'Angleterre, celui que leurs pères ont crucifié, et dont ils niaient eux-mêmes la divinité; que, par conséquent, il ne voulait avoir aucun rapport avec les irréconciliables ennemis de sa religion. Et il leur donna l'ordre de quitter immédiatement la Grande-Bretagne.

En 1663, les Turcs célébraient à Andrinople, par des fêtes et des réjouissances, l'anniversaire de la prise de cette ville (1); on donna entre autres choses au peuple le spectacle d'une ville chrétienne prise d'assaut; mais il se trouvait dans la représentation tant d'injures contre la religion de Jésus-Christ, que le sultan, dégoûté,

(1) C. Nani, *Storia Veneta*, lib. IX.

fit battre quelques Juifs qui étaient les auteurs de ce spectacle. Tel est le Juif dans la liberté de sa profession, telle est son intolérance à l'égard des chrétiens, qu'il provoque même la fureur des Musulmans par son audace et son impudence.

Spinosa, ce fameux athée du dix-septième siècle, était Juif de naissance, comme on sait. L'étude du Talmud lui inspira des doutes sur la vérité des doctrines que renferme ce livre. Il fit connaître ses doutes à ses coreligionnaires, qui s'irritèrent des difficultés qu'il proposait et auxquelles ils ne pouvaient répondre, et Spinosa fut frappé d'un coup de poignard par l'un d'eux à la sortie de la Synagogue. Indigné d'un tel crime, Spinosa abandonna entièrement le judaïsme, et il se perdit ensuite dans l'incrédulité.

A Hambourg, d'après ce que rapporte Voet, un maître de la Synagogue qui avait cru reconnaître le Messie dans la personne de Sabathaï-Sévi, dont nous parlerons plus loin, se convertit ensuite au Christianisme. Le zèle barbare de ses coreligionnaires s'enflamma en voyant cette conversion ; ils excitèrent contre lui quelques hommes de la lie du peuple, et il en fut si maltraité, qu'il mourut peu de temps après. Le même auteur ajoute qu'un Juif nommé Lazare, ayant appris que son fils avait demandé le baptême, le fit tuer par la main d'un autre Juif. Ce fait se serait passé en 1694. Le fait suivant raconté par Jean Benoît Carpzov (1), est plus étonnant encore : « Il y a six ans, écrit-il,

(1) *Theologia judaica*, cap. III.

« qu'un Juif de la secte des Caraïtes vint d'Orient « ici à Francfort. Non-seulement nos Juifs ne voulu- « rent pas le recevoir dans leur synagogue, mais en- « core ils le chassèrent de leur quartier, et grands et « petits le poursuivirent en l'injuriant et on lui jeta « des pierres et de la boue, de sorte que le malheu- « reux fut obligé de se réfugier auprès du seigneur « Ludolf, qui le reçut avec bienveillance et le fit sor- « tir de la ville en lui remettant de l'argent. » Quand on songe à ce fait, on s'étonne vraiment de l'audace des Juifs, qui avouent sans détour la haine qu'ils portent aux Samaritains et aux Caraïtes, et qui prétendent n'en ressentir aucune contre les chrétiens, tout en disant que Jésus-Christ a été et est encore la cause de tous leurs malheurs.

L'empereur, marchant contre les Turcs qui s'étaient emparés de Bude, trouva les Juifs d'accord avec ses ennemis, et rencontra par suite une vigoureuse résistance. Cet événement réveilla la haine des Allemands contre ces hommes qui, ne tenant aucun compte de la patrie où ils sont nés, la livrent au premier venu, pour peu qu'ils y voient leur avantage et surtout la ruine du Christianisme.

Schudt écrit sous la date de 1699 : « Dans le procès criminel intenté contre les fameux brigands du duché de Luxembourg, il fut constaté d'après les aveux unanimes des coupables, qu'aucun vol important n'avait été commis sans la participation des Juifs, qui en avaient été, ou les auteurs, ou les promoteurs,

ou les conseillers, ou les exécuteurs et les coopérateurs. »

Mais le fait le plus remarquable de ce siècle est l'histoire du Juif Sabathaï Sévi, qui fera comprendre avec quelle vivacité persiste dans le cœur de ce peuple, comme la maxime fondamentale de sa religion, la croyance en la venue d'un Messie, qu'il attend pour secouer le joug des nations, pour renverser les trônes et fouler aux pieds le nom de Jésus-Christ. Ce fut vers le milieu du dix-septième siècle que Sabathaï conçut le dessein d'être le libérateur du peuple juif dans l'Asie Mineure, en Orient et dans tout le monde. Pour réussir, ce fanatique trouva un moyen favorable dans les interprétations cabalistiques d'un passage des prophéties de Daniel, d'après lesquelles le Messie devait apparaître en 1675. Un autre fanatique qui était d'accord avec lui, et qui se donnait pour son *précurseur*, soutenait que Sabathaï était le Messie destiné à renverser l'empire de Constantinople. Beaucoup de rabbins s'opposaient à ce projet, mais quelques autres et une foule d'individus du peuple se mirent à suivre Sabathaï en le proclamant le roi d'Israël. Il se mit en marche vers Constantinople. Le Grand Seigneur, informé de ces faits, le fit arrêter et lui fit donner des coups de bâton. Mais cela ne réussit qu'à inspirer aux Juifs une plus grande persuasion de la venue du Messie et un plus grand respect pour la personne de Sabathaï. Alors le sultan ordonna de lui trancher la tête, pour voir s'il était invulnérable. Sabathaï effrayé de-

manda grâce et se fit musulman. Cependant il fut de nouveau condamné à mort quelque temps après, à cause des troubles qu'il excitait encore, et il subit sa peine. Cela ne put dessiller les yeux de tous les fanatiques. Hochepied, consul à Smyrne à cette époque, raconte, dans une lettre datée de 1703, qu'un autre Juif fanatique soutenait que Sabathaï vivait caché dans quelque souterrain, et qu'il apparaîtrait au bout de quarante-cinq ans. Et, en attendant, il répandait le bruit de plusieurs prodiges pour rendre plus croyable la prédiction qu'il faisait de la résurrection future de Sabathaï.

Dix-huitième siècle.

Quelques rabbins d'Occident, séduits par ce fanatique et persuadés qu'il était le Messie, se mirent à célébrer ses louanges. Détrompés plus tard, ils abandonnèrent la Synagogue pour se faire chrétiens (1). Il importe de remarquer que le fanatisme excité par cet imposteur, non-seulement dans l'Asie Mineure, mais même en Allemagne, en Pologne, en Bavière, en Italie, en Transylvanie, avait atteint les proportions d'un enthousiasme plus grand encore dans la Perse, où habitaient un grand nombre des Juifs qui déjà auparavant avaient fait des tentatives de révolte pour d'autres motifs. C'est pour cela que le roi de Perse, de plus

(1) Christoph. Græfii, *In Notis epistolæ Maimonidis de falso Messia.*

en plus convaincu de la perfidie de cette nation, réunit en conseil les principaux seigneurs de son royaume, et il fut résolu qu'on éloignerait du pays une nation qui comptait tant de malfaiteurs et d'imposteurs dans son sein, et qui ne se proposait d'autre but que l'oppression du genre humain. Dès lors les Persans ne cessèrent de ressentir la plus grande aversion pour les Juifs ; aujourd'hui encore, les Juifs qui vivent dans ces contrées sont misérables et méprisés, comme le témoignent les récits des voyageurs modernes. Quels sont donc les auteurs de cette misérable situation des Juifs en Perse ? est-ce l'autorité persane, ou la perversité de la Synagogue ? Pourra-t-on, en cette circonstance, accuser l'intolérance chrétienne ? N'est-il pas évident que c'est à leur perversité que les Juifs doivent ces mesures que la nécessité à imposées à un gouvernement musulman ?

Spanheim, écrivain de cette époque, à qui l'histoire avait parfaitement fait connaître le caractère de ce peuple, disait que son caractère distinctif est une extrême avarice et une insatiable avidité d'accumuler des richesses, et que, pour cela, il se livre à l'usure, à la rapine, aux maléfices, partout où il habite, depuis les extrémités de l'Orient jusqu'aux provinces de l'Afrique. Voet ajoute que toute l'étude de la Synagogue consiste en une abominable hypocrisie, et que toutes ses œuvres, même celles que l'on appelle ses bonnes œuvres, ne sont que des fautes véritables, parce que le système entier de leur foi, de leur religion et de leur piété n'est qu'un masque dont ils se servent

pour couvrir leur perfidie, comme le faisaient les pharisiens leurs maîtres.

Au commencement du dix-huitième siècle, Henri-Jacques Bathuysen rappelle le proverbe vulgaire qui dit qu'un chrétien doit bien se garder de se présenter devant le tribunal pour contester avec un Juif, à cause de la mauvaise foi de cette nation, de son adresse et de sa persévérance à tromper l'adversaire et le juge. Il observe en outre que « les Juifs sucent l'argent comme le sang des chrétiens, et, qu'entre eux, ils se félicitent quand ils ont réussi à ruiner quelque chrétien, ainsi que Schudt et Gerson l'ont déjà suffisamment prouvé. »

En 1751, écrivant aux évêques de Pologne, le pape Benoît XIV leur recommande de détourner les chrétiens du service des Juifs, parce que, outre que cela est injurieux pour le Christianisme, c'est aussi une chose dure et pénible, sans parler des graves dangers auxquels s'exposent les hommes et les femmes soumis ainsi aux caprices de ces maîtres. Le souverain pontife faisait en même temps remarquer la misère imminente du peuple chrétien, résultat des usures, des monopoles, des ruses et des fourberies des Juifs, qui avaient amené de grands bouleversements dans les fortunes. Et c'est précisément onze ans auparavant, (comme Muratori l'affirme dans ses *Annales* sous la date de 1740), que les Juifs obtinrent d'être admis à Naples avec la jouissance de plusieurs priviléges, promettant à l'État des avantages illusoires que lui procurerait leur commerce, à cause de la secrète influence qu'ils avaient

partout dans les affaires. Le peuple napolitain, qui n'avait pas oublié que les Juifs avaient été expulsés en 1540, parce qu'ils appauvrissaient tellement le royaume par leurs vols, leurs usures et leurs extorsions de tout genre (1), que les citoyens irrités avaient fait entendre de vives réclamations près du vice-roi, le peuple, disons-nous, vit aussitôt quels dommages résulteraient de l'admission des Juifs, et s'unit dans cette circonstance au clergé, qui était parfaitement à même de juger de quels dangers seraient menacées la morale et la religion; le mécontentement qu'il témoigna força peu à peu les Juifs à se retirer.

Un journal d'Allemagne, s'occupant des Juifs de ce pays, écrit ce qui suit : « Il est prouvé qu'il n'y a jamais « eu de race d'hommes plus funeste que les Juifs « pour les fertiles provinces qui appartiennent à la mai- « son d'Autriche, et surtout depuis l'année 1796, dans « laquelle ils falsifièrent les billets et les monnaies, « firent disparaître le numéraire, et produisirent cette « épouvantable et générale pénurie dans laquelle ils « furent seuls à gagner des sommes immenses. »

Si de l'Allemagne nous passons en France, et spécialement en Alsace, voici ce que disait le journal *La Quotidienne*, à une époque peu éloignée de celle que nous venons d'indiquer : « Il se trouve « partout des hommes dont les perfides secours sont « la ruine de ceux qui ont la faiblesse de les de-

(1) Giannone, *Storia di Napoli* (Histoire de Naples), lib. XXXII, cap. 1.

« mander. Mais nulle part on ne sait ce qui se passe « en Alsace, où une partie de la population est uni- « quement adonnée au trafic de l'argent et ne cher- « che qu'à tendre de toutes manières des embûches « à la bonne foi, à la crédulité, à l'inexpérience.... « On ne pourrait croire à une grande partie des faits « qui sont rapportés, si l'on n'en avait pour garan- « ties les vives réclamations des Conseils généraux « des deux départements qui forment cette province, « et le témoignage de leurs députés. Il résulte néan- « moins de ces faits qu'il y aurait un bouleversement « général des propriétés en Alsace, si toutes les créan- « ces des Juifs étaient exigibles. L'Assemblée con- « stituante elle-même, malgré sa ferveur libérale, ren- « dit, dans des circonstances moins urgentes, un dé- « cret pour obliger les Juifs de ce pays à fournir des « preuves et les témoignages de leurs créances, afin « que le corps législatif pût établir les moyens les « plus justes pour les liquider équitablement. Un dé- « cret de l'empereur Napoléon, en 1808, annula une « partie de ces créances, et suspendit le recouvre- « ment des autres. ».

Dix-neuvième siècle.

L'insolence des Juifs à l'égard du nom chrétien a-t-elle diminué dans le siècle où nous sommes? Ce peuple a-t-il renoncé à ses habitudes et à ses préjugés? Un fait arrivé au commencement de ce siècle, à Reg-

gio di Modena, vient, avec plusieurs autres, prouver le contraire. Un Juif de cette ville avait séduit une femme chrétienne. Quand il vit que la malheureuse voulait baptiser l'enfant provenu de leur coupable commerce, il prit cet enfant par les pieds, et lui frappa violemment la tête contre une table, et l'enfant eut le crâne fracassé par la main même de celui qui lui avait donné le jour. Un des Juifs qui servaient dans l'armée française pendant l'invasion d'Espagne, sous Napoléon, ayant rencontré un prêtre qui portait sur sa poitrine l'image de Jésus crucifié, se sentit aussitôt transporté de la haine que sa nation a vouée au Rédempteur, et usant de la licence que les circonstances autorisaient, il dit au prêtre : « Dis à ton Crucifié que c'est un Juif qui l'a attaché à la croix. »

M. de Ségur, dans son *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée en* 1812, écrit ce qui suit (1) : « Nous « ne voulons par rapporter ici les cruautés exer- « cées par les Juifs contre les Français revenus de « Moscou en 1812. Ils les égorgeaient en trahison pour « les voler ; ils les invitaient à entrer dans leurs mai- « sons sous prétexte d'hospitalité, et puis ils les dé- « pouillaient et les jetaient tous nus par les fenêtres, « pour les laisser mourir de froid sur la neige et sur « la glace. » Voilà quelle était la reconnaissance judaïque pour tout ce que Napoléon avait fait en faveur des Juifs dans son empire. C'est un exemple de plus du *Cherem* toujours vivant dans le cœur du Juif, et qui

(1) T. II, liv. XII, p. 390.

reparaît chaque fois que l'occasion se présente de montrer la haine dont ce peuple est animé contre le Christ et contre ses adorateurs.

En 1824, le gouvernement de Francfort, épouvanté de l'influence décisive qu'acquéraient les Juifs, grâce à leur crédit et à leurs richesses, prohiba toute participation de leur part aux affaires publiques, et les força de se renfermer dans leurs propres affaires et dans l'exercice de leurs professions.

Pour terminer ce long récit, nous rappellerons un article du journal de Smyrne, *l'Impartial*, sous la date du mois de novembre 1848. L'auteur de cet article, examinant la situation des provinces moldo-valaques, écrit entre autres choses : « Cependant les fabriques « d'eau-de-vie absorbent les céréales du pays ; l'al- « cool qu'elles produisent est aussitôt vendu aux Juifs « qui spéculent en tout et sur tout, et qui échangent « cette liqueur funeste contre les denrées, les vête- « ments et les bestiaux des paysans. Afin d'obvier à « une grande partie du mal causé dans les campagnes « par ces fabriques d'eau-de-vie, le gouvernement « enleva aux Juifs la faculté de tenir des cabarets, car « ils en avaient alors au moins un dans chaque pro- « priété seigneuriale. Mais là encore la loi fut impuis- « sante et elle fut éludée au moyen de prête-noms « que trouvèrent les Juifs. C'est une race opiniâtre, « qui n'abandonne pas facilement la proie qu'elle a « saisie. D'ailleurs cette nation sordide n'a pas tou- « jours assez d'or pour fermer les yeux des employés

« que le gouvernement charge de réprimer ses frau-
« des. »

Nous avons actuellement sous les yeux un autre journal, *l'Observateur de Trieste*, numéro du 16 février 1849, dans lequel nous lisons la proclamation faite par le prince de Windischgrætz contre les Juifs de Pesth. Ces Juifs prêtaient leur aide aux rebelles réfugiés dans Debreczin. Nonobstant la proclamation du prince, on saisit plus tard une cargaison entière de vêtements et d'effets militaires envoyés par eux dans cette ville.

A Rome, à ce que rapporte la *Gazette* de Gênes du 20 juin 1849, les Juifs favorisèrent les entreprises des anarchistes révoltés contre le Pape. Ils s'employèrent de toutes leurs forces à arrêter les troupes françaises destinées à rétablir le Souverain Pontife sur son trône. Trouvant d'ailleurs l'occasion favorable, ils recueillirent dans leur *Ghetto* une masse énorme d'objets volés dans les églises et dans les maisons particulières. Tous ces faits prouvent l'ingratitude avec laquelle ils reconnurent la souveraine clémence dont Pie IX avait usé à leur égard.

Arrivé au terme de cette histoire que nous avons abrégée autant que nous l'avons pu, nous croyons avoir mis dans son jour le véritable aspect de la doctrine de la Synagogue, en l'éclairant par le témoignage des faits, et en recueillant les dépositions de tous les siècles qui se sont succédé depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. Maintenant, nous le demandons : peut-on dire avec sir Robert Peel et avec ceux qui pensent comme lui : « *Pour ce qui est de la conduite morale, de l'exer-*

« *cice empressé de la charité, et de la loyauté éprouveé,*
« *les Israélites méritent de jouir d'une aussi grande*
« *considération qu'aucune autre secte religieuse quel-*
« *conque?* » Peut-on mieux être d'accord avec lui dans ce qu'il ajoute en un autre endroit : « Je sens fortement « que s'il fut jamais une classe de nos semblables à la- « quelle tous les États de l'Europe doivent une répa- « ration pour des siècles d'injustices, de persécutions « et de torts, c'est certainement celle des Israélites? » Pouvons-nous applaudir, comme le fit la foule qui l'entourait, aux conclusions qu'il prétendit tirer de son discours? Ne devons-nous pas plutôt avoir pitié de tant d'erreurs, de tant de fausses suppositions dont il l'a rempli?

Serait-il donc possible que, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, tous ceux qui ont démontré par les faits, éprouvé par expérience la perfidie de la Synagogue, ses doctrines antisociales et ses préjugés, son incompatibilité avec les gouvernements chrétiens, l'antagonisme direct de ses maximes religieuses, morales et politiques avec le Christianisme, serait-il possible, disons-nous, que tous ces hommes se fussent trompés, et que leurs jugements fussent la suite d'une malheureuse illusion? Est-il possible que tous les historiens et les philosophes des siècles passés, que les princes, les magistrats de toute croyance, païens, chrétiens et musulmans, que tout le clergé catholique, les évêques et les conciles se soient non-seulement trompés, mais entendus de génération en génération, pendant l'es-

pace de dix-huit siècles, et se soient rencontrés dans une même pensée malveillante pour accuser, pour diffamer et pour condamner cette nation comme perfide, lorsque, au contraire, si nous en croyons sir Robert Peel et les modernes philosophes et réformateurs, cette nation était innocente, irrépréhensible, utile à la société, et digne de l'admiration générale ?

Est-il possible que, depuis saint Paul jusqu'à nous, tous les convertis du Judaïsme au Christianisme qui, poussés par la force de la vérité, ont reconnu la divinité de Jésus-Christ, et embrassé une doctrine qui impose la probité, la sincérité dans les paroles et dans les actes, aient inventé tant de calomnies contre les Juifs leurs frères, et, ce qui serait plus étonnant encore, contre eux-mêmes, en se livrant à ces ignominies et à ces parjures ?

Est-il possible que les Juifs eux-mêmes aient confessé, à leur honte et à leur confusion, leurs crimes, leurs excès, leurs cruautés et leurs révoltes contre l'autorité, avec toutes les conséquences fatales qu'elles ont eues pour les chrétiens, et qu'ils les aient fait connaître à la postérité en les consignant dans leurs mémoires, si en effet ces crimes n'ont pas été commis?

Est-il possible enfin que Jésus-Christ se soit trompé tout le premier, en repoussant si hautement la perfidie pharisaïque au double point de vue religieux et civil, ainsi que nous le voyons dans l'Évangile? Est-il possible qu'il ait voulu calomnier la Synagogue avec ses docteurs, avec les scribes et les pharisiens, dont les

Juifs aujourd'hui répandus dans le monde sont les descendants et les légitimes héritiers, à l'exception des Caraïtes? Est-il possible qu'il se soit trompé en reprochant aux pharisiens tant de maximes erronées et perverses qu'ils tenaient, comme ils le disaient, de la tradition de leurs pères, et que leurs successeurs ont conservées avec soin, qu'ils ont confiées à l'écriture dans toute leur intégrité, et qu'ils enseignent encore à leurs enfants et à leurs disciples?

Est-il possible que Jésus-Christ ait, contre toute raison et contre toute justice, déclaré que l'école des pharisiens, qui est le fondement de la Synagogue actuelle et la source de ses doctrines, n'est qu'une école d'orgueil, d'hypocrisie, d'avarice, de rapacité, d'adultère, d'impureté, de parjure, de rébellion, de persécution et de toutes sortes d'iniquités? qu'il l'ait représentée comme remplie de préjugés contre l'idée vraie et contre la sagesse de la législation mosaïque? On l'a vu en effet, nous n'avons eu besoin, au commencement de cette discussion, que de recueillir les maximes de la tradition judaïque qui se trouvent dans les livres des Juifs, pour montrer qu'elles sont les mêmes que celles dont Jésus-Christ accusait la Synagogue de son temps.

Cependant le fait est là : on a essayé de réhabiliter la Synagogue, et il devait en être ainsi avec les tendances de la philosophie moderne, qui toutes cherchent à établir l'égalité entre les diverses religions de l'univers, ce qui ne va à rien moins qu'à faire descendre

Jésus-Christ de cette primauté que lui seul possède, de ce trône divin sur lequel lui seul est assis, et que doit occuper son Église à l'exclusion des autres religions. Ainsi on place sa doctrine au rang de toutes les autres, et on ne lui accorde pas plus d'honneur qu'à celles de Zoroastre, de Mahomet et de tous les sectaires qui ont paru dans le monde avant ou depuis son incarnation. En même temps on s'efforce de montrer que toutes les religions ont des principes moraux et civils qui s'accordent, sinon dans les dogmes surnaturels, au moins dans les maximes générales de la vie sociale. Il était donc nécessaire de mettre au même rang que toutes les autres la secte pharisaïque, ou plutôt la Synagogue réprouvée de Dieu, et de la traiter de la même façon que les autres; il fallait, par conséquent, la retirer de l'abaissement où elle était plongée depuis tant de siècles, du consentement universel des hommes qui connaissaient ses maximes et savaient qu'elles sont inconciliables avec les autres doctrines, surtout avec celles du Christianisme, son adversaire déclaré. On s'est donc mis à parler en sa faveur, à proclamer tout haut ses mérites, et nous avons entendu Gioberti appeler les Juifs, sans aucune distinction d'époque, *une nation illustre par son antiquité, par son caractère, par sa filiation, par une foule de priviléges naturels qui surpassent la nature, et qui vit depuis quinze siècles dans toutes les parties du monde chrétien* (1). Que voulait donc dire le fameux écrivain par

(1) Vincenzo Gioberti, *Apologie du Jésuite moderne.*

cet éloge? Il le montrait bien clairement alors que dans ses divers écrits, il cherchait par tous les moyens à ternir la renommée de cette Société religieuse qui a si bien mérité de l'Église catholique, de la véritable Église de Jésus-Christ. Ne s'apercevait-il pas qu'il préparait les peuples aveuglés à crier : « *Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam* (1), que l'on crucifie Jésus-Christ, et qu'on nous donne Barabbas; chassez Jésus et les Jésuites, et donnez-nous les Juifs ; rendez-les à la vie, à l'honneur, à la société chrétienne. Que l'on condamne les premiers comme des coupables et des scélérats, mais que Barabbas et ses imitateurs, séditieux et criminels, soient sauvés; qu'on les exalte, qu'on les déclare innocents, dignes de la société humaine, dignes des applaudissements universels. » Et voilà ce qu'on a obtenu, sinon partout, du moins dans plus d'un pays.

Examinons maintenant plus en détail les assertions de sir Robert Peel. Il déplore vivement, dans le discours que nous avons cité, les massacres horribles accomplis au moyen âge par les chrétiens dans diverses villes d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'autres pays. Il dit : « Nous avons peine à nous expliquer « comment les restes d'une nation si violemment per- « sécutée ont pu arriver jusqu'à nous. Une seule chose « explique comment ils ont échappé à une complète « extermination, c'est la patience et la résignation « extraordinaires qu'ils ont montrées au milieu des per- « sécutions. »

(1) Luc, XXIII, 18.

Nous ne prétendons pas nous inscrire en faux contre la totalité de ces assertions; nous ne voulons pas nier qu'il n'y ait eu des excès commis par les chrétiens sur ce malheureux peuple; nous ne pouvons que les désapprouver. Cependant nous avons d'abord le droit d'accuser le noble baronnet et ceux qui partagent ses opinions, ou d'une négligence impardonnable ou d'une injuste partialité. En effet, sir Robert Peel a noté tous les excès, toutes les cruautés commises par les chrétiens sur les Juifs, sans même dire un mot des cruautés inouïes exercées par les Juifs sur les chrétiens pendant une période de dix ou onze siècles. Pendant cette période, des faits dont la vérité est constatée par tous les historiens, nous montrent la misérable condition des chrétiens en butte à toute la haine de la secte pharisaïque, et les horribles massacres de chrétiens causés ou accomplis par les Juifs, seulement parce que leurs victimes étaient des adorateurs du Nazaréen dont ils ont demandé la mort à grands cris du temps de Ponce-Pilate.

Parmi tant d'exemples qu'on pourrait rapporter, si Robert Peel et ses partisans avaient jeté un simple coup d'œil sur l'histoire de Chosroès II, que nous avons racontée en son lieu, n'auraient-ils pas dû frémir d'horreur en apprenant le massacre de quatre-vingt mille prisonniers, la plupart chrétiens, que ce roi de Perse avait vendus comme esclaves aux Juifs après son invasion de la Palestine, et en voyant que la seule cause de ce massacre était la religion des malheureuses victimes? Certainement tous les meurtres des Juifs par les chré-

tiens au moyen âge ne firent pas, même réunis ensemble, un pareil nombre de victimes. Ce fait à lui seul, sans s'occuper de tant d'autres semblables, suffit à faire rentrer dans des limites équitables, les propositions injustement avancées par nos adversaires contre la conduite des chrétiens du moyen âge à l'égard de la Synagogue. N'en serait-ce pas assez pour montrer leur erreur ou leur injustice à tous ceux qui se font les patrons du Judaïsme, et les détracteurs des gouvernements chrétiens dans leurs rapports avec les Juifs?

Est-il d'ailleurs possible qu'il n'y ait eu aucune raison, au moyen âge, aucune cause de la malveillance des chrétiens, rien enfin qui les ait excités contre le peuple juif? Est-il possible que, parmi tous ces faits rapportés par l'illustre orateur, il n'y en ait pas un seul qui fasse entrevoir au moins quelque raison du soulèvement des chrétiens contre les Juifs? Serait-il possible que tous les Juifs eussent été innocents, et tous les chrétiens coupables? Serait-il possible que le Christianisme inspirât une haine capable de porter à de tels excès, sans quelque provocation de la part de la Synagogue? Il serait difficile de le croire, mais en présence des faits, nous restons pleinement convaincu, qu'il n'existe que bien peu de cas, dans lesquels les chrétiens n'aient pas été provoqués par la perfidie juive, et plus particulièrement par la haine des Juifs contre Jésus-Christ et ses disciples, par leurs continuelles irrévérences en actions et en paroles, envers les vénérables mystères de notre sainte religion,

et par les barbares traitements exercés par eux sur d'innocentes créatures. L'esquisse historique qui précède, et ce qui nous reste encore à dire le montrent surabondamment.

On doit remarquer en outre que la provocation est venue des Juifs et non des chrétiens. Jésus-Christ a été le premier persécuté, et avec lui tous ses disciples. L'école pharisaïque s'opposa de toutes ses forces à la parole évangélique, confirmée cependant par des signes extraordinaires, et elle chercha tous les moyens, elle employa toute la malice possible pour empêcher les progrès de la religion du Christ, sans craindre de recourir même à l'enfer pour le succès de sa conjuration. Pendant trois siècles, le nom de Jésus fut blasphémé, son Église persécutée, sans que les fidèles aient donné l'ombre même d'un prétexte, sans qu'ils aient provoqué en aucune façon, par des paroles ou par des actes, la colère de la Synagogue.

Quant aux temps qui se sont écoulés depuis Constantin jusqu'à nos jours, il faut remarquer que, dans les conflits survenus entre les chrétiens et les Juifs, quoique les premiers fussent excités le plus souvent par des crimes horribles, parmi lesquels on doit compter le meurtre des enfants, et qu'ils ne fissent qu'exercer des représailles en attaquant la vie ou en prenant les biens des Juifs, ils trouvaient toujours les magistrats chrétiens, que dis-je ? l'Église elle-même dans la personne des souverains Pontifes, des évêques et des autres prêtres sages et zélés, qui s'efforçaient d'arrêter les per-

sécutions, les violences et les excès de tout genre auxquels se livrait une multitude exaspérée. Les souverains Pontifes recueillaient même dans leurs États les Juifs persécutés, et ceux-ci, bien convaincus de la magnanimité et de l'esprit de charité qui dirigeaient le chef de l'Église, adressaient leurs plaintes au successeur de Jésus-Christ, dans leur détresse, ainsi que l'histoire nous en offre de fréquents exemples. Voici, par exemple, ce qu'écrivait saint Bernard, dans sa lettre 322e, à l'évêque, au clergé et aux fidèles de Spire : *Audivimus et gaudemus ut in vobis ferveat zelus Dei. Sed oportet omninò temperamentum scientiæ non deesse. Non sunt persequendi Judæi, non sunt trucidandi, sed nec effugandi quidem,* etc. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, n'avait pas d'autres sentiments, et, pour dire tout en un mot, ces sentiments n'étaient que ceux qu'inspire à l'Église l'esprit même de l'Évangile.

La Synagogue agissait et pensait d'une façon toute différente, car elle n'a jamais pu tolérer des doctrines contraires aux siennes ; bien autrement aussi agissaient et pensaient les rabbins et les autres membres de la Synagogue, constitués juges, chefs et maîtres des Juifs. Ce sont eux que l'on rencontre toujours comme les promoteurs et les instigateurs de la haine dans le cœur de leurs coreligionnaires, eux que l'on voit se réjouir chaque fois qu'arrive quelque événement contraire à la personne ou au culte des chrétiens. N'étaient-ils pas les premiers à conspirer, dans les temps où leur fanatisme espérait l'avénement prochain du

Messie, et à soulèver leurs frères contre les chrétiens ou contre les autres peuples? Ne regardaient-ils pas comme un acte pieux et méritoire d'outrager le Christianisme et les rites sacrés de l'Église, et d'insulter les personnes dévouées au service de Jésus-Christ, pensant en cela faire une œuvre agréable à Dieu, comme l'avait prévu le Sauveur lui-même : *Sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo* (1)?

Ajoutons à cela qu'en agissant contre le Christianisme et en poussant ses adeptes à la révolte contre les gouvernements chrétiens, la Synagogue n'a jamais pu alléguer pour prétexte qu'elle était opprimée, mais elle agissait comme elle le faisait, parce qu'elle est ennemie du Christianisme et de toute autre religion, et parce qu'elle attend toujours le Messie, dont l'avénement futur la berce d'espérances illusoires. Il suffisait qu'un fanatique, que le premier imposteur venu se prétendît envoyé de Dieu pour qu'elle en fît un Messie et un chef sous la conduite duquel elle se révoltait contre les gouvernements établis. C'est ce qu'on a vu particulièrement en Perse, où les Juifs étaient fort nombreux au moyen âge, et où ils se trouvaient dans une situation plus prospère qu'ailleurs. C'est un de leurs historiens nationaux, Benjamin de Tudèle, qui atteste qu'ils furent toujours plus nombreux dans ce pays que dans d'autres, et cela explique

(1) Joan., XVI, 2.

leurs tentatives pour renverser l'autorité persane. Leurs rébellions étaient donc proprement la suite de leurs préjugés touchant le Messie qu'ils attendent, et non de la condition servile dans laquelle ils vivaient.

Il est une remarque encore plus importante à faire dans la question présente : elle démontrera l'intolérance et la cruauté de la Synagogue à l'égard des chrétiens, et devra exciter, au contraire, l'admiration pour la douceur et la tolérance des chrétiens à l'égard des Juifs. Il n'y a pas d'axiome plus constamment admis par les juristes que celui-ci : *Licet vim vi repellere*. Or, le *Cherem* est un décret de destruction et d'extermination sanctionné par la Synagogue contre ses ennemis, c'est-à-dire contre Jésus-Christ et ses disciples. Les chrétiens pourraient donc, en vertu de l'axiome que nous venons de citer, prononcer aussi légitimement, et comme étant dans le cas de légitime défense, le *Cherem* ou l'anathème d'extermination contre les Juifs. Qui pourrait leur refuser ce droit? Nous en appelons sur ce point à tous les écrivains humanitaires de ce siècle.

Néanmoins reconnaissons la véritable humanité, la véritable charité des chrétiens. C'est une preuve admirable et extraordinaire de ce sentiment évangélique qui pousse à s'exposer à la mort pour le salut d'autrui, et pour ramener dans le vrai sentier de la vie les âmes qui s'égarent. N'est-ce pas, en effet, être mû par un vrai sentiment de philanthropie que de tolérer au milieu de la société chrétienne ces mêmes hommes qui

en méditent la ruine et la destruction, qui attendent toujours le moment d'écraser la religion de Jésus-Christ et ceux qui la professent, de la même manière que saint Paul confesse l'avoir désiré et l'avoir fait, comme nous le lisons dans sa vie, alors que, *abundantius æmulator existens paternarum traditionum*, il s'élançait contre ceux qui invoquaient le nom de Jésus et les traînait devant les magistrats pharisiens pour les faire condamner à mort? C'est en conséquence de ces idées et de ces sentiments que la Synagogue, dans les prières de la fête de *Purim*, célébrée en mémoire de la punition d'Aman, demandait à Dieu de ramener les jours d'Esther pour faire un massacre général des nations et spécialement des chrétiens, comme ils avaient autrefois fait de leurs ennemis sous le règne d'Assuérus. Albert Fabricius, Wolf, Grotius et Puffendorf admettent qu'on doit être intolérant à l'égard des déistes et des athées; n'est-on pas plus en droit de l'être à l'égard des Juifs sous le double rapport civil et religieux, quand on considère les maximes contenues dans leurs livres et leur conduite à travers les siècles, maximes et conduite funestes à l'Église, aux princes et à l'existence de la société? C'est là ce qui justifie, aux yeux de la politique, la conduite des Romains dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, lorsqu'ils se furent aperçus des menées de la Synagogue, qui, prompte à se révolter contre l'Empire à la voix du premier fanatique venu, excitait partout des terreurs et troublait la tranquillité publique. L'autorité

recourut donc aux moyens les plus propres à réprimer ces tentatives, en faisant périr, partout où elle le put, la race de David, en défendant, sous des peines sévères, de pratiquer la circoncision en dehors de la race israélite, en interdisant l'envoi de leurs collectes à Jérusalem, et en tenant le plus possible les Juifs séparés les uns des autres, toutes mesures fort propres à leur enlever, ou, du moins, à affaiblir chez eux les espérances d'une prochaine restauration.

C'est pour cela aussi qu'il y a lieu d'excuser, sinon d'approuver les lois sévères portées par les Visigoths en Espagne, et par Dagobert en France, lois qui obligeaient les Juifs à renoncer à leurs maximes religieuses, et à professer la religion de Jésus-Christ, ou bien à subir l'exil. Le grand nombre de Juifs qui habitaient l'Espagne, leurs étroites relations avec les peuples de l'Afrique qui conspiraient de concert la ruine du trône et de l'Église, forcèrent particulièrement les monarques espagnols à prendre des mesures exceptionnelles dans l'intérêt de leur royaume, de la vie et de la liberté de leurs sujets, et de l'honneur de la religion.

Aux observations précédentes, peuvent s'en ajouter encore d'autres, qui ne répondent pas moins péremptoirement aux déclamations des modernes contre la sévérité et la dureté des lois dont nous venons de parler, lois qu'ils condamnent comme injustes, inopportunes et inefficaces, parce que, selon eux, ce n'était pas ainsi qu'on pouvait ramener les Juifs aux salutaires principes de la religion et de la morale.

S'il s'agissait, en effet, de tout autre peuple, nous nous montrerions plus disposé à faire des concessions. Mais, quand il s'agit de la Synagogue, il y a des exceptions à faire, exceptions que nous croyons d'autant mieux fondées, qu'elles ont été faites par Notre-Seigneur lui-même, qui a voulu nous prévenir contre les embûches du judaïsme et principalement contre sa mauvaise foi : *Attendite a fermento Pharisæorum, quod est hypocrisis* (1)... *dicunt enim et non faciunt*, etc. Rappelons-nous ici ce que disait le célèbre rabbin Salomon Ben-Sevet devant le roi Alphonse, savoir, que *le Judaïsme est une maladie incurable*. Un sage médecin ajouterait à ces paroles, qu'à une maladie désespérée il faut un remède désespéré. Et cette réponse ne peut être qu'approuvée, si l'on réfléchit au caractère de la Synagogue si différent, en tout et partout, du caractère des autres sectes qui ont paru dans le monde et qui ont combattu l'Église de Jésus-Christ.

La Synagogue, parmi toutes ses autres opinions, parmi ses autres préjugés funestes, nourrissait surtout l'ardent espoir d'être relevée par l'avénement du Messie; c'était là pour elle l'âge d'or si vanté dans les fables des anciens. Dans cette croyance, elle demandait chaque jour, et plusieurs fois par jour, l'arrivée de cette bienheureuse époque. Et cela ne lui suffisait pas : elle espérait encore que sa restauration la placerait au-dessus de tous les autres peuples, et qu'elle exterminerait tous ceux qui voudraient lui résister et

(1) Luc, XII, 1.

s'opposer à ses doctrines. Ce désir de la domination la possédait à tel point, que, chaque fois que quelque signe favorable semblait apparaître à l'horizon politique, chaque fois, surtout, qu'elle se sentait quelque liberté ou qu'on lui accordait quelques faveurs, elle croyait aussitôt voir arriver le temps de cette restauration. Alors son courage se ranimait, elle excitait ses enfants, et ses espérances grandissaient encore davantage. L'effet naturel de ces sentiments était une haine de plus en plus grande pour les autres religions, et spécialement pour le nom du Christ et de ses adorateurs. Elle voyait, dans les moindres événements, des marques du prochain triomphe de ses institutions et de ses maximes, et les signes avant-coureurs de l'avénement de son Messie. Pleine de confiance et se croyant déjà victorieuse, elle s'écriait : *Ecce hic est Christus, ecce illic.* L'histoire entière des siècles passés rend témoignage de ces dispositions.

Mais, toujours appliquée à ses manœuvres, à ses pratiques et à ses maximes si opposées aux principes de la morale chrétienne, c'est surtout quand elle voyait l'autorité user de tolérance envers elle, quand elle voyait sa condition se relever parmi les nations, et qu'elle était admise à la participation des droits civils et politiques, et ainsi constituée juge des chrétiens eux-mêmes, c'est alors qu'elle sentait croître ses espérances, qu'elle se fortifiait dans son attente, et qu'elle croyait déjà voir la destruction de Jésus-Christ et de son Église : alors aussi elle entrait dans une plus

grande fureur, si quelqu'un de ses enfants s'écartait de ses maximes et abjurait ses doctrines.

Cependant, nourrie de ces hautes espérances, usant de cette astuce que jamais chrétien ne pourra posséder à un si haut degré, au dire même du rabbin Ben-Sevet, et couverte de ce manteau d'hypocrisie et de mauvaise foi que Notre-Seigneur lui a tant de fois reproché, elle pénétrait au sein de la société chrétienne, elle la captivait par ses apparences d'amitié, elle la caressait, elle faisait parade de sentiments fraternels, d'amour de la patrie, d'humanité, de désintéressement, et elle se montrait l'amie des réformes avec d'autant plus de facilité qu'elle y a toujours trouvé son avantage et qu'elles lui font entrevoir l'espoir d'un avenir de prospérité.

Nous ne croyons pas céder à des préjugés particuliers en parlant ainsi; les réflexions que nous faisons ici sont le fruit d'une étude sérieuse des maximes et de l'histoire de la nation juive, étude dans laquelle nous ont précédé des hommes distingués par leur savoir et plus habiles que nous pour pénétrer dans les profondeurs de la perfidie pharisaïque. Nous citerons d'abord le célèbre Voet, qui affirmait hautement que ce qui a le plus contribué à confirmer les Juifs dans leurs doctrines antisociales, au lieu de les ramener dans le droit sentier de la justice (1), « ce « sont : — 1° les priviléges et les immunités qu'on leur a

(1) Voetius, *Dissertation. select.*, t. I, part. II, p. 109.

« quelquefois concédés au détriment des chrétiens;
« — 2° la trop grande liberté qui leur a été laissée de vi-
« vre au milieu des chrétiens et de les prendre à leur
« service, choses qui tournent au scandale et à l'of-
« fense de la religion et de la morale chrétienne, au
« sujet desquelles le fidèle ne peut être indifférent;
« et l'on ne doit pas penser que ce soit faire violence
« à la conscience que de réprimer par des lois et des
« règlements la séduction des Juifs, et d'en éloigner le
« chrétien fidèle, en enlevant ainsi aux premiers les
« moyens d'insulter et de déshonorer le nom de Jésus-
« Christ, contre lequel ils témoignent tant de haine;
« — 3° leur élévation à quelque dignité dans la répu-
« blique, comme, par exemple, à quelque magistra-
« ture dans les affaires commerciales, à l'exercice de
« la médecine, aux grades académiques; — 4° la tolé-
« rance parmi eux de la kabbale théorique et pratique,
« qui est si contraire à la morale et à la religion; —
« 5° la permission du divorce et de la polygamie; —
« 6° la tolérance des usures immodérées qu'ils exercent
« au milieu des autres peuples, avec la permission des
« autorités chrétiennes. » Voilà les concessions que
Voet condamnait comme préjudiciables au christia-
nisme et à la société, et comme offrant aux Juifs les
moyens de persister plus opiniâtrément dans leurs pré-
jugés.

Pfefferkorn, que nous avons souvent cité, parle de
l'habileté des Juifs à tromper les peuples et les magis-
trats; il les montre cherchant toujours à s'attirer la

bienveillance des princes au moyen de magnifiques présents, et à prévenir ainsi les accusations, à renverser les obstacles qui s'oppposeraient à leur inique commerce avec les chrétiens, d'où il s'ensuivait de grands dommages pour la société des fidèles qui étaient courbés forcément sous l'oppression de ces ennemis du Christ. Après avoir insisté là-dessus, Pfefferkorn s'adresse aux fonctionnaires publics ; afin de les détromper de l'erreur dans laquelle ils sont que les richesses des Juifs sont avantageuses à l'État : « O hommes insensés « et aveugles, dit-il, qui, en favorisant les Juifs sous le « prétexte que leurs immenses richesses sont utiles à « la chose publique, ne réfléchissez pas que ces riches- « ses sont les biens mêmes de vos malheureux con- « citoyens, biens qui leur ont été enlevés par les usu- « res et par le monopole des Juifs. Certainement vous « et vos sujets vous leur avez plus donné qu'ils ne vous « ont rendu. »

Schudt était du même avis que ces écrivains. Il allait même plus loin, et il appelait *judaïsants* ces chrétiens qui accordaient des priviléges aux Juifs et qui leur donnaient un libre accès aux emplois publics, tandis que ceux-ci, toujours orgueilleux et entêtés dans leurs idées, abusaient de ces faveurs pour opprimer les chrétiens peu fortunés, et se confirmaient d'autant plus dans leurs doctrines superstitieuses, qu'ils se persuadaient volontiers que c'étaient là autant d'effets de la grâce divine en faveur de leur religion et de leurs institutions, et que Dieu se déclarait ainsi en obligeant

les chrétiens à élever les Juifs à de si hautes dignités.

La raison, les faits et le sentiment des hommes les plus éclairés montrent donc que la Synagogue doit être distinguée de toutes les autres sectes. Elle renferme en elle de tels éléments, que, respectée, favorisée et exaltée plus que ne le comporte la charité évangélique, dont Notre-Seigneur nous a donné la règle lorsqu'il parlait des pharisiens, elle ne renonçait à aucune de ses erreurs, elle ne cessait de regarder les *goïm* chrétiens comme ses esclaves, et leurs biens et leur vie comme des biens dont elle pouvait disposer à son gré; et ainsi elle s'obstinait de plus en plus dans la croyance qu'elle était l'objet d'une providence toute spéciale de Dieu, qui par là lui annonçait un changement prochain dans sa condition. Paul Ricci, Juif converti, a noté dans ses *Opuscules* comme l'une des principales causes qui ont empêché les Juifs de reconnaître le Messie dans Jésus-Christ, leur amour de la gloire et leur soif de domination. Le plus grand obstacle à la conversion des Juifs se trouve donc dans cette espérance de grandeur et de puissance qu'ils ont montrée à toutes les époques.

Ainsi, quand sir Robert Peel disait que la *Synagogue appelait de ses vœux continuels et invoquait Jérusalem,* il se trompait, en supposant que ces vœux venaient de la persécution qu'elle endurait : la vraie cause en était dans ses doctrines mêmes, auxquelles elle ne veut pas renoncer. Toutes les séditions, les révoltes, les trahisons des Juifs en Asie, en Afrique et

en Europe, tendaient directement ou indirectement au but préconisé par la Synagogue. Quand il s'agissait de ses intérêts, elle ne tenait aucun compte de la nation ou du royaume qui l'avait accueillie; elle ne regardait les autres hommes que comme ses esclaves, attendu qu'elle était appelée à les dominer un jour. Aussi ne pouvait-elle jamais aimer sincèrement, ni protéger, ni servir un État étranger pour elle. Une preuve de ces dispositions se trouve encore dans l'importance qu'elle attache à la circoncision, pour elle signe et gage d'une fraternité indissoluble, et marque distinctive parmi les nations. La circoncision est pour elle comme un signe de convention, comme un mot d'ordre; c'est un pacte établi depuis le temps d'Abraham entre elle et le Seigneur, savoir, que la postérité de ce patriarche, aussi nombreuse que le sable de la mer et les étoiles du ciel, prospérera parmi toutes les nations de la terre et triomphera d'elles toutes. Telle est l'illusion qui aveugle les Juifs.

Faut-il s'étonner, après cela, que la nation juive soit toujours restée une nation distincte, un État dans l'État, malgré son mélange avec les autres peuples? Son opinion touchant le Messie est entièrement contraire à la croyance des chrétiens, qui adorent Jésus-Christ comme tel; sa morale est incompatible avec la morale de l'Évangile; sa politique est incompatible avec la politique des autres peuples; le principe du respect à l'autorité civile est anéanti par ses prétentions à la domination universelle. On avait beau ad-

mettre les Juifs aux droits de citoyens, on avait beau leur conférer des honneurs, des emplois, des dignités, ils n'en restaient pas moins attachés à leurs idées et à leurs maximes ; ils n'en étaient pas moins disposés à agir conformément à ces idées et à ces maximes, dont ils sont tellement pénétrés qu'on ne peut les arracher de leur esprit. Partout et toujours, les doctrines et la conduite de la Synagogue sont les mêmes.

Il faut donc enfin que les Robert Peel, les Gioberti et toute la troupe des journalistes qui déclament à tout propos contre les rigueurs dont la Synagogue a été l'objet, il faut, disons-nous, que ces hommes se persuadent que ce n'est ni la haine ni les persécutions des chrétiens qui ont dégradé le peuple juif dans les siècles passés, mais au contraire les barbares préjugés qu'il nourrit. L'oisiveté, la paresse, l'intolérance, la perfidie, les complots, les cruautés des Juifs, la domination à laquelle ils aspirent, voilà les causes qui les ont précipités dans cet avilissement dont on voudrait sans raison accuser le christianisme. C'est sa perfidie qui a dégradé la Synagogue aux yeux des peuples chrétiens et de toutes les nations, et qui surtout, et plus particulièrement encore chez les peuples non chrétiens, a entretenu contre elle un sentiment universel d'aversion. Il est difficile de raisonner plus mal que ne l'a fait l'orateur anglais dans cette circonstance.

Il n'est pas moins difficile de comprendre comment on a pu accuser l'Église catholique des persécutions

que les Juifs ont eu à souffrir au moyen âge, quand on sait tout ce qu'ont fait les autorités ecclésiastiques pour arrêter ces persécutions, et quand on réfléchit à la manière pleine de douceur et de clémence dont les souverains pontifes se sont conduits à cet égard dans leurs propres États. C'est un témoignage que les Juifs eux-mêmes ont rendu aux papes; ils ont reconnu que nulle part ils n'ont vécu plus tranquilles, ni n'ont joui d'une plus grande protection que dans les États romains. Et cela vient précisément de cette politique pleine de sagesse qui inspirait aux papes la fermeté nécessaire pour que, sous leur domination, les Juifs ne pussent pas se livrer à des abus et à des excès qui auraient amené contre eux de terribles réactions. En ne leur accordant pas trop de liberté, les papes les empêchaient d'en abuser, et ils leur assuraient une vie plus tranquille que partout ailleurs.

Il nous reste une autre objection à réfuter. On la fait moins souvent, et ce qui précède suffirait à la détruire; mais il ne sera peut-être pas inutile de s'y arrêter un instant. On avoue les crimes reprochés aux Juifs; on reconnaît que leurs doctrines sont dangereuses pour le christianisme; on blâme leur avarice et tous les autres désordres que l'histoire a enregistrés dans ses pages, mais on ajoute que les chrétiens ne valent guère mieux que les Juifs, et qu'il n'est pas juste de faire retomber sur les Juifs toutes les conséquences de ces désordres.

Nous reconnaissons d'abord qu'il peut y avoir parmi

les chrétiens des hommes immoraux et méchants. Nous sommes tous libres, et il y en a beaucoup qu abusent de leur liberté; mais il faut remarquer que le Juif, en se livrant à l'avarice, à la ruse, à la violence, à l'orgueil, etc., agit sans aucun scrupule, et croit ne rien faire de contraire aux préceptes de sa religion. Les chrétiens, lorsqu'ils agissent de la même façon, savent fort bien qu'ils violent les préceptes de l'Évangile, et qu'ils foulent aux pieds les enseignements de l'Église.

Maintenant, c'est une chose évidente et admise par tout le monde, qu'il est difficile de trouver en dehors du christianisme un très-honnête homme, fidèle à ses promesses, loyal dans les contrats, soumis au magistrat, juste dans ses prétentions, modeste et ferme dans son langage, tolérant à l'égard des opinions d'autrui, bienveillant pour tous, en un mot, parfait citoyen. Or, l'organisation de la Synagogue, ses enseignements, sa conduite l'empêchent de former un citoyen de cette sorte : les faits l'ont surabondamment démontré. La morale chrétienne repousse tout ce qui peut nuire à la société; la morale de la Synagogue renferme un grand nombre de principes funestes à toute société chrétienne, et nous avons montré toutes les fâcheuses conséquences, tous les scandales, tous les maux qui résultent particulièrement de l'avarice et de la cupidité des Juifs dans leurs rapports avec les chrétiens.

C'est une chose qui nous paraît désormais incontestable, que les gouvernements chrétiens ont rendu un

grand service, au point de vue religieux, civil et national, chaque fois qu'ils ont, dans les siècles passés, éloigné les Juifs de leurs États, ou réprimé, par quelque autre moyen, l'orgueil, l'avarice et l'intolérance de ce peuple ennemi juré de Jésus-Christ. En effet, c'était enlever du milieu d'eux ou empêcher bien des scandales, bien des piéges tendus à la bonne foi des chrétiens et des citoyens; c'était agir comme le bon père de famille de l'Évangile, qui faisait enlever l'ivraie du champ, afin qu'elle ne pût nuire au bon grain qu'il avait semé. Les gouvernements chrétiens, en privant les Juifs de la jouissance des droits civils, ne leur infligeaient pas d'ailleurs une peine injuste, comme sir Robert Peel le prétend, mais bien un châtiment parfaitement mérité, car leurs doctrines et leurs pratiques menaçaient l'existence des peuples au milieu desquels ils vivaient. Rappelons-nous ici les paroles des anciens, qui sont autant de vérités incontestables : *Felix respublica, in qua non est Abraham, Nimrod, Naaman, id est, in qua non Judæus, tyrannus, leprosus;* et cet autre :

Et damno absque caper nunquam retinetur in horto,
Sic nec Judæus sine damno in plebe fovetur (1).

Il existe un autre proverbe, que citent fréquemment les maîtres eux-mêmes de la Synagogue : « Il n'y a pas de volatile plus insolent que le coq, de quadru-

(1) Rabbin Simon ben-Tachis. Bartolocci, t. III, p. 414.

pède plus insolent que le chien, ni de nation plus insolente que celle des Juifs. » Ce proverbe est confirmé et expliqué par cet autre : « Il n'y a pas de nation plus abjecte dans l'adversité ni plus insolente dans la prospérité que la nation juive. » Enfin, quand on s'occupe des caractères distinctifs et des qualités particulières des peuples, on compte les Juifs, et c'est la Synagogue elle-même qui le fait, comme les hommes les plus astucieux et les plus obstinés du monde (1).

Vraiment, nous admirons les défenseurs des Juifs, quand ils font appel aux paroles de Jésus-Christ, qui recommande indistinctement l'amour du prochain. La charité et la fraternité, voilà les vertus que M. Maxime d'Azeglio prenait, comme des principes, sacrés pour thème de son discours, afin d'en étayer tout son raisonnement. Ces paroles, disons-nous à notre tour, sont des vérités, et Jésus-Christ les a plus d'une fois répétées, plus d'une fois inculquées dans l'esprit de ses disciples, qui les ont comprises et enseignées aux autres. Lui-même a prié sur la croix pour ses bourreaux et pour ses ennemis. Il n'y a pas lieu à contradiction là-dessus ; mais il y a encore d'autres vérités dans l'Évangile, et on ne doit pas plus les oublier que les premières, comme le font M. d'Azeglio et ses partisans, et ces messieurs auraient dû d'autant moins les oublier qu'elles ont précisément rapport au sujet qu'ils traitent. Or, voici ce que Jésus-Christ disait des

(1) Salomon ben-Sevet, *ex Gentio*, p. 136.

pharisiens, dont il connaissait toute la perfidie et toutes les mauvaises doctrines ; *Cavete a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis; cavete a scribis qui volunt in stolis ambulare et salutari in foro... qui devorant domos viduarum sub obtentu prolixæ orationis; estote ergo prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ; cavete autem ab iis hominibus; tradent enim vos in conciliis, et in synagogis flagellabunt vos. Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.* Voilà autant de vérités qui expriment le vrai caractère de la Synagogue au milieu des chrétiens, et qui montrent combien devait être grande, dans les siècles passés, la prudence du chrétien vivant avec les disciples de cette école.

Nous n'irons pas plus loin dans cette discussion; nous nous réservons de faire comprendre ailleurs plus vivement encore l'injustice des accusations lancées contre le moyen âge. Ceux qui condamnent ainsi les siècles passés doivent être convaincus qu'ils se sont trompés en reprochant aux chrétiens leurs préjugés, et qu'ils ont calomnié l'Église catholique en la présentant comme animée d'un esprit d'hostilité sans fondement, comme persécutant injustement la nation juive. De quel côté sont donc les préjugés? Est-ce du côté des chrétiens du moyen âge, ou du côté des modernes patrons de la cause juive? Non, ce ne sont pas des préjugés qui ont dominé l'esprit des fidèles de tous les siècles et surtout du moyen âge. C'étaient de très-sages et

très-prudentes précautions prises contre une perfidie manifeste, contre une haine opiniâtre et constamment entretenue à l'égard de l'Église de Jésus-Christ, contre la perversité d'une nation toujours disposée à détruire la vie, la fortune et les gouvernements des peuples chrétiens. Les faits sont là, il n'y a pas de raisonnements qui puissent les démentir.

Nous le répétons donc, les préjugés sont du côté des réformateurs de ce siècle, qui se sont jetés sur une question sans en posséder les éléments ni les ramifications, sur une question de fait où ils ont négligé de consulter l'histoire, ce qui était une condition essentielle, en sorte que l'esprit de parti les a aveuglés et les a empêchés de voir la question dans son véritable jour. Et peut-être, chose plus condamnable encore, se sont-ils proposé d'avilir à dessein l'Église en la représentant comme injuste, insensée, égoïste et cruelle dans sa conduite à l'égard des Juifs.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux sentiments d'humanité qui se sont déclarés dans ces derniers temps en faveur de la Synagogue. Mais nous ne pouvons cesser de répéter que les maximes de la Synagogue sont en complète opposition avec celles de l'Évangile. La morale des Juifs est très-large, ainsi que le remarquait un néophyte, en disant qu'il y avait trouvé le plus grand obstacle à sa conversion, tandis que la morale chrétienne est très-sévère, car elle condamne non-seulement les actes et les paroles répréhensibles, mais encore toute pensée qui n'est pas d'accord avec la vo-

lonté divine. Ce qui est surtout le grand écueil, ce qui sépare comme par un abîme la Synagogue du christianisme, ce qui affermit le plus les Juifs dans leurs préjugés, c'est la croyance que les rabbins se sont efforcés de faire entrer dans l'esprit de leurs frères, croyance non moins contraire à la raison qu'à la doctrine de Moïse, savoir, qu'il n'y pas a d'enfer pour les Juifs, qu'il n'y en a que pour les chrétiens, et que, tout au plus, une peine légère est réservée dans l'autre vie au Juif pécheur, peine qui ne doit pas être éternelle. Il n'est pas nécessaire de montrer quel relâchement dans la morale doit suivre une pareille croyance, et avec quelle facilité le Juif doit se laisser aller à toutes sortes d'iniquités à l'égard des chrétiens, quand il croit pouvoir être sûr de l'impunité dans cette vie et dans l'autre.

Cette différence fondamentale empêchera toujours l'alliance de Jésus-Christ avec les Pharisiens, l'alliance de l'Église avec la Synagogue. Pour qu'il y ait accord, il faut que l'une ou l'autre renonce à ses maximes.

Nous pourrions ici terminer ce travail, mais il est, dans les déclamations de nos adversaires, un point que nous avons à cœur d'examiner, parce qu'il attaque l'honneur de nos ancêtres, et surtout la vérité et la sainteté de l'Église chrétienne. Nous allons donc continuer.

CHAPITRE III

Hommes et enfants chrétiens mis à mort par les Juifs en haine de Jésus-Christ. — Causes de ces barbaries. — Préjugés et confiance dans les opérations magiques.

Ce chapitre, qui ne le cède en importance à aucun des précédents, va traiter d'une question où se trouvent spécialement engagés l'honneur, la sagesse, la prudence de l'Église, et par conséquent le respect dû aux décrets qu'elle a portés à différentes époques contre la Synagogue. Aussi cette question a-t-elle été pour nous l'objet d'une étude particulière ; d'autant plus que depuis bien des années on a traité de vive voix et par écrit de ces meurtres d'enfants souvent reprochés aux Juifs, et l'on a même essayé d'en démontrer la fausseté, sans jamais se donner la peine d'entrer dans l'examen sérieux des faits et d'en soutenir la réalité contre ceux qui les attaquent. Le silence qui s'est fait d'une part en face d'adversaires sans cesse occupés à décrier l'Église romaine a laissé nécessairement bien des doutes dans l'esprit de beaucoup de chrétiens, et quelques-uns en sont venus à nier les crimes imputés

en ce genre à la Synagogue. On voit donc ce qu'il faut apporter ici de bonne foi et d'amour pour la vérité, si l'on veut arriver à la connaître.

Mais, avant tout, nous désirons que l'on comprenne bien que nous n'appelons sur la Synagogue actuelle nulle espèce de vengeance, ni représailles, ni peines, ni reproches. Nous demandons plutôt à Dieu que ses membres *se convertissent et qu'ils vivent;* et pour cela nous voulons qu'ils s'éclairent. Notre seul but est l'honneur et la justification de l'Église attaquée, comme nous l'avons dit, dans sa sagesse et son esprit de douceur. Autant qu'il dépendra de nous, on verra à la fin de quel côté est l'intolérance et la haine, ou de l'Église ou de la Synagogue.

Rappelons-nous d'abord le langage de nos adversaires, et remarquons surtout les paroles d'un homme dont nous avons déjà prononcé le nom, M. Maxime d'Azeglio : « Les accusations de cruauté, de meurtres « d'enfants, de magie, portées contre les Israélites en « des temps moins civilisés, dit-il, sont des fables qui « ne peuvent plus trouver créance à une époque aussi « éclairée que l'est la nôtre; le triste fait arrivé à Da- « mas en 1840, dont la vérité a été révélée et la justice « obtenue par sir Moïse Montefiore et par le juriscon- « sulte Crémieux, montre précisément que de pareilles « extravagances ne peuvent avoir de partisans que « dans une société grossière et ignorante. » M. d'Azeglio a été suivi par sir Robert Peel qui, revenant par deux fois à ses mêmes déclamations, a déploré les ca-

lomnies dont on chargeait les Juifs lorsqu'on les accusait d'avoir fait périr d'une manière barbare des enfants chrétiens. Et toutefois ce n'est pas là une calomnie; c'est une vérité. C'était une des conséquences naturelles de la haine perfide avec laquelle la nation juive avait persécuté son Seigneur et son Dieu; elle devait en arriver là pour mieux manifester au monde la perversité qui l'avait conduite à la révolte; elle devait conserver et renouveler la mémoire de la mort ignominieuse qu'elle avait fait souffrir à Jésus-Christ, en continuant à immoler quelques-unes des innocentes créatures qu'il a rachetées par son sang.

Et d'abord, dans les premiers temps du christianisme, la Synagogue sacrifia, comme nous l'avons vu, une multitude de fidèles à la haine qu'elle avait conçue contre leur Maître; elle les persécuta et les fit périr partout où elle le put impunément, comme le fait remarquer saint Justin (1) pour ce qui est de son temps; ou bien elle excita contre eux le mépris, la haine et les persécutions des Gentils; et quand tous ces moyens vinrent à lui manquer, elle voulut du moins les intimider par des exécutions secrètes qui leur rappelaient d'une manière permanente ce qu'elle avait fait autrefois sur leur chef, et ce qu'elle espérait, comme elle espère toujours, faire à l'égard du christianisme tout entier.

Pour plus de clarté, nous nous attacherons à suivre

(1) *Apolog.*, I.

autant que possible l'ordre chronologique des faits, en les soumettant à une critique sérieuse, et nous réservant de répondre ensuite aux objections que l'on fait ou que l'on pourrait faire sur l'ensemble. Nous ne prendrons dans ces faits que ce qu'ils ont d'incontestable et de généralement admis, sans nous occuper de certaines circonstances rapportées par quelques historiens et omises par d'autres, ces diverses circonstances n'ajoutant rien d'ordinaire à la signification des faits et à la force des arguments qu'il importe d'en tirer.

Que le lecteur veuille bien relire avec nous le récit de ce lugubre événement arrivé dans une localité appelée Inmestar, entre la ville d'Antioche de Syrie et Chalcis, fait rapporté par Socrate, par Nicéphore et par Théophane, sous la date de l'année 415 de l'ère vulgaire, la septième de l'empire de Théodose II. « Quel« que temps après, dit Nicéphore (1), au mois de mars « (et pendant le carême de cette même année, ajoute « Théophane, qui fait allusion à un fait précédent, ce« lui de l'expulsion des Juifs de la ville d'Alexandrie « à cause de leurs méfaits), quelque temps après, dis« je, les Juifs, ayant commis encore un crime abomi« nable contre les chrétiens, dans un lieu appelé « Inmestar, sur le fleuve Oronte, entre Chalcis et An« tioche de Syrie, ils en portèrent la peine. Se livrant

(1) Nicéph., liv. XIV, c. XVI. Socr., liv. VII, chap. XV. *Hist. eccl.* annot. par Valois.

« là, selon leur habitude, au repos et à toutes sortes de « divertissements, ils poussèrent l'insolence et l'or- « gueil, au milieu de leur ivresse, au delà de toutes « les bornes, et se mirent à insulter grossièrement les « chrétiens et le Sauveur lui-même. Se raillant de « ceux qui mettaient leur espérance dans la croix et « adoraient en elle l'instrument de leur salut, ils se « portèrent à un acte d'épouvantable atrocité. S'étant « saisis d'un enfant chrétien, ils l'attachèrent à une « croix, puis se livrèrent contre lui à toute sorte de « risées et de plaisanteries, qui bientôt ne laissèrent « plus de place qu'à la fureur, et alors ils le battirent « si cruellement que le pauvre enfant expira sous « leurs coups. A la suite d'un tel acte, il s'éleva entre « les Juifs et les chrétiens des collisions sanglantes, où « de chaque côté plusieurs trouvèrent la mort. L'em- « pereur informé chargea ses préfets de tirer des Juifs « une vengeance sévère. » Observons dans ce fait une circonstance rapportée par l'historien : c'est que le tout se passa pendant une fête de la Synagogue, et, comme il ressort du texte, un des jours où les Juifs célébraient la Pâque. Ceci nous fournira matière un peu plus tard à des réflexions de quelque intérêt.

C'est à la même époque que la chronique de l'évêque Palladius (1) rapporte l'attentat commis contre l'abbé Gaddane. Vivant dans un lieu solitaire près de la mer Morte, il fut attaqué un jour par quelques

(1) *Historia Lausiaca*, c. CX.

Juifs, qui voulaient le tuer sans autre motif que leur haine contre le nom chrétien. Un miracle les empêcha de commettre cet assassinat.

A l'an 1171, Robert Dumont rapporte (comme le fait aussi Nicolas Trivet, dans ses *Annales*) que Thiébault, comte de Chartres, condamna au feu plusieurs Juifs pour avoir crucifié un enfant chrétien pendant leurs fêtes de Pâques, en haine de Jésus-Christ. Après sa mort, ils avaient mis son cadavre dans un sac et l'avaient jeté dans la Loire. L'enfant fut retrouvé, et les Juifs convaincus de ce forfait subirent la peine du feu, comme nous l'avons dit, à l'exception de ceux qui se convertirent et embrassèrent le christianisme. Le même écrivain, à la date de 1177, qui appartient à l'époque où il vivait, parle de la mort de saint Guillaume, qui fut tué par les Juifs le jour de Pâques (1). Au jour du 25 mars, d'après les *Actes des Martyrs* recueillis par les Bollandistes, l'Église honore la mémoire de saint Richard, mis à mort par les Juifs à Pontoise, en France. Guillaume d'Aquitaine, chapelain de Philippe-Auguste, dans le récit qu'il donne des faits arrivés la première année de ce règne, écrit ce qui suit : « Dans ces mêmes jours (de 1179 à 1180), saint Richard fut crucifié par les Juifs; son corps repose dans l'église des Saints-Innocents, à Paris, en un lieu appelé les Petits-Champs; et grâce à son intercession, il arrive encore aujourd'hui bien des faits merveil-

(1) Robert Dumont, *Append. à la chronogr. de Sigebert.*

leux. » Ce témoignage est appuyé de celui de Rigord, écrivain contemporain et médecin de Philippe-Auguste. Voici en quels termes il s'exprime : « Quelques jours après que le roi, nouvellement sacré, fut rentré à Paris, il s'occupa de mettre à exécution un projet depuis longtemps arrêté dans son esprit, mais qu'il avait ajourné par respect pour l'extrême piété de son père. Il avait entendu dire plusieurs fois par les princes élevés avec lui à la cour, et cela lui était resté profondément gravé dans la mémoire, que les Juifs de Paris faisaient chaque année une sorte de sacrifice dans des lieux souterrains, en tuant des chrétiens en haine de la religion de Jésus-Christ. Cela se faisait dans la semaine sainte, et précisément le jour de leur festin pascal. Persévérant toujours dans cette pratique diabolique, plusieurs fois, du vivant de son père, ils avaient été repris et condamnés juridiquement au feu. Richard, dont le corps repose dans l'église des Saints-Innocents des Petits-Champs, à Paris, fut ainsi mis à mort et crucifié par eux. »

Sous la date de 1181, Gervais, écrivain anglais contemporain, parle d'un enfant, nommé Robert, martyrisé le jour de Pâques et enterré dans l'église de Saint-Edmond, près de laquelle il avait été mis à mort.

L'an 1190, le roi Philippe de France, se trouvant près de Saint-Germain en Laye, entendit parler de la mort ignominieuse que les Juifs avaient fait souffrir à un chrétien. Aussitôt il se rendit au Château, le fit soigneusement garder et l'on appréhenda au corps

quatre-vingts Juifs, qu'il fit brûler. Gagnée par leurs présents, la comtesse leur avait abandonné à discrétion un chrétien qu'ils accusaient faussement de vol et d'homicide. Maîtres d'assouvir leur haine, ils lièrent à ce malheureux les mains derrière le dos, ils le couronnèrent d'épines, et, après l'avoir promené par le village en l'accablant de coups et d'injures, ils l'attachèrent à une croix. On peut voir ce fait rapporté dans Vincent de Beauvais (1). Le rabbin Joseph, qui en parle aussi, ajoute que le rabbin Jom-Tov fit mourir plusieurs de ses coreligionnaires dans la persuasion où il était qu'ils avaient reçu le baptême (2). Toujours de nouvelles cruautés.

Albert de Strasbourg, dont la chronique a été suivie par Trithemius et Urstitius, rapporte que le jour de Pâques de l'année 1236, les Juifs firent mourir cinq enfants dans le château de Fulde. « Cette année, dit un contemporain, l'auteur d'un fragment historique que l'on trouve souvent avec les manuscrits de la chronique d'Albert de Strasbourg, les Juifs firent périr dans un moulin du château de Fulde quelques enfants chrétiens pour se servir de leur sang. Le fait ayant été découvert, plusieurs Juifs furent massacrés par les gens du château et d'autres furent brûlés. Les corps de ces enfants, honorés comme martyrs, furent portés à l'empereur Frédéric, alors à Haguenau, et honorablement ensevelis. Cependant l'empereur fit faire des

(1) Lib. III *Speculi historialis*, c. LIII.
(2) Bartolocci, *Bibliothèque rabbiniq.*, t. III, p. 716.

enquêtes pour savoir si les Juifs avaient besoin de sang chrétien dans la célébration de leur Pâque ; il ne trouva rien de certain à cet égard, et ayant reçu de la Synagogue une assez forte somme d'argent, il calma le tumulte excité à cette occasion contre les Juifs. » Une autre chronique ajoute que l'empereur Frédéric, ayant fait ensuite appeler l'abbé du couvent de Fulde, reconnut la vérité du fait sur l'évidence des preuves qui établissaient la culpabilité des Juifs, et qu'il vénéra comme martyrs les enfants mis à mort. Quant à la réponse que l'on fit à l'empereur, qu'il n'y avait rien de certain touchant l'usage fait par les Juifs de sang chrétien dans la célébration de leur Pâque, réponse où M. Peel croit trouver gain de cause pour sa thèse, nous la discuterons un peu plus tard, et nous prouverons le contraire de ce qui a été dit à Frédéric.

Le moine Matthieu Pâris, dans son *Histoire de* Henri III, roi d'Angleterre, cite tout particulièrement un crime horrible commis par les Juifs en 1255 sur un enfant chrétien en haine du divin Rédempteur. Que l'on veuille bien remarquer préalablement que l'historien en question est contemporain du fait, et qu'il est généralement estimé des savants pour son exactitude, pour sa science et pour sa fidélité à transmettre à la postérité les événements du règne dont il parle, qu'enfin l'éditeur avait sous les yeux le manuscrit de Pâris. En outre, les circonstances dont le fait fut accompagné lui donnent un caractère tout spécial et une importance réelle pour les faits qui suivront.

« A cette époque, dit l'historien, les Juifs dérobèrent un enfant de huit ans appelé Hugues et ils l'enfermèrent dans un cabinet très-secret où ils le nourrirent de lait et d'aliments propres à son âge. Dans l'intervalle ils écrivirent dans la plupart des villes d'Angleterre où habitaient des Juifs, et ils donnèrent rendez-vous à quelques-uns d'entre eux pour assister à Lincoln à un sacrifice qui se ferait en dérision et en haine de Jésus. C'est dans ce but que l'on tenait caché l'enfant destiné à être crucifié. Un certain nombre s'étant réunis à Lincoln, on nomma un juge pour remplacer Pilate; et ce fut devant lui que, dans l'assemblée générale, ce pauvre enfant fut soumis à divers tourments, battu, couvert de plaies, couronné d'épines, livré aux crachats et à la dérision. Ensuite, chacun des assistants lui enfonça plus ou moins dans les chairs des espèces de couteaux appelés *anelatii ;* on l'abreuva de fiel, on se répandit contre lui en outrages, en railleries, en blasphèmes, on l'appela plusieurs fois avec une sorte de rage : « Jésus, faux prophète ! » Enfin, après l'avoir tourmenté de mille manières, on le crucifia, et on lui perça le côté avec une lance. Après qu'il eut rendu le dernier soupir, ils le descendirent de la croix, et l'on ne sait pourquoi ils lui arrachèrent les entrailles, mais on dit que c'est pour servir à des opérations magiques. (Nous toucherons plus tard ce dernier point.)

La mère de cette infortunée créature fit pendant quelques jours toutes les recherches possibles. Des voisins lui dirent que la dernière fois on l'avait vu jouer

avec des enfants juifs de son âge et qu'il était entré dans la maison de l'un d'eux. S'étant rendue aussitôt dans cette maison où elle n'était point attendue, elle vit le corps que l'on avait jeté dans un puits. Les magistrats de la ville, informés par elle, font retirer le corps, et bientôt le peuple témoin de ce spectacle en fut saisi d'horreur, en même temps que les larmes, les sanglots et le désespoir de la mère excitaient pour elle une profonde commisération. Parmi les magistrats se trouvait un homme universellement connu pour sa sagesse et sa prudence, Jean de Lexington, qui ne craignit pas de dire : « On a quelquefois avancé que les Juifs allaient jusqu'à commettre des actes semblables pour insulter à Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié. » On se saisit du Juif chez qui était entré l'enfant, comme étant plus justement soupçonné que tous les autres, et cet homme lui dit : « Malheureux! ne sais-tu pas qu'une mort prompte t'est réservée? Tout l'or de l'Angleterre ne suffirait pas pour te racheter. Toutefois je te dirai comment tu pourras, quelque indigne que tu en sois, sauver ta tête du coup de la mort, et tes membres de toute mutilation. Je te promets que tu seras épargné si tu te décides à me faire connaître, sans rien déguiser, tout ce qui se pratique par vous en pareil cas. » Ce Juif, appelé Copin, comptant avoir ainsi trouvé le moyen d'échapper au supplice, lui répondit : « Seigneur Jean, si vous faites ce que vous m'avez dit, je vous révélerai des choses étonnantes. » Excité de plus en plus par la confiance que Jean sut

lui inspirer, il ajouta : « Ce que disent les chrétiens est vrai. Presque tous les ans les Juifs crucifient un enfant pour insulter à la personne et à la gloire de Jésus; mais on n'en trouve pas chaque année. Tout se fait secrètement et dans les lieux les plus cachés. Cet enfant appelé Hugues, ce sont nos Juifs qui l'ont crucifié sans pitié. Lorsqu'il a été mort et que l'on a voulu cacher son cadavre, on n'a pu le recouvrir entièrement; le corps de l'innocent n'a pas été trouvé propre pour les augures, car c'est pour cela qu'on lui avait arraché les entrailles. Dans la matinée l'on croyait son corps caché et la terre l'a rejeté d'elle-même; plusieurs fois il est ressorti de la fosse, ce qui a répandu l'effroi parmi les Juifs. A la fin on l'a jeté dans un puits et il n'a pas encore pu y demeurer caché. La mère, qui s'était mise à la recherche de tout ce que l'on disait, a trouvé le corps et a dénoncé le tout aux magistrats. »

Jean garda le Juif en prison, et les chanoines de la cathédrale de Lincoln, ayant eu connaissance de la chose, demandèrent qu'on leur remît le corps de l'enfant; ils l'obtinrent, l'exposèrent à la vénération d'une immense multitude de peuple, et l'ensevelirent honorablement dans leur église, comme un martyr qu'ils étaient heureux de posséder. Il est bon de dire que les Juifs avaient gardé cet enfant en vie pendant dix jours où, soutenu avec du lait, il eut à souffrir toute sorte de tourments. Mais quand le roi, à son retour des provinces septentrionales de l'Angleterre, eut été complétement informé du fait, il blâma Jean de Lexington

d'avoir promis à un si grand criminel qu'il ne lui serait fait aucun mal, et dit que pour lui il ne pouvait accorder l'impunité à un homme qui avait mérité les plus grands supplices. La condamnation fut irrévocablement signifiée au coupable, et lorsqu'elle était près d'être exécutée, il dit : « La mort m'attend et le seigneur Jean ne peut plus rien pour moi. Maintenant je vous dirai à vous la vérité : cet enfant, que les Juifs sont accusés d'avoir fait mourir, a été réellement mis à mort avec le consentement des autres frères répandus en Angleterre ; et dans presque toutes les villes du royaume il en a été choisi parmi eux pour venir, sur l'invitation qui leur a été faite, participer au sacrifice de cet enfant comme à une victime pascale. » Après qu'il eut dit cela et bien d'autres choses horribles, il fut attaché à la queue d'un cheval et traîné à l'échafaud où l'on crut voir un démon en corps et en âme. Les autres Juifs, complices du crime, furent, au nombre de quatre-vingt-onze, conduits dans les prisons de Londres. Et ce qui confirme les révélations du premier supplicié, c'est que, l'année suivante, ces malheureux, se voyant condamnés, envoyèrent secrètement supplier les frères Mineurs de s'interposer près de la Cour pour les sauver de la prison et de la mort, tout en avouant que, par leur crime, ils s'étaient rendus indignes de tout pardon.

Malgré toutes ces preuves, qui établissent d'une manière palpable la complicité de la Synagogue dans cet

horrible forfait, Basnage (1) a prétendu que l'on ne pouvait ajouter foi à tout ce qui vient d'être rapporté, à cause de la circonstance tout à fait invraisemblable dont parle Copin au sujet du corps de cet enfant que l'on n'aurait pu soustraire aux recherches de la justice. On a bien droit, ce nous semble, de répondre que cette circonstance est par elle-même trop peu importante, et, du reste, encore assez explicable, pour qu'elle fasse rejeter comme fausse la déposition entière de ce Juif qui, par là, se flétrit et se condamne lui et ses coreligionnaires, surtout après les aveux faits ensuite aux frères Mineurs. Nous en appelons à tout homme non prévenu : la simple lecture de ce récit fait-elle réellement douter de la vérité de l'ensemble?

Ensuite, « je ne comprends pas, » ajoute Basnage, « comment les Juifs auraient nourri de lait un enfant « de huit ans pour le rendre plus sensible aux tour- « ments de la croix. » Ici nous répondrons que rien n'autorise à prêter ce sens à l'historien. Il avait commencé par dire que les Juifs, ayant enfermé l'enfant dans un lieu très-secret, l'y nourrirent avec du lait et d'autres aliments propres à son âge ; et ensuite répétant à peu près ses expressions, il écrivait : *Ut tot diebus pastus lacte tormenta vivus multiformia tolerabat.* Ces paroles ne donnent pas du tout un sens semblable à celui que Basnage veut y trouver ; elles ne sont qu'une répétition de ce qui a été dit, et expriment que,

(1) *Hist. des Juifs*, t. IX.

nourri de lait pendant plusieurs jours, l'enfant avait la force de supporter bien des tourments.

Relativement à ce que dit Jean de Lexington de l'opinion populaire qui accusait les Juifs de semblables barbaries à l'égard des chrétiens, le même Matthieu Pâris rapporte qu'en 1235 on amena au roi à Westminster sept Juifs accusés d'avoir circoncis à Norwich un enfant chrétien, enlevé furtivement et caché par eux dans l'intention de le crucifier à leurs fêtes de Pâques. Convaincus du fait, ils finirent par avouer le tout en présence du roi et furent condamnés à une prison perpétuelle. Cinq ans après, au rapport du même historien, les Juifs circoncirent un autre enfant chrétien, lui donnèrent le nom de Jurninus et le gardèrent pour le crucifier en haine de Jésus-Christ. Le père de l'enfant, uniquement occupé de retrouver son fils, découvrit enfin qu'il était gardé en secret par les Juifs. Ce crime étant venu à la connaissance de l'évêque Guillaume de Rele et des magistrats, on se saisit de tous les Juifs de la ville pour s'assurer de pouvoir punir sur les vrais coupables l'attentat commis contre le christianisme et l'injure faite au nom et au caractère chrétien. Comme les Juifs voulaient être jugés par les tribunaux civils, l'évêque revendiqua les droits du for ecclésiastique, attendu qu'il s'agissait d'une question religieuse. Quatre des inculpés furent convaincus et condamnés, comme auteurs ou complices du crime, à être traînés à la queue d'un cheval et ensuite pendus.

Thomas de Catimpré parle d'un attentat semblable

commis à Pforzheim, en 1261, par les Juifs sur un enfant de huit ans que leur avait livré une femme chrétienne. Ce pauvre enfant fut conduit dans un lieu retiré, étendu sur quelques linceuls, et, après qu'on lui eut fermé la bouche, on le perça à toutes les articulations du corps pour lui retirer tout son sang et en imbiber les linges sur lesquels il était étendu. Quand il eut succombé à ces atroces barbaries, on le jeta dans la rivière où il fut retrouvé, trois ou quatre jours après, par des pêcheurs. A la vue de cette multitude de légères blessures qui couvraient son corps, on soupçonna les Juifs d'être les auteurs de ce meurtre. A la suite de quelques recherches, on se saisit de la femme qui leur avait livré l'enfant; elle fut convaincue par les aveux naïfs de sa petite fille, et, par ce moyen, on parvint à connaître les auteurs du crime. Deux d'entre eux se donnèrent eux-mêmes la mort, et les autres furent condamnés au dernier supplice. Ces faits, dit l'auteur, m'ont été racontés par deux religieux de l'ordre des frères Prêcheurs, Rainier et Égidius, qui se trouvaient à Pforzheim trois jours après les événements et qui m'en ont fait le récit détaillé. On remarquera, du reste, que l'historien n'était pas seulement contemporain, mais qu'il s'est acquis chez ceux qui sont venus après lui une grande réputation de science et d'exactitude (1).

(1) Thomas Cantipratanus, *De ratione vitæ bene instituendæ*, lib. II, cap. XXIX.

L'Église honore comme martyr le bienheureux Werner mis à mort par les Juifs dans le diocèse de Trèves, l'an 1287, et elle célèbre sa fête le 19 avril (1). Le fait est rapporté avec les circonstances suivantes. Werner, qui n'était qu'un enfant, avait coutume d'aider chaque année les Juifs dans la célébration de la fête de Pâques. Ce fut là une occasion pour eux. Ils se saisirent de lui, et leur haine contre les chrétiens s'exaltant jusqu'à la fureur, comme nous l'avons vu dans les faits arrivés à Chalcis, ils lui introduisirent une boule de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier. Ensuite ils le lièrent et le suspendirent la tête en bas à une colonne de bois préparée tout exprès; puis ils se mirent à le flageller; après quoi, se servant d'un couteau que l'on a toujours précieusement conservé avec son corps, ils lui firent partout des incisions, en sorte que le sang ruisselant des mains, de la tête et du cou jusqu'aux pieds, il n'y avait plus en lui aucun membre qui ne fût ensanglanté. On eut la barbarie de prolonger ses tourments pendant trois jours, le relevant, puis le suspendant alternativement, jusqu'à ce qu'il fût complétement épuisé. Mais il y avait, dans la maison où cela se passait, une femme chrétienne qui vit le tout sans être aperçue; elle put à la fin avertir le magistrat, qui se transporta sur les lieux et fut

(1) L'inscription mise sur son tombeau et le concours des fidèles qui vont implorer des grâces par son intercession, sont consignés dans les *Actes des Archevêques de Trèves*, publiés par Edmond Martène, t. IV, p. 347.

saisi d'étonnement et d'horreur à la vue du spectacle qui s'offrait à ses yeux. Toutefois, les Juifs parvinrent à le corrompre à force de présents, et la chose demeura étouffée dans le silence, jusqu'à ce que le corps de l'enfant fut un jour découvert sous des broussailles, malgré toutes les précautions qui avaient été prises pour que le crime demeurât à jamais caché.

Le procès fut aussitôt suivi avec la plus grande activité, et toutes les circonstances semblaient se réunir à l'appui de la vérité, pour déclarer les Juifs coupables de la mort de Werner; mais l'or offert au roi Rodolphe, jusqu'au poids de vingt mille marcs, le détermina à proclamer les Juifs innocents; il voulut même que l'archevêque de Mayence dît publiquement que, dans toute cette affaire, les Juifs avaient été calomniés par les chrétiens. Cinq cents hommes armés se tenaient prêts à tomber sur tout chrétien qui se permettrait de dire le contraire (1).

L'église métropolitaine de Saragosse, en Aragon, vénère, au nombre de ses martyrs, saint Dominique de Val, enfant de sept ans, crucifié par les Juifs en 1250, en haine du nom de Jésus-Christ et en souvenir de son supplice. Jérôme Blancha, dans son *Histoire des rois d'Aragon*, rapporte le fait, sous la date dont nous parlons, et dit que la nation impie des Juifs, accoutumée qu'elle est à commettre toute sorte d'iniquités, en était venue à admettre et à suivre cette monstrueuse

(1) Bolland. 19 avril. — Voir également la *Chronique d'Engelhusius*.

croyance, que tout homme qui enlevait furtivement un enfant chrétien et le leur livrait pour être mis à mort, était, par cela même, exempt de toutes corvées et impositions, et déchargé de toutes les dettes qu'il avait contractées. Par suite de cela, un Juif du nom de Moïse Albayhuzet, imitant le traître Judas, se saisit du jeune Dominique, le garrotta et le livra aux Juifs pour être crucifié. Mais le crime, à peine commis, fut bientôt découvert par les chrétiens. Du reste, Albayhuzet lui-même, pénétré d'horreur de sa faute à la suite de certains signes étonnants qui apparurent sur le corps de l'enfant après sa mort, avoua ce qu'il avait fait, et il reçut le baptême. Joseph Dormero nous a conservé en même temps l'inscription qu'il avait lue sur la châsse qui renfermait les reliques du saint. En voici le texte qui indique la part que la Synagogue a prise à ce meurtre. « *Ossa divi Dominici infantis filii Sancti Val et Isabellæ uxoris suæ hujus claræ urbis civium; qui Cæsaraugustæ Judæorum Synagogæ jubente uti summo supplicio afficeretur, clavis parieti affixus fuit; ac demum latere transfixo, illustrem martyrii coronam reportavit, pridie kalendas Augusti* 1250. »

Dans son ouvrage intitulé *Helvetia sancta*, le chartreux Henri Murer rapporte que, sous le pontificat d'Honorius IV, sous le règne de l'empereur Rodolphe Ier, l'an 1288 de Jésus-Christ et le centième depuis la fondation de la ville de Berne, les Juifs, qui y habitaient en grand nombre, assouvirent leur haine contre le nom de Jésus-Christ, sur la personne d'un

enfant chrétien du nom de Rodolphe qu'ils avaient enlevé secrètement. Ils le conduisirent dans la maison de l'un des principaux d'entre eux, le firent descendre dans un lieu souterrain, et là ils l'égorgèrent après lui avoir fait subir divers genres de tourments. Mais le cri du sang innocent versé demandait vengeance à Dieu. De quelque mystère que l'on eût enveloppé le crime, il fut un jour découvert, car le corps de l'enfant fut trouvé criblé de blessures, ce qui jeta une grande agitation parmi le peuple. La voix unanime des prêtres et des hommes les plus connus pour leur sagesse s'accordant à reconnaître l'innocence de l'enfant et à voir en lui un vrai martyr de Jésus-Christ, on le transporta dans la principale église et on l'enterra près de l'autel de la Sainte-Croix qui, plus tard, prit le nom d'autel de Saint-Rodolphe, à cause du grand nombre de miracles obtenus par l'intercession du jeune martyr. L'histoire en a été rapportée avec détails par les Bollandistes, et elle est appuyée de documents qui ne laissent aucun doute sur le fait lui-même ni sur ses auteurs. On se saisit de la personne de ces derniers; jugés par le sénat de la ville, ils subirent la mort due à leur crime; les autres Juifs, qui avaient donné leur consentement au meurtre, furent chassés de la ville, et un décret de la même autorité, motivé par ce fait et par bien d'autres raisons antérieures, régla qu'à l'avenir aucun Juif ne serait jamais plus admis à habiter Berne.

Dans son histoire de Frisingue, Meichelbeck, ap-

puyé de l'autorité de plusieurs écrivains contemporains (1), rapporte qu'en 1225 une femme de Munich, s'étant laissé corrompre par l'argent des Juifs, enleva secrètement un jeune enfant à son voisin et le livra à ces ennemis jurés du nom chrétien. Au moyen de piqûres et d'incisions sur les diverses parties de son corps ils lui tirèrent tout le sang pour s'en servir dans des pratiques criminelles. Après avoir commis cet horrible crime, ils déterminèrent cette même femme moyennant les mêmes promesses, à enlever un second enfant. Déjà elle avait en partie réussi, et elle allait livrer aux Juifs une seconde victime, lorsque le père de l'enfant surprit tout ce qui se passait. Arrêtée et livrée aux tribunaux, cette malheureuse femme avoua tout. Le bruit en fut bientôt répandu dans toute la ville et, chacun s'empressant de concourir à l'action de la justice, on se saisit de cent quarante Juifs qui furent condamnés au supplice du feu. L'histoire ajoute que le lieu où le crime s'était accompli était appelé dans le public *Die Grufft*, et que par la suite on y éleva une église à la Vierge.

A la fin du XVIIIe livre de l'histoire de Bohême par Jean Dubraive, nous lisons: « L'an 1305, le jour où ils se préparaient à célébrer la Pâque, les Juifs commirent des actes de la dernière atrocité sur un chrétien que son indigence avait réduit à les servir. L'ayant entraîné dans un lieu secret, ils le dépouillèrent de tous

(1) T. II, p. 94.

ses vêtements et l'attachèrent à une croix; puis les uns se mirent à le battre avec des verges, d'autres à lui cracher au visage, tous à rappeler d'une manière ou d'une autre ce que cette nation cruelle avait fait souffrir autrefois à Jésus-Christ. Une telle barbarie, qui faisait bien voir de quelle haine ils étaient animés contre les chrétiens, souleva d'indignation tout le peuple de Prague; on ne trouva pas que les supplices ordinaires fussent suffisants pour expier le crime des coupables, et l'on en inventa de nouveaux et plus raffinés pour venger le sang innocent; les dépouilles des Juifs servirent ensuite à élever un monument à la mémoire du nouveau martyr.

On lit dans l'*Histoire des landgraves de Thuringe* (ce que confirme un prêtre contemporain, Sigfried, dans son IIe livre de l'*Epitome*) qu'un enfant du nom de Conrad, fils d'un soldat, fut mis à mort par les Juifs à Wizzens avant la fête de Pâques. Les coupables ayant été découverts, le peuple irrité fit main basse sur tous les Juifs, et ceux qui échappèrent à la mort furent obligés de quitter le pays.

Denys de Saint-Martin (1) rapporte qu'en l'année 1321 les Juifs furent chassés d'Annecy par édit de Philippe V pour avoir mis à mort un jeune clerc de cette ville.

Jean Vitoduran dit dans sa *Chronique* qu'en 1331 les Juifs d'Uberlingen commirent un acte de barbarie

(1) *Gallia christiana*, t. II, p. 723.

contre un enfant qu'ils jetèrent dans un puits après qu'ils l'eurent fait mourir. Quelques jours après, le corps fut retrouvé ; la justice informa, et comme on vit sur le corps des incisions qui venaient s'ajouter à d'autres indices que l'on avait déjà, on fut convaincu que les Juifs étaient les auteurs de ce meurtre. Dans cette circonstance même, les juges du lieu n'attendirent pas le consentement de l'empereur que l'on savait favorable aux Juifs, et l'on exécuta immédiatement les auteurs d'un crime si révoltant.

Le même historien, dans ses *Annales Helvétiques*, dit qu'en 1338 un homme de condition noble, habitant la province de Franconie, victime de la plus noire malice et de la plus insigne fourberie, fut mis à mort par les Juifs d'une manière ignominieuse. Son frère, ayant découvert le crime, appela tous ses amis à le venger, en sorte que les chrétiens, transportés d'indignation contre les Juifs, ne connurent plus aucunes bornes de modération et de justice et firent un véritable massacre de tous ces malheureux.

Les Actes de l'église de Cologne ont fourni aux Bollandistes le récit du martyre d'un enfant du nom de Jean. Saisi par les Juifs comme il s'en allait à l'école, et entraîné dans un lieu où ses bourreaux n'avaient rien à craindre, cet enfant fut percé de coups de couteau jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir. Un de ces couteaux en forme de lancette a été conservé dans l'église de Saint-Sigebert comme monument du martyre et comme témoignage d'accusation contre ses auteurs.

Dans les *Annales de Souabe* recueillies par Martin Crusius, au livre V de la 3e partie, nous voyons qu'en l'an 1380, quelques Juifs du village de Hagenbach enlevèrent secrètement un enfant. Au moment même où ils lui faisaient souffrir les horreurs de la mort, ils furent surpris; mis aussitôt en jugement, on les condamna au supplice du feu.

Le père Rader, écrivant l'histoire de l'église de Bavière (1), nous dit que l'on y honore comme martyr le bienheureux Henri mis à mort par les Juifs en 1348.

En 1410, ou selon d'autres en 1413, les marquis Frédéric et Guillaume de Misnie firent mettre en prison tous les Juifs de leurs terres et confisquèrent tous leurs biens. Ces mesures, que nous font connaître Albert Krantz et la Chronique d'Hermann Corner, furent prises parce que les Juifs avaient acheté à un paysan un enfant chrétien dans le dessein de le faire mourir. Quant au vendeur, il fut condamné à être coupé en morceaux, en punition de son crime.

En 1454, deux Juifs surprirent un enfant chrétien sur les terres de Louis d'Almanca, dans le royaume de Castille; l'ayant conduit à l'écart dans la campagne, ils le firent mourir, coupèrent ensuite son corps par le milieu et lui arrachèrent le cœur, puis enterrèrent le cadavre à la hâte et partirent. Des chiens qui rôdaient par là furent attirés par l'odeur; ils grattèrent le sol et en retirèrent le corps de l'enfant, qu'ils commen-

(1) *Bavaria sacra*, vol. II, p. 351.

cèrent à dévorer; un d'eux s'éloignait emportant un bras dont il avait fait sa proie lorsqu'il fut rencontré par des bergers, et c'est ainsi que l'on découvrit la mort de ce pauvre enfant que ses parents cherchaient en vain depuis plusieurs jours.

Pendant ce temps-là les Juifs, qui avaient convoqué secrètement leurs coreligionnaires, brûlaient le cœur, et en jetaient les cendres dans du vin qu'ils buvaient ensemble dans leur réunion. Tels furent les faits constatés par les enquêtes, et dont la certitude parut complétement acquise au gouverneur et à l'évêque. L'affaire ayant été portée au tribunal royal, les sommes considérables dépensées alors par les Juifs, comme à l'ordinaire, pour tromper la justice, firent durer si bien les procédures, que l'auteur contemporain auquel nous devons ce récit ne put voir la fin du procès (1).

Le même auteur nous rapporte un autre fait du même genre, et qui est accompagné de circonstances si particulières et tellement précises, que l'on ne peut avoir aucun doute sur la barbarie haineuse dont les Juifs étaient alors animés contre les chrétiens. « A « Ancône où j'étais au couvent des frères Mineurs de « Valesola, un Juif de Gênes nommé Emmanuel, « fils d'un grand médecin de cette ville, vint un jour « me trouver en l'an de Notre-Seigneur 1456; re- « connaissant d'une manière très-explicite l'erreur de « la secte judaïque, il voulait, disait-il humblement,

(1) Alphonse Spina, *De bello Judæorum*, lib. III, consid. 7.

« être purifié par le baptême de Jésus-Christ. Je l'in-
« terrogeai sur une multitude de points ; entre autres
« choses je lui demandai incidemment, puisqu'il re-
« connaissait les erreurs de sa nation et admettait la
« vérité de la foi catholique, de me dire ce qu'il en
« était réellement de l'obligation imposée aux Juifs de
« tuer les enfants chrétiens dont ils pourraient se saisir.
« Je lui demandai si cela était certain, s'il le savait
« réellement, et s'il avait été témoin de quelque fait
« de ce genre, afin que les chrétiens eussent à prendre
« plus de précautions.

« Pressé par sa conscience et par l'amour sincère
« qu'il avait pour la religion chrétienne, il me raconta
« deux faits des plus barbares, l'un qu'il savait par ses
« parents et par bien d'autres Juifs, l'autre qu'il avait
« vu de ses propres yeux. Touchant le premier, il me
« dit : Bien des fois j'ai entendu raconter par mes
« parents et par d'autres personnes de notre nation
« qu'il y avait en Italie un rabbin juif du nom de Simon
« d'Ancône, médecin, que sa profession conduisait
« dans bien des localités et chez beaucoup de grands
« seigneurs. Il lui arriva d'entrer en relations partic-
« lières et intimes avec un mauvais chrétien, un homme
« des plus dépravés. Cet homme enleva un jour un
« enfant de quatre ans pour en faire ce que faisaient
« alors bien des hommes d'armes. Mais l'enfant
« étant trop faible pour soutenir les fatigues du che-
« min que l'on voulait lui faire faire, l'ami du Juif le
« lui abandonna, sans penser aux mauvais desseins que

« celui-ci pouvait avoir, et uniquement pour que l'en-
« fant fût à son service. Le Juif, ravi de joie, accepta
« l'enfant et l'emmena avec lui à Pavie, où il avait sa
« résidence ordinaire. Arrivé chez lui, comme l'heure
« était favorable à l'exécution de son barbare projet,
« il se saisit de l'enfant, l'étendit sur une table et lui
« coupa la tête; puis laissant cette tête sur la table, il
« emporta le tronc dans une autre chambre pour
« achever ce qu'il se proposait. Pendant ce temps, par
« la permission divine, un gros chien pénétra dans la
« chambre où était restée la tête, il se jeta dessus et
« l'emporta en sautant par une fenêtre dans la rue.
« Le Juif en rentrant fut effrayé à la pensée qu'il pou-
« vait être découvert; il sortit aussitôt de chez lui, dis-
« tribua de l'argent aux derniers agents de la justice,
« pour rester plus facilement caché; puis il se rendit
« secrètement au bord de la mer où se trouvait alors un
« bâtiment qui le transporta en Turquie, et c'est ainsi
« qu'il échappa à toutes les perquisitions dirigées con-
« tre lui. Cependant les gens de justice avaient ren-
« contré par hasard dans une ruelle le chien qui s'en-
« fuyait; remarquant qu'il emportait quelque chose,
« ils l'épouvantèrent par leurs cris et leurs menaces,
« si bien que le chien laissa tomber la tête pour s'es-
« quiver plus rapidement. Ils reconnurent avec effroi
« que c'était la tête de l'enfant, et guidés par les tra-
« ces du sang, ils arrivèrent à la maison du Juif où ils
« virent les résultats de sa barbarie. Tout ce que je
« vous dis là, je l'ai appris de mes parents.

« Ensuite ce même Emmanuel me raconta un autre « acte de cruauté, arrivé à Savone, qu'il avait vu de ses « yeux et qu'il attesta plusieurs fois avant et après sa « conversion, ajoutant que même il avait bu du sang « de l'enfant immolé. Il me dit que son père l'avait « un jour conduit dans la maison d'un Juif de Savone, « et que là, réunis à sept autres individus de leur na- « tion, ils s'étaient réciproquement engagés par ser- « ment à ne jamais révéler ce qu'ils allaient faire, et à « garder leur secret jusqu'à la mort. Après cela, on « amena au milieu d'eux un enfant chrétien âgé de « deux ans ; ils le mirent à nu au-dessus du vase où « ils avaient coutume de recevoir le sang répandu dans « la circoncision de leurs enfants. Quatre d'entre eux « prirent ainsi part à l'horrible exécution. L'un tenait « étendu le bras droit de l'innocente créature, un autre « le bras gauche, un troisième lui tenait la tête sou- « levée de manière à former la croix, et le quatrième « faisait entrer des étoupes dans la bouche du mal- « heureux enfant pour l'empêcher de crier. Prenant « ensuite des instruments de fer aigus et assez longs, « on le perça dans tous les sens, principalement dans « la région du cœur, de manière que son sang dé- « coulait de toutes parts et tombait dans le vase. Ce « fut pour moi un spectacle dont je ne pus soutenir la « vue et je m'éloignai en me mettant à l'écart autant « que possible. Mais mon père vint bientôt à moi et « me fit jurer que jamais je ne parlerais de tout cela à « personne. Après quoi je me rapprochai des autres

« et je ne vis plus que le cadavre de l'enfant, qui fut « bientôt après jeté au fond d'un lieu d'aisances de la « maison. Cela fait, les Juifs découpèrent en très-petits « morceaux divers fruits, des poires, des noix, des « amandes et quelques autres, qu'ils jetèrent dans le « vase où le sang avait été recueilli. Tous goûtèrent de « cet horrible mets ; j'en goûtai moi-même, ce qui me « causa des nausées telles que ce jour et le suivant je « ne pus prendre aucune espèce de nourriture.

« Voilà ce que le Juif Emmanuel a raconté devant « moi et en présence du R. P. Pierre Vela, gardien « du couvent de Villa Valesola. Plusieurs fois avant de « recevoir le baptême, et après qu'il l'eût reçu avec le « nom de François, il a fait les mêmes dépositions en « présence de Mgr Gharsia, évêque de Lucentina, et « de plusieurs révérends prêtres et laïques. Le tout a « été rédigé par écrit par le ministère d'un notaire pu- « blic et conservé dans le même couvent des Frères « Mineurs, en mémoire de cet acte abominable. Enfin « le néophyte a ajouté que le crime avait été com- « mis quatre ans avant sa conversion, c'est-à-dire « en 1452. »

A la date du 12 juillet, les Bollandistes parlent de la mort du bienheureux André tué par les Juifs en 1462, dans les environs de Rin, petit village du comté de Tyrol. Ayant acheté cet enfant moyennant une forte somme d'argent qu'ils livrèrent à son parrain, ils le conduisirent dans un bois voisin où ils le dépouillèrent d'abord de ses vêtements et le circoncirent, puis lui

firent une quantité de blessures par tout le corps pour lui ôter tout son sang. Après cela ils le suspendirent à un arbre et se mirent tous ensemble à blasphémer le saint nom de Jésus.

Cependant la mère, désolée de la disparition de son fils, ne cessait de demander au parrain ce qu'il était devenu. D'abord il feignit de l'ignorer ; mais ensuite, espérant faire diversion à la douleur de la mère, il la prit à part et lui offrit de partager la somme pour laquelle il l'avait vendu aux Juifs.

Il est rapporté dans l'histoire de Brescia qu'en 1477, un enfant de sept ans appelé Conrad fut mis à mort par un Juif du nom de Salomon, parce que cet enfant avait conduit au bienheureux Jacques, vulgairement appelé de la Marche, un enfant du Juif, pour le faire instruire dans la doctrine chrétienne. Le crime ayant été découvert contre toute attente, le meurtrier se convertit et reçut le baptême avec son autre fils Joseph (1).

Benoît XIV, dans la bulle *Beatus Andreas*, après avoir cité ces deux faits, mentionne aussi le martyre de saint Laurentin (Lorenzino) mis à mort par les Juifs dans le pays de Vicence en 1485, et de sainte Ursule, jeune fille également victime de la barbarie de la Synagogue. L'Église catholique a inscrit au nombre de ses martyrs le bienheureux Simoncino de Trente, mis à mort cruellement par les Juifs en 1475, et elle en célèbre la fête le 23 mars. L'aveu même des Juifs qui

(1) Bartolocci, *Bibliotheca rabbinica*, t. IV, p. 729. *Ex auctoritate Octavii Rubii in historia Brixiensi.*

prirent part à ce meurtre, aveu qui fait partie de la procédure suivie contre eux, expose dans tout son jour et d'une manière bien suffisante la vérité du fait. A la date que nous venons d'indiquer, les Bollandistes rapportent que les exécuteurs du crime étaient en grand nombre ; qu'un vieillard, plus cruel que les autres, commença le premier le supplice de l'enfant, et qu'ensuite chacun lui enleva un morceau de chair, pendant qu'un des bourreaux recueillait le sang du martyr. En outre on le perçait de fers aigus, et ces actes d'atrocité étaient accompagnés de paroles blasphématoires et cruelles : « Comme nous avons égorgé Jé« sus, le Dieu des chrétiens, qui n'est qu'un homme de « rien, ainsi soient à jamais confondus nos ennemis ! » Jean Marie Tiberinus, médecin et homme de lettres, écrivant au sénat de Brescia, lui fait connaître les détails de cette horrible scène et commence ainsi : « Les « cruels Juifs ne se bornent pas à dévorer la substance « des chrétiens par l'infame exercice de l'usure; mais « avides de notre ruine, ils se repaissent du sang de nos « enfants qu'ils torturent par d'affreux supplices et « qu'ils immolent avec la même barbarie qui leur a « fait immoler Jésus-Christ. » Dans ce procès, les Juifs employèrent tous les moyens possibles, comme nous l'avons vu en une autre circonstance, pour dérober à l'infamie leurs coreligionnaires ; mais le meurtre fut constaté d'abord par le vase plein de sang que l'on trouva dans la maison de Samuel, vase qui avait été gardé par sa femme Brunette, et que l'on a conservé

jusqu'aujourd'hui en mémoire du martyr, puis par les aveux des coupables eux-mêmes. L'historien fait observer aussi que la Synagogue, voulant prévenir la punition du crime, essaya de séduire à force d'argent le préfet de la ville et l'évêque Inderbach, mais toutes ses tentatives échouèrent complétement.

Le père Rader, dans le troisième volume de son ouvrage intitulé *Bavaria sacra*, rapporte qu'en 1486 on trouva à Ratisbonne six enfants, d'autres disent huit, mis à mort par les Juifs, et dont le sang avait été recueilli pour servir à des pratiques de magie. « Les juges chargés de poursuivre l'affaire, dit l'historien, trouvèrent un lieu souterrain dans la maison d'un Juif appelé Josfol ; là étaient encore des restes des enfants égorgés, restes que l'on transporta au prétoire. On y voyait une pierre en forme de coupe placée sur une espèce d'autel, et c'était là que l'on déchirait les membres de ces innocentes créatures. La pierre portait encore les traces du sang; mais pour que l'on ne s'aperçût de rien, les taches avaient été recouvertes avec de la boue que l'on n'eut qu'à enlever pour retrouver les indices trop certains de la cruauté des Juifs. » Christophe Ostrofrang, écrivain contemporain, se livre à une assez longue dissertation au sujet de ce souterrain. Dans le cours de la procédure, on obtint l'aveu des coupables qui se déclarèrent comme tels au nombre de dix-sept. Divers auteurs, tels que Christophe Hoffmann, Jean Eck et François Grinwald, nous ont laissé un récit détaillé de toute cette affaire.

Antoine Bonfinius, historien véridique, bon philosophe et orateur, appelé en Hongrie par Wladislas, et chargé par ce monarque d'écrire l'histoire du royaume, dit ce qui suit et qu'il rapporte à l'année 1494 (1), l'année même où il écrivait : « Dans ces derniers mois quelques Juifs de Tyrnau s'étant rendus coupables de barbarie, subirent le supplice qu'ils avaient mérité. Douze hommes et deux femmes avaient entraîné avec eux un jeune chrétien ; ils l'avaient emmené dans une maison voisine, et après lui avoir fermé la bouche, ils lui avaient ouvert les veines, laissant couler le sang qu'ils recueillaient avec soin jusqu'à ce que l'enfant rendît le dernier soupir. Ils burent une partie de ce sang et conservèrent le reste pour leurs coreligionnaires. Quant au corps, ils le dépecèrent en morceaux et l'enfouirent en terre. Cependant les recherches des parents pour retrouver leur enfant avaient été vaines, jusqu'à ce qu'enfin ils surent positivement que le jour précédent on l'avait vu dans la rue des Juifs et qu'à partir de ce moment il n'avait plus reparu. Dès lors, les soupçons tombèrent naturellement sur les Juifs ; les agents de la force publique eurent ordre de faire des perquisitions dans les diverses maisons, et des taches de sang que l'on découvrit dans l'une d'elles, motivèrent l'arrestation du maître et de toute sa famille. On interrogea d'abord les femmes, que la crainte des supplices détermina bientôt à tout avouer, le crime

1) *Fasti Ungarici*, lib. III, dec. 5.

même avec ses détails; convaincus par ces aveux, les plus coupables furent condamnés au feu par le préfet de la ville; les autres furent punis dans leurs biens et eurent à payer une forte somme d'argent. »

Dans le nouveau palatinat de Bavière, un enfant du nom de Michel fut mis à mort par les Juifs en 1540. Le père Rader, s'appuyant de l'autorité de Jean Eck, écrivain contemporain, en fait mention dans l'ouvrage que nous avons cité (1). Eck s'était transporté tout exprès à Eystadt pour vérifier le fait, et il en a écrit l'histoire dans un opuscule où il fait ressortir l'odieuse cruauté des Juifs. Il y expose d'abord comment le père, inquiet sur son enfant et empressé de le retrouver, apprit qu'on l'avait vu avec des Juifs dans le village de Titing; ensuite comment un enfant juif avait donné des indices très-significatifs en racontant à d'autres enfants de son âge, après la perpétration du crime, que ce *chien* (c'est ainsi que les Juifs appelaient les chrétiens), après avoir crié continuellement pendant trois jours, avait cessé de hurler. Les voisins, qui avaient entendu quelque chose, s'étaient gardés de rien révéler, et le cadavre avait été emporté dans un bois où on l'avait enterré, et où il portait encore les traces très-apparentes des croix, de la circoncision et des blessures par lesquelles la barbarie des Juifs s'était plu à torturer leur victime.

A la date du 20 avril, les Bollandistes rapportent

(1) *Bavaria sacra*, vol. III.

qu'en 1569, Laurent de Bobrow, cédant d'abord aux supplices de la question, finit par avouer librement qu'il avait vendu, moyennant deux marcs d'argent, un enfant de deux ans, appelé Jean, à un Juif de Leipzig nommé Jacques. L'histoire de ce nouveau martyr de la Synagogue a été écrite par Louis Dycx, administrateur royal de Cracovie, qui en a fait l'objet d'un rapport au roi; il ajoute qu'à Bielsz de Podlaquie et ailleurs, les Juifs avaient répandu le sang innocent d'enfants chrétiens. On a conservé la mémoire de ce martyre à Vitowicsz, où l'on voit encore le tombeau de l'enfant.

A Raw en Pologne, à six lieues de Varsovie, deux Juifs, nommés Moïse et Abraham, enlevèrent furtivement, en 1547, l'enfant d'un tailleur, et le firent mourir. Le père les dénonça aux tribunaux, et, convaincus du crime dont ils étaient accusés, ils furent condamnés au supplice du feu. Tous les autres Juifs furent chassés à tout jamais de la localité, en sorte qu'il n'est permis à aucun d'eux d'y habiter (dit un historien, Habichi, que nous aurons l'occasion de citer encore), ainsi que l'attestent les actes de la même année. C'est pour des raisons semblables qu'aucun Juif ne peut habiter à Pultow, bourg de Mazovie.

En 1598, dans la province polonaise de Podlaquie, un enfant appelé Albert, rentrant seul un jour des champs à la maison paternelle, fut surpris et arrêté par deux Juifs. Ils l'emmenèrent chez eux, et l'enfermèrent dans un lieu très-secret, pour l'immoler la veille de leur fête de Pâque. Leur rabbin, Salomon,

les avait avertis de s'assurer pour ce jour de la personne d'un chrétien qui leur servirait de victime. Une femme grecque schismatique qui les servait était chargée de garder ces pauvres enfants, et l'on donnait avis aux autres Juifs qu'ils eussent à prendre part à l'horrible sacrifice. Il s'exécuta de la manière suivante. D'abord on serra le cou de l'enfant avec une corde pour l'empêcher de crier. Ensuite on lui ouvrit les artères des pieds et des mains, et on le perça en différentes parties du corps, de manière à faire couler à la fois tout son sang, que les Juifs recueillaient dans des vases, et qu'ils se partageaient entre eux. Enfin le corps, jeté au milieu des roseaux d'un étang, fut trouvé par un chasseur. On observa les plaies dont il était couvert, et l'on en conclut que les Juifs devaient être les auteurs de ce meurtre exécrable. D'après quelques indices que l'on avait recueillis, on arrêta Anastasie, la servante grecque dont nous avons parlé, ainsi qu'une autre personne de sa condition. Mises à la torture, elles firent connaître tout ce qui s'était passé. Les Juifs compromis par leurs aveux, furent à leur tour appliqués à la question; séparés les uns des autres, ils firent, en présence des anciens de la Synagogue, les mêmes déclarations, confessant leur crime avec les mêmes détails, et en donnant les mêmes motifs. Convaincus par leurs propres aveux, ils subirent le dernier supplice qui les attendait. Toutefois les Juifs demeurés en liberté n'avaient rien omis pour arrêter le cours de la justice; offres d'argent, subornation de faux témoins, avertisse-

ments et menaces adressés à ceux qui pouvaient contribuer à perdre les accusés; tout avait été mis en œuvre. Même après la mort des trois qui avaient été suppliciés, les Juifs continuèrent à agir pour se soustraire, eux et leurs frères, aux effets de l'exécration universelle qui s'attachait à eux. Les actes du martyre et du procès furent recueillis l'année suivante par Alexandre Habichi, et déposés à l'évêché de Cracovie (1). Des aveux obtenus des Juifs dans cette circonstance, il ressort qu'ils regardaient comme une honte pour eux d'enterrer les cadavres des chrétiens; ce qui a ainsi facilité la découverte de plusieurs crimes semblables.

Dom Calmet, dans son *Histoire de la Lorraine*, rapporte, d'après des monuments authentiques (2), un acte de barbarie commis à Metz par les Juifs en 1669 sur un enfant de trois ans. Une mère ayant eu le malheur de laisser son enfant seul dans la campagne, un Juif qui passait, le vit sur le chemin, et l'emmena avec lui à Metz. Le père, ne voyant pas revenir son fils, se mit à sa recherche et se rendit à la ville. Sur les informations qu'il prit, on lui dit qu'un Juif de Boulay appelé Raphaël Lévi, et qui était logé chez un autre Juif, son parent, avait amené avec lui, monté sur un cheval blanc, un enfant de trois à quatre ans qu'il avait enveloppé dans son manteau. Sur ces indices, on arrêta le Juif, et l'on instruisit son procès. Dix-huit témoins attestèrent avoir vu le Juif Raphaël Lévi à cheval, ayant

(1) Bolland. 20 avril, et Ludov. Hoffman.
(2) T. III, p. 751.

avec lui un enfant. Cependant l'embarras où s'étaient trouvés ce Juif et ses complices leur avait suggéré l'idée de transporter le cadavre de ce pauvre enfant dans le bois de Glatigny, non loin de l'endroit où il avait été enlevé, afin de faire croire qu'il avait été la proie de quelque animal, et d'éloigner ainsi le châtiment qui menaçait les coupables. A l'inspection du corps, il fut aisé de reconnaître, par des traces trop significatives, que l'enfant n'avait pas été déchiré par des bêtes, mais que la main de l'homme lui avait donné la mort. Dun autre côté, les cheveux blonds et le bonnet rouge attestaient que c'était le même enfant que les témoins disaient avoir vu sur le cheval avec le Juif. En outre, le lieutenant de la ville, dans les recherches actives auxquelles il s'était livré, était parvenu à avoir entre les mains un billet adressé par le meurtrier aux chefs de la Synagogue de Metz, billet où il donnait lui-même des preuves de son crime, ainsi que du fanatisme superstitieux qui l'animait, lui et ses coreligionnaires. Il disait entre autres choses : « Je souffrirai la mort comme un enfant d'Israël, et je sanctifierai le nom de Dieu. Je me suis jeté dans le malheur où je suis pour rendre service à la communauté; le grand Dieu m'assistera (1). » Ceci pourra faire comprendre à bien des chrétiens jusqu'où va l'aveuglement des Juifs.

Vers la même époque on rendit publiques les pièces d'une procédure instruite contre la Synagogue de Metz, ainsi que trois résolutions du parlement, dans lesquelles

(1) Frédéric Léonard, voir Dom Calmet, *loc. cit.*

les Juifs étaient déclarés coupables et convaincus de plusieurs crimes.

Enfin, nous arrivons tout de suite à parler du meurtre du P. Thomas, de Sardaigne, capucin tué à Damas en 1840; nous devons nous y arrêter, d'autant plus que nos adversaires ont prétendu trouver dans ce fait, ainsi que dans le précédent, des circonstances favorables à leur cause. Les détails, si l'on voulait tout exposer, exigeraient un volume. Conformément à notre plan et à notre but, nous ne ferons ressortir que les points principaux, et ceux surtout qui présentent une analogie incontestable avec les faits arrivés dans les siècles précédents. Les hommes qui cherchent la vérité sans prévention, pourront voir dans l'*Univers* de cette même année, 1840, notamment dans le numéro du 10 mai, comment on a procédé contre les Juifs inculpés dans cette affaire, et quel a été le résultat du procès.

Le P. Thomas, de l'ordre des Capucins, exerçait la médecine, en même temps que son ministère apostolique. Le 5 février, on le vit entrer avec son domestique dans le quartier des Juifs. Le lendemain, 6, il devait dîner chez le médecin du pacha de Damas. Comme il n'arrivait pas, on alla chez lui pour le trouver, mais ce fut en vain, quoique de toute la journée ni l'église ni le couvent n'eussent été ouverts à personne, soit pour entrer, soit pour sortir. Le consul de France, informé du fait, fit ouvrir la chambre du P. Thomas; tout y fut retrouvé en ordre; lui seul y manquait. D'après quelques données que l'on avait eues

jusqu'aujourd'hui en mémoire du martyr, puis par les aveux des coupables eux-mêmes. L'historien fait observer aussi que la Synagogue, voulant prévenir la punition du crime, essaya de séduire à force d'argent le préfet de la ville et l'évêque Inderbach, mais toutes ses tentatives échouèrent complétement.

Le père Rader, dans le troisième volume de son ouvrage intitulé *Bavaria sacra*, rapporte qu'en 1486 on trouva à Ratisbonne six enfants, d'autres disent huit, mis à mort par les Juifs, et dont le sang avait été recueilli pour servir à des pratiques de magie. « Les juges chargés de poursuivre l'affaire, dit l'historien, trouvèrent un lieu souterrain dans la maison d'un Juif appelé Josfol ; là étaient encore des restes des enfants égorgés, restes que l'on transporta au prétoire. On y voyait une pierre en forme de coupe placée sur une espèce d'autel, et c'était là que l'on déchirait les membres de ces innocentes créatures. La pierre portait encore les traces du sang; mais pour que l'on ne s'aperçût de rien, les taches avaient été recouvertes avec de la boue que l'on n'eut qu'à enlever pour retrouver les indices trop certains de la cruauté des Juifs. » Christophe Ostrofrang, écrivain contemporain, se livre à une assez longue dissertation au sujet de ce souterrain. Dans le cours de la procédure, on obtint l'aveu des coupables qui se déclarèrent comme tels au nombre de dix-sept. Divers auteurs, tels que Christophe Hoffmann, Jean Eck et François Grinwald, nous ont laissé un récit détaillé de toute cette affaire.

Antoine Bonfinius, historien véridique, bon philosophe et orateur, appelé en Hongrie par Wladislas, et chargé par ce monarque d'écrire l'histoire du royaume, dit ce qui suit et qu'il rapporte à l'année 1494 (1), l'année même où il écrivait : « Dans ces derniers mois quelques Juifs de Tyrnau s'étant rendus coupables de barbarie, subirent le supplice qu'ils avaient mérité. Douze hommes et deux femmes avaient entraîné avec eux un jeune chrétien ; ils l'avaient emmené dans une maison voisine, et après lui avoir fermé la bouche, ils lui avaient ouvert les veines, laissant couler le sang qu'ils recueillaient avec soin jusqu'à ce que l'enfant rendît le dernier soupir. Ils burent une partie de ce sang et conservèrent le reste pour leurs coreligionnaires. Quant au corps, ils le dépecèrent en morceaux et l'enfouirent en terre. Cependant les recherches des parents pour retrouver leur enfant avaient été vaines, jusqu'à ce qu'enfin ils surent positivement que le jour précédent on l'avait vu dans la rue des Juifs et qu'à partir de ce moment il n'avait plus reparu. Dès lors, les soupçons tombèrent naturellement sur les Juifs; les agents de la force publique eurent ordre de faire des perquisitions dans les diverses maisons, et des taches de sang que l'on découvrit dans l'une d'elles, motivèrent l'arrestation du maître et de toute sa famille. On interrogea d'abord les femmes, que la crainte des supplices détermina bientôt à tout avouer, le crime

1) *Fasti Ungarici*, lib. III, dec. 5.

velit dans l'église des PP. Capucins, le 2 mars. Tout ce récit est tiré d'une lettre de Damas datée du 4 du même mois.

Une lettre du 6 juin, écrite d'Alexandrie d'Égypte, fait quelques observations au sujet de ce meurtre. On allègue que des moyens barbares ont été employés pour découvrir les coupables. Mais le consul français n'a demandé autre chose à la justice que les moyens nécessaires pour arriver à connaître la vérité. Les défenseurs des Juifs ont bien soin de s'appuyer sur un argument : c'est qu'il est impossible aujourd'hui de croire à l'existence d'un culte qui demanderait du sang humain ; pareille superstition n'est plus admissible au dix-neuvième siècle. A cela, l'auteur de la lettre répond qu'en Orient, le fanatisme religieux semble s'exalter à mesure que la civilisation le fait disparaître de l'Europe. Après avoir exposé toutes les raisons qui doivent faire admettre comme possible que le P. Thomas ait été à son tour victime des traditions qui ont toujours régné parmi les rabbins, il ajoute : « Dans quel but a-t-on offert des sommes d'argent et de riches présents à tous les membres des consulats de France et d'Autriche ? n'était-ce pas évidemment pour les corrompre ? »

On sait par une lettre de la même date que les Juifs n'ayant pu, malgré toutes leurs tentatives, parvenir à corrompre le consul de France, se sont adressés à ses agents, et qu'ils ont offert une somme de deux cent mille piastres à son chancelier, et une autre

somme de cinq cent mille piastres à un avocat qui devait les appuyer auprès du consul. Ces différentes offres ont été également rejetées.

Une autre correspondance, datée d'Alexandrie, le 26 mai 1840, et adressée à l'*Univers*, s'exprime ainsi :

« Je vous avais promis les procès-verbaux officiels de l'affaire de Damas ; mais trente-quatre pages d'écriture m'ont paru trop volumineuses ; vous ne les recevrez que par le premier navire à voiles.

« L'acharnement que mettent les journaux à poursuivre le consul de France à Damas, ainsi que notre chancelier, M. Beaudin, a grandi énormément cette affaire, et en a fait l'une des causes les plus célèbres que l'histoire ait jamais produites. J'ai tout lu, procès-verbaux d'audience, pièces à l'appui, certificats délivrés par les consuls les plus acharnés aujourd'hui contre celui de France ! — Eh bien, je le jure sur l'honneur : ou M. le comte de Ratti-Menton, son chancelier et Schériff-Pacha, sont, *sans aucun but*, les hommes les plus profondément scélérats qui soient dans le monde, ou le crime a été commis par les Juifs inculpés. La torture peut, il est vrai, faire avouer à un criminel comme à plusieurs, le crime dont on les accuse ; mais peut-elle, lorsqu'ils sont tous mis au secret, et interrogés séparément, les faire accorder dans les plus minutieuses circonstances ? Peut-elle, par exemple, leur faire dire à tous séparément, lorsqu'on leur montre un certain nombre de couteaux trouvés chez David Harari, et qu'on leur demande de recon-

naître dans le nombre celui qui a servi à commettre le crime : « Il n'y est point ; il était plus grand ; c'était un couteau de boucher. »

« Les Juifs sont puissants ; ils sont immensément riches ; ils ont trouvé dans les autorités de Damas, dans le consul de France et dans son chancelier, des hommes intègres, qu'aucune offre n'a pu corrompre. Eh bien ! ils se sont tournés d'un autre côté ; ils ont trouvé des hommes plus accessibles, et d'après le système de Basile, ils ont dit : Calomnions, il en résultera peut-être quelque chose de favorable pour nous.

« Un Français a été assassiné ; le meurtre a été dénoncé par le consul de France à l'autorité locale ; des personnes ont été soupçonnées de l'avoir commis ; leur procès a été instruit d'après les lois du pays ; elles ont été reconnues coupables : de quel droit le consul d'Autriche vient-il s'interposer entre le bourreau et les criminels ?

« A l'instigation du consul d'Autriche, huit consuls sur seize ont demandé au pacha la révision de la procédure. Cela se conçoit : la France est grande dans le Levant, particulièrement dans les pays soumis à l'autorité du vice-roi. Toute la population d'Égypte et de Syrie est convaincue de la culpabilité des Juifs. Les blanchir par un nouveau procès, c'est diminuer l'influence de la France, c'est remporter une victoire.

« Mehemet-Ali, avec la perspicacité qui le distingue, a jugé toute la portée de la conduite des huit signataires, et a refusé. M. des Meloizes, notre premier élève con-

sul, jeune homme du plus grand mérite, est parti, le 20 courant, pour Damas, afin de faire une enquête. Lui aussi sera incorruptible, j'en suis garant, car je le connais; la vérité sera mise à nu, et tout sera dévoilé (1). »

Le même journal, dans son numéro du 8 juillet, rapporte le témoignage des médecins appelés à vérifier les faits. Le consul d'Autriche à Damas a reconnu des morceaux d'une calotte noire, qui lui ont paru clairement être des débris de celle que portait le P. Thomas. Le barbier du religieux défunt a déclaré également qu'il n'avait pas vu à Damas d'autre bonnet semblable à celui du P. Thomas, soit pour la forme, soit à cause du bord rougeâtre qui le rendait reconnaissable. Un commerçant génois, du nom et de la famille Giustiniani, qui atteste que le procès contre les accusés a été suivi régulièrement, ajoute que les Juifs eux-mêmes reconnaissent la régularité de la procédure.

Enfin l'on peut voir aussi, par le même journal, quel vif intérêt les Juifs d'Europe ont pris à cette affaire, et combien ils ont agi ou fait agir auprès des différentes cours pour obtenir la révision du procès, faire ainsi traîner les choses en longueur, et par là soustraire leurs coreligionnaires à la mort, et eux-mêmes à l'indignation universelle. C'est là ce qu'ont fait les Juifs à toutes les époques. En d'autres temps on les a vus, à force d'intrigues et en prodiguant l'or,

(1) *Univers*, 1er juillet 1840.

tromper les juges, soudoyer des témoins, prolonger indéfiniment les procès commencés, et lasser la justice : aujourd'hui, grâce à la puissance de leurs protecteurs et à l'influence que par eux ils ont acquise auprès des princes, ils peuvent se promettre bien davantage.

Que l'on se rappelle qu'à cette même époque la France perdit beaucoup de son influence en Orient, à la suite de la grande question qui s'éleva entre l'Égypte et la Porte Ottomane. La Syrie, et avec elle la ville de Damas, étant rentrées alors sous la domination de Constantinople, l'Angleterre fit valoir auprès de la Porte les services qu'elle lui avait rendus, et joignant ses instances à celles des Juifs déjà puissants dans l'empire, elle obtint l'annulation de la procédure suivie dans cette affaire : c'est ainsi que tout fut à recommencer sous l'influence de l'or judaïque.

Nous n'irons pas plus loin dans le récit d'autres cruautés semblables dont les siècles passés nous ont laissé d'irrécusables monuments. Nous pensons qu'il est plus utile d'examiner les objections faites par nos adversaires. Un grand nombre de penseurs modernes, à commencer par Basnage, qui ne demande pas mieux, dans son *Histoire des Juifs*, que de représenter aussi l'Église catholique comme intolérante, barbare et persécutrice, ont élevé la voix contre ce qu'ils appellent une si énorme calomnie ; ils se sont faits les défenseurs des Juifs et se sont donnés comme leurs garants contre de pareilles imputations.

Mais, il faut bien le dire, les défenseurs du judaïsme, soit juifs, soit chrétiens, comme MM. Peel et d'Azeglio, ont traité ce sujet avec trop peu de développement. On aurait désiré, et c'était une obligation pour eux, que laissant de côté les phrases déclamatoires contre les chrétiens du moyen âge, phrases qui n'ont aucune valeur en justice, ils instruisissent mieux le procès, en discutant sérieusement les faits, en les examinant dans toutes leurs circonstances, afin de s'assurer de la véracité de ceux qui les ont rapportés; ils auraient dû, en un mot, détruire par des preuves solides, les témoignages qu'ils contredisent, au lieu de se contenter de conjecturer et d'inventer des moyens termes qui ne peuvent rien prouver contre l'évidence. Basnage, par exemple, raisonne ainsi : « Il « n'était pas nécessaire de commettre de pareils actes « pour insulter à la passion de Notre-Seigneur. Une « insulte qui outrage si évidemment l'humanité, et qui « est accompagnée de tant de périls, doit rarement se « présenter à l'esprit de l'homme. J'ai de la peine à « croire qu'on puisse en venir à des actes si violents « sans qu'un intérêt quelconque y pousse, et quand la « prudence et l'humanité s'y opposent. Je crains bien « que ces crucifiements d'enfants chrétiens n'aient été « que des prétextes pour soulever les colères popu- « laires contre les Juifs. » Des Juifs modernes ont raisonné comme Basnage : ils ont accusé les chrétiens d'avoir inventé de faux prétextes pour tourmenter les fils de la Synagogue, ajoutant comme preuve pé-

remptoire en leur faveur qu'il leur est défendu de répandre le sang humain, spécialement à la fête de Pâque, comme il leur est aussi défendu de se livrer à la magie et à toute autre sorte de maléfices.

Ces réflexions, quelque justes qu'elles soient au fond, peuvent-elles infirmer tant de témoignages qui attestent la réalité du fait? Peuvent-elles détruire les pièces des procès instruits avec le plus grand soin? Peuvent-elles enfin faire rejeter l'aveu sincère des coupables, auquel s'ajoutait quelquefois la conversion du meurtrier lui-même, et la parfaite démonstration de toute la malice qui présidait à ces crimes?

Quant aux rabbins, quand ils recourent, pour justifier les Juifs, à la loi de Moïse qui défend l'homicide, l'usage du sang et tous les artifices de la magie, il faut remarquer que sans doute ils ne connaissent pas tous les livres doctrinaux sanctionnés par la Synagogue universelle, ou plutôt qu'ils font semblant de les ignorer, ou qu'ils les contredisent en apparence pour répondre aux objections et en imposer ainsi à ceux qui n'examinent pas les choses de près : tout cela ne ferait que confirmer leur perfidie. C'est trop peu, ce n'est rien même, dirons-nous, pour la Synagogue, de rattacher ses doctrines à la loi de Moïse en s'écartant du Talmud, qui est le principal fondement de tous les préjugés religieux et moraux du peuple juif, ainsi que nous l'avons amplement prouvé; il est évident que le nom de Moïse ou des institutions mosaïques n'est qu'un masque pour couvrir les infamies de la Synagogue, pour en im-

poser aux Juifs consciencieux, les maintenir dans leur erreur, et pour tromper la bonne foi des chrétiens. Il n'y a rien de plus clairement démontré que la haine nourrie par les Juifs contre les chrétiens depuis leur plus tendre enfance jusqu'à leur mort : c'est là pour eux un acte religieux ; haïr Jésus-Christ et ses adorateurs est un acte des plus méritoires. Ainsi, tuer un enfant chrétien ou commettre d'autres atrocités de cette sorte ne serait plus pour les Juifs qu'un acte conforme à leurs maximes générales et ne différant en rien de ce que faisait saint Paul lorsqu'il persécutait les chrétiens; et cet acte, ils ont essayé de l'accomplir dans chaque siècle, chaque fois qu'une occasion favorable s'est présentée. Nous l'avons prouvé. Basnage lui-même avoue qu'il se trouve dans les livres rabbiniques un venin et une haine mortelle pour le nom chrétien, et Basnage est plutôt disposé à favoriser qu'à accuser la Synagogue.

Il est une remarque qu'il ne faut pas omettre dans la discussion des meurtres d'enfants commis par des Juifs; c'est qu'on y découvre, outre la haine déclarée contre le nom chrétien, et une cruauté exécrable exercée sur d'innocentes créatures, on y découvre, disons-nous, qu'ils faisaient servir le sang humain et les chairs déchirées de ces pauvres enfants à des opérations magiques et à des maléfices, et leur attribuaient des vertus capables de guérir les maladies du corps ou de l'esprit. Souvent même, pour comble d'horreur, ils se proposaient d'en obtenir d'abominables effets, persuadés

qu'il se trouvait dans ce sang et dans ces chairs, outre les propriétés médicamenteuses qu'ils leur attribuaient, une vertu particulière, une force occulte qui assuraient la réussite de leurs désirs.

Antoine Bonfinius, que nous avons cité plus haut, cherchant les raisons qui pouvaient pousser les Juifs à commettre de pareils crimes, en trouve quatre principales. La première est qu'ils étaient persuadés, d'après l'autorité des anciens, que le sang d'un chrétien, placé sur le prépuce lors de la circoncision, a la vertu d'arrêter le sang. La seconde est qu'ils s'imaginaient, en mêlant ce sang à leurs aliments, ranimer et entretenir leur mutuelle affection. La troisième est qu'ils croyaient aussi que les femmes, en en buvant, pouvaient éviter les incommodités communes à leur sexe. Enfin, et c'était là la raison la plus forte, les Juifs, en tuant un chrétien, croyaient accomplir un antique décret par lequel ils étaient obligés d'offrir à Dieu, dans quelqu'un des pays qu'ils habitaient, du sang chrétien au milieu de leurs sacrifices quotidiens. Le crime de Tyrnau avait été commis, parce que le sort avait désigné les Juifs de cette ville, cette année-là, pour exécuter le décret.

Thomas de Catimpré s'exprime ainsi (1) : « Il est « avéré que chaque année, dans quelques provinces, les « Juifs tirent au sort pour décider quelle ville ou quel « village habité par eux doit fournir du sang chré- « tien à leurs coreligionnaires des autres pays... En

(1) *De vita instituenda*, lib. II, cap. 29, art. 23.

« outre un Juif très-savant, converti depuis peu à « la foi, m'a affirmé qu'un de ses anciens coreli- « gionnaires, sur le point de mourir, avait fait cette « prédiction aux Juifs : « Sachez que vous ne pourrez « vous guérir de la honteuse maladie dont vous souf- « frez, que par l'usage du sang chrétien. » Et ce sont « ces paroles qui poussent les Juifs à se plonger chaque « année dans le sang chrétien pour se guérir de cette « maladie. » Il est à propos de rappeler ici les paroles d'un autre Juif converti, paroles qui sont rapportées dans le procès intenté aux Juifs de Trente à l'occasion de la mort de saint Simoncino. Ce Juif dit alors que ses frères étaient dans l'habitude de commettre ces meurtres de chrétiens pour célébrer leur Pâque. Et il racontait à l'appui de ce témoignage ce qui était arrivé quarante ans auparavant à Tongres, ville de la Germanie-Inférieure : là, des Juifs avaient subi le supplice du feu pour un crime semblable, et le père de celui-là même qui racontait le fait n'avait pu échapper à la mort que par la fuite. Il ajouta que les Juifs se servaient du sang de la victime pour leurs azymes en haine de Jésus-Christ.

Jean Eck donne encore une autre raison de cet usage du sang chrétien parmi les Juifs, c'est qu'ils sont persuadés qu'il facilite les couches de leurs femmes ; aussi, dans les pays où il n'y avait pas de chrétiens, faisaient-ils venir d'autres pays ce sang séché et réduit en poussière.

Sperlingius, parlant contre Wagenseil, affirme (1)

(1) Supplém. à Grevius.

que les Juifs ont souillé leurs mains du sang chrétien quand ils ont pu en avoir, et ont regardé comme une chose glorieuse pour eux d'en porter des marques sur leurs vêtements. Enfin Delrio, s'appuyant, dans ce qu'il dit au sujet des meurtres d'enfants, sur l'autorité de Sprenger, de Binsfeld et de Grillard, affirme que des scélérats se sont servis pour leurs sacrifices du sang des pauvres enfants assassinés, parce qu'ils croyaient que s'ils mangeaient du cœur de ces enfants, ils pourraient endurer avec facilité et sans douleur les tourments de tout genre, et ne pourraient être amenés à faire l'aveu de leurs crimes (1).

Tout cela repose sur les déclarations mêmes faites par les Juifs en différentes circonstances, soit par ceux qui ont été condamnés comme coupables, soit par d'autres qui, touchés de la grâce divine, ont abandonné la Synagogue et en ont dévoilé les pratiques. Que peut-on d'ailleurs attendre autre chose d'esprits qui, aveuglés par la haine de Jésus-Christ, se ferment à la lumière de la grâce, et qui, se soumettant en insensés à tous les désirs de la chair, finissent par se rendre incapables de suivre d'autres impulsions que celles du démon qui les possède ?

Cependant M. Peel et ceux qui partagent ses idées ont cru qu'il leur suffirait, pour faire tomber toutes les accusations dirigées contre les Juifs, de s'appuyer sur une réponse faite à l'empereur Frédéric

(1) Martin Delrio, lib. III, quæst. v. *Disquisitionum magicarum.*

lorsque ce prince ordonna une enquête pour découvrir si l'usage du sang chrétien constitue une partie essentielle de la Pâque juive. On répondit officiellement à l'empereur qu'il n'y avait rien de prouvé à ce sujet. Voilà tout ce qu'on a trouvé pour démentir toutes les accusations portées contre les Juifs. Mais une telle raison peut-elle avoir quelque valeur en présence des faits éclatants que nous avons rapportés? M. Peel, au reste, a eu tort d'omettre une circonstance fort importante : c'est que Frédéric reçut des Juifs une somme considérable qui les sauva ; l'argent est un moyen que la Synagogue sait toujours employer à propos pour tromper l'autorité, et le Talmud n'a pas négligé de le faire connaître (1). M. Peel a donc manqué à la vérité historique, en passant sous silence les monuments propres à prouver la culpabilité des Juifs. Ne devait-il donc pas voir, ainsi que nous l'avons démontré d'une façon irréfutable, que la Synagogue réprouvée s'est tout à fait éloignée de la législation de Moïse? Ne devait-il pas penser, par conséquent, que c'était alléguer une mauvaise raison en faveur des Juifs que de rappeler la défense faite par Moïse de se servir de sang humain dans les solennités de la Pâque, puisqu'il est certain, et Notre-Seigneur lui-même l'a dit, qu'ils ont transgressé la loi de Moïse pour suivre les traditions de leurs pères? Or ces traditions, recueillies dans le Talmud, prouvent qu'ils ont complétement

(1) Chiarini, *Talmud Babylonic.*, part. II, p. 90.

abandonné les instructions de Moïse pour suivre des maximes diamétralement opposées à la loi mosaïque et condamnées par elle ; il est impossible de contester les faits que démontrent l'infamie et la cruauté de leurs superstitions, et la haine mortelle qu'ils vouent au nom de Jésus et à ses adorateurs.

Mais, afin de mieux comprendre et constater la vérité des faits rappelés plus haut en ce qui concerne les meurtres d'enfants et l'usage de la chair et du sang de ces malheureux, parcourons rapidement l'histoire de l'Église relative à ce sujet. D'abord il est vraiment admirable, mais non surprenant pour un chrétien, qu'un peuple comme celui d'Israël soit tombé dans une abjection morale si humiliante dès qu'il eut été abandonné de Dieu à cause de son infidélité, et privé de cette assistance spéciale qu'il avait éprouvée pendant tant de siècles ; que les enfants de lumière soient devenus les enfants de ténèbres, et que des enfants de Dieu aient été changés en enfants du démon. Les Juifs, placés dans cette condition, ne devaient et ne pouvaient agir que conformément aux instigations de l'esprit mauvais ; ils durent donc manifester par leurs actes leurs pensées et leurs tendances selon l'esprit mauvais qui les dominait, se montrer les ennemis de la vérité, contester aux apôtres leur céleste mission, et invoquer le secours des puissances infernales pour abattre l'Église naissante. Telle devint donc la Synagogue : l'histoire et les livres mêmes des Juifs l'attestent unanimement. C'était un magicien que ce Simon qui séduisit par ses pres-

tiges tant de personnes dans la Samarie et dans la Judée, et qui affirmait, dit-on (1), qu'en appelant à son aide par d'humbles conjurations l'âme d'un enfant innocent et mort de mort violente, il pouvait en obtenir tout ce qu'il lui demandait. C'était un magicien qui, au moyen de ses artifices diaboliques, détournait le peuple d'accepter l'Évangile prêché par saint Paul. C'étaient des magiciens que ces sept fils du Juif Scéva dont il est parlé dans les Actes des apôtres (2). Ce Barchochébas (3) qui excita un soulèvement contre les Romains, sous le règne d'Adrien, et qui poussa par ses maléfices ses coreligionnaires à massacrer les chrétiens, était un Juif et un magicien. C'étaient aussi des Juifs et des magiciens que cet Elsée et ce Jessée, de la secte des Osséniens, de qui descendaient ces deux femmes que l'on vit, sous l'empereur Constantin, exercer la médecine, pratiquer des sortiléges et séduire les peuples (4). Enfin, c'étaient des Juifs et des magiciens que ces Gnostiques qui, après avoir confondu ensemble les lois de Moïse et l'Évangile de Jésus-Christ, et troublé le sens de leurs disciples par les opinions les plus étranges et les plus impies, adoptèrent une morale conforme à leurs doctrines de blasphème. Parmi les infamies qui se pratiquaient dans leurs assemblées, saint Épiphane signale l'horrible coutume de

(1) Lib. II, *Recognitionum Clementis.*
(2) Cap. XIX.
(3) Euseb. *Hist. eccles.*, lib. IV, c. VI.
(4) S. Epiphan., *Hæres.* XIX, n. 1, 2. Edit. Valesii.

conseil fut suivi, et ces Juifs perfides purent se réjouir d'avoir causé la mort de deux vierges innocentes. C'est pour cela que saint Jean Chrysostome disait, dans ses homélies contre les Juifs, qu'ils se vantaient d'être habiles dans la médecine, mais que toute leur science n'était qu'imposture, qu'elle consistait tout entière dans des sortiléges, des amulettes et des maléfices, et qu'ils trompaient ainsi les peuples sans leur être d'aucun secours.

Saint Augustin et saint Isidore parlent avec stupeur de cet art des maléfices si commun de leur temps, et rappellent les moyens que prenaient les Juifs pour tromper ceux qui n'étaient pas sur leurs gardes. Sans doute quelques mauvais chrétiens exerçaient aussi cet art exécrable, et se servaient de ces artifices diaboliques pour corrompre l'innocence et l'entraîner dans tous les genres de corruption ; mais les lettres et les mots hébreux qui se trouvent sur les billets qui contenaient des invocations aux esprits mauvais, montrent bien que ces incantations et ces sacriléges tiraient leur origine de la Synagogue, et que les chrétiens ne firent que se servir de ce qui avait été imaginé par d'autres. C'est du reste dans ce temps que fut composé le Talmud, source de toutes les doctrines perverses du judaïsme et cause de tant d'iniquités commises contre le christianisme. Cette doctrine funeste et diabolique que les Juifs ont si bien pratiquée est insinuée dans ce livre, et en plus d'un endroit, nous l'avons déjà dit. Éliézer, l'un des plus esti-

més de l'antiquité, se vantait d'avoir, par le moyen du démon, obtenu de l'empereur romain la révocation d'un décret porté contre l'observance du sabbat (1). En effet, à mesure que l'on avance dans les siècles du moyen âge et au delà, on remarque que ces préjugés ont plus de force, et qu'ils se montrent surtout avec plus d'énergie à l'égard des nations qui avaient le plus de rapports avec ce peuple perfide. Martin d'Arles, dans son traité *De superstitione*, et Delrio a dit la même chose après lui, fait mention d'un livre de magie très-répandu dans son temps en Espagne, et dont les Juifs et les Arabes se servaient pour commettre les actions les plus détestables et tromper leurs frères et les chrétiens. Ce livre, divisé en sept parties, passait de père en fils par héritage et était gardé avec le plus grand soin.

Mais le livre qui mérite surtout d'être signalé sous ce rapport, est un livre hébreu intitulé *Clavicula Salomonis*, et que les Juifs ne craignent pas d'attribuer à Salomon lui-même (2). Il est probable que celui dont nous venons de parler est tiré de celui-ci. Quoi qu'il en soit, dans ce livre, comme le disent Godefroi Tilgner, Schudt et Wulfer, sont dévoilés tous les moyens secrets dont se servent les Juifs pour arriver à leurs fins, pour obtenir, par exemple, la guérison des maladies, les honneurs, les richesses, une vie splendide, etc. C'est là la kabbale pratique. Les auteurs

(1) Georges Edgard, p. 267.
(2) Bartolocci, *Bibliotheca hebraica*, t. I. p. 708.

dont nous venons de citer les noms, ont horreur de rapporter toutes les préparations qui servaient à mener les Juifs à leur but, préparations dans lesquelles reparaissent les lettres hébraïques et les mots hébreux dont nous venons de parler, et dans les formes desquels ils croient que se trouvaient des mystères cachés. Le P. Jaquer, dans l'ouvrage intitulé *Flagellum hæreticorum*, cite quelques exemples de chrétiens qui, pour satisfaire leurs passions, avaient recours aux maléfices des Juifs; ceux-ci leur promettaient ces heureux résultats, mais ils les obligeaient d'abord à renoncer à la religion chrétienne, à maudire les noms sacrés de Jésus et de Marie, à profaner les sacrements et particulièrement la Sainte Eucharistie, et à invoquer le secours du démon. Que de noms de Juifs célèbres dans la magie nous présente l'histoire civile et religieuse de toutes les nations et de tous les temps! Pour nier les faits qui précèdent, il faudrait fouler aux pieds l'autorité des plus illustres écrivains, ou fermer entièrement les yeux aux monuments de l'histoire (1). Nous pourrions ici appeler bien des noms en témoignage; il nous suffira de citer Christophe Brouver, dans les *Annales de Trèves*. Ainsi à l'année 1586, cet auteur déplore les progrès que font les doctrines et la pratique de la magie, au grand dommage de la religion et de la société; il raconte avec horreur la ruine ou la mort d'un grand nombre de personnes amenées

1) Georges Godelmann, *De veneficis et magis*, p. 62.

par le poison ou par d'autres maléfices, et il fit connaître particulièrement une potion qui était préparée pour cela. Les initiés, sous l'inspiration du démon, faisaient entrer dans la composition plusieurs sortes de substances, comme de la cervelle de chat, des entrailles d'enfants dérobés à leurs parents et tués, des sucs vénéneux de diverses plantes et d'autres choses sales et obscènes. Mais, ce qui est plus horrible à dire, c'est que le plus souvent ils mélangeaient à ces drogues infernales l'hostie sacrée, en même temps qu'ils blasphémaient le nom de Jésus. Nous ne décrirons pas les assemblées de ces hommes, ni les actions honteuses et dégoûtantes qui s'y commettaient, ni les épouvantables leçons qu'on y donnait sur l'art de nuire aux autres hommes et de les tromper. Jean, évêque de Trèves, vint à bout de découvrir ces hideuses réunions, et il réussit à les empêcher pendant quelque temps. Seize ans après cependant, il en existait encore quelques restes, et une femme qui s'était donnée au démon, poussée par ses complices, eut la cruauté de tuer son propre fils et d'en faire la victime de sa scélératesse. Pressée plus tard par les remords, elle avoua son crime et l'art diabolique auquel elle s'était adonnée.

De ce fait comparé à tant d'autres qui lui ressemblent pour le fond et pour les circonstances, il résulte évidemment que ces abominables pratiques tirent leur origine et leur perfectionnement de la Synagogue, particulièrement à cette époque. Pourquoi donc

M. Robert Peel et ses partisans s'étonnent-ils que les Juifs, maîtres dans cet art, aient tant de fois commis de telles cruautés sur des créatures innocentes, et qu'ils se soient servis de leur sang soit pour des raisons superstitieuses, soit par haine pour le nom chrétien?

Continuons, et offrons à nos adversaires de nouvelles preuves de faits qui démontreront le besoin qu'avaient les Juifs de se servir du sang humain pour obtenir la fin que leurs préjugés leur faisaient poursuivre. Ces preuves nouvelles donneront une plus grande force à l'authenticité des faits rapportés en ce qui concerne le meurtre des enfants. Alphonse Spina, que nous avons souvent cité, raconte, d'après les annales de la France, qu'un Juif poussé par une haine violente contre les chrétiens, gagna l'amitié d'un officier de justice (1). Ce Juif engagea l'officier, au moyen d'une forte somme d'argent, à lui remettre le cœur d'un chrétien dont il prétendait avoir besoin pour obtenir la guérison d'une grave maladie. L'officier de justice enleva le cœur d'un chrétien qui avait été condamné à mort et exécuté, et il le remit à sa femme, afin qu'elle le fît passer au Juif. Celle-ci, qui savait que le Juif était adonné aux opérations de la magie, conseilla à son mari de donner, à la place de ce cœur humain, un cœur de porc. Et l'on découvrit plus tard en effet que le Juif usait de ces opérations pour attenter à la vie des chrétiens.

Le même auteur raconte un fait analogue sous la

(1) Lib. III, *De bello Judæorum.*

date de 1457. « A Toro, ville du royaume de Castille, dit-il, deux enfants chrétiens, de l'âge de sept ans, jouaient dans une partie de la ville qui était déserte. Deux Juifs qui les virent seuls, les suivirent, et finirent par en accoster un. Craignant de n'avoir pas assez de temps pour accomplir leur crime, ils lui coupèrent un morceau de chair à la jambe; ils emportèrent ce lambeau, et allèrent se cacher dans la ville de Zamora. On ignore ce qu'ils firent de ce lambeau de chair, parce que la justice négligea de le rechercher. Cela m'a été raconté, ajoute notre auteur, par le révérend Alphonse de Vivero, évêque de Salamanque, qui m'a assuré la vérité du fait, en me nommant l'enfant qui fut la victime de ces Juifs; cet enfant était le fils d'un écuyer nommé Benefarsès.

On lit ce qui suit à la date de 1492, dans les Mémoires du pape Innocent VIII, mémoires conservés dans la bibliothèque vaticane (1) : « Pendant ce temps, les su-
« jets d'affliction et les morts ne cessèrent pas dans la
« ville. Trois enfants de dix ans, des veines desquels
« un médecin juif avait tiré du sang, sous prétexte de
« guérir le pape, moururent presque aussitôt. Ce Juif,
« pour avoir la quantité qu'il désirait de sang humain
« et de sang jeune, avait dit qu'il en avait besoin pour
« guérir le pontife, et il avait ainsi obtenu de sai-
« gner trois jeunes garçons, à chacun desquels on
« donna un ducat. Mais bientôt les trois enfants mou-

(1) Cod. vatic., n° 5522, p. 259.

« rurent, le Juif s'enfuit, et le pape ne fut pas guéri. »

Vers l'année 1503, à Waldkirch, bourg d'Alsace, un père confia aux Juifs, moyennant dix florins, son propre enfant âgé de quatre ans, pour qu'on en tirât un peu de sang, après quoi on le lui rendrait sain et sauf. Les Juifs ne remplirent pas leur engagement, car on tira tant de sang au malheureux enfant, qu'il en mourut (1). Le père, mis en jugement, avoua sa faute, ainsi qu'un autre individu qui avait reçu de l'argent des Juifs pour porter le sang extrait de Waldkirch à Algasa. Le même écrivain parle d'un autre fait semblable arrivé en Souabe, en 1401, dans la ville de Dieffenhof, où les Juifs convinrent de trois florins avec un agriculteur pour obtenir une certaine quantité de sang chrétien. Celui-ci, découvert au moment où il tirait du sang d'un enfant de quatre ans, subit la peine qu'il avait méritée, ainsi que les Juifs qui l'avaient poussé à cet acte criminel.

Sous le règne de Soliman (2), un Juif prêta à un chrétien une certaine somme d'argent à la condition qu'au jour fixé pour le paiement, l'emprunteur, au lieu des intérêts, donnerait deux onces de sa propre chair. Lorsque l'époque fut arrivée, le chrétien rendit l'argent qui lui avait été prêté, mais il refusa de payer les intérêts avec sa propre chair. Le Juif eut l'audace de recourir à Soliman pour la décision de ce débat. Soliman, irrité contre le Juif, mais sans dévoiler ses sen-

(1) Alexandre Habichi, apud Bolland., 20 avril.
(2) Martin Delrio, *Disquisition. magic. in præfat.*, lib. XIV.

timents, fit apporter un rasoir, et lui permit de couper les deux onces de chair dans la partie du corps qu'il voudrait; mais il ajouta que la mort serait la punition du Juif, s'il avait le malheur d'en couper plus ou moins que la quantité convenue. Le Juif n'osa pas tenter l'épreuve, et le chrétien fut dispensé de payer.

Après de tels faits, qu'il est impossible de nier ou de révoquer en doute, à moins de donner un démenti formel à l'histoire et aux documents sur lesquels reposent les accusations de magie et de sortiléges pratiqués par la Synagogue partout et en tout temps, après de tels faits, disons-nous, il nous semble que les meurtres d'enfants, par les Juifs, ne peuvent être contestés. Quand on songe que la haine du nom chrétien est comme incarnée dans le cœur des Juifs, et que ce peuple s'est adonné avec une espèce de frénésie à la magie, on cesse de s'étonner qu'il ait renouvelé si souvent ces attentats et ces barbaries, malgré les châtiments, les menaces et les proscriptions qui atteignaient les coupables.

Il ne sera du reste pas hors de propos d'ajouter à ce qui précède deux autres témoignages. L'un d'eux prouvera mieux encore à quel point agissaient sur l'esprit des Juifs les préjugés qui leur faisaient voir, dans l'exercice de la magie, le moyen d'atteindre leur but; l'autre fera comprendre ce qui les poussait à commettre de tels crimes au détriment des chrétiens, et à persévérer dans cette voie, malgré les dangers auxquels ils s'exposaient. Ils croyaient, en effet, faire ainsi

une œuvre agréable à Dieu, comme Notre-Seigneur lui-même l'avait prédit à ses disciples, en leur parlant des machinations de la Synagogue contre eux : *Sed venit hora, ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo* (1). Le rabbin Salomon ben-Sevet raconte que le bruit s'était répandu en Espagne qu'un enfant chrétien avait été tué dans la maison d'un Juif, et que les Juifs avaient pris le cœur du cadavre pour célébrer leur Pâque. « Cette machination, dit le rabbin, qui, on le conçoit, n'admet pas la vérité de l'histoire, cette machination attira de grands malheurs sur les Juifs. Toutefois, Salomon Lévite, homme très-sage et très-expert dans les secrets cabalistiques, sut heureusement les détourner. Il plaça sous la langue du cadavre le nom ineffable de Dieu, et rappela ainsi à la vie le jeune enfant, qui fit connaître les véritables auteurs de sa mort ; c'est-à-dire que quelques mauvais chrétiens avaient cherché à faire retomber sur les Juifs le crime qu'ils avaient eux-mêmes commis. » Ce récit de Salomon ben-Sevet a une grande importance, pour quiconque est convaincu de la culpabilité des Juifs en cette matière ; pour nous, l'excuse du rabbin nous paraît plus propre à confirmer cette culpabilité qu'à en faire douter, et elle nous fournit une preuve de plus de la pratique de la magie.

Le second fait nous reporte au meurtre d'un enfant commis par un Juif de Metz, meurtre dont nous avons

(1) Joan., XVI, 2.

parlé d'après dom Calmet. Ce savant religieux remarque que le fait est complétement prouvé par une lettre même que le coupable a écrite à ses coreligionnaires, lettre dans laquelle il les supplie de faire des démarches pour le sauver, en leur disant qu'il n'avait commis cette action que dans l'intérêt de la communauté israélite; ce qui revient évidemment à dire : «J'ai commis un acte auquel vous avez participé par vos désirs; ma faute est aussi votre faute, car ce n'est que d'après votre assentiment et conformément à votre volonté que j'ai accompli le meurtre. » Le lecteur peut se souvenir que tel fut aussi le langage tenu devant un tribunal anglais par le Juif de Lincoln, auteur d'un meurtre semblable. Cet homme dit que tous les Juifs répandus en Angleterre avaient consenti au meurtre, et que des députés de chacune des villes du royaume avaient été invités à assister au sacrifice de l'enfant, comme à un festin pascal.

Enfin, nous appuyant toujours sur les faits que nous avons rapportés, spécialement sur ceux dont toutes les circonstances ont été mises hors de doute, nous prierons le lecteur de reporter pour un instant sa pensée sur le meurtre commis à Damas en 1840, et d'en considérer toutes les particularités mises en évidence par le procès qui fut intenté alors aux Juifs, auteurs du crime. Nous le prierons de remarquer, en outre, que les juges chargés de suivre ce procès, ne connaissaient que bien vaguement ou peut-être même ne connaissaient pas du tout les faits nombreux que nous avons

rapportés et qui prouvent les cruelles coutumes de la Synagogue. Et cependant, le procès de Damas vint confirmer les résultats de tous les autres intentés dans des circonstances semblables. Mêmes aveux des coupables, même cause qui a poussé les Juifs de Damas au meurtre du P. Thomas, capucin, même époque, celle de Pâque, qui est le temps fixé depuis des siècles pour ces barbares sacrifices. Nous y retrouvons encore l'accord des Juifs pour l'exécution du meurtre, la présence du rabbin comme directeur de l'opération ; l'acte criminel est commis de la même manière ; un bassin est préparé pour recevoir le sang de la victime, les rits suivis par la Synagogue dans les temps passés le sont encore au dix-neuvième siècle, et la passion du Sauveur, que les Juifs renouvelaient déjà au cinquième siècle, comme nous l'avons vu dans le meurtre de l'enfant assassiné aux environs d'Antioche en haine de Jésus-Christ, cette passion est renouvelée encore une fois dans notre siècle, en 1840, et non loin de la même ville, dans la personne de l'un des fils de Saint-François d'Assise, en haine de Celui au nom duquel ce religieux prêchait l'Évangile pour le salut de ces peuples.

Ce fait si récent ne doit-il avoir aucune signification pour un homme qui sait réfléchir? Ne confirme-t-il pas les autres faits semblables? N'est-il pas une preuve de la culpabilité des Juifs dans les affaires de même nature dont les siècles passés nous ont transmis la mémoire? Le fait de Damas se trouve expliqué par ceux qui l'ont précédé, comme ceux-ci le sont par ce fait contempo-

rain. Qui ne comprendra maintenant que ces crimes si injurieux à l'humanité retombent sur la Synagogue, qui y participait par la superstition qu'elle inspirait à ses membres, et par la complicité de ses principaux représentants? N'est-ce pas elle qui inspirait la pensée que Dieu bénissait de telles horreurs et qu'il devait les récompenser un jour? La conscience des Juifs devait être en effet étouffée par de telles doctrines; la haine de Jésus dominait tous les sentiments; elle ne laissait plus de place qu'à des instincts impies, elle ne pouvait inspirer que des actions conformes à l'esprit mauvais qui les dirigeait, ainsi que Notre-Seigneur disait aux Juifs de son temps : *Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere.*

Une autre raison contribuait encore à jeter d'étranges illusions dans l'esprit des Juifs au sujet des excès auxquels ils se livraient. Ils étaient convaincus que leur or suffirait à étouffer les procès qui leur seraient intentés pour ces crimes : c'était là pour eux un motif de confiance inébranlable. On raconte dans le Talmud (1) que Rabban Johanan, fils de Zaccaï, étant malade, reçut la visite de ses disciples. A peine les eut-il aperçus, qu'il se mit à pleurer. Ils lui demandèrent le sujet de ses pleurs : « S'il s'agissait, répondit-il, de ma conduite devant un roi de ce monde, qui mourra aujourd'hui ou demain, dont la colère ne peut être éternelle... et que je pourrais fléchir par des paroles ou

(1) Chiarini, *le Talmud de Babylone traduit en langue française*, t. II, p. 90.

corrompre avec de l'argent... Que dois-je donc faire, maintenant qu'il s'agit de paraître devant un roi que mes paroles ne pourront fléchir, ni mon argent séduire? » Telle est la moralité, telle est l'humanité et la probité de la Synagogue à l'égard des autres peuples. Voilà, juges chrétiens, les doctrines de ces hommes que vous pouvez voir appelés devant vous; voilà, princes chrétiens, le sens des hommages et des marques de soumission que vous recevez des Juifs.

Le néophyte Pfefferkorn met ce point dans tout son jour; il connaissait à fond le caractère de sa nation, et savait avec quelle malice le Juif agit dans ses rapports avec les chrétiens. Aussi révèle-t-il « comment les « Juifs emploient les feintes paroles et les fausses pro- « testations pour séduire les autres peuples; comment « ils savent, au moyen de grandes libéralités, gagner « les chrétiens, non-seulement ceux du vulgaire, mais « encore les savants dont ils se servent pour cacher et « dissimuler leurs perverses doctrines et leurs actes « coupables. Si un Juif, continue-t-il, a mérité pour « quelque faute d'être puni de mort ou de perdre ses « biens, il sait toujours trouver, ou par lui-même ou « par les siens, quelque défense et des protecteurs, et « il vient à bout de se faire absoudre en dépit de toutes « les lois sacrées et profanes. Il est évident que ce « n'est pas la justice, mais l'argent qui produit ces ré- « sultats. Il y a plus : s'il s'élève quelque part une con- « testation entre un Juif et un chrétien, il est rare que « le chrétien gagne son procès, ou au moins l'affaire

« est tellement traînée en longueur, que le chrétien fa-
« tigué cède, et le Juif l'emporte ainsi, grâce à son or
« et au concours de ses coreligionnaires.» Pfefferkorn dit encore, dans un autre endroit, que si ces moyens ne réussissent pas, ils recourent à d'autres plus criminels, et qu'ils ne reculent même pas toujours devant l'assassinat, quand il s'agit de faire disparaître une personne dont le témoignage leur serait contraire. Henri-Jacques Bathuysen rapporte qu'on disait communément au commencement du dix-huitième siècle, qu'un chrétien doit bien se garder de comparaître devant un tribunal dans une contestation avec un Juif, à cause de la mauvaise foi, de la subtilité et de la persévérance que savent mettre les Juifs pour tromper l'adversaire et le juge.

Cette tactique de la Synagogue n'est pas d'invention moderne; l'histoire nous apprend qu'elle remonte à une haute antiquité. Au quatrième siècle de l'Église, saint Ambroise, qui avait été longtemps magistrat, et qui avait dirigé les affaires publiques, déclare, en parlant des Juifs de son temps (1), qu'ils avaient coutume d'agir d'une manière artificieuse au milieu des autres peuples et devant les juges eux-mêmes : « C'est par mille artifices, dit-il, que les Juifs s'insinuent parmi les peuples, et qu'ils pénètrent dans les maisons. Ils s'introduisent même dans le prétoire, ils fatiguent les oreilles des juges et du public, et ils deviennent d'au-

(1) Serm. IX, *In die circumcisionis Jesu Christi*. Éd. des Bénédictins.

tant plus puissants, qu'ils sont plus impudents et plus audacieux.»

Ces observations servent de commentaire et de confirmation à ce que nous avons dit de la haine de la Synagogue contre l'Église, et des préjugés religieux qui ont poussé les Juifs à donner la mort à des créatures innocentes. Ainsi se trouvent expliquées ces singulières péripéties de tant de procès commencés au milieu des plus grandes lumières, sans qu'on pût concevoir le moindre doute sur la culpabilité des Juifs, et terminés au milieu des plus extraordinaires incertitudes, tant ils viennent embrouiller les questions les plus claires, et semer adroitement les bruits les plus contradictoires. C'est qu'ils ne ménagent ni l'or, ni les promesses, ni les mensonges pour gagner de faux témoins, pour faire taire ceux qui pourraient les compromettre, et pour changer les dispositions des juges; et tout cela, avec un tel ensemble et une telle persévérance, que souvent les juges, de guerre lasse, déclaraient l'innocence des coupables, ou prononçaient qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes, à la honte du nom de Jésus-Christ et au grand dommage de la société chrétienne. Aussi l'auteur du *Fortalitium fidei*, folio 232, *de Judæis*, dit-il sans hésiter : « Quelque « délit que commettent les Juifs, et quelque grave « qu'il soit, ils savent en éviter le châtiment au moyen « des sommes d'argent qu'ils dépensent pour cela, « argent qu'ils ont d'ailleurs acquis par les voies les « plus iniques. C'est une chose dont j'ai fait l'expé-

« rience. Et s'il arrive que quelques-uns d'entre eux « soient poursuivis, ils sont tous d'accord pour attes- « ter l'innocence des accusés. »

Avançons, et examinons les prétextes inventés par les Juifs et par ceux qui les patronnent, pour les décharger de la honte que tant de cruautés et de crimes ont fait rejaillir sur la Synagogue. Ils affirment que tous ces crimes ne sont que des calomnies inventées par les chrétiens pour justifier les vexations, les persécutions et les spoliations dont les Juifs ont été victimes. Pour répondre à cette affirmation, ne suffit-il pas de se rappeler le grand nombre des faits, et la diversité des temps et des lieux où ils se sont passés? Est-il possible de regarder comme de pures inventions tant de faits rapportés par l'histoire pendant un si grand nombre de siècles? Les Juifs et leurs défenseurs ne nient pas d'ailleurs la réalité des meurtres commis sur les enfants; ils assurent seulement que les Juifs n'en sont pas les auteurs. Mais, demanderons-nous à notre tour, peut-on supposer qu'un père, ou tout autre chrétien, ait violemment tué ou saigné un enfant, qu'il l'ait percé de mille coups, qu'il en ait coupé en morceaux le corps, dans le simple but d'accuser les Juifs de ce crime, et d'avoir un motif pour que l'on persécute cette malheureuse nation, qu'on se livre contre elle à des massacres multipliés et qu'on la dépouille de ses biens? Si un chrétien avait pu commettre un pareil crime, se serait-il trouvé des chrétiens pour le renouveler de siècle en siècle? Si ces monstres s'étaient rencontrés,

n'aurait-on pu au moins en découvrir un seul? Il y a donc là une hypothèse inadmissible, et qui tombe d'elle-même devant le récit des faits que nous avons rapportés.

Remarquons encore qu'en supposant une telle haine dans les chrétiens contre les Juifs, il faudrait expliquer comment il se fait que, dans la plupart des circonstances de cette nature, les chrétiens aient attendu, pour se soulever contre leurs ennemis, que les faits fussent prouvés, que le procès fût terminé, et la condamnation prononcée. Des coupables ne procèdent pas ainsi. Les chrétiens ont même montré toujours, dans ces circonstances, une extrême modération. Après que les juges avaient prononcé la culpabilité de la Synagogue, ils ne demandaient rien de plus que la condamnation des auteurs mêmes du crime. Ils ne se livraient à aucune agression contre les Juifs, et ils montraient au contraire une charité évangélique dont les Juifs s'étaient cependant rendus indignes par leurs crimes et leurs excès.

Et quand même il n'en aurait pas été ainsi, quand même les chrétiens, soulevés à la pensée que de tels crimes se commettaient au milieu d'eux, se seraient livrés à des emportements regrettables, y aurait-il lieu de s'en étonner et de les condamner absolument? Quel père, quelle mère, quelle femme ne frémirait à la pensée que son enfant pourra être si cruellement traité par ces Juifs sanguinaires qui ont appelé sur eux le sang de Jésus-Christ : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros?* — par ces Juifs qui, pour maintenir tou-

jours vivant le souvenir de cette condamnation, comme on garde le souvenir d'une victoire, renouvellent la passion du Rédempteur sur d'innocentes petites créatures qu'ils traitent comme ils ont autrefois traité Jésus-Christ : *Ad eum modum*, dit Palazio, *Christus in parvulis suis pretio venditur sub ære sacrilego sanguinem copiosum effudit secundo*. La pensée ne se soulève-t-elle pas à cette idée ? Eh bien ! que ceux que nous combattons s'imaginent un moment qu'un de leurs enfants, qu'un enfant quelconque est exposé à de pareilles cruautés, et qu'ils nous répondent, qu'ils continuent de déclamer, s'ils en ont le courage, contre l'aveuglement, contre les préjugés et l'ignorance, contre les injustices, contre les persécutions gratuites et déraisonnables dont la race juive a eu à souffrir. Que M. le marquis d'Azeglio et M. Robert Peel, et toute la troupe de modernes réformateurs qui les suit, continuent de déclamer, s'ils en ont le courage, contre les traitements iniques infligés aux Juifs *pour des motifs sans fondement*, comme ils l'affirment. Ne voient-ils pas désormais qu'ils doivent changer de ton, et, s'il leur reste quelques sentiments chrétiens, qu'ils doivent rougir du déshonneur qu'ils ont injustement cherché à faire retomber sur le christianisme ? Voilà pourtant les conséquences fatales auxquelles sont menés des esprits remplis de préjugés et désireux avant tout de plaire au monde nouveau en calomniant l'ancien. Voilà les conséquences d'une critique imparfaite qui s'introduit dans l'étude de l'his-

toire sans recourir aux véritables sources où l'on trouve la vérité des faits sur lesquels doivent s'appuyer les raisonnements, ou qui même ne craint pas d'altérer la véritable physionomie des choses, pour les faire servir à des passions et à des préjugés dont elle cherche le triomphe au mépris des ancêtres et de l'Église universelle.

On pourra dire, et nous en convenons volontiers, que parfois et spécialement à l'époque des croisades, les chrétiens ont maltraité les Juifs d'une façon injuste et excessive; mais cela ne détruit pas les fautes de ceux-ci; jamais, devant aucun tribunal, les Juifs ne pourront se justifier des crimes qu'on leur impute. Et c'est pour cela que le pape Grégoire IX, à l'exemple de ses prédécesseurs, connaissant bien les mauvais traitements et les vexations que les chrétiens leur faisaient quelquefois souffrir, défendait aux fidèles de tuer les Juifs et leur ordonnait de laisser la vengeance aux tribunaux compétents: c'était la condamnation des tumultes populaires dont les Juifs étaient les victimes, mais ce n'était pas la justification de ceux-ci. Aussi, en examinant attentivement l'histoire de ces temps reculés, on pourra trouver qu'on usa quelquefois de trop de rigueur, quelquefois aussi de trop d'indulgence à l'égard du judaïsme; mais on ne pourra jamais justifier la nation juive des accusations portées contre elle pour des crimes dont elle était réellement coupable, crimes qui lui ont attiré de justes châtiments. Les faits étaient là, et ces faits étaient incontestables.

CONCLUSION.

En terminant cette longue discussion, nous invitons encore une fois les modernes défenseurs des Juifs à réfléchir sur tout ce que nous avons dit. Qu'ils considèrent combien cette nation s'est montrée constante dans sa perfidie et dans sa cruauté à l'égard des chrétiens, depuis Jésus-Christ jusqu'à ces derniers temps; et nous ne parlons pas seulement de ces meurtres horribles d'enfants innocents, nous parlons des maux innombrables attirés sur les chrétiens par les Juifs, chaque fois que ceux-ci en ont trouvé l'occasion, et par suite de la haine qu'ils portent au nom chrétien. Lorsque les Juifs déployaient une telle haine contre d'innocentes créatures, ils ne voulaient pas montrer autre chose que ce qu'ils désiraient faire à la chrétienté tout entière. C'est ce qui résulte clairement de l'ensemble des faits, plus clairement encore de la conduite qu'ils tenaient chaque fois qu'ils croyaient voir le Messie qu'ils attendent avec tant d'impatience, comme il arriva sous l'empereur Adrien, à l'occasion de Barchochébas, alors que tant de chrétiens furent massacrés par eux, parce qu'ils pensaient se rendre agréables à Dieu par ces massacres : *Putantes obsequium se præstare Deo.*

Quand on considère l'enchaînement de ces faits, il est impossible de ne pas regarder comme un acte de vrai christianisme, pour ne pas dire un acte héroïque, la patience qui laissa vivre un tel peuple parmi les nations chrétiennes, au lieu de l'écarter de toute so-

ciété, et de le reléguer sur les rivages inhabités de l'Océanie ou dans les déserts de l'Afrique.

Contre tous ces faits, que peuvent prouver des invectives et des menaces? Que peuvent prouver les cris et les déclamations vénales dont retentissent les voûtes de certains parlements, afin d'arracher un vote favorable à la Synagogue avide de domination et d'oppression? Ces dispositions de la Synagogue sont connues; elles les a montrées. Depuis le moment où elle a été abandonnée de Dieu, elle a essayé de réaliser ses désirs et contre l'empire romain, et contre les nations idolâtres, et plus particulièrement contre l'Église, qui, victorieuse du paganisme, a dû continuellement se tenir en garde contre les entreprises et les perfidies des Juifs, sans pouvoir toujours empêcher les chrétiens, poussés à bout, de se livrer à des actes répréhensibles sans doute, mais parfaitement expliqués par les circonstances. Cette lutte de l'Église pour maintenir les bases de la société et de l'ordre et sauver les principes chrétiens, a dû être constante comme les attaques de la Synagogue.

Enfin, nous croyons avoir apporté dans la discussion toutes les raisons capables de convaincre les hommes que n'aveuglent pas les préjugés. Comme chrétien et catholique, nous sentons vivement l'obligation de nous soumettre sans arrière-pensée aux jugements de l'Église catholique, qui a fait un devoir de vénérer comme des martyrs les pauvres enfants victimes de la perfidie et de la barbarie des Juifs.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVERTISSEMENT..... V

PRÉFACE..... XI

CHAPITRE PREMIER.

Aperçu général des maximes religieuses et morales admises dans la Synagogue depuis sa réprobation..... 1

CHAPITRE II.

Haine, intolérance, persécutions, meurtres, trahisons, fraudes, vols, sacriléges, mauvaise foi et crimes de tous genres dont la Synagogue s'est rendue coupable en suivant les doctrines talmudistes ou traditionelles, telles que nous les avons fait ressortir dans le chapitre précédent, et considérées sous le rapport religieux et politique..... 67

CHAPITRE III.

Hommes et enfants chrétiens mis à mort par les Juifs en haine de Jésus-Christ. Causes de ces barbaries. — Préjugés et confiance dans les opérations magiques..... 265

Conclusion..... 341

FIN DE LA TABLE.

Corbeil, imprimerie de Crété.

PARIS
Librairie de P. Lethielleux
Rue Bonaparte, 66.

TOURNAI
Librairie de H. Casterman
Rue aux Rats, 11.

H. CASTERMAN,
ÉDITEUR.

BIBLIOTHÈQUE
INTERNATIONALE CATHOLIQUE

Les volumes de cette collection seront imprimés dans le grand format de luxe in-8 ou dans le format économique in-12 compacte, selon l'importance de l'ouvrage; parfois dans les deux formats, ainsi qu'on l'a fait pour « Fabiola. » Quelques autres dans le format grand in-18 cavalier. — Les ouvrages sous presse sont précédés d'un astérisque.

I. — SECTION ANGLAISE

Cardinal WISEMAN, Archev. de Westminster. — **Fabiola** ou l'**Église des Catacombes**. 1 vol. grand in-8.

— **Mélanges religieux, scientifiques et littéraires**, recueillis et traduits par F. de Bernhardt. 1 beau vol. grand in-8 d'environ 600 pages.

..... **Alice Sherwin**. Récit du temps de sir Thomas Morus. 1 vol. grand in-8 de 520 pages.

William ALLEES . . **Journal d'un Voyage en France et Lettres écrites d'Italie**. Traduit par M. J. 1 vol. grand in-8 de 400 pages environ.

NEWMAN..... **Perte et Gain** ou l'**Histoire d'un converti**. 1 vol. in-8 de x-382 pages.

Cardinal WISEMAN, Archev. de Westminster. **Fabiola** ou l'**Église des Catacombes**. 1 vol. in-12.

P. BAPTISTE..... * **Alley Moore**. Histoire contemporaine; tableau vivant de la situation de l'Irlande. 1 vol.

..... * **Antoine de Bonneval**. Récit du temps de la Fronde. 1 vol.

..... **La Sorcière de Melton-Hill**. 1 vol. in-12.

..... * **Le Mont Saint-Laurent**. 1 vol. in-12.

RUSENBETH . . . . **Conversion et Martyre**. Drame en cinq actes tiré de CALLISTA. 1 vol. in-12 de 108 pages.

DAMELEY..... **Les jeunes Martyrs de Rome**. Scènes dramatiques tirées de FABIOLA. 1 vol. in-12.

P. John BONUS. . . . **Ombres de la Croix** ou Jésus souffrant figuré dans la Genèse 1 vol in-12.

CUMMING . . . . . **L'Orpheline de Boston.** Nouvelle américaine. 2 vol. in-12 de 272 et 288 pages.

DALGAIRNS . . . . . **Vie de saint Étienne de Citeaux.** 1 vol in-12 de 312 pages.

Dr MANNING . . . . . **Les fondements de la foi.** 1 vol. in-12.

COBBETT . . . . . **Lettres sur l'Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande.** *Septième édition.* 1 vol. in-12 de 412 pages.

P. FABER. . . . . . **Tout pour Jésus** ou **Voies faciles de l'Amour divin.** Ouvrage traduit de l'anglais sur la quatrième édition par Fr. G. 4e édition. 1 beau vol. grand in-18 cavalier.

II. — SECTION ITALIENNE

TAPARELLI D'AZEGLIO. **Essai théorique de droit naturel** basé sur les faits. 4 beaux vol. grand in-8 d'environ 500 pages chacun.

Abbé MARGOTTI . * **Rome et Londres.** 1 vol. grand in-8.
député au parlement sarde.

P. PERRONE. . . . . **Étude religieuse et sociale sur le mariage.** 1 vol. in-12 de 121 pages.

P. BARTOLI . . . . . **Vie de saint Stanislas Kostka.** 1 vol. in-12 de XII-488 pages.

A. BRESCIANI. . . . . **Œuvres.** Traduction exclusivement autorisée par l'auteur.

I. . . **Le Juif de Vérone** ou **Les sociétés secrètes en Italie.** Précédée d'une lettre avec *fac-simile*. 2 vol. in-12. 2e édit.

— II. * **La République romaine,** faisant suite au Juif de Vérone. 1 vol. in-12.

— III. * **Lionello,** faisant suite au Juif de Vérone. 1 vol. in-12.

— IV. **Lorenzo** ou le **Conscrit.** 1 vol. in-12.

— V. * **Ubaldo et Irène.** 2 vol. in-12.

— VI. * **L'Orfanella.** 1 vol in-12.

— VII. * **Don Giovanni.** 1 vol. in-12.

— VIII. * **Ingelberge de Danemarck.** 1 vol. in-12.

— IX. * **La princesse Mathilde et Iolande de Grenington.** 1 vol. in-12.

Léonard de PORT-MAURICE. **Œuvres complètes.** 8 vol. in-12 d'environ 500 pages.

— I. **Vie du bienheureux Léonard,** suivie de sa Correspondance, enrichie de notes par le traducteur. Magnifique volume in-12 de 650 pages.

— II. **Voie du Paradis,** in-12.

— III. **Sermons pour Carême** (*sous presse*).

Saint-Alphonse de LIGUORI. **Œuvres complètes,** traduites par le R. P. Dujardin. Partie ascétique. 12 vol. in-12.

— I. **Préparation à la mort.** *Deuxième édition.* in-12.

— II. **Voie du salut et de la perfection.** in-12.

— III. **Grands moyens de salut et de perfection.** in-12.

Les autres volumes suivront à de courts intervalles.

P. PERRONE. . . . . **Le Protestantisme et l'Église catholique.** Controverses à l'usage du peuple. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12 de VI-124.

P. DOMINIQUE . . . . **Excellence de Marie et de son culte.** 2 vol. in-12 de 350 pages chacun.

RANIERI-SANESI . . **La bonne Maria** ou la Femme élevée dans la vraie piété par le culte catholique. *Ouvrage couronné.* 1 vol. in-12 de 350 pages.

III. — SECTION ALLEMANDE.

Chanoine SCHMID . . . . **Souvenirs de ma vie;** MÉMOIRES du chanoine SCHMID, publiés et continués par l'abbé Werfer, son neveu, seule traduction reconnue par le continuateur, précédés d'une *Étude sur le clergé d'Allemagne au dix-neuvième siècle*, dédiée à S. E. MONSEIGNEUR DE GEISSEL, cardinal archevêque de Cologne et approuvée par S. G. MONSEIGNEUR DE MARGUERYE, évêque d'Autun. 1 vol. grand in-8 avec *quatre sujets et portraits.*

Clément SIEMERS . . **Histoire de l'Église chrétienne** pour les institutions catholiques. *Avec approbation de l'Évêché de Tournai et du vicariat général de Munster.* 1 vol. in-12 de XII-456 pages.

C. J. HÉFELÉ . . . . **Le cardinal Ximenès et l'Espagne au XVe et au XVIe siècle,** avec un chapitre particulier sur l'*Inquisition.* 1 vol. in-8 de 672 pages.

J. C. FAESSER . . . . **Histoire des Anabaptistes de Munster.** 1 vol. in-12 de 312 pages.

Ad. BUSÉ . . . . . **Saint Paulin,** évêque de Nole, et son siècle (350-450). Grand in-8 de 676 pages.

J. B. HIRSCHER . . **Vie de la Sainte et Immaculée Vierge Marie, mère de Dieu,** spécialement dédiée aux dames et aux jeunes personnes chrétiennes. in-12 d'environ 350 pages.

P. BENOIT . . . . . **Nos consolations en Marie.** 1 vol. in-12 de 360 pages.

Anne Cath. EMMERICH. **La douloureuse Passion de N. S. J. C.** Traduction *nouvelle* et *intégrale* sur la 10e édition allemande, un beau vol. grand in-18 cavalier.

IV. — SECTION ESPAGNOLE.

Don SOBRINO . . . . . **Histoire de la Terre-Sainte.** 2 vol. grand in-8 de VIII-616 et 584 pages, avec quatre belles cartes.

— **Le livre de la Consolation.** 1 vol. in-12.

P. ALVAREZ DE PAZ. **Méditations sur la vie de Jésus-Christ.** 1 vol. in-12.

— **Méditations sur la vie de la sainte Vierge.** 1 vol. in-12.

P. DE GRENADE. **Méditations,** 1 vol. grand in-18 cavalier.

Plusieurs autres ouvrages, sont en préparation.

CORBEIL, typographie et stéréotypie de CRÉTÉ.